REVUE

DES

DEUX MONDES

XLII[e] ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE


IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLIIe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE BONAPARTE, 17

1872

LA

VOCATION DE LOUISE

I.

Le vent soufflait dans les avenues de chênes et d'ormes centenaires qui, sur une distance de trois kilomètres, s'étendent du château de Montluisant à la ville, continuant l'un des plus beaux parcs de France; il faisait craquer les branches à demi dépouillées, soulevait les feuilles jaunies par tourbillons. Du grand salon bien clos, on entendait ces bruits de tempête qui donnent tant de prix à la chaleur gaie d'un bon feu. Il était l'heure aussi de l'intimité, cette heure qui n'est plus le jour et qui n'est pas encore la nuit. Autour de la cheminée, une causerie à demi-voix, dominée par le tic-tac vibrant d'une horloge monumentale, réunissait un groupe qui eût fait songer à la plus douce vie de famille. Chacun des visages qu'on entrevoyait semblait heureux et sympathique. Quant au sujet qui, depuis tantôt une demi-heure, absorbait toutes les facultés de quatre personnes, il était en lui très frivole, bien que fort important, — un premier bal, un début dans le monde. L'héroïne de ce grave événement, assise sur un coussin, sa tête blonde inclinée sur ses genoux, qu'elle serrait de ses deux bras, recueillait les avis avec anxiété. Sans aucun doute, ce soir-là devait rester dans ses souvenirs une date mémorable; on l'armait pour le combat, on discutait ce qui la ferait charmante et belle, femme en un mot. Une fille sortie du couvent l'avant-veille perd facilement la tête en pareille circonstance; la chrysalide près de devenir papillon doit avoir de ces éblouissemens. Dans les préparatifs du plaisir réside presque toujours l'ivresse, le plaisir lui-même n'étant souvent qu'une déception; mais Louise ne savait rien, sinon que la vie commençait

pour elle, et qu'y a-t-il de plus beau que la vie quand on la considère du haut de ses dix-sept ans?

— Je t'assure, disait une femme dont les formes se dessinaient élégamment au coin du feu, je t'assure que le blanc est de meilleur goût.

— Comme vous voudrez, maman, mais je l'avais rêvée rose. Quand je me voyais au bal, et combien de fois m'y suis-je vue!... il me suffisait pour cela de fermer les yeux, et j'y étais tout de suite...

— Bah! on rêve donc au couvent? demanda une voix d'homme amicalement railleuse.

Elle éclata de rire. — Si l'on rêve?... eh! que voulez-vous donc qu'on y fasse?

— Peut-on vous demander sur quels sujets ambitieux s'exerce de préférence votre imagination?

— Vous vous en doutez bien, monsieur de Chavagnes, sur le monde. On se rappelle avoir vu sa mère si belle et si triomphante se rendre à une fête un soir que l'on rentrait tristement en prison, et l'on se dit : Moi, j'aimerai le spectacle, et avec le spectacle la danse; mais à la danse même je préférerai, je crois, les voyages. Ah! voir l'Italie! entendre *le Barbier!* tout lire d'abord, tout lire!... J'ai peur d'être vieille avant d'avoir embrassé seulement la moitié de ce que je désire!

— Se douterait-on qu'elle ait été élevée chez les bénédictines? gronda une basse réjouie, sortant d'un fauteuil.

— Ai-je dit quelque chose qui puisse fâcher mon père?

— Toi, mignonne? tu me ravis au contraire. Je saurai du moins ce qui te tente; ne suis-je pas là pour te le donner?

— Comme vous la gâtez tous! fit observer Mme de Saulge.

Son sourire ne témoignait nulle intention de réagir contre cette tendance générale.

— Et, reprit celui que Louise avait appelé M. de Chavagnes, vous nous avez bien confié vraiment tous les souhaits pour l'accomplissement desquels vous craignez que votre vie ne puisse suffire? Il n'y en a pas d'autres?

— Pour le présent, c'est tout; quant à l'avenir!... J'aime tant les enfans! s'écria Louise avec un charmant aplomb d'innocence; mais le choix de mon mari ne sera pas facile...

Elle alla s'asseoir sur le lointain canapé où tout le temps de cette conversation un personnage muet était resté assis à l'écart.

— Si ce mari veut me plaire tout à fait, il faudra qu'il ressemble à Henri!

Elle appliqua sur le front du jeune homme un baiser fraternel

et retentissant, auquel celui-ci se déroba avec une certaine brusquerie : — Les marins ne se marient pas, chère petite, dit-il en riant.

— Je serais fière, continua Louise, d'être la femme d'un homme supérieur; il faut que je respecte ceux que j'aime, et vous avez tant de qualités hautes et solides, Henri!

— Je n'ai que des défauts.

— Soit! je les adore; sauf un seul pourtant, vous haïssez le monde. Que n'êtes-vous sur ce point comme M. de Chavagnes!

— Ne tourmente plus ton frère, interrompit Mme de Saulge; il t'a déclaré qu'il n'irait pas au bal.

— J'irai cependant, murmura le jeune homme, cédant à ses câlineries.

Elles étaient en effet irrésistibles, et révélaient l'enfant gâté à qui l'on n'a jamais rien refusé. Enfant, elle l'était encore malgré sa taille élevée, qu'une robe d'uniforme trop courte rendait bizarre, mais non ridicule, tant elle joignait de grâce à ses allures mutines. Un corsage de laine grise laissait deviner des épaules plus arrondies que ne le sont d'habitude les épaules de pensionnaire; le cou, très long, se dressait avec une expression d'audace naïve et de fierté ingénue; sur la nuque s'enroulait une épaisse torsade de cheveux blonds. Il y avait avant tout de la franchise dans les grands yeux limpides qui regardaient droit devant eux, de la résolution dans ce frais sourire, et sur ses joues à fossettes une fleur de santé incomparable. Bref, ce qui dominait dans cette beauté très réelle, c'était un mélange piquant de candeur et de force. Mme de Saulge ne lui avait rien légué de son genre de séduction maniérée, souple et toute féline. Aussi, lorsque la mère se disait avec orgueil : — Ma fille est vraiment ravissante! — la coquette pouvait ajouter non sans plaisir : — Nous ne nous nuirons pas!

Le dîner fut annoncé. Louise passa en folâtrant le bras de son père sous le sien; M. de Chavagnes conduisit Mme de Saulge avec une certaine affectation de cérémonie. Bientôt ce furent à table des éclats de rire auxquels se joignit le grave Henri lui-même. Malgré quelques singularités frappantes au premier coup d'œil, telles que la grande différence d'âge entre les deux époux, une nuance de froideur dans l'accent du père quand il s'adressait à son fils, et ce *vous* inusité entre frère et sœur, tout étranger nouvellement introduit dans cette maison eût pensé : — Voilà des gens heureux!

M. de Saulge cependant avait fait en se remariant une grosse folie, selon l'opinion du monde. Il faut dire que parmi ceux qui l'accusèrent de folie figuraient nombre d'envieux qui, ayant reculé pour leur compte devant le parti qu'il prenait si héroïquement, ne

voulaient pas que d'autres eussent plus de courage. Après avoir depuis longtemps dépassé les limites de la première et même de la seconde jeunesse, il rencontra dans une station thermale en vogue, où son médecin l'envoyait combattre quelques préludes de goutte, une paire de beaux yeux noirs pétillans de gaîté, une taille svelte aux ondulations voluptueuses, une réunion de charmes enfin qui avaient été admirés déjà dans tous les centres d'élégance mondaine, aux Pyrénées, et il avait assez inconsidérément épousé tout cela. Impossible de prouver d'ailleurs que la nouvelle comtesse de Saulge eût jamais répondu à aucune des ardentes passions qu'elle avait inspirées. On ne l'accusait que d'imprudences et de coquetteries qu'un mot eût suffi certainement à pallier : — elle est étrangère, — si une rumeur plus grave que tout le reste n'eût dominé le bruit qui se faisait autour de ses conquêtes : — point de dot! — Et l'on savait que les habitudes ruineuses étaient pour elle l'indispensable. M. de Saulge seul eut assez d'amour pour ne pas s'en effrayer. De son côté, elle ne s'effraya pas des trente années qu'il avait de plus qu'elle. Il les portait du reste gaillardement avec cette noblesse de façons et de type qui s'allie bien à la vieille galanterie française, qualité devenue rare. Étant grand chasseur, il avait longtemps habité ses terres la meilleure partie de l'année, sauf le temps qu'il passait à Paris, comme il disait, à se retremper un peu. Dans ces cas-là, feu Mme de Saulge restait de préférence dans la paisible solitude de Montluisant. Cette première femme était une cousine de province, timide, pétrie de tendresse et d'abnégation. Son mari, en l'estimant, ne s'était jamais donné la peine de la pénétrer; mais les enfans sentent qu'ils sont tout pour de telles mères : aussi le petit Henri s'était-il attaché à la sienne avec exaltation. Lorsqu'il la perdit, et qu'on lui amena l'année suivante une marâtre, sa douleur fut de la rage; une seule personne la comprit, et, loin de la calmer, l'excita : ce fut Jeanne Briffault, nourrice de la défunte comtesse, qui était restée femme de charge au château. Elle lui peignit sous des traits odieux l'usurpatrice qui venait lui voler l'amour de son père et pour jamais effacer le doux souvenir de celle qui n'était plus. Henri avait alors treize ans, et une sensibilité plus vive qu'on ne l'a d'ordinaire à cet âge; c'est l'inévitable conséquence de l'éducation dirigée par les femmes. Il se crut la mission de défendre la place de sa mère absente, il fut jaloux pour elle de la supériorité de grâces de sa rivale; il ne pouvait supporter de la voir faire les honneurs de la table, poser ses mains chargées de bijoux sur le clavier consacré par ces longues mains pâles qu'il avait baisées si souvent, accueillir dans ce salon, qui avait été le *sien*, les hôtes qui jadis venaient pour *elle*. Tous les changemens faits au château, — il

y en eut beaucoup, la comtesse Régine aimant le luxe, comme sa devancière aimait la simplicité, — lui semblèrent autant de profanations. — Voilà donc, grondait Briffault, à quoi l'économie de ma pauvre maîtresse, le soin qu'elle prenait des intérêts de la famille, auront abouti! C'est votre fortune que dévore cette étrangère! Voyez... Monsieur ne se plaît plus que loin de chez lui,... et l'on vous laisse seul!

En effet, il restait tout l'hiver abandonné à un précepteur, et les personnes qui venaient de la ville par curiosité ou par sympathie s'attendrissaient sur cet isolement. Le résultat fut que la comtesse, après de vains efforts pour conquérir la confiance et l'amitié de Henri, se plaignit à M. de Saulge de l'état permanent de colère et de révolte où il était à son égard, et lui persuada de l'envoyer chez les jésuites. — N'oubliez jamais votre mère! lui dit la Briffault, comme si cette recommandation eût été nécessaire. Moi, quoi que l'on me fasse endurer (Briffault était comblée d'égards, mais elle eût préféré les plus mauvais traitemens au perpétuel spectacle de ce qu'elle appelait désordre et dilapidations), je reste à garder votre maison!

M. de Saulge ne manqua pas de le recommander à la sévérité des jésuites comme un garçon intraitable dont on ne savait que faire, et lorsqu'après quatre ans une fille lui naquit de ce mariage dans lequel il avait mis l'ardeur exclusive de la passion dernière, le fils des premières noces, toutes de froide convenance, fut négligé, presque oublié.

L'extrême joie qu'éprouva le comte de cette paternité tardive fit un peu sourire; on est, il est vrai, très méchant à Villevalliers. Nous désignerons sous ce nom certaine vieille cité aristocratique où règne un silence qu'on ne peut s'empêcher de trouver lugubre, quoiqu'il ait fort grand air, car il témoigne du haut mépris où l'on tient le commerce et l'industrie. Des couvens, des églises, des rues toujours désertes, où l'herbe pousse entre les pavés, de vieux hôtels fermés comme autant de tombeaux et sur lesquels il semble que l'on ait soufflé une poussière de charbon, de longues promenades plantées, qui rejoignent le parc de Montluisant, ouvert lui-même au public, avec un grand faste d'hospitalité, tel est l'aspect général de Villevalliers. On n'y aimait guère la divine Mme de Saulge. Ses toilettes faisaient *révolution,* or le mot révolution est en horreur dans ce sanctuaire des mœurs gothiques; sa beauté était originale, — le plus grand crime après l'impiété est à Villevalliers de ne pas ressembler à tout le monde; sa valetaille de Paris gâtait les cuisinières à cinquante écus et les femmes de chambre en cornette, dont l'ambition, grâce à ce pernicieux exemple, ne

connaissait plus de bornes; enfin le bruit se répandit un beau jour que M. de Chavagnes, encore un Parisien celui-là, ne quittait plus le château, qu'on le rencontrait accompagnant madame à cheval, lui donnant le bras sous les charmilles, qu'il ramait en tête-à-tête avec elle sur la pièce d'eau. Ce qui rendait vraisemblable la médisance, c'est que M. de Chavagnes était, selon l'expression des dames de Villevalliers, taillé en héros de roman. Très jeune encore, il avait, en dépit de précoces succès, trop de bon sens pour être fat; sa réserve ordinaire donnait à ses momens d'abandon un charme singulier : il savait tomber sans ridicule dans toutes les extravagances du sentiment et garder un secret. Il s'entendait merveilleusement à faire valoir ce que les femmes avaient de gracieux, mettait toute son étude à leur plaire. Ses goûts les moins platoniques se dérobaient sous des formes délicates; c'était en raffiné qu'il aimait la bonne chère, les chevaux et le reste. Facilement pris à tous les rayonnemens, sincère autant que possible, habile quand il le fallait, infidèle à point, hardi sans être imprudent, plein d'expérience sans être blasé, il était fait pour louvoyer parmi les innombrables difficultés des intrigues mondaines, pour atteindre le but sans esclandre, et s'y maintenir par tous les prodiges de diplomatie nécessaires dans ces sortes de liaisons.

A tort peut-être, on remarqua que la conversion subite de Mme de Saulge aux charmes de la vie de château coïncidait avec l'installation de M. de Chavagnes dans le pays, où il venait d'acheter la terre des Laurières. Le comte jugea tout simplement qu'elle s'habituait à la campagne, et, comme au fond il quittait toujours son vieux domaine à regret, une joie juvénile lui vint de pouvoir reprendre ses habitudes de chasse.

Aucun nuage ne troublait à cette époque sa quiétude parfaite. Son fils lui était devenu fort indifférent, et ne faisait rien, il faut l'avouer, pour rentrer en grâce. Lorsqu'on lui annonça comme un bonheur de famille qu'il avait une sœur, Henri ne répondit qu'en demandant à passer au collége les vacances qui approchaient. A peu de temps de là, M. de Saulge reçut de son *incorrigible* (il ne le nommait plus autrement) une lettre qui témoignait d'un penchant prononcé pour la carrière de marin. Dans cette lettre, pleine de respect, il vit un immuable entêtement à rester loin de la maison, un divorce définitif avec la famille.

— A sa guise! dit-il; pourvu qu'il ne fasse rien de contraire à l'honneur du nom.

Henri entra donc sans rencontrer de difficultés à l'école navale. Son premier voyage fut suivi d'un incident assez mystérieux qui ne se révéla guère que par le brusque changement d'un caractère jus-

que-là composé de violence et d'opiniâtreté. Ayant fait le tour du monde, il revenait avec cette soif du *revoir* qui triomphe après un long exil de tout autre sentiment. Son père le reçut comme s'ils s'étaient quittés la veille, et sa belle-mère l'engagea aussitôt à s'habiller sans perdre de temps, car ils allaient dîner dans un château du voisinage; la voiture attendait en effet, ce retour imprévu dérangeait Mme de Saulge. Il s'excusa de ne pas les accompagner, et, resté seul une fois de plus dans la grande habitation déserte où s'était écoulée sa mélancolique enfance, se jeta au cou de la vieille Briffault, comme en des temps lointains, pour y pleurer à son aise. Comme autrefois, elle le berça de ce murmure de consolations qui calme les enfans; mais un sentiment bizarre de satisfaction et de malice se mêlait à sa sympathie.

— Je savais bien que vous deviendriez un homme. Vous voici grand et fort aujourd'hui, mon fils, avec de la barbe au menton, et les choses changeront, si vous voulez.

On voyait qu'elle ne doutait pas qu'il ne voulût; toutefois il était si accablé qu'il prit à peine garde à ces paroles.

Briffault lui servit le dîner au coin du feu, dans sa chambre d'écolier, sur une petite table en bois de rose devant laquelle sa mère travaillait autrefois. Aucun des plats qu'il préférait n'avait été oublié; il souriait malgré lui et mangeait pour lui faire plaisir. Elle découpait, versait à boire, n'ayant permis à aucun domestique de prendre ce soin, dont s'acquittaient avec empressement ses mains presque paralysées par l'âge.

— Et maintenant, dit-elle, après lui avoir offert une dernière goutte de vin d'anis, détestable mélange de sa façon qu'il avait trouvé à dix ans le plus exquis des breuvages, attendez-moi un peu.

Elle sortit et revint avec une boîte ancienne en forme de mausolée, munie d'un fermoir à secret, où elle conservait précieusement les bonshommes dessinés par lui dans son enfance, une vieille balle et quelques soldats de plomb. Des profondeurs de ce reliquaire, elle tira une lettre toute froissée : — Lisez cela; — et la gouvernante d'un air de triomphe souhaita une bonne nuit à son jeune maître.

Elle avait laissé la lettre sur la cheminée; il ne se hâta pas de l'ouvrir, et demeura près d'une heure plongé dans des réflexions qui la lui firent oublier. Au moment de se mettre au lit, ses yeux tombèrent enfin sur ce chiffon qui semblait solliciter son attention, et il le déplia d'une main distraite; mais dès les premières lignes un tremblement convulsif le saisit. Il lut, relut encore, les lèvres serrées, les joues en feu, perplexe et stupéfait à la fois. Tout à coup

il se versa un grand verre d'eau, le but d'un trait, puis, sans se permettre de réfléchir davantage, jeta le papier au feu.

Le lendemain matin Briffault entra dans la chambre : — Eh bien! sentez-vous tout le parti que nous en pouvons tirer?

Henri était déjà debout. — Je ne veux pas être sévère pour toi, dit-il d'une voix ferme qu'elle ne lui connaissait pas, parce que tu es Briffault; mais tu oublieras, entends-tu, comme j'oublierai moi-même. Ceci n'a jamais existé. — Il lui montra du doigt les cendres de l'âtre.

— Ah! monsieur Henri! s'écria Briffault interdite, monsieur Henri! j'aurais dû attendre,... vous êtes encore trop jeune!

— Crois-tu qu'en vieillissant je vaudrai moins? Ma bonne Briffault, je te pardonne, tu as cru bien faire; peut-être m'as-tu tracé mon devoir sans t'en douter.

Depuis lors, Henri fut tout différent de lui-même; il tomba dans une sorte de recueillement habituel que ceux qui le connaissaient mal appelaient à tort le *spleen*. Avec son père, il devint doux et humble; mais M. de Saulge, absorbé dans deux amours qui ne laissaient de place à aucun autre, ne s'aperçut même pas de la conversion dont il aurait dû lui savoir gré.

Par un de ces pressentimens de femme qui sont presque de la divination, Mme de Saulge redoutait son beau-fils et le ménageait; sa politique tendait toujours à une alliance, selon les conseils de M. de Chavagnes, qui avait coutume de dire : — Vous en êtes à la paix armée; mais c'est un loyal ennemi. — Elle était touchée aussi de sa tendresse toute particulière pour Louise. Cette enfant n'avait inspiré d'abord au jeune de Saulge que des répugnances; ce qui le gagna peu à peu fut l'amitié passionnée, la singulière admiration que toute petite elle lui témoigna. Ses longues absences, les dangers qu'il courait, l'entourèrent aux yeux de Louise d'un prestige qu'elle expliquait naïvement; les héros plus ou moins légendaires dont elle apprenait l'histoire ressemblaient à Henri. S'agissait-il de s'en remettre à un avis décisif : — Je demanderai à Henri; il sait tout. — Elle le voyait régner sur les tempêtes, commander aux vents et à la mer; les ouragans de l'équinoxe, que Briffault essayait de conjurer avec des signes de croix, ne la faisaient pas trembler : Henri serait le plus fort. Était-il là, elle passait des soirées entières assise à ses pieds, sa tête bouclée appuyée sur son genou, qu'il s'en souciât ou non, à l'entendre conter les merveilles des mers du sud, et décrire ces grands spectacles de la nature tropicale qui avaient allumé en lui une étincelle de poésie dont la chaleur se communiquait à ses récits. Partait-il, que de sanglots désespérés! quel délire de joie lorsqu'il devait revenir! Cette joie, ce désespoir,

contrastaient étrangement avec la tiédeur des autres adieux, des autres bienvenues; elle était seule à l'aimer. Henri avait l'habitude de rendre au-delà de ce qu'on lui donnait.

La vie errante, solitaire, ramène l'homme au goût des choses simples et le rapproche de l'enfant. Il s'émerveillait lui-même de la douce impression que lui faisaient éprouver les lettres qui l'attendaient fidèlement à chaque port où il devait relâcher; c'était sous les traits de Louise que lui souriait la patrie et par l'entremise de sa plume encore malhabile que lui arrivait le souvenir. De son côté, il la comblait de présens : coquillages rares, curieux échantillons minéralogiques, papillons semblables à des gemmes, amulettes sauvages, il collectionnait tout à son intention; c'était le merveilleux, c'était la science, c'était le monde qu'il lui rapportait.

Elle n'avait jamais été aussi heureuse qu'en ce moment; l'arrivée de son frère, qui venait d'obtenir un congé de convalescence à la suite de fièvres prises dans nos colonies de Cochinchine, coïncidait avec sa sortie du couvent. Mme de Saulge, comme toutes les mères trop jeunes, n'eût pas été fâchée de l'y laisser le plus tard possible; mais son père avait intercédé pour elle, et aussi M. de Chavagnes. M. de Chavagnes plus que jamais dirigeait toute la maison; le comte ne pouvait se passer de lui, et le considérait comme son meilleur ami.

II.

Il est de bon goût à Villevalliers de ne s'amuser jamais. Les réceptions y sont rares parce que la vanité ne permet pas qu'elles soient simples et que l'avarice livre bataille à la vanité, les bals officiels irrévocablement condamnés. Jamais, sous aucun régime, aucun préfet n'est parvenu à se faire accepter par *la société;* les fonctionnaires en général sont fort mal notés. Chaque fois que l'un d'eux essaie de donner une fête, Mgr l'évêque affirme la lutte entre l'église et l'état en lançant immédiatement des invitations pour une tragédie sacrée, un raout en robe montante, ou un concert religieux; la victoire reste à l'église, bien entendu, malgré quelques soupirs de jeunes filles qui voudraient danser, soupirs étouffés aussitôt par la bienséance.

On parla donc longtemps du bal de noces de Mlle d'Antrague; il fut réellement magnifique. Mme d'Antrague, la plus mortelle ennemie peut-être de Mme de Saulge par l'excellente raison qu'avant de se décider à donner sa fille à un riche propriétaire des environs, épais d'esprit et de tournure, elle avait longuement jeté les yeux sur M. de

Chavagnes, Mme d'Antrague s'était promis que cette *lionne* elle-même, comme elle l'appelait avec horreur, ne trouverait rien à reprendre dans l'ordonnance ni dans les détails. Elle ignorait que la comtesse fût mille fois plus facile à contenter que toutes ses bonnes amies de province, étant indulgente naturellement, comme le sont les femmes qui n'ont rien à envier à personne. Tout le monde, et tout ce monde se composait de la fleur de l'aristocratie indigène, était aussi occupé pour le moins de Mme de Saulge que de la mariée, littéralement ensevelie pourtant sous les dentelles de famille et les diamans héréditaires. On se demandait comment elle allait se tirer de cette épreuve, délicate et cruelle dans la vie d'une jolie femme, fût-elle excellente mère : la présentation d'une rivale dont l'âge, avoué pour la première fois, permet de calculer le sien, et l'abdication devant cette royauté à son aurore; mais la comtesse n'eut pas lieu d'abdiquer. Lorsqu'apparurent la mère et la fille, celle-là dans l'éclat d'une beauté qui, si elle n'avait rien à gagner désormais, n'avait encore rien perdu, celle-ci dans la fraîcheur de son radieux printemps, l'admiration l'emporta sur la malveillance, et un murmure flatteur s'éleva des groupes les plus collet-monté. Mme de Saulge était vêtue avec une simplicité inimitable, que ces dames de Villevalliers n'avaient pas prévue lorsqu'elles entreprirent de rivaliser avec elle. Cette absence d'ornemens la rajeunissait encore; elle avait voulu étonner. Louise s'était livrée plus naïvement à son goût trop longtemps réprimé pour la parure. Sa robe de taffetas, d'un rose tapageur, eût rendu jaune toute autre qu'elle; mais la vive blancheur du teint défiait ce voisinage dangereux. Sa toilette lui importait du reste mille fois plus que sa figure, et elle croyait que tous les regards fixés sur elle, regards évidemment approbateurs, s'adressaient au chef-d'œuvre de sa couturière. Henri lui donnait le bras, avec un certain ennui de la voir si charmante pour tant d'indifférens. L'orgueil du comte au contraire était délicieusement caressé par le double succès qu'il avait sous les yeux.

— Vous vous amusez, mademoiselle? dit M. de Chavagnes, abordant Louise avec un sourire.

— Mademoiselle!... Est-ce ma tenue de gala qui me vaut ce titre de mademoiselle? Alors vous allez me la faire détester. Cependant je ne vous le cache pas, j'en suis folle. Est-elle à votre goût?... Je n'aurais jamais cru qu'il y eût autant de jolies personnes à Villevalliers. Les lumières, le plaisir, voyez-vous, sont une vraie magie. Tenez, je suis sûre d'être mieux que de coutume! Si je m'amuse?... vous ne pouvez vous en faire une idée. Il me semble que je danserais éternellement, et que ce serait le paradis. Je danse mal, vous savez, nous n'avions au couvent qu'un professeur de maintien; bah! mes

danseurs sont très indulgens. Pourquoi donc maman ne danse-t-elle pas?

Mme de Saulge, avec une gravité coquette, donnait à entendre que, son mari ayant dépassé l'âge où l'on danse, elle lui avait fait par amour conjugal ce sacrifice. Sans être dupe, on s'extasiait sur tant de mérite, on l'implorait de se laisser fléchir une fois, une seule fois, et elle secouait sa tête brune où les perles fines ruisselaient dans des tresses luisantes comme l'aile d'un corbeau. Ses paupières soyeuses s'abaissaient, se relevaient par une palpitation légère, aussi rapide que celle de l'éventail dont elle jouait en Espagnole de race; son petit soulier de satin gesticulait si éloquemment, tandis qu'elle se renversait dans son fauteuil avec une série de poses, trop exquises pour n'être pas profondément étudiées malgré leur naturel apparent, que les jeunes gens oubliaient de répondre à l'appel de l'orchestre, et qu'ils restaient autour d'elle fascinés, jusqu'à ce que la maîtresse de la maison vînt les arracher à cette séduction pour leur enjoindre d'inviter telle ou telle héritière.

Les femmes enrageaient, et se permettaient mille critiques sur cette cour que partout, même dans le milieu le moins propice, les coquettes réussissent à créer autour d'elles.

— Est-ce que vraiment, demanda Louise à sa mère d'un ton suppliant, je ne dois pas valser?

— Valse avec ton frère, si bon te semble.

— Alors vous permettez que je l'invite?

Elle fit signe à Henri et lui parla bas très vivement.

— A quoi bon? Vous trouverez vingt cavaliers meilleurs et plus galans que moi. Il ne me semble pas que vous en ayez manqué ce soir, ajouta-t-il, s'emparant de son carnet de bal, surchargé de griffonnages au crayon.

— Sans doute, et je n'en manquerais pas encore; mais, puisque maman assure qu'il ne convient point de laisser valser les jeunes personnes, et que je ne puis valser qu'avec vous...

— Bon! je m'explique maintenant votre préférence.

— De la raillerie! s'écria Louise très rouge, comme si ce n'était pas assez de la mauvaise volonté! Ah! que vous êtes méchant, et qu'il me tarde d'être mariée pour pouvoir valser à mon aise malgré vous!

— Si nous n'attendions pas le sacrement pour cela,... croyez-moi! dit M. de Chavagnes en lui prenant la main. Je suis tout prêt à me sacrifier pour ma part.

Elle opposa peu de résistance, il faut en convenir; M. de Chavagnes était un si vieil ami! Ne l'avait-il pas bercée dans ses bras, petite fille? N'était-il pas tout simple que dans ses bras encore elle

fît le premier tour de valse? D'ailleurs elle avait eu le temps d'échanger avec son père un rapide coup d'œil qui lui ôta tout scrupule.

— Vous consentez ?

— Parbleu! avait répondu M. de Saulge. Déjà le rhythme entraînant d'une valse de Strauss l'emportait.

M. de Chavagnes valsait à ravir, et il était impossible, guidée par lui, de n'être pas légère comme un oiseau; aussi fit-on cercle pour admirer ce beau couple : les autres danseurs mêmes s'arrêtaient charmés.

— Plus vite! plus vite encore!

Les pieds de Louise touchaient à peine le sol; elle reposait tout entière sur le bras qui l'enlaçait, et une expression de plaisir indicible, ce plaisir que procure le premier coup de dent au fruit défendu, faisait jaillir la lumière de son visage épanoui. De son côté, M. de Chavagnes avait si bien secoué ce genre de dandysme sérieux et nonchalant qui lui était habituel, pour redevenir tout simplement un jeune homme, que M. de Saulge dit à l'oreille de sa femme : — Ne trouvez-vous pas qu'ils sont faits l'un pour l'autre?

Elle ne répondit que par un soubresaut.

— La différence d'âge est grande sans doute, mais elle était plus grande entre nous deux. En avons-nous fait moins bon ménage?

Des gouttes de sueur froide perlaient sur les épaules de Mme de Saulge.

— Vous êtes fou!

— Pas si fou! personne à mon avis n'est capable autant que Chavagnes de rendre une femme heureuse. C'est un galant homme,... c'est un beau cavalier, comme on disait de mon temps. Il adore Louise, cela saute aux yeux, et vous ne savez pas quelles appréhensions j'éprouve en pensant que le sort de la chère enfant, si candide, si aimante, sera livré à un homme de ce temps-ci, à un froid égoïste comme monsieur mon fils, ou à un sot frivole et vaniteux de l'espèce de tous ces jeunes gens étiolés au moral et au physique, qui n'ont une goutte de sang ni une once de cervelle!

Louise interrompit cette tirade en revenant s'asseoir auprès de sa mère. Elle demeura quelques secondes une main sur son front, enivrée, puis avec un profond soupir de ravissement : — Ne me permettrez-vous pas de vous désobéir encore, ma mère? Mlle de Montrevel valse, et aussi Mlle de Beauvoisin.

Soit qu'elle jugeât peu habile de faire exception pour le seul Chavagnes, ou bien qu'aucun des jeunes gens si fidèlement peints par M. de Saulge ne lui parût dangereux, ou pour toute autre raison, la mère se laissa fléchir; Louise put toute la soirée valser à

corps perdu. Elle ne rencontra pas toujours d'aussi bons danseurs que le premier; mais elle était à l'âge où le nombre fait passer facilement sur la qualité, à l'âge où l'on tourne à deux temps avec un collégien gauche et muet que l'on n'a pas regardé, que l'on ne se soucie pas d'entendre, sans se douter que le bal puisse être autre chose que cela. Elle n'eut à se plaindre sérieusement d'ailleurs que du cadet des d'Antrague, qui, plus novice qu'elle encore, se prit les jambes dans le tourbillon de sa jupe, de telle sorte qu'il en arracha une partie du volant. Impossible de traverser le salon pour regagner sa place en traînant derrière soi un mètre d'étoffe! Tandis que le bachelier balbutiait des excuses aussi lourdes que l'avait été sa maladresse, Louise lui échappa; tout occupé à se frayer un chemin, il n'entreprit pas de la rejoindre : élle s'était jetée dans un petit boudoir dont la porte, obligeamment ouverte, lui offrait fort à propos un refuge.

Ce boudoir séparait les salons d'une sorte de jardin d'hiver. Un paravent lui permit de s'isoler pour réparer au moyen de quelques épingles l'accident dont elle venait d'être victime. Pendant qu'elle vaquait à cette besogne, on allait et venait du jardin d'hiver aux salons de danse, et sans le vouloir elle saisissait des lambeaux de conversation , conversations de bal fort insignifiantes du reste; la chaleur en faisait tous les frais, un peu aussi l'envie ou la méchanceté.

— Reposons-nous une minute, voulez-vous, ma belle? dit une voix de femme; c'est du feu qu'on respire là-bas.

— Bon! pensa Louise, qui avait encore quelques épingles à poser, je vais avoir l'air d'une écouteuse aux portes.

La position lui parut d'autant plus délicate qu'à peine assises tout près du paravent, les deux dames se livrèrent sans scrupule à la médisance. Elles continuaient une série d'épigrammes depuis longtemps commencée, et qui parfois frappèrent si juste que, dans sa cachette, Louise avait peine à s'empêcher de rire; parfois aussi elles frappaient de façon si dure ou si perfide que la jeune fille se disait: — Me voici décidément bloquée! Je n'oserai plus sortir; elles ne me pardonneraient jamais.

Le volant était rajusté; néanmoins elle hésitait encore, partagée entre un sentiment de loyauté qui la poussait à n'en pas entendre davantage et une timidité fort naturelle, lorsque son nom, tout à coup prononcé après plusieurs autres, la décida finalement à ne pas se laisser voir. — Et Mlle de Saulge? Que pensez-vous de Mlle de Saulge?

— Vous la verrez dans deux ou trois ans! Ce sera une beauté parfaite.

— Bah! le profil est bien moins régulier que celui de sa mère; c'est sa mère qu'il fallait voir à vingt ans...

— Ne trouvez-vous pas que la petite ressemble scandaleusement à son père?

— Scandaleusement? répéta l'autre dame, comme si elle n'eût pas compris ce que cette ressemblance pouvait avoir de fâcheux. Non, ma foi! M. de Saulge a grand air assurément, mais il n'a jamais dû, même dans sa jeunesse...

— Qui vous parle de M. de Saulge!

— Vous me dites son père...

— Eh! d'où revenez-vous? Ici, tout le monde sait cela.

— Quoi donc?

— Mais... que M. de Chavagnes...

— Comment!...

— Eh oui! elle a brisé sa vie, elle l'a empêché de se marier... Il n'y a que ces sortes de femmes qui inspirent des affections éternelles.

— Maintenant que vous me l'avez fait remarquer, je trouve en effet...

— N'est-ce pas? Tandis qu'ils valsaient ensemble, c'était révoltant.

— Quelle audace!

Et bientôt le bal les rappela. Lorsque Louise n'entendit plus rien, elle sortit chancelante, pâle comme une morte, avec une expression égarée dans les yeux. De ce qui avait frappé son oreille, elle n'avait rien compris distinctement, sinon qu'un affreux malheur venait de fondre sur elle; le contraste de ce malheur avec l'animation de la fête et l'excessive gaîté à laquelle un instant auparavant elle s'abandonnait le rendait encore plus cruel. Ce n'est pas lorsque le coup vient de vous frapper que l'on sent la blessure; Louise n'était qu'étourdie et comme stupide. Marcher, se soutenir seulement, lui eût été impossible; elle se laissa tomber à la place que venaient de quitter ses bourreaux involontaires, et se cacha le visage entre les deux mains, écrasée de honte; il lui semblait qu'elle fût coupable... sans savoir de quoi. — Louise! dit auprès d'elle M. de Chavagnes.

Elle se leva toute droite, avec une geste d'horreur si marqué qu'il fallut, pour qu'il n'y prît pas garde, l'inquiétude qui l'absorbait tout entier. Il arrivait par la serre au moment même où Henri entrait par l'autre porte. — Qu'avez-vous, mon Dieu! qu'avez-vous donc? s'écria ce dernier. Nous vous cherchons partout depuis un quart d'heure. Qu'est-ce que cette pâleur? qu'est-ce que ces larmes?

Louise sentit qu'il fallait parler : — Une tristesse qui m'est venue tout à coup...

— Sans motif?

— Sans motif aucun.

— Les nerfs? fit M. de Chavagnes.

— Les nerfs,... répéta passivement Louise.

— Vous vous êtes trop surexcitée.

— Je ne souffre plus; je suis lasse, voilà tout. Laissez-moi un peu ici; allez rassurer ma mère.

— Votre mère est tranquille; elle vous croit avec M[lles] d'Antrague, qui ont emmené quelques jeunes filles voir les bijoux de la corbeille.

— Alors ne lui dites rien, je la rejoins à l'instant.

— Mieux vaudrait partir; je vais faire demander votre voiture.

— Si vous voulez. Restez là, Henri!

Quand elle fut seule avec lui, elle se jeta follement à son cou comme un enfant désespéré. — Ah! grand Dieu! que le monde est vide!

— Déjà de la philosophie, Louisette? Vous le trouviez si beau tout à l'heure!

— C'est fini, c'est bien fini!...

— Pourquoi?

Elle eut peur d'en dire trop, et l'entraîna vers le salon de danse. — Une bonne nuit, et tout redeviendra couleur de rose, fit Henri. Seulement vous vous rappellerez, étourdie que vous êtes, qu'il ne faut pas abuser des meilleures choses, — même de la valse.

A la lueur dorée des bougies qui s'éteignaient une à une, Louise voyait et entendait cette foule chatoyante s'agiter et bruire. L'orchestre redoublait d'énergie; — des fleurs fanées, des nœuds de rubans, jonchaient le parquet; il y avait dans l'air comme un poudroiement lumineux. Assise au milieu d'un cercle d'hommes, M[me] de Saulge les lorgnait avec un sourire de coquette indécision, une fleur à la main. C'était déjà la troisième figure du cotillon; elle avait consenti à y prendre part après s'être fait beaucoup prier, et maintenant elle s'amusait, on le voyait à l'éclat extraordinaire de ses yeux un peu cernés. De loin, elle envoya un signe de tête à sa fille; celle-ci fut étonnée de ce qu'elle éprouva en la regardant bondir aux bras de l'élu qui emportait triomphalement son gage de préférence : — Grand Dieu! est-ce que j'oserais la juger, la condamner? Cela est-il vrai seulement? Ai-je compris de quoi on l'accuse?

Ses yeux allaient de cette mère jusque-là vénérée, idolâtrée, à M. de Chavagnes, « dont elle avait brisé la vie, » et son esprit travaillait à éclaircir ce mystère atroce : — Tout le monde le sait, ont-elles dit?

— Tu parais décidément n'en pouvoir plus! s'écria M. de Saulge

en la rejoignant. Chavagnes a raison, il faut rentrer. Je te reconduirai, et nous renverrons la voiture à ta mère; ne la troublons pas.

— Merci, mon père.

Elle eut de la peine à balbutier *mon père*, et une fois en voiture, seule avec lui, elle appuya sa tête sur son épaule en répétant à plusieurs reprises : — Dites que vous m'aimez !

— Ah çà! ce bal t'a fait perdre le sens commun! Si je t'aime!... mais je t'aime ridiculement, tu le sais bien, ma fille.

— Oui, appelez-moi votre fille!

— Ma chère petite fille!

Elle se remit à pleurer.

Ce n'était point une calomnie. Il y avait eu dans la vie de Mme de Saulge certain jour de remords et de désespoir où toute l'influence d'un esprit pratique que les événemens ne déconcertaient pas avait été nécessaire pour empêcher qu'elle ne se perdît par une démarche irréparable. Selon la morale de M. de Chavagnes, on ne *perd* une femme qu'en l'affichant, et l'estime du monde lui semblait si précieuse et si nécessaire que, loin d'aimer davantage celle qui la lui eût sacrifiée, il se fût involontaiment refroidi pour elle. Bien entendu, il ne plaida pas les raisons véritables de sa philosophie : il eût craint que la comtesse n'y démêlât trop d'égoïsme et de vanité, cette double base des sentimens masculins; mais son désir de l'arrêter sur la pente de ce qu'il appelait une magnanime folie lui inspira mille sophismes ingénieux. — Dans l'effort qu'elle ferait pour tromper, effort qui répugne à toute âme droite, résiderait l'expiation... une expiation plus que suffisante. Subir les fatalités de la situation, ménager M. de Saulge et aussi les intérêts futurs d'un être inconnu et déjà chéri, telle devait être leur tâche. Quoi de plus injuste que de faire retomber sur un innocent la responsabilité terrible de l'entraînement qu'elle s'obstinait à qualifier de faute? Comme il appliquait à idéaliser cet entraînement toutes les ressources de son génie paradoxal, Mme de Saulge se laissa persuader. Il lui avait voilé, charmé, pour ainsi dire, le péché; or le côté sentimental de la question la frappait seul, seul il lui arracha encore des larmes. M. de Chavagnes sut les essuyer. A l'époque où un hasard funeste en informait Louise, leur liaison était presque légitimée par le temps, s'il est vrai que la persévérance d'un attachement criminel le rende excusable. Quelque paré que fût celui-ci de décorum et de fidélité chevaleresque, quelque sauvegardés que fussent les dehors, on continuait, comme nous l'avons vu, d'en médire; mais l'immoralité de M. de Chavagnes n'avait pas empêché les citoyens de Villevalliers de le nommer député. Quant à Mme de Saulge, on ne pouvait après tout être plus sévère pour elle que son mari. C'est à l'heure où

ils se croyaient en pleine sécurité que la Providence suscitait aux deux amans un juge plus sévère que le monde et que M. de Saulge : leur propre fille.

III.

Pour se faire une faible idée de ce qui se passa dans le cœur de Louise, il faut songer qu'elle sortait du couvent, qu'elle ne savait pas le premier mot de la vie. L'ignorance des jeunes filles élevées dans la maison paternelle n'est jamais absolue; on a l'ouïe et les yeux si grands ouverts que mille choses viennent instruire les mieux surveillées. Une conversation, une réticence seulement, éclairent tout ce qui devrait rester obscur. Au couvent, un couvent de province qui conserve les traditions d'autres temps, retraite austère où n'entre qu'un petit nombre de pensionnaires choisies, l'enfance de Louise s'était écoulée dans le calme de ces beaux cloîtres qui bordent de recueillement et d'ombre un jardin propice à la méditation religieuse, dans le demi-jour mélancolique d'une chapelle remplie par l'harmonie des voix virginales. Elle n'avait appris là rien de ce qui peut troubler l'âme; elle avait appris fort peu en somme. Louise jouait encore à l'âge où d'autres échangent déjà des confidences. Quoique les bénédictines fussent hostiles aux intimités, ces demoiselles trouvaient moyen, bien entendu, de se confier leurs secrets; Louise faisait exception. Ses rêves, elle l'avait dit, étaient le plus souvent de partager les plaisirs de sa mère, entrevus dans les rares sorties; parfois aussi, quand elle devenait un peu triste en mesurant du regard les grands murs, ses rêves, c'étaient les voyages, la liberté, un ajoupa au bord de la mer dorée par le soleil, sous les cocotiers échevelés et les sveltes palmiers qu'elle avait vus par les yeux de son frère le marin. Henri était pour elle ce qu'est pour Flora Mac-Ivor son frère Fergus dans le livre qu'elle préférait à tous les autres. Durant les vacances, à Montluisant, elle montrait les goûts d'un écolier plutôt que d'une jeune fille. On en riait. Sa mère n'avait aucune objection à ce qu'elle restât enfant; M. de Saulge l'emmenait chasser dans les tirés, elle battait impitoyablement au billard M. de Chavagnes. Nous avons vu que cette fougue, qu'elle apportait en toutes choses, ne lui avait pas fait défaut pour ses débuts dans le monde. Elle s'y était élancée comme l'oiseau s'élance dans l'infini; comme le pauvre oiseau encore, elle retombait l'aile brisée.

Elle ne dormit pas de la nuit, sentant toujours saigner ce cœur auquel inconsidérément on avait fait une blessure que chaque jour devait rendre plus profonde. — M. de Chavagnes son père! — ces

mots battaient dans le cerveau embrasé de l'enfant pareils aux pulsations de la fièvre, confus, inintelligibles, et d'autant plus effrayans.

Le lendemain était un dimanche; elle ne se leva que pour la messe. Une migraine, suite vraisemblable de sa prétendue indisposition de la veille, expliqua le bouleversement de ses traits. — Eh! j'étais ainsi, déclara M. de Saulge, la première fois que je bus du champagne; on s'y fait! — Elle essaya de sourire; mais le sourire était mort sur ses lèvres pâlies. Ses yeux bleus n'avaient plus le même regard; ils n'osaient se lever sur personne, de crainte sans doute qu'on n'y pût lire, eux qui naguère disaient si hardiment: — Je n'ai rien à cacher!

En parlant bas à Dieu de son angoisse, en le suppliant de l'aider à comprendre et de lui rendre le repos (deux grâces inconciliables), elle s'aperçut avec surprise que jamais encore elle n'avait prié; prononcer avec une religieuse attention une formule de demande ou de remercîment n'a rien de commun en effet avec cette prière qui est le cri du délaissement, du repentir ou de la douleur. M. de Chavagnes vint déjeuner au château. Assise en face de lui, Louise essayait avec terreur de s'assurer de cette ressemblance scandaleuse, révoltante, avait-on dit. La ressemblance existait, ce n'était pas discutable. Elle surprenait à chaque instant entre sa mère et *lui* des intelligences qui naguère lui semblaient toutes simples, qui étaient aujourd'hui criminelles; elle se rappelait l'insistance qu'il avait mise à obtenir qu'elle l'appelât mon ami, mais jamais monsieur; elle lui en voulait de tout cela. — Quelle mine sévère me faites-vous ce matin? s'écria M. de Chavagnes. Vos lendemains de bal ne sont pas gais, mignonne.

— C'est que Louise réfléchit sur le néant des plaisirs terrestres, dit Henri; elle me l'a confié hier : songez qu'il y a encore en elle un peu de la bénédictine.

— Si tu veux expier tes péchés mondains par une bonne œuvre, reprit sa mère non moins légèrement, va donc voir un peu Briffault, qui est plus mal ce matin, paraît-il.

— Pauvre Briffault! ajouta Henri, nous ne la conserverons pas longtemps.

La femme de charge était en effet à la dernière période d'une maladie de vieillesse et d'épuisement qui la retenait depuis des mois immobile. Le chagrin de n'avoir plus à ranger les armoires, à mettre sous clé les provisions et à morigéner les gens, achevait de la tuer. — Tout devait être au pillage! murmurait-elle avec de gros soupirs. — Comme son poste de faveur et sa sévérité l'avaient fait détester nécessairement des domestiques placés sous son contrôle,

comme Mme de Saulge, choquée de sa fidélité exclusive à ses anciens maîtres, lui témoignait un intérêt médiocre, elle eût été presque abandonnée sans les fréquentes visites de Henri et de Louise. Celle-ci trouvait à Briffault, qui ne lui avait jamais témoigné que de l'antipathie, un fort singulier et mauvais caractère; mais elle l'entourait de prévenances par égard pour son frère. Comme d'habitude, elle s'assit auprès du lit, et lui fit sur son état quelques questions auxquelles la vieille répondit d'un air distrait et refrogné; puis, à brûle-pourpoint, en jetant un coup d'œil sur la glace : — Madame Briffault, les avis étaient partagés hier, je voudrais avoir le vôtre, à qui trouvez-vous que je ressemble?

— Pas à M. le comte en tout cas, répliqua la malade avec une nuance d'ironie qui naguère eût échappé à Louise, mais qu'elle sentit parfaitement cette fois, et qui la cingla en plein visage.

— Ni à Henri?

— Vous n'avez pas de raison pour ressembler à Henri, mademoiselle.

— Un demi-frère est cependant un bien proche parent.

Briffault ne répondit pas. — Elle aussi! pensa Louise.

Tout le sang patricien de ses veines bouillonnait d'orgueil offensé. Quelque expurgée, quelque travestie que soit l'histoire enseignée au couvent, Louise avait rencontré çà et là le mot d'adultère, et elle savait la honte qui s'y attache. Ce qu'elle ignorait, parce que l'expérience seule nous l'apprend, c'est que l'opinion ne flétrit dans le vice que l'imprudence, la maladresse, et que la dissimulation en revanche se fait honorer à l'égal d'une vertu. Elle avait lu aussi depuis son retour quelques romans, et aujourd'hui elle les haïssait; elle haïssait les passions dont le résultat devait être tant de souffrances pour elle. Toutes les héroïnes prenaient une même figure qu'elle avait coutume d'entourer de respect, et qui maintenant se trouvait mêlée à des pensées dont frémissait sa pudeur! Le revers de ces délices orageuses n'était-il pas son propre désespoir?

— Pourquoi, dit-elle un jour à Henri, les livres nous montrent-ils l'amour, qui est si souvent un crime, comme le premier de tous les biens? A quoi bon ce mensonge?

— Le mensonge est dans votre bouche, répliqua vivement le jeune homme, quand vous parlez de crime! Ne blasphémez pas, ma pauvre Louise, et gardez-vous de croire sur ces matières tout autre que vous-même. L'amour vrai, nous le coudoyons souvent sans nous en douter. C'est l'immolation volontaire et enthousiaste du *moi* égoïste au repos et au bonheur de l'idole choisie entre toutes.

Il avait parlé avec tant de chaleur que Louise surprise lui demanda, en baissant les yeux devant les siens :

— Vous avez aimé, Henri?

— Passionnément et sans espoir.

— Cet amour eût été... coupable?

— L'amour n'est jamais coupable quand il est sincère.

Elle le regarda d'un air rêveur, et ne lui fit plus de questions.

L'humeur de Louise devint inégale, bizarre et ombrageuse, ses manières changèrent; ce fut une transformation. Cette physionomie si vive et si ouverte semblait prendre à tâche de se rendre impénétrable; elle évitait toutes les occasions de se rapprocher de M. de Chavagnes, dont la société lui plaisait naguère plus qu'aucune autre, prenait aigrement les badinages et les taquineries amicales qui, de sa part, l'avaient égayée tant de fois, hésitait à lui tendre la main, et se reculait instinctivement lorsque, selon sa vieille habitude familière, il l'embrassait au front. Ainsi se manifestait chez elle la voix du sang, ce phénomène dont il est permis de douter quand il ne s'accorde pas avec la voix de la conscience. A l'égard de sa mère, elle était habituellement contrainte. Il lui arrivait de la contempler avec curiosité, comme si elle eût cherché à résoudre un problème insoluble, puis des momens d'expansion succédaient à cette froideur, comme si elle eût voulu réparer un tort involontaire; elle couvrait Mme de Saulge de véhémentes caresses qui demandaient grâce, elle lui répétait qu'elle la vénérait, pour se le persuader à elle-même. Avec M. de Saulge, ce père idolâtre et faible qu'elle s'amusait auparavant à tyranniser, sa tendresse était devenue au contraire presque craintive, tout en paraissant avoir redoublé. Cette pensée : — depuis que j'existe, je vole l'amour, la protection, les bienfaits dont il m'a comblée, — la poursuivait sans relâche. Les scrupules de sa probité s'exaltaient jusqu'au plus poignant remords quand venait s'y joindre le sentiment du préjudice matériel qu'elle causait à Henri en partageant avec lui. La pauvre enfant se reprochait d'exister; comme elle se le disait naïvement, « elle eût voulu être seule coupable. » Accuser sa mère lui était plus douloureux que tout le reste. Parfois elle entreprenait de la disculper; n'avait-elle pas lu que le désordre des femmes est souvent provoqué par les mauvais traitemens ou par la légèreté des hommes? Le moyen pourtant de se figurer M. de Saulge brutal ou volage? Elle en arrivait à souhaiter qu'il l'eût été à quelque époque de sa vie pour que sa mère pût invoquer des circonstances atténuantes. Le soulagement même du doute lui fut retiré un soir que, Mme de Saulge ayant adressé à son mari une requête quelconque : — Vous savez bien, lui répondit ce dernier, que vous êtes maîtresse absolue. Je tiens à ce qu'après moi vous puissiez dire : — Il ne m'a jamais causé volontairement l'ombre d'un chagrin. — Voilà toute mon ambition; n'im-

porte où je serai, ce témoignage, venant de vous, me fera plus de plaisir qu'une glorieuse épitaphe.

Le comte avait été tout le jour violemment tourmenté par la goutte, ce qui le disposait aux idées lugubres, soigneusement écartées à l'ordinaire de son esprit et de ses discours.

Mme de Saulge se mit à rire : — Sans attendre l'heure solennelle des oraisons funèbres, je vous rends dès aujourd'hui cette justice : vous n'avez jamais cessé un moment d'être le meilleur des maris.

— Ainsi, songea Louise, elle s'accuse elle-même ! — Quittant brusquement la place qu'elle occupait auprès de sa mère, la jeune fille se glissa jusqu'à M. de Saulge, prit sa grande main, encore fraîche et belle, et la baisa silencieusement.

Louise était trop aimée pour que la tristesse qui la dévorait échappât longtemps à la clairvoyance de son entourage. Mme de Saulge observait peu, étant trop occupée d'elle-même : aussi les soupçons du comte devancèrent-ils les siens, sans savoir toutefois où se poser.

— Quelle peut être la cause de ce changement mystérieux? se demandait-il. Nous ne lui laissons le temps de rien désirer.

— Moi, disait M. de Chavagnes, dont la sollicitude s'était éveillée sans qu'il le laissât voir, les convenances lui défendant en pareil cas de parler le premier, je ne crois pas à un chagrin, je soupçonnerais plutôt une inclination romanesque. Louise a cassé, n'est-ce pas, sa dernière poupée? Quelque chose nécessairement doit la remplacer.

Ces paroles trouvaient chez Henri un écho douloureux. Avant tous les autres, il s'était aperçu de l'accablement profond, muet et concentré de Louise : il l'avait maintes fois interrogée, persuadé qu'elle parlerait, car personne n'était moins capable de résister au besoin d'épanchement, si puissant dans la jeunesse; mais elle le fuyait désormais, elle laissait le champ libre à toutes ses suppositions, ne niant rien de ce qu'il pouvait imaginer, pourvu que ce fût bien loin de la vérité. — A quoi bon tant de dissimulation? songeait-il. Si le choix est digne d'elle, doit-elle craindre que je m'en afflige?

Et d'avance il s'en affligeait.

Le moyen d'éclaircissement le plus simple se présenta au moment où ces quatre personnes, dont trois au moins avaient si peu de motifs de sympathie réciproque, confondaient leurs pensées dans une même anxiété. Un jeune homme riche et d'excellente famille aspirait à la main de Mlle de Saulge. Sa mère la trouvait trop jeune, mais il fut convenu qu'elle profiterait de l'occasion pour sonder ses sentimens réels. Aux premiers mots, Louise l'arrêta.

— Ni M. de Sévignac, ni aucun autre.

— Voici une résolution bien téméraire, dit Henri délicieusement soulagé.

— Vous en avez bien pris une semblable!

— Vous ne sauriez avoir, je suppose, les mêmes raisons que moi.

— Alors vous me blâmez?

— Dieu m'en garde!

— A la bonne heure! Avouez donc que M. de Sévignac vous déplaît.

— Lui et tous les autres. Je ne les puis souffrir, j'en suis jaloux! Il rougit et changea de ton brusquement. — C'est mon tempérament, fort incommode à moi et aux miens, je le reconnais, ajouta-t-il : le partage d'une affection, de quelque nature qu'elle soit, m'est insupportable. Je vous ai souvent répété qu'uniquement aimé dans ma première enfance, l'idéal résidait pour moi en ce souvenir. J'eusse souffert, Louise, de la moindre préférence, témoignée par vous à une amie de votre âge; j'ai été jaloux d'un inconnu, vous me prouvez que j'avais tort, je me reprends à respirer...

Elle était habituée à ces protestations d'amitié enthousiaste; mais pour la première fois elle les écoutait avec une sorte de gêne, qu'elle surmonta enfin : — Respirez bien librement, mon pauvre Henri, et jouissez en paix de votre idéal. Nous vivrons l'un pour l'autre, entendez-vous?

— Ah! s'écria-t-il, si c'était possible!

— Pourquoi pas comme deux vieux garçons?... Vous serez mon héritier, je l'exige.

Elle insista sur cette idée comique avec un sérieux singulier.

Sur ces entrefaites s'éteignit Jeanne Briffault, la femme de charge. Ce fut Henri qui lui ferma les yeux. L'agonie dura longtemps, entrecoupée de délire : — Mon fils, j'ai travaillé trois ans pour vous! Trois ans, j'ai cherché, j'ai épié! Que ma peine ne soit pas perdue, Henri!... — Elle retombait épuisée : — Ah! ah! la cachette est découverte! vous changerez les dispositions de votre père... avec ce billet... à moins... Non, non, pas d'esclandre! nous la tenons à notre merci. Réfléchissez, Henri, réfléchissez!... Mon enfant, mon enfant, que faites-vous?... — Il est fou! reprit-elle, et des sanglots, étouffés bientôt par l'oppression croissante, se mêlèrent à son rire convulsif.

— Calme-toi, disait Henri, chasse tes souvenirs.

Il soutenait ce corps presque inerte pour l'aider à respirer, et ses larmes tombaient goutte à goutte sur le front brûlant où s'entassaient les ombres éternelles. Ce n'était point seulement l'humble femme toute dévouée à lui et aux siens qu'il pleurait; n'avait-il pas

senti déjà cette triste et pénétrante odeur d'éther auprès d'une autre couche funèbre? n'avait-il pas recueilli une fois ces divagations fiévreuses qui trahissent souvent les angoisses les mieux cachées de toute une vie? La chambre était très sombre. Un large rayon lumineux y fit irruption soudain; une porte entre-bâillée depuis quelques instans venait de s'ouvrir avec lenteur, Louise entra. Elle était elle-même mortellement pâle, et cette apparition subite eut tout d'abord dans sa blancheur, dans la clarté qui semblait émaner d'elle, un caractère presque surnaturel. La moribonde s'était redressée par un suprême effort : — Qui es-tu, gémit-elle, toi qui viens me prendre? — Puis ses cheveux gris épars, le bras étendu et menaçant, d'une voix qui n'avait plus rien d'humain : — Qu'êtes-vous ici? que faites-vous dans notre maison, vous, une étrangère?

Elle répéta deux fois ce mot avec énergie.

— Retirez-vous! s'écria éperdument Henri, elle divague; elle a le délire!

— Non, non, mon ami, elle a raison, et je puis l'entendre; Henri, je sais tout!

A peine eut-elle laissé échapper cet aveu qu'elle eût voulu le reprendre. Henri stupéfait n'eut pas le temps de répondre. Elle s'était mise à genoux, et parlant à celle qui ne l'entendait plus, à celle qui, la dernière, défendait les droits du légitime héritier des de Saulge : — Je ne resterai pas longtemps, portez-en la promesse à sa mère.

Une pensée qui devait plus tard s'emparer d'elle irrévocablement et résoudre une situation inextricable venait de poindre dans son esprit. Les mourans devinent-ils à l'aide d'un sixième sens qui vient remplacer tous les autres ce qui se passe au fond des âmes? Louise put le croire, car, lorsqu'elle se releva, le regard fixe de Briffault, effrayant tout à l'heure, s'était adouci comme pour exprimer une bénédiction, puis il se couvrit du dernier voile.

En sortant de cette chambre, le cœur serré par le spectacle de la mort, dont l'émotion, quelque puissante qu'elle fût, s'effaçait pour Henri devant celle que lui avaient causée les paroles de Louise, ils eurent une première explication pleine de périls. En vain la pauvre enfant avait cru pouvoir garder à jamais enfermé en elle-même le secret qui l'étouffait, il faisait explosion. — Je vous le livre comme à Dieu même, dit-elle à celui qu'elle avait si longtemps nommé son frère.

Tandis qu'elle lui contait la scène du bal, il repassait dans sa mémoire une autre nuit non moins tragique, celle où Briffault lui avait remis en l'excitant à la vengeance certain billet surpris par elle, de M. de Chavagnes à Mme de Saulge. Ce billet était court, mais

surabondamment explicite; les transports de l'amant y tenaient beaucoup moins de place que les plaintes du père : ne pouvoir posséder sa fille, lui témoigner librement l'extrême tendresse qu'il paraissait ressentir pour elle, voir un autre en faire ses délices, songer qu'elle ne porterait jamais son nom, qu'elle ne l'appellerait jamais « mon père, » c'était pour M. de Chavagnes une cause d'intarissable amertume. Le premier sentiment profond qu'eût éprouvé cet homme, le sentiment paternel sans cesse blessé, débordait dans ces quelques lignes. Henri revoyait le papier plié en triangle, et qu'une main furtive avait dû glisser à la dérobée dans une autre main tremblante; il entendait Briffault lui dire : — La Providence m'a servie en me faisant enfin découvrir ce que je cherchais! — L'intervention de la Providence était douteuse en pareille aventure, mais il était certain que la revanche tant désirée eût été facile. Henri se rappelait avec d'autant plus de fierté cette première victoire remportée sur lui-même qu'il était fermement résolu à ce que Louise n'en sût jamais rien. En même temps, quoiqu'il en voulût cruellement aux gens qui l'avaient instruite d'un secret qu'il ne lui eût révélé pour rien au monde, une joie muette l'inondait. L'unique obstacle qui empêchât leurs deux cœurs de s'unir dans un sentiment plus vif que l'amitié s'était écroulé de lui-même.

Les deux jeunes gens marchèrent longtemps côte à côte sous les charmilles réchauffées par un rayon de soleil d'automne qui leur souriait comme l'espérance à travers le brouillard tiède. Louise s'appuyait sur le bras de Henri; aux momens les plus douloureux de son récit, il essuyait ses yeux en pleurs. — Pardonnez-moi, poursuivit-elle, pardonnez-moi d'avoir détourné de vous sans le vouloir et pendant tant d'années la tendresse de... votre père! Sa prédilection m'a été bien douloureuse, j'en ai senti toute l'injustice, je la sens plus vivement que jamais; vous avez été bon, Henri, de m'aimer malgré cela.

— Je n'ai aimé et je n'aime que vous; peu m'importe le reste.

— Eh! quoi! reprit-elle, sachant que je ne suis pas votre sœur?

— Ma Louise, vous avez eu en moi plus qu'un frère. Le jour où vous donnerez à un homme toute votre âme, vous comprendrez ce que j'ose vous avouer pour la première fois, ce que je vous ai caché si longtemps, l'amour, qui rend insensible à tout ce qui n'est pas lui-même. Ce jour-là, je saurai mourir.

Il se tut. M. de Saulge, sortant de la garenne, les rejoignait.

Combien sont vives et avec quelle rapidité se succèdent les impressions de la jeunesse, ou plutôt quels prodiges sait accomplir la passion! Un mot, et la destinée de Louise avait magiquement changé de face. Si près d'une résolution désespérée, elle s'arrêtait soudain

plus joyeuse que la joie elle-même; ce qu'elle avait pensé, ce qu'elle avait voulu jusque-là s'évanouissait comme une vaine fumée; au moment même où elle croyait avoir tout perdu, il lui semblait avoir tout retrouvé. L'amour est tout en effet. Depuis longtemps, il était en elle déguisé sous de faux semblans; la nature lui avait parlé en dépit de ce mensonge social, et Louise avait laissé grandir sans défiance, à l'abri d'un nom qui n'était pas le sien, le sentiment qui venait de jeter le masque pour envahir son âme vierge, chassant victorieusement devant lui toutes les douleurs.

L'impression pour Henri était presque la même, bien que l'illusion des liens du sang n'eût jamais motivé à ses propres yeux l'attachement que lui inspirait Louise. Tant qu'elle s'était crue sa sœur, il avait refoulé des transports que lui seul savait être parfaitement légitimes; aujourd'hui il pouvait s'y abandonner, il pouvait parler. Il lui raconta donc comment il s'était fait un devoir unique de veiller sur son bonheur, comment ce devoir s'était trouvé compliqué par certaine circonstance fatale et imprévue, lorsqu'après une campagne de quatre ans il retrouva l'enfant devenue jeune fille, cependant toujours la même avec lui, l'accablant de caresses ingénues, de flatteries sincères. Il lui raconta l'ivresse où l'avait jeté cette familiarité adorable qui la livrait si complétement à lui; combien il en avait été effrayé parfois, quand elle s'asseyait sur ses genoux, rieuse et câline, l'embrassant et disant mille folies : — Il me semblait alors voler les baisers destinés à un frère, et, si je vous grondais presque durement de vos enfantillages, c'était pour mieux cacher que j'en étais troublé.

Ils causaient à demi-voix de ces choses charmantes et terribles le soir au fond de la serre, et si rapprochés que chacun d'eux pouvait entendre les battemens du cœur de l'autre, non que Louise, devenue soudain timide, n'eût tenté de mettre entre elle et lui une distance plus grande; mais à chaque effort qu'elle faisait la main de Henri retenait mieux la sienne. — Et maintenant, ajouta-t-il avec un mélancolique sourire, je n'ai plus besoin de me défendre contre cette intimité qui a été si longtemps mon seul bonheur et mon secret supplice; les convenances vous défendront sans doute d'y revenir jamais; je ne suis plus qu'un étranger pour vous.

Elle ne répondit pas et se leva, échappant enfin à son étreinte. Le crépuscule qui tombait empêchait Henri de voir la vive rougeur répandue sur ses traits; mais il sentit que deux bras se nouaient autour de son cou, et que les lèvres émues de la jeune fille, penchée vers lui, effleuraient son front. Cette fois il n'y avait plus à se méprendre sur le sens de leur langage, tout ensemble craintif et brûlant. La nuit s'épaissit autour de ce premier baiser d'amour,

qui leur versait à tous deux l'oubli du lendemain et de la veille, du passé et de l'avenir; du sein de cette flore tropicale, alanguie par le sommeil qui gagne les plantes comme les humains, s'échappait un encens plein de vertiges. Le destin railleur transporte ainsi ses victimes au ciel pour les faire tomber de plus haut.

IV.

La famille de Saulge rentra comme de coutume à Paris vers les premiers jours de janvier. On vit Louise une partie de l'hiver deux fois par semaine au Théâtre-Italien dans la loge de sa mère et à tous les bals, on la rencontra en voiture aux Champs-Élysées tous les jours de beau temps; elle fut sans conteste proclamée jolie et devint de nouveau le point de mire d'ambitions matrimoniales honorables et flatteuses pour elle. La tristesse qui avait un instant alarmé sa famille s'était apparemment dissipée, bien que de cette crise il lui restât je ne sais quelle gravité et quelle incertitude de physionomie singulières, le geste plus lent, l'accent tour à tour plus vibrant et plus rêveur. Elle avait fait ce pas décisif qui sépare l'adolescence de la jeunesse, — la jeunesse mûrie par la réflexion et prédestinée aux orages. M. de Chavagnes était seul à remarquer qu'elle ne possédât plus au même degré l'insouciance qui permet de jouir sans arrière-pensée des distractions et des hommages du monde; il continuait à l'épier avec inquiétude, torturé par le désir de lui arracher une confidence, glacé par les façons de cérémonieuse froideur qu'elle affectait désormais avec lui.

Était-elle heureuse? Oui, mais comme on peut l'être sur le bord d'un abîme, les yeux fermés. Ce bonheur-là, Dante l'a mêlé à l'éternelle détresse où flotte, dans le cercle le plus doux de son *Enfer*, sa divine Françoise. Le délicieux tourment qui enlace à jamais deux âmes amoureuses était celui de Louise et d'Henri. Ils savaient insoluble leur situation, tissue de jouissances et d'angoisses, et à laquelle nulle autre ne ressembla jamais. Longtemps Louise ne soupçonna pas qu'on pût rien souhaiter de mieux que cette intimité de tous les instans; pour éclairer sa candeur, il fallut qu'elle vît souffrir Henri. Celui-ci dissimulait depuis de longs jours, satisfait, croyait-elle, de ne la point quitter et ne désirant rien de plus. Personne n'apportait d'obstacle à leur secrète intelligence; Mme de Saulge même la favorisait, — d'autant qu'elle avait senti que c'était contre les méchans propos une protection mille fois plus efficace, pour elle et pour sa fille, que celle de M. de Saulge, dont l'aveuglement n'en imposait guère. On donnait *Otello* ce soir-là. M. de Chavagnes, dilettante exquis, était à l'orchestre. Il regardait de là

Mme et Mlle de Saulge; il regardait surtout sa fille, avec quel mélange de tendresse, de ravissement, de regret, de crainte de se laisser pénétrer, nul ne peut le dire. Il avait envie de serrer la main de tous ceux qui l'admiraient; il enviait Henri, qui, assis derrière elle, se penchait sur le dossier de son fauteuil pour lui parler de temps en temps ou respirer le parfum de ses cheveux.

La comtesse écoutait la chanteuse en vogue dans une pose attentive et souriante que les habitués du théâtre ne se lassaient pas de lorgner depuis des années qu'ils la voyaient immuablement belle à cette même place. Louise, renversée en arrière sous le souffle ému d'Henri, les paupières closes, trouvait dans la musique cette extase qui ne s'empare que des cœurs épris et qu'a définie Shakspeare : « la musique est l'aliment de l'amour, continuez à jouer, donnez-m'en à l'excès, donnez-m'en trop! » Elle ne savait qui chantait, ni ce qu'on chantait; elle planait bien loin de cette salle, de ce public; ces immortelles mélodies servaient d'intermédiaires fidèles entre elle et lui pour l'échange de leurs pensées intraduisibles en langage humain.

Dès la fin du premier acte, Mme de Saulge alla saluer dans sa loge la vieille princesse B..., et les deux jeunes gens restèrent seuls pendant une partie du second acte. Le duo de la jalousie venait de finir au milieu d'applaudissemens enthousiastes. — Savez-vous, dit Henri, que mon congé expire un de ces jours, et que je vais vous quitter?

— C'est impossible! répondit Louise.

— Pourtant je suis parti bien souvent déjà sans que vous ayez prononcé ce mot.

— Tout a changé. Je ne pourrais plus vivre; demandez une prolongation.

— Je ne sais même pas si j'aurai le courage d'attendre la fin du congé, reprit Henri en secouant la tête.

Elle se retourna par un mouvement de brusque surprise dont M. de Chavagnes, qui persistait à lorgner de l'orchestre, se demanda la cause. — Ne plaisantez pas quand il s'agit de nous séparer.

— Je ne plaisante pas, ma pauvre enfant; tout ceci est horriblement sérieux. Je n'en puis plus.

— Que voulez-vous dire?

— Que, si vous pouviez être ma femme, j'aurais déjà donné ma démission; mais je n'ai qu'à partir, puisque vous devez aux yeux du monde et de la famille rester ma sœur.

Louise leva vers lui ses grands yeux ingénus et supplians. — N'étions-nous pas heureux?

— Non, et, il ne faut pas nous mentir à nous-mêmes, Louise, nous ne le serons jamais. Il est moins difficile de se faire une violence

perpétuelle que de mettre un frein à l'amour imprudemment avoué. Cet aveu seul avait donné au mien une nouvelle force, et que voulez-vous que je devienne, maintenant que je le sais partagé? Reprendrai-je, l'absence aidant, quelque empire sur ma volonté? Ce que je sais bien, c'est que je ne puis plus vivre auprès de vous jour et nuit, sans péril de scandale, que je ne veux plus usurper l'estime de ceux qui vous confient à ma protection, que j'ai à choisir entre deux extrémités, vous emporter avec moi au bout du monde, ou vous fuir.

C'étaient là de véhémentes paroles, elle les écoutait défaillante; pour toute la salle cependant, ils causaient avec le calme et l'indifférence convenables. — Le suivre! murmurait Louise, le suivre!... mes rêves du couvent!...

— Oui, dit Henri, répondant à sa pensée, le désespoir pour eux, la honte pour nous, et quelle honte!... Quel nom donnerait-on à cette tendresse fraternelle égarée jusqu'au crime! continua-t-il avec le rire sec et amer, plus navré que des larmes, qui depuis quelque temps lui venait souvent aux lèvres.

— Nous ne pouvons être innocens que devant Dieu, et à la condition de nous taire toujours.

— Sous peine de déshonorer mon père. Voilà où serait notre crime. Fallût-il pour l'éviter verser mon sang avec le tien, je n'hésiterais pas! — Elle lui tendit la main pour toute réponse. — Mais maudits soient ceux à qui nous devons ces luttes, au-dessus des forces humaines!

— Par pitié! s'écria-t-elle, vous parlez de ma mère!... D'ailleurs ne sommes-nous pas forcés de les plaindre?... ils s'aimaient.

Il reprit brusquement après une minute d'accablante réflexion :

— Ainsi je te laisserai derrière moi, exposée à entendre de la bouche d'un autre... Ah! je voudrais t'arracher ta beauté, je voudrais pétrifier ton cœur, je voudrais voler tous les trésors que j'adore en toi, afin qu'ils ne tentent personne!

— Prenez garde, ma mère a les yeux fixés sur vous! Henri, vous me faites le plus grand mal que vous puissiez me faire en doutant de moi. Tout... excepté cela!

La loge s'était remplie de nouveau. Mme de Saulge caquetait mélodieusement, dans ce joli jargon étranger dont elle ne put jamais se débarrasser, des mille petites nouvelles mondaines qu'elle avait recueillies auprès de la princesse, « un *reporter* en falbalas, » comme on l'avait surnommée.

— Eh bien! tu ne ris pas, Louisette? Comme tu es pâle! Il paraît, Henri, que vous n'êtes pas un compagnon réjouissant; je ne sais rien de plus maussade que les grands frères. Seriez-vous ainsi pour toutes les femmes, sauvage que vous êtes? Peut-être bien!

vous ne vous plaisez qu'à bord, et, je le vois, la nostalgie de la mer vous a repris depuis tantôt six mois. Vous n'en convenez pas? Il n'aime point parler de son métier, le sournois. Il en est trop amoureux pour cela... Dormirais-tu, Louisette?

Lorsque s'acheva la grande scène finale, débordante de terreur, d'angoisse et de passion, l'on eût pu croire en effet qu'elle dormait; elle s'était évanouie.

Ce fut le prélude d'une fièvre violente qui s'empara de Louise le lendemain. Au plus fort de l'accès, elle demanda brusquement à rester seule avec sa mère. — Écoutez-moi, dit-elle, je n'ai pas le courage de me taire plus longtemps. Ne voyez-vous pas que je meurs? La vie religieuse m'appelle... Je veux rentrer au couvent.

— Toi! s'écria Mme de Saulge atterrée.

Rien n'était plus étonnant en effet, plus invraisemblable. Elle avait déclaré cent fois à une autre époque son impatience de quitter sa prison, comme elle l'appelait; elle regimbait contre la règle, étant naturellement indépendante. Son imagination vive, mais point exaltée, paraissait moins qu'aucune autre prédisposée au mysticisme. Il se fit un instant de silence; la comtesse ne retrouvait pas la force de parler. — C'est une résolution longuement mûrie et bien arrêtée, ma mère.

— Et tu supposes que nous y donnerons jamais notre consentement?

— Je l'attendrai autant qu'il le faudra; vous ne voudrez cependant pas mon malheur, et dans le monde je ne puis être que très malheureuse.

— Qu'est-ce qui t'a, grand Dieu! désenchantée si vite? As-tu éprouvé quelque peine que nous ignorions? Tu peux tout confier à ta mère, il me semble? — Elle sourit tristement. — Que sais-je? Une inclination, non pas contrariée,... personne ne songerait à cela, mais qui te paraîtrait devoir rencontrer, indépendamment de notre volonté, des obstacles insurmontables? Tout se surmonte, enfant! Peut-être te forges-tu des chimères?

— Comme j'ai refusé M. de Sévignac, je refuserais qui que ce fût. Ma mère, au lieu de me combattre, aidez-moi à vaincre les difficultés. Je ne puis plus rester ici. Dieu ne le veut pas...

— Nous quitter! nous quitter! Ah! sanglota Mme de Saulge, fondant en larmes tout à coup, je suis trop punie!

Son orgueil se brisait à la fin. Le châtiment ne s'était fait attendre que pour la frapper plus cruellement, et elle ne se sentait pas le droit de l'éluder par la résistance. — Je parlerai à ton père, épargne-nous.

Elles pleurèrent longtemps dans les bras l'une de l'autre. Au sa-

lon, M. de Saulge, Chavagnes et Henri, réunis attendaient impatiemment que cet entretien s'achevât. — Eh bien? demanda le comte inquiet lorsque sa femme reparut pâle et les yeux rouges.

— Qui l'eût pensé? C'est au couvent qu'elle veut retourner, et pour toujours.

L'imprécation que laissa échapper M. de Saulge couvrit le cri de douloureuse surprise qui vibra sur les lèvres de M. de Chavagnes. Henri tressaillit; sa première impression avait été de joie égoïste et terrible. — Oui, avait-il pensé, c'est à Dieu seul que je puis la rendre.

Le désespoir de son père vint le rappeler à d'autres sentimens. — Voilà donc, vociférait ce dernier, le résultat de l'éducation du couvent! Ces béguines lui auront tourné l'esprit; mais cela passera, vous verrez que cela passera... Capter une héritière, c'est une bonne fortune pour la communauté! Elles ont compté sans moi! Par Dieu! nous sommes de force à déjouer leurs machinations... J'en appellerai plutôt à la justice,... oui, aux tribunaux! Je la marierai bon gré mal gré; je serai, s'il le faut, un père barbare... Ah! l'on me pousse à bout!... Et si elles réussissent à me l'enlever... — M. de Saulge marchait de long en large avec une sorte de frénésie. — Eh bien! je mettrai le feu au couvent; sur l'honneur, voilà ce que je ferai!

Il marcha encore quelque temps, d'un pas lourd et saccadé, au milieu du profond silence, puis, retombant dans son fauteuil : — Ne pouvait-elle au moins attendre que je ne sois plus là?... Non, vous ne pouvez me comprendre, dit-il durement à Henri, qui essayait de le calmer, je perds tout... Maintenant, — il tenait le bouton de la porte, prêt à sortir, — qu'on ne me reparle jamais de ce... caprice absurde, qu'elle ignore même que j'en sois informé. Je ne lui en dirai pas un mot, je ne pourrais me contenir; je la maudirais...

— Laissez-nous raisonner avec elle, interrompit Chavagnes, qui se maîtrisait mieux.

— Tout ce que vous voudrez, pourvu qu'on ne m'en parle plus. Le comte fit retomber la porte avec fracas derrière lui, comme s'il eût brisé du même coup cette prétendue vocation.

— Monsieur, balbutia Chavagnes, s'adressant à Henri, elle a grande confiance en vous...

Le jeune homme le regarda; sa figure décomposée lui fit pitié. — Voyez-la,... suppliez-la!...

Il eût voulu la voir, la supplier lui-même; mais selon le monde, son oracle jusque-là, il ne lui était rien. Oh! comme le malheureux haïssait la sagesse humaine qui l'avait empêché un jour de s'emparer de sa fille malgré tout!

— C'est un suicide! s'écria Henri en franchissant le seuil de la chambre de Louise. Il s'arrêta, saisi d'attendrissement et de res-

pect. Cette seule nuit avait fait en elle des ravages frappans. La fièvre plombait son visage aminci et dilatait démesurément ses grands yeux, où le feu sombre de la passion et l'énergie de la volonté invincible luttaient d'une façon touchante contre l'expression enfantine qui leur était naturelle. Sous les blanches et chastes draperies qui l'enveloppaient, étendue sur son lit comme sur un tombeau, elle ressemblait à l'une de ces victimes de la fatalité antique réclamées par les dieux en expiation des crimes de leurs ancêtres.

— Oui, dit-elle, le suicide chrétien, qui, lui, ne nous séparera pas pour toujours.

Il reçut à genoux la main brûlante qu'elle lui tendait, et longtemps il la couvrit de baisers; ni l'un ni l'autre ne parlait, jamais cependant ils ne s'étaient mieux compris. Plusieurs minutes s'écoulèrent de la sorte. Ce fut Louise qui rompit ce solennel silence.

— Vois-tu, murmura-t-elle doucement, le paradis s'achète. Celui qui nous a permis d'y goûter dès ici-bas ne voulait que nous donner le désir et la force de le gagner dans sa plénitude et son éternité. Je t'ai presque toujours attendu, et je n'ai jamais douté de ton retour. Eh bien! le voyage que nous allons entreprendre, chacun de notre côté, sera peut-être plus long que les autres; je vois cependant d'ici le rivage où nous aborderons ensemble, où j'ai déjà transporté une affection trop complète pour être tout simplement terrestre, mon frère et mon fiancé!

Elle appuya sur ces deux mots avec un sourire extatique, la tête tournée vers d'immortels horizons, visibles pour elle seule.

— Oui, répondit Henri dans un élan de foi subite, je sais que nous nous retrouverons. Tu me le promets; j'en crois le Dieu qui est en toi, qui me subjugue par ton regard et me parle par ta bouche. Des amours comme les nôtres ne peuvent venir que de lui; mais, pour que je te rejoigne où tu vas, il ne faut pas d'abord me charger d'une responsabilité criminelle, celle de t'avoir aidée par féroce égoïsme à murer toutes vives ta jeunesse, tes espérances, ta beauté.

— J'aurais voulu être belle pour un seul, et celui-là s'éloigne; je te lègue le souvenir de cette Louise qui, toi parti, ne sera plus. Quant à espérer,... ne m'as-tu pas dit hier soir des choses que je ne concevais pas d'abord, — que j'ai clairement comprises cette nuit? Le couvent sera moins triste que la maison où tu ne dois pas revenir; si tu souffres de ton côté d'un isolement nécessaire, le soupçon, la jalousie du moins ne te tourmenteront plus. Tu rejetteras ce triste alliage de tes sentimens purifiés.

— C'est pour moi, répétait Henri avec un mélange d'ivresse et de désespoir, c'est pour moi que tu t'anéantis!

— Rassure-toi, il y a longtemps que je songe au couvent. Tu m'en avais distraite. Ton amour était pour moi le soleil qui éblouit, au point de ne plus rien nous laisser voir du reste des cieux; mais je savais que chez nous une grande faute avait été commise et qu'aucun châtiment ne l'avait lavée, pas même un de ces châtimens qui échappent à l'œil du monde. Pour satisfaire la justice, il faut pénitence et réparation; d'où viendraient-elles sans moi?

— Soit! dit Henri avec une sombre énergie. L'effort que je ferai en me résignant à vivre sera plus grand que le tien.

Ces mots révélaient un épouvantable dessein qui lui avait traversé l'esprit. La pauvre Louise n'en put supporter la pensée, elle se renversa sur ses oreillers avec un faible cri; Henri sentit à l'ardente sécheresse, aux violentes pulsations de la main qu'il tenait toujours dans les siennes, un redoublement de fièvre. Il appela Mme de Saulge, afin d'épargner à cet être souffrant et adoré de nouveaux emportemens.

Louise fut quelques jours en danger, on craignit une fièvre cérébrale; dans le délire qui s'était déclaré, elle parlait sans cesse du couvent. Une nuit, elle entendit M. de Saulge, qui la veillait, s'écrier au comble de l'angoisse : — Guéris, et nous ferons tout ce que tu voudras. — Il pensait à peine à ce qu'il disait; cependant cette promesse, presque inconsciente, parut l'apaiser : elle avait compris qu'il la tiendrait tôt ou tard. Un mieux réel s'ensuivit.

Aussitôt qu'il put pénétrer jusqu'à elle, M. de Chavagnes intervint à son tour pour combattre la résolution qui le désolait. Elle le laissa parler impassible.

— Vous comprenez, monsieur, répliqua-t-elle froidement, que, si quelque chose au monde avait pu me détourner de ce que je dois faire, c'eût été la pensée du chagrin qui en résultera pour mon père.

M. de Chavagnes pâlit. — Vous laisserez derrière vous, dit-il d'une voix sourde, des douleurs plus nombreuses et plus amères que vous ne supposez. Je donnerais tout ce que je possède et ma vie pour vous faire renoncer à votre fatal projet.

Louise affecta un air de surprise; mais l'humide lueur qui brilla sous la paupière contractée de M. de Chavagnes la désarma. — Vous me demandiez tout à l'heure, reprit-elle à voix basse, vous me demandiez si les enfans pauvres avaient besoin de moi pour être bien instruits, et les malades pour être bien soignés, si mon devoir ne m'enchaînait pas plutôt auprès de mes parens, dans ma propre maison, où nul ne me remplacera. Vous savez bien qu'une religieuse ne se contente pas de soigner les malades, d'instruire les enfans; d'abord elle prie... Elle prie pour tous ceux qui ne prient pas, pour ceux qui pèchent, pour ceux qui oublient de se repentir; c'est aux

innocens d'expier. Croyez-vous n'avoir pas apporté votre part à ce monceau d'iniquités que doivent laver de saintes larmes? Je prierai pour vous, mon ami!

Devant le profond regard qu'elle arrêtait sur lui, il ne trouva rien à répondre. Le soir même, en rendant compte à Mme de Saulge de leur conversation, il lui avoua qu'une crainte poignante l'avait saisi tout à coup.

— Vous vous serez trompé! s'écria la comtesse, qui donc eût été assez infâme?... et qui pourrait savoir d'ailleurs?...

Toutes les femmes, même les plus spirituelles, ressemblent à ces oiseaux qui se croient bien cachés parce qu'ils ferment les yeux, la tête enfouie dans le sable.

V.

On entreprit de réconcilier Louise avec la vie de famille en lui prouvant qu'elle pouvait ressembler à la vie de couvent. Il fut convenu que tout projet de mariage serait abandonné, la liberté la plus complète lui était accordée pour s'occuper de bonnes œuvres; on espérait qu'à ce prix elle renoncerait à sa chimère. En effet, Louise n'en parlait plus; à vrai dire, elle n'en avait jamais parlé à M. de Saulge, et celui-ci fuyait toute confidence; nous sommes si faibles et si inconséquens qu'il nous semble que le moyen d'empêcher que les choses existent est d'en détourner notre esprit; nous nous imaginons supprimer ainsi ce que nous ne voulons pas voir. En peu de semaines, il avait cependant beaucoup vieilli. De son fils, il s'éloignait avec une aversion plus marquée que jamais, comme s'il eût pensé : — Qu'ai-je à faire de celui-là? prétendrait-il la remplacer?

Mme de Saulge et M. de Chavagnes étaient peut-être les plus malheureux. Ils éprouvaient cet effroi l'un de l'autre qui s'empare toujours dans un temps donné de deux complices; pour la première fois, ils échangeaient de ces mots irréparables qui sont comme le prélude souvent lointain, mais infaillible, de la séparation des amans. *Elle* le fatiguait de ses remords, *lui* se plaignait du despotisme qui avait pesé sur toute sa jeunesse; chacun faisait allusion, après vingt ans, à sa part de sacrifices. Le moindre regret, même inarticulé, une fois surpris, ne se pardonne pas, et ils en étaient aux reproches. Qu'avaient-ils à se reprocher? La seule chose qu'ils n'exprimassent point, une lourde part de responsabilité confusément pressentie dans la résolution de Louise, car sa résolution était bien prise; elle se taisait, mais elle ne cédait pas. La mélancolie qui la consumait devait être plus éloquente que toutes les prières pour triompher de la résistance de sa famille. Un mal lent et cruel mi-

nait cette beauté à peine épanouie; toutes les preuves d'un état morbide inquiétant se révélaient dans ses yeux abattus, dans sa maigreur et sa démarche lassée. Les médecins consultés prononçaient les noms de consomption et d'étisie. — Nous ne voyons, déclaraient-ils, aucune altération organique; c'est à d'autres de découvrir la cause secrète qui nous échappe. Les maladies de l'âme ne nous regardent pas; nous n'y pouvons rien.

Le changement d'air et d'habitudes lui ayant été recommandé, on la transporta dès les premiers jours du printemps à la campagne. Ce fut durant sa convalescence qu'elle s'expliqua tout à fait. Henri la soutenait dans les allées du parc; les premières feuilles commençaient seulement à se montrer, Louise aimait cet éveil de la nature et semblait y puiser une vie nouvelle. La gaîté lui revenait par intervalles comme luisent les échappées de soleil dans le ciel voilé entre deux giboulées d'avril. Ce jour-là en particulier, elle avait jeté aux échos quelques-uns de ses éclats de rire d'autrefois qui rendaient l'espérance à Mme de Saulge, attentive auprès d'elle, et foulé d'un pied presque alerte les mousses renaissantes. — Vous souvenez-vous? revenait sans cesse sur ses lèvres, comme si elle eût tenté de revivre le passé qui lui échappait. — Laissez-moi me reposer ici, dit-elle essoufflée après avoir gravi une butte, du haut de laquelle on dominait la campagne environnante.

Henri jeta son manteau sur le gazon et la fit asseoir dans un coin abrité. Les yeux grands ouverts et fixes, le cou tendu, elle s'enivrait de toute cette séve qui montait vers elle; il semblait qu'elle voulût respirer en une fois la création entière. Soudain ses yeux se fermèrent pour retenir et cacher une grosse larme.

— Que c'est beau! murmura-t-elle en serrant la main de sa mère et celle de Henri; qu'il serait doux pourtant de vivre ici avec vous!

— Qui t'en empêche, hélas! soupira Mme de Saulge.

Louise continua sans paraître l'entendre:

— Dieu a des manières diverses de nous appeler à lui, et, que sa voix soit douce ou sévère, il faut obéir. J'ai choisi l'ordre auquel j'appartiendrai, si je vis. Moi, j'ai besoin de mouvement, vous savez, je n'entends rien aux sublimités de la contemplation; la charité active, voilà ce qui me séduit et aussi la pauvreté volontaire. Vous me verrez donc fille de Saint-Vincent-de-Paul. On me prend sans dot, c'est convenu. Vous rappelez-vous, Henri, je vous ai dit un jour que vous seriez mon héritier?

Elle avait parlé en souriant; mais elle redevint grave tout à coup, et avec un regard éloquent sur sa mère : — Vous serez bon pour elle, n'est-ce pas, mon frère?

Elle réunit les deux mains qu'elle tenait, leurs mains qui pour la

première fois échangèrent une étreinte sympathique, car les deux cœurs se rencontraient dans un même martyre. — Mon frère! ce nom-là ne deviendra jamais banal dans ma bouche, quoiqu'une religieuse le doive à tous.

Au commencement de mai, Henri devait reprendre la mer. Ceux qui ont déposé le suprême baiser sur un front chéri glacé pour jamais comprendront ce que furent leurs adieux. Louise avait atteint les hauteurs sublimes de l'oblation, où la grâce triomphe, où le dernier regret est vaincu. Elle n'avait pas pleuré sur elle-même comme la fille de Jephté; la flamme pure qui brûlait au plus profond de son âme, et que rien de matériel n'avait jamais souillée, s'envola sans effort vers le ciel, dont elle était digne. Aux yeux d'Henri, cette vierge saintement amoureuse avait désormais un caractère auguste et sacré; il n'eût osé lui laisser voir qu'il était torturé encore par toutes les fureurs et toutes les angoisses de la passion humaine. Il fut, en la quittant, presque froid, tant il craignait de se montrer trop au-dessous d'elle et de perdre, s'il s'abandonnait le moins du monde, toute possession de lui-même. Louise coupa devant lui sa magnifique chevelure, et la lui remit en disant : — Elle ne devait tomber qu'au pied de l'autel le jour de ma prise d'habit. L'époux à qui elle appartient me le pardonnera; il me garde tout entière.

Le jeune homme porta les cheveux de Louise à ses lèvres et les cacha dans sa poitrine. — On les retrouvera là, dit-il simplement.

Ils partirent le même jour, Henri pour le lieu de son prochain embarquement, Louise pour le couvent où elle avait été élevée et où son père lui permettait d'aller faire une retraite, à la condition de revenir vite et d'écrire souvent. Elle écrivit en effet, d'abord que la santé lui était rendue, ce qui fit que les médecins engagèrent sa famille à laisser agir sur elle le régime du cloître, puisqu'il lui était si favorable; elle écrivit ensuite pour implorer l'autorisation de commencer sans retard le noviciat de sœur de charité. Comme tous les hommes violens, M. de Saulge était faible, il n'eut ni le courage de la résignation, ni celui de la résistance; il lui fit acheter par une longue et pénible attente un consentement accordé à regret, retiré aussitôt. M. de Chavagnes gagna enfin cette cause difficile en insinuant qu'il ne s'agissait que de vœux simples, renouvelables à de courts intervalles; il cita plusieurs exemples de sœurs de charité rentrées dans le monde, il allégua tout ce que pour sa part il ne croyait pas sur la probabilité du retour de Louise. Elle lui avait envoyé le matin même son confesseur, qui eut avec lui une conversation, dont sans doute il subissait l'influence. — Mlle de Saulge, avait dit le prêtre, comptait trouver en lui un appui dans la grave déter-

mination d'où dépendait son repos. Elle lui exprimait d'avance pour ce qu'il ferait sa reconnaissance *filiale*. — Ce mot fut un talisman! Chavagnes n'avait point hésité. Avec un déchirement de cœur indicible, il s'était juré de mériter à tout prix qu'absente elle lui vouât du moins ce sentiment-là.

Nous sommes au 12 janvier 1871. La France, qui depuis six mois se tord ensanglantée sous l'outrage de l'invasion prussienne et roule de désastre en désastre, a touché au plus profond de l'abîme. Un dernier effort vient d'être tenté par l'armée de la Loire, et cet effort, qui devait débloquer Paris, a consommé notre défaite.

La nuit est venue, la terre blanche et durcie est jonchée de cadavres, les ambulances volantes regorgent de blessés; il y en a bien plus encore, hélas! à relever. Par places, le sol disparaît sous les corps mutilés; on dirait des champs de blé aux épis couchés par l'orage. En effet, la moisson est faite, une horrible moisson humaine, et sur bien des points, malgré l'énergie du plus admirable zèle, ce sera pour les mourans une nuit d'agonie sans secours. Tous les bruits se sont éteints; ces grandes voix étranges, foudroyantes, dont l'air est rempli lors du choc de deux armées, font désormais silence; seulement çà et là un râle, un gémissement. Les civières s'entre-croisent, cherchant, emportant les victimes; à la clarté de la lune, étincelante dans un ciel glacial, on voit des ombres, démesurément allongées, s'incliner vers d'informes débris encore vivans.

Une ferme abandonnée a été transformée en hôpital provisoire; les amputés, les mourans y gisent dans une effrayante promiscuité. C'est le séjour même de la souffrance, de la souffrance mâle, contenue, muette. Celui-ci, vieux troupier, fume languissamment sa dernière pipe; celui-là, qui est Breton, se recommande à Madame sainte Anne; un marin, blessé lui-même, vient d'apporter sur ses bras, comme un enfant, son capitaine, et s'est laissé tomber auprès de lui, épuisé par l'effort. Qui peut dire quels poignans regrets, quelles patriotiques douleurs, quelles aspirations vers le foyer, quels souvenirs touchans de *ce qui fut*, quels rêves plus haut de *ce qui sera*, flottent au-dessus de tous ces grabats sinistres?

Parmi les chirurgiens qui leur donnent des ordres, parmi les ambulanciers qui les secondent, sont deux religieuses. L'une, déjà vieille, montre le sang-froid qui vient de l'expérience; elle s'est aguerrie au spectacle de toutes les misères, elle a depuis longtemps surmonté tous les dégoûts. Sa compagne s'efforce de l'imiter; mais on sent que chez elle la pitié naturelle vibre encore sous la

charité évangélique, qu'elle est émue à la façon de ces jeunes recrues qui aujourd'hui ont pour la première fois affronté le feu. En ce moment, elle est à genoux près de l'officier de marine, qu'un prodige de dévoûment a porté jusqu'à elle. Il tient toujours enlacé le cou athlétique de son matelot, abattu à ses côtés comme une statue brisée d'Hercule. La jeune sœur dégage doucement ce bras, soulève cette tête mourante, et le sang qui coule d'une blessure effroyable inonde sa guimpe blanche. — Mon Dieu! dit-elle à demi-voix.

Il entr'ouvre les yeux et les referme. Plus d'un s'est déjà endormi résigné entre les bras de la mort, qui prenait pour le bercer cet angélique accent. En même temps la clarté d'une lampe frappe le visage défiguré. — Henri! s'écrie la religieuse.

Il a prononcé faiblement: Louise! dans un soupir qui sera le dernier. Sa main s'est crispée sur la déchirure béante par laquelle vient de s'envoler l'âme; confondue avec les fibres de cette chair en lambeaux, sur cette poitrine trouée, repose une tresse maculée de sang, humide et tiède, le gage dont il avait fait vœu de ne point se séparer vivant, dont il avait dit: « On le retrouvera là! » Ils se revirent ainsi. . . . .

M. de Saulge existe encore; il est à ce degré de vieillesse qui se rapproche de l'enfance et qui atténue toutes nos sensations, de sorte que l'on pourrait croire que le corps survit au reste. Il attend toujours sa fille avec une inépuisable espérance; il parle souvent de son fils depuis qu'il l'a perdu.

Mme de Saulge, de qui la beauté, jusque-là sans atteinte, est tombée comme un masque du jour au lendemain, croit s'être vouée à lui tout entière; mais ce dévoûment factice ne remplit pas le vide affreux dans lequel elle se débat. Tout lui a manqué à la fois. M. de Chavagnes ne l'a pas revue depuis la prise d'habit de Louise, ce qui l'a éclairée sur le secret de sa longue constance; il n'avait aimé que sa fille. L'ayant perdue, il a renoncé à toutes ses habitudes, à toutes ses ambitions; il s'est mis à voyager pour échapper au monde, son élément jusque-là. La mort l'a saisi dans une auberge d'Italie. On n'a jamais compris pourquoi il léguait tous ses biens aux hôpitaux.

*****

LA PHILOSOPHIE

DE LA RÉVOLUTION

I.

LES THÉORICIENS DE L'IDÉE RÉVOLUTIONNAIRE.

Le procès de la révolution française est toujours à recommencer. A chaque phase nouvelle de cette histoire, nouveaux points de vue, nouvelles théories. Que de fois n'a-t-elle pas changé, cette philosophie de l'histoire révolutionnaire! Que de fois une logique victorieuse n'a-t-elle pas démontré comme également nécessaires les conséquences les plus contradictoires! Une telle diversité d'opinions n'a rien d'extraordinaire; elle n'est que la conséquence naturelle de la complication des choses. Des principes illimités, des vicissitudes prodigieuses, un enchevêtrement de faits que nul n'eût pu prévoir, et que personne n'a pu dominer : tels sont les élémens qu'offre à la méditation du penseur ce spectacle tragique et toujours nouveau. Comment s'étonner que chacun le contemple au point de vue de ses opinions, de ses affections, et que, réfracté à travers tant de prismes, il apparaisse sous les aspects les plus différens? Compliquée en elle-même et dans son histoire, la révolution l'est encore à titre d'événement européen. Notre situation continentale ne lui a pas permis de se développer librement comme celles d'Amérique ou d'Angleterre; elle s'est bien vite mêlée aux intérêts des autres peuples; de là encore un principe de dissentiment. Enfin les progrès de la science et de la critique historiques, par des comparaisons plus

exactes et plus profondes de notre histoire avec celles des autres pays, ont dû rectifier plus d'un préjugé, ou peut-être aussi quelquefois en apporter de nouveaux.

Nous n'avons pas la présomption d'ajouter une nouvelle opinion, une théorie nouvelle à tout ce qui a été écrit, pensé, professé, par tant d'écrivains illustres; nous croyons qu'il vaut mieux restreindre le champ des dissentimens que de l'étendre sans cesse. Il nous a semblé que, pour se préparer à bien juger un si grand événement, il serait bon de rassembler toutes les opinions émises par des juges compétens, toutes celles du moins, bonnes ou mauvaises, qui comptent et qui ont un poids. Peut-être ces jugemens, recueillis avec sincérité, résumés avec précision, critiqués avec équité, pourront-ils se servir de contrôle les uns aux autres, et la vérité, qui est une moyenne, ressortira-t-elle d'elle-même du conflit de ces dépositions contradictoires. C'est dans cet esprit que nous avons tracé cette sorte d'esquisse historique d'une philosophie de la révolution française. On peut, sans forcer les choses, la diviser en deux périodes distinctes : la période militante, où nous voyons en présence le pour et le contre, le oui et le non, avec tous les excès de la passion et du parti-pris; la période critique, période de réflexion, d'examen et de doute. Entre le fanatisme de la première période et le scepticisme de la seconde, c'est à la raison politique à nous enseigner le vrai chemin.

I. — ÉCOLE HISTORIQUE. — ÉCOLE PHILOSOPHIQUE. — BURKE ET FICHTE.

De tous les pays de l'Europe, celui où les principes de la révolution française ont le plus promptement attiré l'attention et provoqué l'examen a été l'Angleterre, accoutumée depuis longtemps à la libre discussion sur les matières politiques, et qui, nous ayant donné l'exemple d'une révolution semblable à la nôtre, pouvait se montrer à la fois fière de notre imitation et inquiète d'en ressentir les contre-coups. Au premier rang de ceux qui tout d'abord prirent parti pour nous et qui jamais n'abandonnèrent notre cause, il faut compter le grand orateur du parti whig, le célèbre adversaire de Pitt et l'un de ses successeurs au ministère, Fox, dont le peuple français ne doit pas oublier le nom, tant sont rares chez nos voisins les hommes d'état qui ont aimé la France! Parmi les adversaires de la révolution, parmi ceux qui, avec une égale conviction, un égal amour pour leur pays et aussi, croyaient-ils, pour la liberté et l'humanité, ont, soit à la tribune, soit dans des écrits, combattu et solennellement réprouvé cette révolution nouvelle, si différente à

leurs yeux de leur révolution nationale, il faut nommer Burke, l'un des chefs du parti whig aussi bien que Fox, lié jusque-là avec celui-ci de la plus étroite amitié, mais qui rompit avec lui dans une séance mémorable du parlement sans autre cause que cette division même d'opinion provoquée entre eux par les événemens de France.

Fox n'a rien écrit sur la révolution française; il n'a émis son opinion que dans des discours. Burke ne s'est pas contenté de porter contre elle à la tribune les accusations les plus provoquantes; il publia un manifeste amer et diffus, quoique plein de vues pénétrantes et prophétiques, sous ce titre : *Réflexions sur la révolution de France*, et sous forme de lettre à un ami (1). Dans cet ouvrage, on voit Edmond Burke préoccupé au plus haut point de la crainte que les principes nouveaux ne vinssent à passer en Angleterre à la faveur d'une confusion assez naturelle entre les deux révolutions qui ont eu lieu dans les deux pays. Il ne manquait pas alors, même en Angleterre, d'esprits ardens pour faire remarquer que la constitution anglaise reposait ou semblait reposer sur le principe que l'on essayait d'introduire en France, à savoir le principe de la souveraineté populaire, ce qui pouvait donner lieu de redouter que l'on n'en tirât les mêmes conséquences.

A cette méthode philosophique et radicale, qui caractérise la révolution de France et qui a toujours été le propre des écoles révolutionnaires, Burke oppose la méthode historique, qui a signalé celle d'Angleterre. Il est loin de défendre, comme les jacobites, le principe du droit divin; mais il soutient que le changement de dynastie qui a eu lieu en Angleterre au XVIIe siècle n'a été qu'une « dérogation exceptionnelle » à la loi de la succession héréditaire, et une dérogation que l'on a essayé de rendre aussi étroite que possible. Il est aisé, selon lui, de concilier « le principe sacré de l'hérédité de la couronne avec le pouvoir d'en changer l'application. » On ne doit le faire « qu'à l'égard de la partie peccante, » et il ne faut pas « décomposer le corps politique tout entier, sous prétexte de créer un ordre absolument nouveau. » Avec le sens pratique qui caractérise en politique l'esprit anglais, Burke établit que dans une société, à côté du principe de « conservation, » il doit y avoir un principe de « redressement, » — autrement une société dont le chef serait absurde ou criminel serait condamnée à périr; mais ce redres-

(1) Cet ouvrage produisit un grand effet en Europe. Thomas Payne l'Américain en fit une réfutation dans son livre des *Droits de l'homme*. Priestley l'a combattu également dans ses *Réflexions sur la révolution*, 1791, traduction française. Voir sur Burke la remarquable étude de M. de Rémusat dans la *Revue* des 1er janvier et 1er février 1853.

sement doit être limité au strict nécessaire, et s'éloigner aussi peu que possible de l'ordre régulier et traditionnel. C'est ainsi que lors de la révolution de 1688 le roi Jacques II fut censé avoir abdiqué, et que le trône fut déclaré vacant, ce qui en permettait l'accès au plus proche héritier; cependant on ne doit pas conclure de ce cas particulier à un droit absolu « de détrôner les rois et de les remplacer. » En vertu de ces principes, Burke nie que le peuple ait le droit de changer son gouvernement quand il lui plaît, et de s'en faire un à sa fantaisie. La seule idée « d'un nouveau gouvernement » suffit, à ses yeux, pour inspirer « le dégoût et l'horreur. » La liberté anglaise n'est pas un droit *a priori*, c'est « un héritage; » elle a « ses armoiries, ses galeries de portraits, ses inscriptions, ses archives, ses preuves et ses titres. » En un mot, dit Burke éloquemment, « notre liberté est *noblesse.* »

C'est cette liberté traditionnelle et historique, fondée sur des monumens et non sur des abstractions, que Burke aurait voulu voir établir en France. Il reconnaît que la vieille constitution française avait été bien « endommagée; » mais il en restait encore « des pans de murailles, » et « ses fondations avaient subsisté. » Il essaie alors de montrer comment les droits de la noblesse, l'organisation du clergé, les parlemens, les priviléges provinciaux, comment toutes ces institutions, plus ou moins altérées et dégradées par le temps, auraient pu avec quelques réparations servir à reconstruire l'édifice nouveau.

Il sera sans doute éternellement regrettable que la révolution française n'ait pu se dénouer, comme l'eût désiré Burke, par une transaction entre le passé et l'avenir, entre l'aristocratie et la démocratie, la royauté et le peuple, entre la tradition et le progrès, le privilége et le droit. Nul doute qu'un progrès continu et régulier ne vaille mille fois mieux que ces évolutions brusques qui détruisent tout et ont en outre le malheur de produire dans la suite toute sorte de contre-coups où s'épuisent les forces des nations. Heureux les peuples chez lesquels la tradition est novatrice et l'innovation conservatrice! Ce sont là aujourd'hui des vérités devenues banales; si banales qu'elles soient, on ne peut trop s'en pénétrer. Inspirons-nous pour l'avenir de conseils si salutaires, qui sont toujours trop opportuns; mais, pour ce qui est du passé, n'oublions pas les faits et les circonstances qui eussent rendu bien difficile, sinon impossible, la transaction que les critiques regrettent, que nous regrettons avec eux.

Burke et ses modernes disciples opposent sans cesse à la France l'exemple de l'Angleterre, ils ne parlent jamais que de 1688; ils paraissent oublier qu'il y a eu une certaine année 1640 où les An-

glais sont loin d'avoir montré ce même esprit de sage réformation sans violence qu'ils ont fait voir cinquante ans plus tard. Oui, sans doute, en 1688 les Anglais ont fait une révolution prudente et habile, mais c'était quarante-huit ans après la première. Ne semble-t-il pas que ce soit une révolution assez radicale que celle qui a décapité Charles Ier, établi la république en Angleterre et fait de Cromwell un protecteur? En supposant que la France, comme le voulait Burke, eût dû imiter les Anglais, elle avait devant elle cinquante ans pour cela. Jusqu'en 1830, l'Angleterre n'avait pas le droit de nous rien reprocher, car nous n'avions fait que ce qu'elle avait fait elle-même. C'est elle qui nous avait donné l'exemple du régicide, celui de la république, celui du gouvernement militaire, celui d'une contre-révolution, celui enfin d'une révolution nouvelle dans une branche cadette. Que l'on reproche aujourd'hui à la France de n'avoir pas su encore s'arrêter dans une combinaison raisonnable et de courir éternellement dans l'inconnu, on le comprend; mais Burke n'avait pas ce droit : c'était lui qui était l'impatient en demandant à la France de s'arrêter du premier coup à cet état que l'Angleterre avait mis un demi-siècle à atteindre.

D'ailleurs Burke, prévenu par le modèle qu'il avait sous les yeux, ne croyait-il pas trop facilement à la possibilité d'imiter en France un pareil exemple? Montesquieu semble avoir mieux vu quand il a dit : « Abolissez dans une monarchie les prérogatives des seigneurs, du clergé, de la noblesse et des villes, vous aurez bientôt un état populaire, ou bien un état despotique. » Qu'avait donc fait l'ancienne monarchie, et cela depuis deux ou trois siècles? Elle avait détruit toutes les libertés héréditaires : communes, parlemens, aristocratie, états-généraux, clergé, tout avait été effacé, détruit, nivelé au profit du prince. Comment reconstruire ce vieil édifice de la constitution française? Où retrouver les vieilles chartes et les titres de cette liberté traditionnelle qui eût dû être notre héritage? Burke a bien raison de dire « qu'aucun pouvoir, aucune institution ne peut rendre les hommes différens de ce que Dieu, la nature, l'éducation et les habitudes les ont faits. » Or en France précisément la tradition était niveleuse, c'est la royauté qui la première avait commencé à niveler; la démocratie était donc en France une conséquence historique aussi bien que l'aristocratie en Angleterre.

On ne peut méconnaître le danger d'une révolution qui part de principes trop généraux et trop abstraits, car, ces principes n'ayant pas de détermination précise, chacun les détermine à sa guise, et, lorsqu'il les croit violés, en appelle aussitôt au droit de la force. Aussi est-il permis de dire avec Burke que la révolution a préparé

« une mine » dont l'explosion fera sauter tous les gouvernemens. Cette mine, « ce sont les droits de l'homme. » Il fait remarquer avec raison que tous ces droits sont absolus et extrêmes en théorie, tandis que dans la réalité ils ne peuvent jamais être « qu'une moyenne, un compromis entre un bien et un mal, souvent même entre deux maux. » On ne peut méconnaître la justesse théorique de ces assertions. Il est permis de regretter que la révolution ait débuté par une préface métaphysique; il était inutile et peut-être dangereux de formuler ces droits sous une forme absolue, qui en rendait l'application très difficile; après tout n'est-ce peut-être là qu'une question de forme et de conduite, peut-être, en examinant de près ce décalogue célèbre des droits de l'homme et du citoyen, trouverait-on que ces droits réclamés alors étaient précisément cette moyenne de besoins légitimes et nécessaires, auxquels les mœurs, les lumières, les intérêts grandissans avaient graduellement amené les esprits, et que, s'il y a eu une explosion soudaine et effroyable, c'est que ces besoins n'avaient pas été satisfaits à temps.

Il faut d'ailleurs, dans cette célèbre déclaration, distinguer les principes de l'ordre politique et ceux de l'ordre civil. Autant les premiers ont été impuissans jusqu'ici à nous donner un ordre durable, autant les seconds ont été vivaces et énergiques malgré de partielles et passagères mutilations. C'est un fait que les principes de la déclaration des droits ont été précisément ce qu'il y a eu de plus solide et de plus persistant dans l'histoire de nos révolutions. Toutes les institutions politiques qui ont essayé de se fonder ont péri les unes après les autres, et c'est encore un problème de savoir si une révolution aussi radicale peut enfanter ou supporter un gouvernement; mais, tandis que les constitutions périssaient, les bases sociales posées par la déclaration des droits demeuraient inébranlables. La charte de 1814 et la constitution de 1852 reconnaissaient explicitement ces principes fondamentaux. Bien plus, ces principes tendaient à devenir les principes de toute société civilisée, et l'aristocratique Angleterre elle-même s'y pliait peu à peu aussi bien que l'Allemagne féodale.

Tandis que Burke se place, dans sa critique, au point de vue exclusif de l'histoire et de la tradition, le philosophe allemand Fichte, alors dans sa jeunesse, et tout plein de cette ivresse idéologique et spéculative dont l'Allemagne s'est bien guérie depuis, soutient le point de vue philosophique avec la naïveté la plus intrépide et avec une exubérance de phraséologie abstraite qui au moins n'était pas au XVIIIe siècle le défaut de nos philosophes. Fichte nous apprend (1)

(1) Les *Considérations destinées à rectifier les jugemens du public sur la révolution française* ont été écrites par Fichte en 1793, et traduites en français par M. Jules Barni en 1859.

que, « pour juger de la légitimité d'une révolution, » il faut « remonter jusqu'à la forme originale de notre esprit, » que « c'est de notre moi, non pas en tant qu'il est façonné par l'expérience, mais du moi pur en dehors de toute expérience, » qu'il faut tirer ce jugement. On voit à quelle subtilité d'abstraction il faut s'élever, selon le philosophe allemand, pour être en état de dire son avis sur la révolution française.

A la vérité, Fichte fait une distinction importante : il y a, selon lui, deux choses à distinguer dans une révolution, la légitimité et la sagesse. La légitimité ne peut être jugée que par des principes *a priori* puisés « dans l'essence du moi. » Pour ce qui est de la sagesse, il faut consulter l'expérience. On croit peut-être que l'auteur ici va faire quelque concession à l'école historique. En aucune façon. L'expérience, pour lui, ce n'est pas celle de l'histoire : « que nous sert-il de savoir combien il y a eu de grandes monarchies, et quel jour a eu lieu la bataille de Philippes? » Non, la vraie expérience est celle de la psychologie : c'est « la connaissance expérimentale de l'âme humaine. » C'est là, suivant lui, la manière de juger la plus solide et la moins sujette à tromper : « l'histoire vulgaire n'a rien à y voir. »

Ainsi l'histoire, qui est tout pour Burke, n'est absolument rien pour Fichte : l'un ne voit qu'héritage et traditions historiques, l'autre s'éloigne avec dédain de tous les faits politiques et sociaux. Il s'enferme dans son moi pur; quand il daigne descendre jusqu'à l'expérience, c'est encore à l'expérience abstraite sur l'homme en général qu'il veut avoir recours, et non à l'expérience vivante et concrète de l'historien. Au reste, de ces deux questions posées par lui, la légitimité et la sagesse de la révolution, Fichte n'a traité que la première, et encore sans sortir des plus hautes généralités. Pour lui, la question de savoir si une révolution est légitime ou non revient à celle-ci : est-il permis à un peuple de changer sa constitution politique? Afin de prouver ce droit, Fichte s'appuie sur le principe de Rousseau, c'est-à-dire sur l'idée du contrat social. Qui a vu un tel contrat, demande-t-on, où en sont les titres? Dans quel temps, dans quel lieu a-t-il été passé? Fichte répond qu'il ne faut pas entendre le contrat social dans un sens historique, que Rousseau lui-même ne l'a jamais entendu ainsi, que ce contrat n'est qu'une « idée, » que c'est d'après cette idée, considérée comme type et comme règle, que les sociétés doivent agir. Ce n'est donc pas en fait, c'est en droit que les sociétés civiles reposent sur un contrat. Il suit manifestement de ce principe que les peuples ont le droit de changer leurs institutions; les contractans peuvent toujours modifier les termes du contrat. Ne pourrait-il pas se faire cependant que l'essence du contrat social fût précisément d'être éternel et

irrévocable? Non, car une telle immutabilité est contraire à la destination de l'humanité. Cette destination, selon Fichte, est la « culture, » c'est-à-dire l'exercice de toutes nos facultés en vue de la liberté absolue, de l'absolue indépendance à l'égard de tout ce qui n'est pas nous-mêmes, de tout ce qui n'est pas notre « moi pur » et absolu. En termes plus simples, l'homme est ici-bas pour se développer et pour subordonner les objets de la nature sensible à ses facultés morales. Il a donc le droit d'écarter progressivement les entraves qui s'opposent à son développement intérieur, il a le droit de modifier toutes les institutions politiques qui n'ont pas pour but le développement de sa liberté; or il n'en est aucune qui ne soit plus ou moins pour lui un obstacle, nulle institution n'est donc immuable. Celles qui sont mauvaises et vont contre le but de tout ordre politique doivent être changées; les bonnes au contraire se changent d'elles-mêmes. « Les premières sont un feu de paille pourrie qu'il faut éteindre, les secondes une lampe qui se consume à mesure qu'elle éclaire. »

Fichte porte si loin le principe du contrat social, qu'il admet que tout homme a le droit de se soustraire à la société civile dont il fait partie : il reconnaît le même droit à une réunion d'hommes quelconque, et n'est nullement effrayé de ce que l'on appelle un état dans l'état; en un mot, il reconnaît le droit de sécession dans son sens le plus extrême. Si ce droit appartient au plus petit nombre, à plus forte raison au plus grand nombre, à plus forte raison à tous : c'est ainsi que du droit de sécession il passe au droit de révolution.

En se plaçant à un point de vue aussi rigoureusement abstrait, on peut croire avoir écarté toutes les difficultés; on n'en résout aucune. Nul doute qu'un peuple n'ait toujours le droit de faire les institutions qui lui plaisent; mais en réalité un peuple n'est jamais dans cet état de nature idéal où l'on se place. Il est toujours dans un état civil et politique déterminé, il obéit à des pouvoirs légaux, et, en dehors de ces pouvoirs légaux, rien ne se fait de droit. La question est donc celle-ci : y a-t-il des cas, et quels sont-ils, où le peuple, convoqué ou non par l'autorité légale, redevient souverain, est autorisé à faire table rase et à reconstruire un édifice absolument nouveau? C'est là le vrai problème que soulève la révolution française. Or, quelque large part que l'on puisse faire au dogme de la souveraineté populaire, il est bien difficile d'admettre que, le jour où les états-généraux ont été réunis, le roi a cessé d'être roi, la noblesse a cessé d'être noblesse, les parlemens parlemens, que toutes les institutions ont été suspendues, et que le peuple est rentré dans l'état de nature. Aucune société humaine ne peut subsister sans une certaine forme de légalité, écrite ou non écrite, sans un cer-

tain ordre civil et politique; elle est soumise à cet ordre jusqu'à ce qu'elle l'ait remplacé, et elle ne peut le transformer qu'en s'y soumettant, c'est-à-dire d'accord avec lui. En droit pur et abstrait, un peuple, par cela seul qu'il est rassemblé dans ses comices, est le seul souverain; en droit historique et positif, l'ensemble des institutions établies représente seul la loi, et rien n'y peut être changé sans le concours et le consentement des pouvoirs légaux. Tel est le problème dont Fichte ne paraît pas avoir compris toute la difficulté.

A notre avis, il n'y a pas de critérium absolu et *a priori* qui puisse permettre de juger de la légitimité d'une révolution. C'est une question d'appréciation, et le jugement doit être, si j'ose m'exprimer ainsi, en raison composée du droit historique et du droit philosophique, de la légalité et de la justice. Appliquons ce principe à la révolution française. Sans nous demander si un peuple a le droit de changer son gouvernement, nous dirons qu'un peuple ne doit pas périr par les institutions qui sont chargées de le conserver. Or en 1789 la royauté française non-seulement était devenue impuissante, mais elle s'était déclarée elle-même impuissante par la convocation des états-généraux. Après avoir essayé de tous les moyens, voyant qu'il lui était absolument impossible de gouverner, elle a rassemblé la nation; par là même, elle abdiquait comme puissance absolue : en appelant la nation à partager sa responsabilité, elle l'appelait à partager le pouvoir, car, s'il ne peut point y avoir de pouvoir sans responsabilité, il n'y a pas non plus de responsabilité sans pouvoir. La nation à son tour, ou tout au moins cette partie de la nation la plus nombreuse, à savoir la classe productive et laborieuse, à laquelle on venait demander de sauver les finances de l'état, avait le droit de prendre des garanties pour l'avenir, et par conséquent d'être délivrée des entraves qui pesaient sur elle. Ainsi l'abolition du régime féodal et de la royauté absolue était implicitement contenue et acceptée d'avance dans la convocation des états-généraux. Ces deux points sont les deux articles essentiels de la révolution française. Elle est donc à la fois dans son principe non-seulement juste, mais encore légitime. Quant aux événemens ultérieurs que le conflit des intérêts et des passions et les complications extérieures ont pu amener, quant au degré de destruction ou de transaction auquel on eût dû s'arrêter, quant aux déviations qui se sont produites, ce sont là des questions qu'il n'appartient qu'à l'histoire de résoudre, et qui échappent à toute appréciation générale. Ceux qui défendent encore aujourd'hui la révolution ne sont nullement obligés d'en accepter toutes les phases et tous les accidens. L'essentiel de cette révolution est dans l'abolition de l'ancien régime : or l'ancien régime abdiquait lui-même par l'impuissance où il était

de gouverner. La révolution est donc juste en elle-même, quelque erronée et quelque coupable qu'elle ait pu être dans ses développemens.

II. — ÉCOLE MYSTIQUE ET THÉOCRATIQUE. — SAINT-MARTIN ET JOSEPH DE MAISTRE.

L'histoire et la philosophie ne sont pas les deux seuls points de vue auxquels on puisse se placer pour juger les événemens humains. Au-dessus de l'un et de l'autre est le point de vue religieux. Lorsqu'il ne s'agit que des faits ordinaires de la vie politique des peuples, non-seulement il n'est pas habituel, mais il est même indiscret d'y faire intervenir d'une manière trop précise la Divinité : c'est presque la rabaisser que de lui faire jouer un rôle à côté des petites passions et des vulgaires intérêts qui s'agitent dans les affaires des hommes. Lorsque les événemens prennent de vastes proportions, lorsqu'ils provoquent, par une grandeur inattendue, l'étonnement et l'épouvante, le penseur et le croyant échappent difficilement à la tentation de voir dans ces grandes crises la présence vivante et la main terrible de la Providence. L'évêque Salvien nous apprend que, lors des grandes invasions, les peuples étonnés se demandaient avec effroi : « Pourquoi des Romains, pourquoi des chrétiens étaient-ils vaincus par des barbares? » De même Joseph de Maistre nous apprend que les vaincus de la révolution éprouvaient la même surprise, et ne pouvaient rien s'expliquer de ce qui se passait devant eux. « *Je n'y comprends rien*, c'est le grand mot du jour. Comment! les hommes les plus coupables de l'univers triomphent de l'univers! » De part et d'autre, à la même question même réponse. Les invasions, comme la révolution, étaient un châtiment divin. « Nous sommes jugés, disait Salvien, par un jugement de Dieu, et c'est pour notre perte qu'a été envoyée contre nous cette race qui marche de pays en pays, et de ville en ville, ravageant tout sur son passage : c'est la main céleste qui les a poussés en Espagne pour châtier les forfaits des Espagnols; c'est elle qui les a contraints de passer en Afrique pour tout dévaster. Eux-mêmes avouaient que ce qu'ils font n'était pas leur œuvre, *suum non esse quod facerent*, et qu'ils étaient poussés par un décret divin. » Un même sentiment d'effroi et de sévère mysticisme a dû s'emparer des âmes à la vue des destinées prodigieuses de la révolution, de cette nouvelle invasion des barbares, comme l'appelait Mme de Staël, aussi meurtrière, aussi dévastatrice que celles qu'avait vues Salvien.

Ce sentiment se fait jour dans deux penseurs très différens, mais liés par quelques traits communs, et qui ont donné l'un et l'autre

de la révolution française une théorie analogue : Saint-Martin, le philosophe, le hardi et candide mystique; Joseph de Maistre, l'auteur du *Pape*, l'éloquent et intrépide théocrate; l'un passablement hérétique, mais plus préoccupé du ciel que de la terre, l'autre plus orthodoxe, mais beaucoup plus attentif aux intérêts de la terre qu'à ceux du ciel; l'un plutôt ami, l'autre adversaire déclaré de la révolution. Tous deux lui prêtent un sens religieux; seulement l'un croit qu'elle va réaliser l'idéal mystique qui est dans son âme et qu'elle doit aboutir à une forme nouvelle de religion, l'autre la croit appelée au contraire à se terminer par la restauration de tout ce qu'elle a détruit.

C'est dans une *Lettre à un ami* (1) que Saint-Martin a exprimé ses vues sur la révolution et a ouvert la voie à M. de Maistre. Saint-Martin est un des premiers qui aient signalé dans la révolution non-seulement un grand événement de l'histoire de France, mais encore un événement de l'histoire de l'humanité. « C'est, dit-il, la révolution du genre humain. » Il y voit « la Providence s'y manifester à tous les pas. » Quelle est donc la signification de cet événement providentiel? C'est une grande expiation, c'est « une image abrégée du jugement dernier. » C'est une figure dans laquelle est représenté d'une manière successive tout ce qui, dans cette crise finale et suprême, se réalisera instantanément. La France a été « visitée » la première, et très sévèrement, parce que c'est elle qui a été la plus coupable; les autres nations à leur tour ne seront pas plus épargnées qu'elle.

La révolution française est donc, pour Saint-Martin aussi bien que pour Joseph de Maistre, une expiation; toutefois la pensée de l'un se distingue de celle de l'autre. Pour le premier, cette grande expiation est beaucoup moins le châtiment de la philosophie impie du XVIIIe siècle (2) que de l'idolâtrie chrétienne représentée par le sacerdoce catholique. Il fait remarquer que la révolution a frappé plus durement le clergé que la noblesse. La noblesse est sans doute pour lui « une excroissance monstrueuse; » mais elle n'avait plus beaucoup à perdre dans la révolution, la royauté et ses ministres l'ayant depuis longtemps abaissée. Les prêtres au contraire étaient encore « dans la jouissance de tous leurs droits factices et de leurs usurpations temporelles; » on ne peut se refuser à les regarder « comme les plus coupables et même comme les seuls auteurs de tous les torts et de tous les crimes des autres ordres. » C'est le

(1) *Lettre à un ami sur la révolution française*, Paris, l'an III, sans nom d'auteur. Je dois la communication de cet opuscule rare et curieux à mon ami M. Caro, dont on connaît l'intéressant écrit sur *la Vie et la Doctrine de Saint-Martin*, Paris 1852.

(2) Il considère Jean-Jacques comme « un envoyé, » comme « un prophète. »

clergé, dit encore Saint-Martin, qui est « la cause indirecte des crimes des rois. » C'est lui qui, tout en parlant sans cesse de Dieu, n'a cherché « qu'à établir son propre règne. » Il a couvert la terre de temples matériels « dont il s'est fait la principale idole. » Il a « égaré et tourmenté la prière » au lieu de lui ouvrir un libre cours. « Il a transformé tous les droits bienfaisans qu'il avait reçus en une despotique dévastation et un règne impérieux sur les consciences. » Il a fait de ses livres sacrés « un tarif d'exactions. » En un mot, Saint-Martin voit dans les prêtres « les accapareurs des subsistances de l'âme, » et, selon lui, c'est eux que la Providence a eus particulièrement en vue dans le cours de la révolution. Qu'on ne s'étonne pas d'un langage aussi amer et aussi violent : rien de plus fréquent chez les mystiques.

Quel est maintenant pour Saint-Martin le but de cette grande crise et quel en doit être l'effet? Ce but est essentiellement religieux. « La Providence, dit notre auteur, s'occupe plus des choses que des mots. Les guerres du XVIe siècle, que l'on appelle des guerres religieuses, n'ont été que des guerres politiques. La guerre de la révolution, qui semble n'être qu'une guerre politique, est au fond une guerre religieuse. Cette guerre est la crise et la convulsion des puissances humaines expirantes, se débattant contre une puissance neuve, naturelle et vive. » On peut dire à ce spectacle, comme les magiciens de Pharaon à la vue des prodiges de Moïse : « Ici est le doigt de Dieu. » Le but suprême de tous ces prodiges est de conduire les peuples « à la sublimité de la théocratie divine, spirituelle et naturelle, quelle que soit la forme de leur gouvernement. » Ainsi cette grande crise n'est qu'un signe annonçant une restauration ultérieure et « un plan positif de renouvellement. »

Saint-Martin n'était pas après tout un ennemi de la révolution, bien qu'il plaçât à un rang très secondaire le but politique et social qu'elle poursuivait. Il en partageait les passions contre l'ancien régime, contre les rois, les nobles et les prêtres, et, s'il y voyait un châtiment, c'était surtout le châtiment du passé. Joseph de Maistre au contraire est un adversaire absolu, irréconciliable, de la révolution. Pour lui, elle est mauvaise « radicalement. » Elle est « un événement unique dans l'histoire; » mais pourquoi? C'est qu'elle est un événement « satanique. » Cependant, si mauvaise qu'elle soit, et même précisément parce qu'elle est un mal absolu, il faut se garder de croire qu'elle n'ait été qu'un accident dû à quelque cause superficielle. La révolution est « une grande époque, » c'est un événement vraiment providentiel, c'est « une révolution décrétée, » c'est « un miracle » dans le sens propre du mot. La fatalité en est le caractère le plus saisissant. « La révolution mène les

hommes plus que les hommes ne la mènent. » N'est-ce pas le mot de Salvien : *barbari compelluntur inviti?*

On voit que de Maistre est conduit à parler de la révolution et de son génie fatal exactement comme feront plus tard les sectateurs fanatiques du jacobinisme. Pour lui comme pour eux, la France accomplit une mission dans le monde, et la révolution fait partie de cette mission. Seulement, pour les jacobins, la mission de la France est d'établir le règne de la raison et de la liberté; pour Joseph de Maistre, cette mission est d'être la nation très chrétienne. Or la France, ayant méconnu et trahi cette mission au XVIII[e] siècle, ayant porté les mains sur l'arbre sacré qu'elle était chargée de protéger et de faire fleurir, a dû être châtiée en proportion de son péché. Le crime ayant été immense, la punition doit l'être également. Pourquoi punir les innocens pour les coupables? C'est qu'il n'y a point d'innocens. La nation tout entière est coupable du plus grand attentat qui ait été commis, de l'attentat contre le souverain, de la mort de Louis XVI. « Il y a eu des nations condamnées à mort au pied de la lettre. » Le peuple français semble l'avoir compris, tant il s'est prêté passivement à son propre châtiment. « Jamais le despote le plus sanguinaire ne s'est joué de la vie des hommes avec tant d'insolence, et jamais peuple passif ne se présentera à la boucherie avec plus de complaisance. Le fer et le feu, le froid et la faim, les souffrances de toute espèce, *rien ne le dégoûte de son supplice.* »

A ce point de vue d'un fatalisme farouche et judaïque, la terreur s'explique aisément; il fallait que ce fût la révolution qui se châtiât elle-même. La contre-révolution n'eût jamais pu faire justice, car les juges auraient appartenu à la classe offensée; d'ailleurs l'autorité légitime garde toujours quelque modération dans le châtiment des crimes; lorsqu'elle passe certaines bornes, elle devient odieuse. Ainsi, suivant de Maistre, les jacobins, en se dévorant les uns les autres, ont travaillé à se punir eux-mêmes pour épargner la nécessité des supplices à la monarchie légitime. Ils ont fait plus, ils ont sauvé la France. « Qu'on y réfléchisse bien, on verra que, le mouvement révolutionnaire une fois établi, *la France et la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme...* Comment résister à la coalition? par quel moyen surnaturel briser l'effort de l'Europe conjurée? *Le génie infernal de Robespierre pouvait seul opérer ce prodige.* »

Saint-Martin et de Maistre ont fait preuve de profondeur et de sagacité en reconnaissant dans la révolution le caractère d'un événement général de l'histoire du monde. La révolution est sans doute un événement providentiel, et annonce une ère nouvelle dans le

monde. Si l'on considère en outre le fanatisme sanglant du génie révolutionnaire, il est permis de dire que c'est aussi un événement satanique. Satanique et providentiel, tel est bien le double aspect de la révolution : telle elle se présente encore à nos yeux aujourd'hui. Enfin il est vrai qu'elle est une expiation, expiation de deux siècles de despotisme et de licence. Si ces deux écrivains ont bien caractérisé la révolution française dans son présent et dans son passé, on peut dire que leur sagacité a été en défaut quand ils ont essayé de prophétiser l'avenir. D'une part, en fait de renouvellement religieux, rien ne s'est produit de semblable à ce qu'avait rêvé Saint-Martin, ou du moins tout ce qui a été essayé en ce genre a misérablement échoué. D'autre part, la restauration religieuse de l'ancien ordre social et la contre-révolution prédite par Joseph de Maistre paraissent plus éloignées que jamais. La lutte entre l'église et la révolution s'accentue de jour en jour. L'église est de plus en plus refoulée dans l'ordre spirituel, et l'ordre temporel s'inspire au contraire de plus en plus de l'esprit philosophique. Enfin, sans pouvoir déterminer encore avec précision le but et les résultats suprêmes de la révolution, il semble bien que ce but consiste plutôt dans une purification ou extension des principes de 89 que dans une rétractation de ces principes.

Peut-être cependant nos deux prophètes ne paraissent-ils s'être trompés que parce que leur vue s'étend au-delà de ce que nos regards peuvent embrasser aujourd'hui; peut-être ce qu'ils ont prédit se réalisera-t-il, quoique sous une forme différente de celle qu'ils ont cru entrevoir. Qui sait si l'église, lorsque la lutte encore toute brûlante sera terminée ou apaisée, ne trouvera pas dans la liberté moderne une puissance d'action qu'elle ne soupçonne point, et qui lui servirait à restaurer un empire plus solide que celui qu'elle aura perdu? Qui sait si, en dehors de l'église, tous ces élémens confus et divergens de rénovation religieuse, qui témoignent au moins d'un besoin réel et profond, ne trouveront pas à s'organiser autour d'un centre commun, et si la vieille forme chrétienne, plus ou moins transformée, ne sera pas encore ce foyer commun? En critiquant les prophètes, évitons de prophétiser à notre tour; ce que l'on peut dire néanmoins à l'heure qu'il est, c'est que le monde européen, s'il ne veut pas périr comme l'empire romain, doit trouver un symbole religieux qui puisse arracher les âmes au double mal qui se les dispute aujourd'hui : un criminel athéisme et une théocratie rétrograde.

L'idée théologique est l'idée dominante du livre de Joseph de Maistre; elle n'est pas la seule. Comme Burke, il soutient les principes de l'école historique; comme lui, mais avec une précision

supérieure, il soutient que les institutions sont avant tout des faits traditionnels et non le produit artificiel de la volonté humaine. De là ces aphorismes souvent cités : « aucune constitution ne résulte d'une délibération, les droits des peuples ne sont jamais écrits; — plus on écrit, plus l'institution est faible; — nulle nation ne peut se donner la liberté, si elle ne l'a pas. » C'est pour lui l'erreur fondamentale de la révolution française d'avoir été une révolution *a priori*, métaphysique, partant de définitions vagues et de formules abstraites, et, au lieu de rechercher les droits des Français et les institutions qui leur étaient propres, d'avoir proclamé les « droits de l'homme, » comme s'il y avait quelque part un être vivant et concret qui s'appelât l'homme : « Il n'y a pas d'homme dans le monde. J'ai vu des Français, des Italiens, des Russes; mais, quant à l'homme, je déclare ne l'avoir jamais rencontré de ma vie. »

Cette objection spirituelle et spécieuse est une de celles qui ont eu le plus de succès; elle a été souvent reproduite, elle l'est encore. Cependant ne pourrait-il point se faire qu'il y eût quelque part dans le monde un peuple dont précisément la fonction propre fût de transformer en idées générales les faits sociaux, un peuple qui préférerait l'abstrait au concret, l'universel à l'individuel, un peuple qui, doué au plus haut degré de l'instinct de sociabilité, chercherait plutôt dans les hommes ce qu'ils ont de commun que ce qu'ils ont de différent, un peuple plus préoccupé de ce qui doit être que de ce qui a été, renonçant volontiers à la tradition pour obéir à la raison idéale, un peuple philosophe non à la manière des Allemands, qui n'entendent par philosophie que la métaphysique, ou à la manière des Anglais, qui n'y voient qu'un pur empirisme, mais pour qui la philosophie serait la justice et l'équité? Or, si ce peuple s'éclaire, si les abus continuent de s'accroître en même temps que la raison se forme, si à un moment donné il éclate un conflit entre l'esprit public et des institutions surannées, ne sera-t-il pas vrai qu'en réclamant des droits généraux et universels, en proclamant des droits de l'homme, ce peuple sera précisément fidèle à sa propre nature, à son propre génie, à ses propres traditions? Ne craignons donc point, malgré les critiques du patricien théocrate et de ses modernes disciples, d'applaudir à la révolution, pour avoir essayé d'établir les droits de l'homme en général au lieu de priviléges historiques. Nous ne blâmons pas ceux chez qui la liberté est noblesse et héritage; cependant nous avouons qu'elle est préférable encore lorsqu'on la possède à titre de droit. Pourquoi l'homme ne chercherait-il pas à se rapprocher de jour en jour davantage de l'essence de l'homme? Ce beau titre « d'homme » n'a rien qui soit indigne de qui que ce soit. Il a pour lui l'antiquité profane : *homo*

res sacra homini, dit Sénèque; il a l'antiquité sacrée : *faciamus hominem ad imaginem nostram*. Eh quoi ! lorsque Dieu créa le premier homme, notre théocrate eût-il pu lui dire qu'il ne connaissait pas l'homme en général, qu'il connaissait seulement des Anglais, des Français et des Russes? Adam était-il donc Anglais ou Russe? Qu'était-il? Homme, et rien davantage.

C'est aussi bien le génie du christianisme que de la philosophie de rattacher les hommes à un type commun et en quelque sorte à une idée pure. La révolution ne s'est donc pas trompée en proclamant les droits de l'homme; elle s'est trompée, comme le catholicisme du moyen âge, en les imposant par le fer et par le feu.

III. — ÉCOLE CONSTITUTIONNELLE ET LIBÉRALE. — Mme DE STAEL. MM. THIERS ET MIGNET.

Tandis que les écoles aristocratique et théocratique repoussaient et réprouvaient la révolution absolument et sans réserves, l'école constitutionnelle, tout en répudiant ses excès, s'efforçait timidement de lui faire sa part, et bientôt la jeune école libérale de la restauration, plus hardie, allait en entreprendre la défense avec éclat. Dès 1792, Mounier lui même, l'un des premiers cependant qui eussent désespéré, et qui dès les journées d'octobre avait abandonné l'assemblée constituante, où, croyait-il, il n'y avait plus de bien à faire, Mounier, dans le livre même où il demandait une contre-révolution (1), faisait la critique la plus sévère de l'ancien régime, et en déclarait le rétablissement impossible. Il justifiait les premiers actes des états-généraux, auxquels il avait participé, à savoir la réunion des ordres et le serment du Jeu de Paume, et ne trouvait la révolution illégitime qu'à partir du moment où elle l'avait dépassé : disposition fréquente en temps de révolution, où chacun prend sa propre opinion pour critérium absolu du vrai et du faux.

A la même nuance d'opinion, mais avec plus d'ouverture d'esprit et quelque degré de plus de hardiesse et d'espérance, se rattachait Mme de Staël, dont on connaît les belles *Considérations sur la révolution française*. Malheureusement pour nous, ce sont plutôt des mémoires sur la révolution et surtout sur M. Necker qu'une appréciation théorique et générale. On y trouve des vues justes et fines sur les événemens plus qu'un jugement sur l'ensemble. On peut en extraire néanmoins deux considérations importantes. La première est cette pensée souvent citée, « qu'en France c'est la liberté qui est ancienne, et le despotisme qui est nouveau. » La se-

(1) Mounier, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*. Genève 1792.

conde, c'est qu'avant 89 la France n'avait pas de constitution politique, et que c'est le droit d'un peuple d'avoir une constitution.

Par la première de ces pensées, Mme de Staël s'armait, pour défendre la révolution, des objections mêmes dirigées contre elle. On reprochait à la révolution d'avoir voulu créer un ordre de choses tout nouveau en fondant la liberté sur une terre profondément monarchique; on répétait avec de Maistre que nul peuple ne peut se donner la liberté, s'il ne l'a déjà. Mme de Staël, en cela d'accord avec Burke (combien de fois n'arrive-t-il pas que des adversaires pensent la même chose?), répondait que, si la France n'avait plus la liberté en 1789, elle l'avait eue autrefois; elle montrait, après Retz, Fénelon, Montesquieu, que, s'il y avait eu usurpation, c'était de la part de la monarchie, qui s'était faite graduellement absolue, bien qu'elle ne l'eût pas toujours été. Ainsi la liberté réclamée en 89 n'était pas seulement de droit naturel, elle était encore de droit historique. Sans doute l'école aristocratique aussi bien que l'école libérale pouvait invoquer une semblable argumentation en faveur d'une restauration quasi féodale; mais cette restauration même n'eût pu avoir lieu sans révolution.

Mme de Staël n'avait pas plus de peine à montrer que la France en 1789 n'avait plus de constitution, si même elle en avait jamais eu. Excepté en effet le principe de l'hérédité monarchique, excepté encore la loi salique, il serait difficile de retrouver ce que l'on appelle les lois fondamentales de l'ancienne monarchie. « Cependant, disait Mme de Staël, c'est le droit d'un peuple d'avoir une constitution, » et ce droit était reconnu par les partisans mêmes de la monarchie traditionnelle (1). La révolution, au moins en principe, était donc légitime. A la vérité, ce prétendu droit pour un peuple d'avoir une constitution pourra paraître encore une utopie abstraite, car nous sommes devenus aussi sceptiques en matière de constitution qu'on était confiant et candide en 89. Toutefois ce serait ne pas comprendre la question, ce serait opposer un préjugé à un autre, que d'invoquer contre Mme de Staël notre scepticisme actuel à l'égard de ces « chiffons de papier » qu'on appelle des constitutions écrites. On peut très bien soutenir, et c'est notre opinion, que les meilleures constitutions sont celles qui se créent chaque jour par l'usage, par la pratique, par l'expérience, et non par des com-

(1) M. de Monthion, chancelier du comte d'Artois, dans un écrit publié en 1796, *Rapport à sa majesté Louis XVIII*, commençait par déclarer, selon Mme de Staël, que, s'il n'y avait pas de constitution en France, la révolution était justifiée, car tout peuple a droit d'avoir une constitution politique. Seulement cet auteur essayait de prouver, contre M. de Calonne, que la France avait une constitution; mais Mme de Staël le réfute très solidement.

binaisons abstraites. Seulement, pour que ce perfectionnement pratique de constitution soit possible, il faut évidemment qu'il y ait déjà des institutions préexistantes, les plus simples de toutes, si l'on veut, quelques institutions qui puissent se modifier et se développer avec le temps, car s'il n'y en a pas du tout, comment voulez-vous qu'elles se perfectionnent? Ceux qui raillent nos dix ou douze constitutions comme des œuvres vaines ont raison, s'il s'agit des théories propres à chacune d'elles; mais ils ne remarquent pas que, de toutes ces constitutions, il s'est dégagé par la pratique un certain nombre de principes durables et communs à toutes : par exemple, le droit de voter l'impôt, le principe représentatif, plus ou moins limité, plus ou moins libre, la séparation des pouvoirs, le droit d'une représentation municipale et départementale, etc. Sans doute l'application de ces principes a pu être à certaines époques plus ou moins fictive; il en a été souvent de même en Angleterre, et cependant nous vantons et envions les traditions anglaises. Il faut donc reconnaître que, malgré tant de révolutions, il s'est produit en France depuis 89 quelques germes de traditions politiques; mais en 89, même ces germes, tels quels, n'existaient pas, et il s'agissait de les faire naître ou de les faire renaître, chose impossible sans une révolution.

Tel était l'ordre d'idées de l'école constitutionnelle : elle répudiait la révolution violente, elle l'abandonnait presque à l'origine, les uns aux journées d'octobre, les autres même au 14 juillet; mais toute l'école était d'accord pour soutenir que l'ancien régime avait mérité sa chute, et qu'à aucun prix il ne devait être rétabli. Ces principes étaient ceux de toute l'école libérale sous la restauration; une partie de cette école les poussait beaucoup plus loin. C'était le moment où deux jeunes écrivains, depuis illustres, liés d'amitié, d'opinions, d'études communes, entreprenaient de nous donner, l'un la vaste épopée, l'autre le précis sévère de notre révolution nationale (1), MM. Thiers et Mignet, appartenant tous deux au parti libéral, tous deux alors dans l'ardeur de la jeunesse, et ayant imprimé à leurs histoires, encore aujourd'hui si vivantes, et l'esprit de leur âge et l'esprit de leur temps.

Ces deux écrivains, à la vérité, mêlent rarement à leurs récits des jugemens abstraits et des vues théoriques, et ne paraissent pas aspirer, comme ceux qui les ont suivis, à la haute philosophie. Ils n'ont pas mis deux ou trois dogmes en tête de leurs ouvrages, ils n'ont pas mis en scène l'autorité, l'égalité, la liberté, la fraternité, toutes ces hypostases abstraites qui font ressembler certaines his-

(1) Le précis de M. Mignet a paru en 1824; les deux premiers volumes de M. Thiers sur la constituante et la législative sont de la même année.

toires à un drame hégélien; ils ont été, ils n'ont voulu être qu'historiens. Leur histoire n'en a pas moins un esprit, une pensée, un but. Ce but, c'est la défense de la révolution, c'est sa justification et peut-être même sa glorification. Ils l'aiment et la défendent jusque dans les momens les plus terribles et les plus extrêmes. Sévères pour les crimes et sans jamais offenser la pitié ni l'humanité, ils plaident la cause de la patrie, en quelques mains qu'elle soit remise; condamnant le terrorisme des jacobins, ils ne désapprouvent pas leur dictature, et nous laissent cette impression, qu'après tout le plus important était de sauver la France. Ces vues hardies, présentées avec une habile modération et une vive lumière, eurent une prodigieuse influence. La France, qui aimait la révolution, fut heureuse d'apprendre qu'elle ne s'était pas trompée autant qu'elle l'avait cru, et elle se réjouit de pouvoir admirer quelque chose, même dans ce qu'elle détestait.

Ce qu'il peut y avoir d'exagéré dans la thèse de ces brillans écrivains s'explique d'ailleurs aisément par le temps où ils ont écrit. Il était alors convenu dans les conseils du gouvernement, dans les salons du parti dominant, que la révolution n'avait été qu'un grand crime et une grande folie. La France avait été ivre pendant vingt-cinq ans; il fallait la remettre à la raison. Tel était le langage des royalistes, même modérés. Il nous est facile aujourd'hui d'être froid et impartial à l'égard de la révolution française; mais, si nous nous reportons à ces jours de lutte, si nous avions encore en face de nous les folles passions des émigrés, leurs insultes perpétuelles à la France nouvelle, leur prétention de refaire à nouveau une France royale et aristocratique, où vingt-cinq ans de notre existence nationale eussent été supprimés de la mémoire des hommes, nous comprendrions mieux les vives passions de l'école opposée, passions auxquelles n'échappèrent pas toujours les deux historiens dans leur défense hardie et habile de la révolution. Cette défense peut se ramener aux deux points suivans : d'un côté, ce sont les résistances inopportunes et les provocations imprudentes du parti de la cour qui ont en partie causé les entraînemens et les excès révolutionnaires; de l'autre, l'invasion de la France a rendu nécessaire la dictature qui l'a sauvée.

S'il est vrai que dans les fautes de la révolution il faut faire une large part à l'inexpérience politique des constituans et aux passions aveugles du parti révolutionnaire, il ne faut pas oublier non plus la part de responsabilité qui revient à la cour et à l'émigration dans les entraînemens déplorables qui ont suivi. Cette responsabilité remonte jusqu'avant la révolution, et par là même elle est d'autant plus grande, car, s'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de

contenir une révolution déchaînée, qui oserait dire qu'on ne peut la prévenir par de sages réformes? Or, sans méconnaître ce qui a été fait par Turgot et Malesherbes, par Necker lui-même, qui ne sait que c'est l'opposition des courtisans qui a provoqué la chute de ces sages ministres, qui ne sait que la cour s'est toujours opposée à la réduction des dépenses, c'est-à-dire des faveurs, que les privilégiés ont toujours refusé l'égalité des charges, que les parlemens eux-mêmes y mettaient obstacle, que dès l'origine des états-généraux les deux ordres privilégiés s'obstinèrent à refuser de se fondre dans la nation, ce qui permettait de supposer le parti-pris de maintenir les priviléges? Qui ne sait que dès le 14 juillet commença la première émigration, le comte d'Artois donnant l'exemple d'un prince du sang parcourant l'Europe pour mendier des secours contre sa patrie? Si l'on doit déplorer les journées d'octobre et même le 14 juillet, le premier de ces coups de force qui devaient plus tard se multiplier tant de fois parmi nous, ne sait-on pas aussi quelles imprudences de la cour ont provoqué ces désordres? Si l'on peut croire à la sincérité de Louis XVI, né, comme le dit M. Mignet, pour être un roi constitutionnel, doit-on croire à celle de Marie-Antoinette, doublement imbue des maximes despotiques et comme fille d'Autriche et comme reine de France? Si l'on doit regretter enfin que les sages idées constitutionnelles n'aient pas pris le dessus dans la constitution de 91, ne sait-on point que la droite s'unissait à la gauche pour faire avorter toutes les idées modérées? A ces provocations du dedans s'unit la provocation du dehors pour amener la révolution à ce degré d'exaltation qui l'a rendue à la fois si criminelle et si puissante. La France en effet, par sa situation continentale, a le privilége que rien de ce qui se passe chez elle n'est indifférent aux autres peuples. Un changement de société en France est un changement de société en Europe, et par conséquent intéresse tous les états. On prétend que la France n'a pas été réellement menacée par l'Europe (1), peu importe; que la France se soit crue menacée, ou qu'elle l'ait été en réalité, dans les deux cas elle a pu considérer comme une résolution nécessaire à son salut de prendre l'offensive pour éviter d'être surprise. N'y avait-il donc pas des émigrés à la frontière, un camp à Coblentz, des princes cherchant partout des alliés contre leur pays? La France était fatalement entourée d'ennemis.

On doit donc accorder aux deux historiens que les résistances du passé et les provocations du dehors ont contribué pour une large

(1) C'est l'opinion de l'historien allemand M. Sybel; mais la partialité révoltante de son histoire ne donne aucune autorité à la valeur de son témoignage.

part aux excès de la révolution française. Nous croyons qu'il faut leur accorder également qu'une certaine concentration de pouvoirs était nécessaire. C'est une loi qui résulte de l'histoire de tous les temps et de tous les pays, que la guerre civile et la guerre étrangère exigent toujours et amènent inévitablement une augmentation de force entre les mains du gouvernement. La guerre de Louis XIV contre la Hollande mit le pouvoir entre les mains du parti stathoudérien, qui était le parti militaire opposé aux de Witt, chefs de la bourgeoisie libérale. La dictature en temps de guerre est de tous les régimes, et convient même particulièrement aux régimes libres, lesquels en général sont organisés pour la paix et non pour la guerre; mais la dictature n'est pas la tyrannie, et l'on peut approuver, même admirer le pouvoir hardi qui a sauvé l'unité et l'intégrité de la France, tout en le détestant pour l'avoir ensanglantée et déshonorée par une tyrannie impitoyable. On veut toujours confondre ces deux choses, nous faire admirer la terreur parce qu'elle a été liée à la délivrance de la patrie, ou nous faire oublier la délivrance de la patrie parce qu'elle a été liée à la terreur; ce sont deux choses différentes. On peut rendre justice au comité de salut public tout en l'exécrant, on peut l'admirer et le maudire, il n'y a là nulle contradiction. Ceux qui ne veulent rien accorder au comité de salut public sont obligés de dire que la délivrance de la patrie a été un effet sans cause, ou encore que les gouvernemens ne servent à rien, puisque sans rien faire de bien, et même en ne faisant que le mal, ils peuvent obtenir des succès prodigieux. Ceux au contraire qui voient dans le terrorisme la cause des succès de la révolution sont obligés d'avouer que le crime peut être utile, et qu'il est permis quand il est utile. Cette seconde opinion est odieuse; la première est inconséquente.

M. Thiers et M. Mignet ont donc eu raison d'introduire dans leur histoire le double principe des circonstances explicatives et des services rendus. La stricte équité historique nous oblige à faire cette double part dans l'appréciation des événemens humains. Il est très vrai que la révolution a été provoquée, ce qui explique ses fureurs; il est très vrai aussi que la convention a sauvé le pays malgré sa tyrannie. Seulement ces deux principes sont d'une application extrêmement difficile, car les circonstances explicatives peuvent se transformer aisément en circonstances nécessitantes, et au nom des services rendus on peut être conduit sinon à justifier le mal, du moins à l'excuser comme un accompagnement nécessaire du bien. C'est ainsi que l'on glisse sur la pente du fatalisme. Les éminens historiens n'ont pas toujours échappé à ce danger. Sans doute, le fatalisme dans leurs livres n'est pas systématique et prémédité;

il y est inconscient, bien que parfois sous une forme accentuée. En un mot, ils se sont laissé trop entraîner par leurs principes. Ne voyant pas comment une autre histoire eût été possible, ils ont pu croire que celle qui a été était nécessaire. C'est là un excès : rendons justice à la convention et au comité de salut public, sachons-leur gré des services rendus à la patrie; mais après tout rien ne nous prouve que les mêmes services ou de plus grands n'eussent pu être rendus par un pouvoir plus régulier et plus humain. On conçoit comme possible une certaine concentration de pouvoir et d'autorité qui n'aurait pas été celle des jacobins. Entre l'anarchie et le despotisme, il y a bien des degrés; la dictature elle-même a les siens. D'ailleurs n'avons-nous pas le droit en histoire de dire que telle chose n'aurait pas dû être, même quand on ne saurait dire comment elle eût pu être autrement? Le dogme de la liberté morale ne réclame nullement des historiens qu'ils reconstruisent rétroactivement une histoire qui n'a pas existé. Il est permis de dire que Louis XI a été un méchant homme sans être chargé d'expliquer ce qu'eût été l'histoire de Louis XI, s'il eût été un saint Louis. De telles hypothèses sortent du rôle sévère de l'historien, dont l'objet est non le possible, mais le réel. Il n'a pas à dénouer les difficultés théologiques et métaphysiques du libre arbitre; placé à un point de vue purement pratique, il a le droit d'expliquer les faits et le devoir de les juger, et en faisant la part des causes secondes, ce qui est le rôle de la science, il ne sacrifie point pour cela la conscience morale, qui est d'un autre ordre, et d'un ordre supérieur à la science elle-même. Si les nobles esprits qui les premiers ont repris en main la défense énergique de la révolution française sont tombés dans quelques excès, la faute en est surtout au temps où ils ont écrit. C'était le temps où la révolution croyait encore en elle-même, et n'était pas arrivée au doute et au scepticisme. Elle n'en était pas encore à faire son examen de conscience, et, comme on l'attaquait, ses amis la défendaient avec l'ardeur un peu tranchante de la jeunesse et de la passion.

IV. — ÉCOLE DÉMOCRATICO-CATHOLIQUE. — ÉCOLE SOCIALISTE. M. BUCHEZ. — M. LOUIS BLANC.

A mesure que la révolution s'éloigne de ses origines, on voit se former peu à peu et grandir une sorte de mythe révolutionnaire qui peut nous expliquer les grandes légendes traditionnelles des peuples primitifs. La révolution devient un dogme : tous ses actes sont héroïques et sacrés; ses instrumens, même les plus vils, sont des prêtres chargés des immolations et des sacrifices. Le fanatisme révo-

lutionnaire, comme tous les fanatismes, se complaît surtout dans la partie la plus aiguë et la plus violente de son dogme. Ce ne sont plus les constituans, ce n'est plus la gironde, c'est la montagne, ce n'est pas même toute la montagne, c'est le jacobinisme qui seul a le droit de représenter la révolution dans sa pureté, dans sa vérité, dans son idéal. Tout ce qui est en-deçà est réaction; tout ce qui est au-delà est ultra. Entre le dantonisme et l'hébertisme, il n'y a qu'un parti qui ait le vrai sens de l'orthodoxie révolutionnaire: c'est la petite église de Robespierre et de Saint-Just. Cette théorie funeste de la révolution française s'est fait jour et a dominé sous le gouvernement de juillet dans les écoles démocratiques. Au lieu de comprendre, comme le disait alors le pénétrant Tocqueville, que l'ignorance et le mépris de la liberté ont été le vice et le crime de la révolution, que c'est par là surtout qu'elle est incomplète et débile, l'école démocratique était exclusivement préoccupée de l'idée d'égalité, traitait la liberté en ennemie, la proscrivait sous le nom d'individualisme, et, au lieu d'en apprendre au peuple le mâle exercice, elle le corrompait par un mirage décevant, celui de la fraternité. Ces vues étaient communes à deux branches importantes de l'école démocratique : la branche démocratico-catholique, représentée par M. Buchez, et la branche socialiste, représentée par M. Louis Blanc. Il s'était fait dans ce temps de travail confus des esprits et de pensées nuageuses un singulier mariage entre la pensée catholique et la pensée révolutionnaire. Tandis que le catholicisme officiel et orthodoxe rétrogradait jusqu'en-deçà de 89, que l'encyclique de Grégoire XVI condamnait les doctrines libérales de *l'Avenir*, tandis que d'autre part Lamennais lui-même sacrifiait son catholicisme à sa démocratie, l'école confuse et prétentieuse de Buchez persistait à soutenir un catholicisme jacobin qui, malgré l'absurdité souvent odieuse de ses doctrines, a eu sa part d'influence et d'action dans le mouvement démocratique de notre siècle.

L'*Histoire parlementaire de la révolution*, œuvre très utile d'ailleurs par les documens qui y sont rassemblés, fut le produit de cette conception malsaine et bâtarde, dans laquelle quelques idées justes servent de passeport aux théories les plus dangereuses et les plus révoltantes. C'est ainsi par exemple qu'on ne peut que louer les auteurs de l'*Histoire parlementaire* lorsqu'ils blâment l'assemblée constituante d'avoir sacrifié l'idée du devoir à l'idée du droit. Il est certain que le droit sans son corrélatif, le devoir, devient vite un principe dissolvant. Exiger toujours quelque chose des autres sans rien exiger de soi-même, imposer tous les devoirs au gouvernement et ne s'en imposer aucun, réclamer la liberté sans respecter les lois, ne connaître d'autre devoir que d'être en armes

contre une autorité quelconque, tel est le vice révolutionnaire dans son essence. Pour le guérir, il faudrait, s'il était possible, enseigner aux citoyens leurs devoirs en même temps que leurs droits; mais il est douteux que ce fût dans ce sens que Buchez entendait ce qu'il appelait le devoir social. Pour lui, la formule assez vague d'ailleurs que « le droit émane du devoir » signifiait que la société, avant de proclamer les droits des individus, doit reconnaître ses propres devoirs et non les leurs, que les droits des individus ne sont autre chose que l'accomplissement à leur égard des devoirs de la société. Or ces devoirs de la société, quels sont-ils? Ils se résument en un seul mot, en un mot chrétien : la fraternité, — devoir social supérieur au droit individuel, — la fraternité, vrai principe de l'égalité et de la liberté. La révolution se trouvait donc avoir le même principe que le christianisme : l'égalité par la fraternité.

Tout en faisant reposer la révolution sur un principe chrétien, Buchez n'entendait pas prendre en main la cause de l'église catholique. L'église, selon lui, avait été un interprète infidèle de l'Évangile; elle avait « judaïsé, » elle judaïsait encore en reconnaissant les priviléges de race. Comment la révolution pouvait-elle être chrétienne, même catholique, en dehors de l'église et malgré l'église? C'est ce qu'on n'expliquait pas. Peut-être supposera-t-on que les auteurs de l'*Histoire parlementaire* entendaient l'idée chrétienne dans un sens large et philosophique, non pas au point de vue du dogme révélé; ce serait une erreur : c'est bien du christianisme dogmatique et orthodoxe qu'il s'agit. « Tout doit être positif, écrivaient-ils; or ce positif, on ne le trouve nulle part ailleurs *que dans la révélation.* » Robespierre, tout admiré qu'il est, est cependant blâmé de n'avoir été que déiste. Napoléon est loué d'avoir rétabli le culte. Bien plus, les auteurs se séparent énergiquement du principe protestant, où ils ne voient, comme l'abbé de Lamennais, que le principe de l'individualisme, « la souveraineté du moi. » A cette souveraineté du moi, ils opposent la souveraineté du peuple comme la doctrine commune de la révolution et du catholicisme. « La souveraineté du peuple est catholique en ce qu'elle commande à chacun l'obéissance à tous; elle est catholique en ce qu'elle comprend le passé, le présent et l'avenir, c'est-à-dire toutes les générations. Elle est catholique en ce qu'elle tend à faire de toute la société humaine une seule nation soumise à la loi de l'égalité. Elle est catholique enfin en ce qu'elle émane directement de l'enseignement de l'église (1). »

(1) Il serait plus juste de dire *de l'école;* en effet, dans les écoles scolastiques on enseignait la souveraineté du peuple.

Qu'est-ce maintenant que la souveraineté du peuple suivant nos catholiques démocrates? C'est ici que l'école se dévoile et laisse éclater ses vrais principes. « La souveraineté du peuple, disent-ils, ne signifie autre chose que *souveraineté du but* d'activité commune qui fait une nation. » Ce principe de la souveraineté du but appartient en propre à l'école catholico-révolutionnaire, qui allait par là se rejoindre à l'école démagogique et jésuitique de la ligue. En effet, les auteurs de l'*Histoire parlementaire* réunissent dans une admiration commune le jacobinisme et la ligue. L'un et l'autre, nous disent-ils, ont sauvé l'unité française, proposition étrange pour ce qui est de la ligue, qui voulait une royauté espagnole. Ligue et jacobinisme ont ce mérite commun d'admettre et de pratiquer le principe de la souveraineté du but. Comment ce principe est-il identique à celui de la souveraineté du peuple? Le voici. Le but de la société, but révélé par l'Évangile, poursuivi par la révolution, c'est la fraternité, c'est-à-dire l'égalité, c'est-à-dire l'abolition de tous priviléges, aussi bien des priviléges de la bourgeoisie que ceux de la noblesse et du clergé : égalité de tous, voilà le but. Maintenant l'individu peut se tromper sur son but d'activité, mais l'universalité du peuple ne se trompera pas. Qui dit souveraineté du peuple dit donc souveraineté du but. « Tout se faisant par le peuple, tout se fera pour le peuple. » Cependant, en identifiant ainsi le peuple et le but, Buchez donnait bien à entendre qu'il ne se fiait pas beaucoup à cette sorte d'infaillibilité populaire, car c'était au pouvoir gouvernemental qu'il attribuait ce qu'il appelait « le principe initiateur, » et la souveraineté du peuple, déjà confondue avec la souveraineté du but, finissait par se confondre avec la souveraineté de ceux qui avaient la conscience de ce but, privilége qui pendant la révolution n'avait appartenu qu'aux seuls jacobins; c'est ainsi que les jacobins se trouvaient investis du rôle qui semblait ne devoir appartenir qu'à l'église, à savoir le rôle de décréter infailliblement le dogme du devoir social.

Il est remarquable que, de toutes les écoles révolutionnaires, celle qui est allée le plus loin dans l'apologie des crimes révolutionnaires est précisément celle qui se couvrait d'un faux vernis de catholicisme. Elle cumulait en effet le fanatisme des deux écoles, et trouvait moyen d'envelopper dans une apologie commune et les massacres de septembre et la Saint-Barthélemy. Jamais le principe de la souveraineté du but ne s'est affiché avec un plus grossier cynisme que dans cette apologie du « fait de septembre, » comme ils l'appellent. Ce fait, disent-ils, fut « une mesure de salut public. » Si nous le condamnons, c'est par suite de notre « inintelligence des causes qui commandèrent à nos ancêtres. » Nous n'avons plus « les haines » de cette époque, comme si la haine était une circonstance

atténuante; en général ceux qui tuent ne le font guère par amour de l'humanité. D'ailleurs la plupart des victimes étaient « coupables; » les huguenots l'étaient de « fédéralisme, » les autres de « contre-révolution. » On ne peut nier que le fait de septembre n'ait accompli « une fonction utile » dans l'ordre fatal de la révolution. C'est là, ajoute-t-on, tout ce que l'on peut dire « pour la justification » de ces journées, et c'est bien assez.

Ce n'est du reste pour les auteurs de la révolution parlementaire qu'une occasion d'expliquer dans toute son audace le beau principe de la souveraineté du but. Leur critérium politique est ce qu'ils appellent « la certitude morale. » C'est, selon eux, l'unique juge de toutes les discussions. Ceux qui se mettent « en hostilité » avec cette certitude morale, ou qui même montrent « de l'incrédulité, » ceux-là « ne font pas partie de la société, » et il est permis de les traiter « en ennemis. » Sans doute la société peut, si elle le veut, « les tolérer, » mais elle n'y est pas obligée; elle peut les priver de tout moyen d'action et d'influence; il serait absurde que la société accordât à ceux qui ne la reconnaissent pas « le bénéfice de la protection. » Il n'y a pas « de droits » pour ceux qui méconnaissent « le devoir national. » Bien plus, la société a le droit de les déposséder « d'avance, » même avant qu'ils n'aient agi. Il suffit qu'on puisse les désigner « nommément. » Alors on peut « procéder » à leur égard, et « ils n'ont rien à réclamer. » Ainsi sont justifiés la loi des suspects et tout le terrorisme révolutionnaire. L'histoire fournit d'ailleurs bien des exemples de ce mode sommaire de justice admis par nos apôtres de fraternité; ils s'en arment comme d'autant de preuves, tout en reconnaissant qu'il est dangereux d'avoir recours à de telles exécutions quand elles n'ont pas en vue « l'intérêt du but social. »

Tels sont les sophismes d'une école doublement démagogique et doublement fanatique, qui associait les fureurs surannées des ligueurs aux fureurs toutes vivantes encore des jacobins, école insensée qui ne réussissait qu'à rendre odieux à tous les honnêtes gens les principes de la révolution et de la démocratie, entretenait dans le parti républicain un fanatisme farouche et stupide, et n'enseignait au peuple d'autre vertu que l'amour et l'espoir de la tyrannie. Sans doute les indigestes préfaces de Buchez (1) ne paraissaient pas de nature à faire beaucoup de mal, car elles étaient illisibles; néanmoins elles ont eu une véritable influence dans le

(1) M. Michelet, dans son *Histoire de la révolution*, est admirable lorsqu'il parle de ces monstrueuses préfaces. Ce serait, suivant lui, au baron d'Eckstein, écrivain déjà par lui-même passablement obscur, que Buchez et son collaborateur auraient emprunté le fond de leurs idées. « Comme ce brouillard, dit-il, leur semblait encore trop clair, ils y ajoutent tout ce qu'ils ont d'ignorances, de confusions, de malen-

parti révolutionnaire. Elles en alimentaient la polémique et lui fournirent une philosophie. Cette philosophie peut se résumer en deux mots : la révolution française, sauf la période jacobine, n'a été faite que par l'individualisme et pour l'individualisme, par et pour la bourgeoisie. Il faut une révolution nouvelle qui soit faite par et pour le peuple, par et pour le principe de la fraternité.

Nous sommes tout à fait confondus aujourd'hui, avec nos idées actuelles, quand nous lisons dans les écrits de ce temps que le tort de la révolution française aurait été de sacrifier l'égalité à la liberté. Depuis vingt ans, c'est le reproche contraire que nous avons entendu faire de toutes parts. Bien loin de la blâmer d'avoir exalté l'individu et exagéré le principe de liberté, on l'accuse au contraire d'avoir étouffé la liberté et l'individu; on l'accuse d'avoir hérité de Richelieu et de Louis XIV, et d'en avoir suivi les traditions; on lui reproche la centralisation, l'excès d'unité, l'amour d'une égalité abstraite, la prédominance du point de vue social sur le point de vue individuel.

Au fond cependant, ces deux genres de critiques ne s'excluent point l'un l'autre, et l'école socialiste les cumulait à la fois l'un et l'autre. Cette école était d'accord avec l'école aristocratique pour se plaindre que la révolution eût déchaîné l'individu, et, en l'affranchissant en apparence, l'eût laissé en réalité sans protection; mais, au lieu de réclamer en faveur des institutions patriarcales et ecclésiastiques du passé, elle rêvait pour la société tout entière un rôle d'arbitre souverain entre tous les intérêts humains, de tuteur des faibles contre les forts, des pauvres contre les riches. L'état, comme l'empereur en Chine, aurait été en quelque sorte « le père et la mère » de ses sujets. Cette tutelle qui, suivant l'école aristocratique, devait être entre les mains de la noblesse et du clergé, devait, suivant l'école socialiste, vu la déchéance de ces deux classes, passer entre les mains de l'état; séparées sur le remède, ces deux écoles s'entendaient sur le mal, à savoir ce qu'elles appelaient l'anarchie, ce que nous appelons la liberté.

L'écrivain qui a exprimé ces vues de la manière la plus systématique et la plus tranchante est, comme on sait, M. Louis Blanc dans son *Histoire de la Révolution française*. Voici toute sa philosophie : il y a trois principes d'organisation sociale, l'autorité, la liberté, la fraternité. Le principe d'autorité a régné dans tout le moyen âge : il a eu toute son expression dans le pouvoir pontifical et ensuite dans la monarchie absolue. La liberté ou l'individualisme, deux

tendus. Les ténèbres bien épaissies, redoublées par des non-sens, ils se sont là-dessus commodément établis, et ont fait un tel mélange de formules, d'abracadabras, que rien de pareil n'a eu lieu depuis la scène des trois sorcières de Macbeth. Vous entendez du dehors toute sorte de doctrines violées, accouplées, torturées, hurler dans la nuit. »

choses que M. Louis Blanc confond perpétuellement, a fait son apparition dans le monde avec Luther, et a triomphé avec la révolution française. La fraternité est le principe de l'avenir; il se montre déjà cependant dans la révolution : c'est lui qui combat avec la montagne et avec Robespierre, c'est ce principe qui succombe au 9 thermidor.

Toute l'histoire de la révolution se résume pour Louis Blanc dans cette lutte entre le principe de l'individualité et le principe de la fraternité. Cette lutte commence déjà dans la philosophie du XVIIIe siècle, qu'il divise en deux écoles : l'une fondée tout entière sur le principe du droit individuel, l'autre qui poursuit la réalisation de la liberté par l'union et par l'amour, celle-ci « fille de l'Évangile, » celle-là « issue du protestantisme. » A la première, M. Louis Blanc rapporte Voltaire, d'Alembert, Helvétius, Montesquieu, Turgot, — à la seconde J.-J. Rousseau, Mably, Morelly et même Necker; voilà pour la philosophie. Quant à la révolution, le principe de l'individualisme est soutenu par les constituans et les girondins, le principe de la fraternité par la montagne et Robespierre.

Le principe de l'individualisme devait amener le règne de la bourgeoisie, et pour M. Louis Blanc, ainsi que pour MM. Buchez et Roux, individualisme et bourgeoisie, c'est une seule et même chose. Voici comment s'établit cette confusion. La liberté, c'est l'émancipation de chacun, c'est le droit de lutter les uns contre les autres, chacun avec ses chances, ses avantages et ses faiblesses; or dans cette lutte celui qui possède, c'est-à-dire qui a entre les mains le capital et les instrumens de travail, est nécessairement le plus fort, ce sera toujours lui qui l'emportera, ce sera lui qui s'instruira, qui s'enrichira, qui prendra possession du gouvernement de la société, et cette classe possédant, capitalisant, accaparant les instrumens de travail, l'instruction et même la moralité, c'est la bourgeoisie. L'individualisme ou liberté ne profitera donc qu'à la bourgeoisie.

On sait avec quelle amertume toute l'école socialiste critiquait la société bourgeoise née de la révolution. Qu'avait-elle fait? Elle nous avait donné, disait M. Louis Blanc, une affreuse anarchie morale sous le nom de liberté d'esprit, une oligarchie de censitaires sous le nom de liberté politique, enfin, sous le nom de liberté de l'industrie, « la concurrence du riche et du pauvre au profit du riche. » Au lieu de cela, quel était, quel devait être le rôle de la bourgeoisie? « Prendre l'initiative d'un système qui fasse passer l'industrie du régime de la concurrence à celui de l'association, qui généralise la possession des instrumens, qui institue le pouvoir *banquier du pauvre*, qui en un mot abolisse l'esclavage du travail. »

C'est au nom de ces principes que M. Louis Blanc fait le procès à l'assemblée constituante; il lui reproche de n'avoir abattu l'aristocratie de la noblesse et du clergé que pour y substituer une aristocratie bourgeoise, et d'avoir substitué les priviléges de fortune aux priviléges de naissance. Pour donner corps à ces accusations, il invoque la division en deux classes de citoyens : citoyens *actifs* et citoyens *inactifs*, distinction fondée sur la propriété. Dans toutes ces réformes des constituans, qu'y avait-il pour le peuple? L'abolition des titres de noblesse flattait la vanité des bourgeois; en quoi profitait-elle au peuple? L'accaparement des biens du clergé ne servait qu'à ceux qui pouvaient en acheter. Le vote libre des impôts était-il utile à ceux qui ne payaient pas même de contributions? Sans doute tout cela était juste et utile; mais rien de tout cela ne profitait à la classe pauvre. Cependant après ces amères critiques M. Louis Blanc reconnaît que dans les campagnes « le sort du peuple a reçu une *immense* amélioration. » Il est difficile de se contredire et de se démentir soi-même avec une plus parfaite sérénité.

Les girondins ont sans doute été plus loin que les constituans, et on devrait au moins leur savoir gré d'avoir été républicains. M. Louis Blanc leur reproche deux choses : le fédéralisme et l'individualisme. Encore leur pardonne-t-il leur fédéralisme, fort peu prouvé d'ailleurs, comme on sait; mais leur individualisme est le même que celui des constituans. C'est toujours la prédominance exclusive de la classe bourgeoise, le principe du droit individuel, l'oubli des devoirs sociaux, exigés par le principe de la fraternité. Pour le prouver, il met en présence le projet de déclaration des droits de la constitution girondine rédigée par Condorcet et le projet de Robespierre lu et approuvé aux jacobins. Comme l'a très bien fait remarquer M. Edgar Quinet, Robespierre tenait très peu à ses idées sur la propriété telles qu'il les avait exposées à la tribune des jacobins, car il n'a nullement réclamé en faveur de ces idées lors de l'adoption définitive de la constitution de 93, laquelle est si peu socialiste que sa définition de la propriété est précisément la même que celle du code civil.

L'étrange théorie qui consiste à faire représenter le principe de la fraternité par les hommes de la terreur est empruntée par M. L. Blanc aux auteurs de la révolution parlementaire. Ce qui lui appartient en propre, c'est d'avoir substitué au principe chrétien le principe socialiste; tandis que les premiers ne voyaient dans le jacobinisme qu'un catholicisme inconscient et inconséquent, M. Louis Blanc y voit un socialisme anticipé. Ce sont là deux erreurs historiques aussi graves l'une que l'autre sur lesquelles nous ne voulons pas insister, aimant mieux en laisser la réfutation aux historiens

démocrates, à MM. Michelet et Quinet, qui, parlant du sein même du sanctuaire, ont une autorité privilégiée pour condamner et combattre ces doctrines malsaines et sophistiques.

Ce qui est évident aujourd'hui pour tout le monde, c'est que la guerre faite à ce qu'on appelle l'individualisme, c'est la guerre à la liberté, et que cette guerre ne peut en rien profiter au progrès de la fraternité parmi les hommes, mais se fait au profit du despotisme. Ce qui est évident encore, c'est que l'association du terrorisme et de la fraternité est une association monstrueuse, et qui ne sera pas moins odieuse parce qu'elle se fera au nom de la démocratie au lieu de se faire au nom de l'église. Tuer les hommes par amour de l'humanité est un scandaleux défi à la conscience humaine. On ne doit pas reprocher sans doute à M. Louis Blanc d'avoir approuvé le terrorisme comme système, car il proteste plus d'une fois contre ce système, et il combat avec énergie le principe du salut public. Il n'en est pas moins vrai cependant que les terroristes, suivant lui, sont les seuls qui représentent l'idée de la révolution, et qu'elle a rétrogradé dès qu'ils ont été vaincus. Son idéal n'en est pas moins une démocratie égalitaire et autoritaire, niveleuse et despotique, distribuant à tous le pain quotidien, un couvent profane, n'ayant pas même les consolations du couvent religieux, à savoir l'espoir d'un autre monde et d'une vie meilleure. Ce rêve abstrait, né à la fois de la sophistique et de l'imagination, cet esprit d'utopie, d'où naissent les haines de classes, a fait à notre pays les plus cruelles blessures, et, tout en respectant les intentions de l'auteur, on ne peut s'empêcher de le considérer comme l'un des rêveurs les plus funestes de notre siècle.

Nous n'aimons pas à croire qu'un écrivain se soit absolument trompé, et nous sommes de ceux qui accordent volontiers avec l'auteur une place à la fraternité dans l'ordre social et politique. Nous saurions donc gré à M. Louis Blanc et à son école d'avoir revendiqué ce principe, de l'avoir rappelé à des générations trop matérialistes, et en partie aux classes lettrées et aisées, auxquelles les avantages dont elles jouissent dans la société en font particulièrement un devoir; mais l'usage que M. Louis Blanc fait de ce principe en détruit toute la vertu, car entre ses mains il devient un principe de haine au lieu d'être un principe d'union. Tout effort, quel qu'il soit, pour éviter les inconvéniens bien connus de la démocratie, lui est une preuve de haine et de mépris contre le peuple; tout effort pour garantir le droit de ceux qui possèdent lui est une spoliation de ceux qui ne possèdent pas. Interpréter de cette manière la révolution française, méconnaître les efforts prodigieux qu'elle a faits pour assurer les droits et le bien-être du plus grand

nombre, c'est rendre le progrès absolument impossible et illusoire, car, le bonheur absolu étant un idéal inaccessible, il sera toujours possible de représenter les plus heureux comme des privilégiés cupides, et les moins heureux comme des opprimés qui ont le droit de devenir des oppresseurs à leur tour. Dans ces termes, la guerre sociale est inextinguible. On demande avec haine et outrage l'amélioration des faibles et des pauvres, et, lorsque ceux-là mêmes viennent à s'élever au sort que l'on a rêvé pour eux, ils passent aussitôt dans la classe des privilégiés, deviennent à leur tour l'objet de l'outrage et de la haine. Quiconque souffre s'appellera le peuple; aussitôt qu'il ne souffre plus, il deviendra bourgeoisie égoïste et cupide, de telle sorte qu'il semble que l'on n'aime le peuple qu'à la condition qu'il soit misérable; on ne s'intéresse pour lui au bonheur qu'autant qu'il en est privé, et au lieu d'inspirer aux uns le désir de s'élever par le travail, aux autres le désir de tendre une main fraternelle et protectrice aux moins favorisés, on développe l'envie chez les uns, la peur chez les autres, l'on sème les germes d'une guerre stupide, barbare, satanique, la guerre entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas.

Encore une fois, c'est à nos yeux une question de savoir si la société ne pourrait pas être plus large dans l'application du principe de fraternité; mais associer ce principe au despotisme et à la démagogie, le faire représenter par Robespierre et Clootz, c'est lui donner une médiocre recommandation. Sans soulever l'odieuse querelle du riche et du pauvre, on peut au moins reconnaître qu'il y a dans la société des faibles et des forts; un certain arbitrage paternel entre les uns et les autres, exercé sinon par l'état, au moins par des associations libres, n'a rien théoriquement d'impossible ou d'injuste. Il est difficile d'admettre que le genre humain a tout trouvé, tout inventé, qu'il ne reste plus rien à découvrir sur les relations sociales entre les hommes. Nous prêterions donc volontiers une attention sympathique aux esprits qui travailleraient dans cette voie, et nous ne sommes pas de ceux qui, au nom de théories elles-mêmes discutables, ferment d'avance toute investigation de ce côté. La première condition de l'union des classes est de ne pas soulever une guerre de classes, et le premier devoir de la fraternité sociale est de ne pas porter atteinte à l'humanité. Quant à la révolution, elle a eu son œuvre, comme le temps présent a la sienne. Cette œuvre a été d'établir le droit comme fondement de toute société. Avant tout, ne touchons pas à ce principe; mieux vaut encore cette société de concurrence, décrite par les socialistes sous des couleurs si noires, dont les membres au moins sont des hommes, qu'une société de moutons heureux, protégés par une au-

torité paternelle, cette autorité fût-elle déléguée par les moutons eux-mêmes, au lieu d'être confiée à un berger héréditaire. L'histoire socialiste de la révolution, telle que l'ont comprise MM. Buchez et Louis Blanc, est au fond une histoire rétrograde. C'est avec la société du moyen âge sous les yeux qu'ils ont essayé de se représenter l'avenir des sociétés modernes. L'égalité par l'autorité et la fraternité par le despotisme leur ont paru l'idéal de la société. Ils n'ont nullement compris et ont partout combattu ce puissant principe du droit individuel qui est et doit être le premier ressort de nos sociétés, ce principe qui fait la grandeur des races germaniques, et qui n'a rien, quoi qu'on dise, d'incompatible avec le génie français, pourvu que les docteurs du progrès ne fassent pas flotter devant nous un faux paradis de communisme autoritaire dans lequel les douceurs du despotisme ne seraient tempérées que par celles de la démagogie.

La théorie radicale, jacobine et socialiste de M. Louis Blanc nous paraît être le point le plus aigu et le plus extrême qu'ait atteint la philosophie de la révolution. La foi révolutionnaire a toujours marché jusque-là en s'exaltant davantage. A l'opposition absolue et radicale de l'école aristocratique et théocratique succède bientôt la théorie constitutionnelle, qui accepte la déclaration des droits et la séance du Jeu de Paume, puis la théorie libérale, qui admet politiquement les principes constitutionnels, mais qui en même temps accepte historiquement le comité de salut public comme libérateur de la patrie. Vient enfin l'école démocratique, qui réclame entièrement l'héritage de Robespierre et de ses théories, et le considère comme l'incarnation de l'idée révolutionnaire. Que si quelque théoricien est allé plus loin, nous ne nous croyons pas obligé de lui faire une place dans ces études; l'hébertisme et le maratisme sont des doctrines qui nous paraissent au-dessous de la philosophie et de l'histoire. Le moment où la philosophie de la révolution atteint son maximum d'acuité est aussi le moment où elle va rétrograder, et d'examen en examen, de critique en critique, de réserve en réserve, revenir par degrés jusqu'à une sorte de rétractation, sans oser toutefois aller jusqu'à la contre-révolution : c'est là un état d'esprit négatif et dissolvant, également funeste pour toutes les causes, et auquel il est impossible de s'arrêter. Dans un prochain travail, nous essaierons de raconter et d'apprécier cette nouvelle phase de la philosophie révolutionnaire.

PAUL JANET.

LE COLORIS

DANS LA SUBSTANCE VIVANTE

I.

Les poètes et les littérateurs n'ont point eu assez d'expressions pour décrire la parure des fleurs, comme si le privilége des belles couleurs était réservé au monde végétal. Tout au plus quelques-uns, comme George Sand dans un admirable langage, ont-ils dépeint les nuances merveilleuses, mais toutes différentes, de l'aile des papillons et des colibris. Les fleurs ont toujours un ton mat et franc, doux alors même qu'il est le plus intense; les oiseaux et les insectes revêtent un éclat tout autre, qui semble emprunter aux métaux leurs chatoyans reflets. Sans doute il y a des exceptions, et il n'est pas rare non plus de trouver des nuances à la fois mates et vives chez quelques reptiles et une foule d'oiseaux; mais le vert tendre de la rainette, quelque pur qu'il soit, n'égale point le moindre feuillage de printemps, le jaune franc du loriot est bien pâle à côté du bouton d'or des prés : sur les continens, la plante a bien réellement le privilége du coloris. Dans l'océan, c'est l'animal; tout au plus quelques algues ont-elles le vert et le pourpre, la plupart des plantes marines affectent des teintes obscures dans l'échelle du brun. Mais combien le monde vivant de la mer prend une éclatante revanche! Beaucoup de poissons ont les plus vives couleurs, il en est peu qui ne soient argentés. Les crustacés et les mollusques terrestres, comme le cloporte ou le colimaçon, n'ont que des couleurs ternes, ceux de la mer étalent dans ses profondeurs une éblouissante richesse de coloris. La dure carapace des crustacés elle-même est peinte parfois des nuances les plus heurtées, et parfois a des tons aussi délicats que ceux de la rose. Maint mollusque laisse sortir de

sa coquille nacrée un manteau chamarré comme le châle d'un rajah. Les coraux, les madrépores avec leurs fleurs vivantes, sont le véritable luxe du fond de la mer, où leurs corolles étalent les couleurs à la fois les plus variées et les plus franches, semblables à celles des plantes. Aussi avait-on cru retrouver dans ces animaux une autre flore, et, comme si ce n'était pas assez pour chaque zoophyte d'offrir un coloris éclatant, il arrive que la même espèce, sur la même roche, présente des individus de nuances diverses et opposées comme l'orangé et le vert, le bleu et le pourpre, toujours mates comme les teintes des végétaux.

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur la couleur des animaux, on découvre cette loi curieuse, que les oiseaux, les poissons et les insectes seuls offrent des nuances à l'éclat métallique, tandis que les plantes et les zoophytes n'ont jamais que des couleurs franches sans reflets. Les mollusques tiennent le milieu avec les tons irisés de la nacre, qu'on retrouve au reste chez les vers et chez quelques poissons. Pourquoi en est-il ainsi? quel est le sens de ces exclusions de tel ou tel mode de coloration dans une partie du règne animal? Notre ignorance ici est absolue. A force d'observer, nous arrivons bien à saisir certaines corrélations évidentes entre deux catégories de faits, mais il arrive aussi que, quand nous voulons rechercher le lien qui unit ces deux ordres de phénomènes, nous sommes si loin de le soupçonner que nous ne savons pas même de quel côté nous tourner pour le voir.

Il n'en est pas ainsi cependant d'une autre loi non moins générale, quoiqu'elle souffre des exceptions soigneusement notées : à savoir que chez tous les animaux la partie du corps tournée vers la terre est plus pâle que celle qui regarde le ciel. Là du moins nous devinons une action de la lumière. Les mammifères, les poissons, les reptiles, les mollusques eux-mêmes subissent la règle. Les poissons qui vivent sur le flanc, comme les soles, les turbots, et qu'on appelle à cause de cela *pleuronectes*, ont le côté droit, que l'on prend pour le ventre, entièrement blanc, et le côté gauche, qui simule le dos, coloré de teintes foncées. On cite comme des exceptions le blaireau, le ratel, le hamster, chez lesquels le pelage de l'échine est plus clair que celui du ventre. Encore est-il fort singulier que ces animaux aient l'habitude de se tenir fréquemment renversés. C'est ainsi que le blaireau résiste aux chiens, et quant au ratel, les visiteurs du Jardin des Plantes ont pu le voir manger sur le dos, tenant la viande avec ses quatre pattes en l'air. Cependant ces animaux ne sont pas toujours ainsi, et l'on se demande quel lien mystérieux unit donc les particularités de leur pelage à l'attitude qu'ils prennent parfois.

La lumière venant d'en haut, tout naturellement on attribue à l'action des rayons solaires sur les tissus vivans ce coloris plus accusé que présente la face tournée vers le ciel. Il est fort remarquable que les animaux qui volent baignés en quelque sorte tout entiers dans la lumière n'offrent pas une opposition aussi tranchée entre les tons de la face ventrale et le dos. La gorge du ramier, celle des oiseaux-mouches, sont plus colorées que le dessus de leur corps. Les scarabées, les guêpes, les demoiselles errantes sur les roseaux, les mouches à couleurs métalliques bleues ou vertes, ont leurs anneaux également foncés tout autour de l'abdomen, enfin un grand nombre de papillons ont les ailes également parées en dessus et en dessous.

Cette influence de la lumière sur la coloration ne saurait être révoquée en doute, quoique nous ignorions la part qui revient au juste à l'action des rayons. Les mollusques qui restent enfermés dans une coquille à peine entre-bâillée, comme l'huître, sont presque incolores, tandis que la coquille Saint-Jacques, qui ne se fixe pas à la roche, qui sait chercher la lumière et se tourner vers elle, a les bords de son manteau brodés des plus belles couleurs. Les vers intestinaux, qui vivent dans l'obscurité des organes profonds, ont tous la nuance terne de l'huître; on en cite un par exception qui a une teinte rouge assez accusée; de même encore les larves d'insectes qui rampent dans la terre, dans le bois, dans les viandes en pourriture. Tous ces animaux d'obscurité ont la pâleur indécise de l'embryon au commencement de la vie dans l'œuf ou dans le sein de la mère. Les plus brillans papillons, les belles mouches à reflets bleus ou verts, les scarabées, ont en sortant de la chrysalide cette nuance grisâtre vague qui est en quelque sorte, pour la substance vivante, l'absence même de coloration. Certains insectes, demeurant constamment dans l'obscurité profonde, gardent toute leur vie cet aspect. Tels sont de curieux petits coléoptères qui habitent les crevasses inaccessibles des Pyrénées, à des profondeurs probablement considérables. Ils semblent fuir la lumière comme la mort; on ne les trouve qu'à certaines saisons, quand ils remontent dans le fond des grottes : ils sont blêmes, mous comme des larves, et n'ont pas d'yeux, qui leur seraient sans doute inutiles dans les retraites où se passe leur vie inconnue.

Cette relation entre la couleur des animaux et la lumière est évidente pour ceux qui habitent la terre et l'air; ils sont d'autant plus brillans qu'ils baignent davantage dans les rayons du soleil, les diurnes plus que les nocturnes, les animaux des tropiques plus que ceux des régions sombres du pôle; mais la même loi ne semble plus s'appliquer aux bêtes de la mer, qui paraissent d'autant plus riches

en couleur qu'elles habitent au sein d'une lumière plus tempérée. D'après le témoignage déjà un peu ancien de Jurine, l'historien des poissons du lac Léman, les lotes pêchées à une grande profondeur seraient beaucoup plus pâles que celles qui vivent sur les pentes du rivage : le fait serait facile à vérifier, mais il semble au premier abord assez peu probable. Nous savons maintenant que les plus éblouissans coraux pendent sous les corniches naturelles des roches et au flanc des grottes sous-marines; certaines espèces de poissons, comme la *scorpène* ou crapaud de mer, qu'on trouve tantôt au bord de l'eau et tantôt dans les fonds hantés par la drague, sont ramenés du fond teints d'un beau rouge de pourpre, tandis que la couleur des scorpènes qui vivent à la côte est d'un jaune brunâtre insignifiant.

Les physiciens inclinent à croire que la lumière, qui n'a déjà plus ses propriétés entières après avoir traversé une couche peu épaisse d'eau, les perd totalement en s'enfonçant dans une masse comme celle de l'océan, de sorte qu'à une certaine profondeur aucun rayon ne saurait pénétrer : ce serait la nuit, l'obscurité absolue. L'étude des animaux nombreux qui vivent sur les plateaux océaniques, regardés jadis comme inhabités, ne confirme point ces vues; ils ne sont point blêmes comme ceux qui demeurent dans la terre. On peut donc affirmer que cette obscurité du fond transparent de la mer n'est pas assimilable à celle des crevasses du sol et n'a pas la même action sur la vie. On dirait que certaines influences de la lumière, arrêtées par un faible obstacle opaque tel que l'épaisseur du corps, peuvent se propager à travers d'immenses couches d'eau salée jusqu'au fond de l'abîme sans avoir rien perdu de leurs propriétés pour colorer la substance vivante, tandis que d'autres rayons lumineux d'une action en quelque sorte contraire, ceux qui ternissent les couleurs peintes, sont interceptés par le moindre obstacle. Les éleveurs de poissons rouges savent très bien que, pour avoir de beaux individus dorés, il faut les mettre dans un bassin ombragé, où les plantes aquatiques leur fassent un rideau contre l'ardeur solaire. Quand on les expose au plein soleil de juillet, il *mange* leur couleur.

II.

Que si l'on essaie d'examiner d'un peu plus près les causes auxquelles sont dues les colorations animales, on découvre qu'elles sont des plus variées. Toutes les ressources de l'optique pour avoir les couleurs du spectre, aussi bien que toutes les combinaisons de la teinture la plus habile, sont mises en œuvre, appliquées séparé-

ment ou combinées, pour nous donner cette prodigieuse gamme de nuances qui parent le monde animé, et dont on peut dire qu'aucune n'y fait défaut, pas même le noir, qui n'existe point ou du moins se montre très rare chez les végétaux, et qui est au contraire fréquent dans le règne animal.

Beaucoup de substances vivantes ont par elles-mêmes une couleur propre. La cause de la coloration est alors dans l'arrangement moléculaire, c'est dire qu'elle nous échappe absolument. La chair du bœuf est rouge, comme le soufre est jaune, ou bleu le sulfate de cuivre; mais toutes les substances organiques ne sont pas nécessairement colorées : il en est d'aussi limpides que le diamant, et qui offrent sous les plus forts grossissemens du microscope une transparence absolue, quoique jouissant des attributs les plus élevés de la vie, la sensibilité et le mouvement. En général, les teintes les plus vives que présentent les animaux ne sont point liées directement à la constitution moléculaire des tissus : tantôt elles viennent d'un phénomène analogue à celui par lequel les minces parois de la bulle de savon étalent leur iris, tantôt elles sont dues à des matières spéciales, indépendantes en quelque sorte, appelées *pigmens*, qui s'ajoutent à la substance organique et dont on peut les séparer. Nous ne faisons pas autre chose pour nous procurer le carmin, qui est le pigment de la cochenille; on peut extraire de même le rouge du sang et le recueillir en cristaux d'une belle couleur pourpre, à part des autres substances animales auxquelles il est uni.

Le fard, la *poudre* elle-même, ne sont pas des moyens inconnus dans la nature. Sans parler de cette poussière que laisse aux doigts l'aile froissée des papillons, il y a des oiseaux, tels que le grand cacatoès blanc, qu'on ne peut toucher sans se blanchir les mains. Nous avons entendu un naturaliste voyageur conter son étonnement de voir, un jour qu'il pleuvait, ses mains toutes rougies par les plumes détrempées d'un oiseau d'Afrique qu'il venait de tuer. Pourtant le cas le plus ordinaire est que le pigment, et c'est là qu'il mérite surtout son nom, existe dans la profondeur même des tissus, réduit en particules très fines pour nos yeux, mais dont le microscope mesure les dimensions. Rares et clair-semées, elles n'influent pas facilement sur la couleur du tissu; nombreuses et rapprochées, elles lui communiquent leur nuance. Telle est l'origine de la couleur du nègre. Dans cette couche délicate de la peau que laisse à nu l'épiderme soulevé par une brûlure légère, on trouve chez l'homme noir une grande abondance de pigment brun. La coloration est toute superficielle. Aussi la peau du nègre ne diffère pas seulement de celle de l'Européen par le ton, elle manque de cette exquise qualité de transparence propre seulement aux races blondes. Chez celles-ci,

les rayons colorés qui viennent impressionner l'œil partent non point d'une surface unie comme une plaque métallique, mais de plans étagés dans la profondeur translucide des chairs. De là cette variété « de roses et de lis » suivant que le sang circule plus ou moins abondant sous la peau; de là ces veines bleues, qui ne sont que fausse apparence, car le sang y est rouge, comme le montrent les saignées; c'est le propre de la peau de bleuir les tons foncés qu'on regarde à travers elle : l'encre de Chine des tatouages donne un dessin bleu, les yeux bleus ne doivent leur nuance qu'au pigment brun qui tapisse l'autre face de l'iris, les muscles mêmes vus sous la peau donnent cette tache bleuâtre du cou-de-pied bien connue des peintres.

La nature chimique du pigment est encore peu connue. On sait que le soleil en favorise le développement dans les taches de rousseur, le hâle. L'âge l'enlève des cheveux, où il fait place à de très petites bulles d'air; c'est ainsi qu'ils se décolorent chez le vieillard. Le blanc éclatant des plumes est dû de même à de l'air qui les remplit. L'âge, la domesticité, amènent cet effet chez beaucoup d'oiseaux et de mammifères. Chez d'autres espèces, les plumes ou les poils blanchissent tous les ans avant de tomber et se renouvellent. C'est l'histoire de l'hermine : au printemps, la toison qu'on recherche, et qu'elle a eue tout l'hiver, fait place à une robe fauve dont les poils, vieux déjà au bout de quelques mois, deviendront blancs à l'automne.

Les romanciers s'accordent avec nombre d'historiens à dire que parfois les cheveux de l'homme ont blanchi en une nuit sous l'influence de la terreur ou d'un chagrin extrême. Il paraît aujourd'hui certain que quelques heures suffisent en effet pour que les cheveux se remplissent de ces parcelles d'air et prennent leur ton de neige. Des observations minutieuses faites par un éminent physiologiste, M. Brown-Séquard, sur lui-même, ne laissent plus aucun doute; quand le moment est venu, il suffit de moins d'un jour pour qu'un poil de barbe devienne blanc. La médecine moderne, de son côté, n'a pas été sans enregistrer un certain nombre de cas de *canitie* subite ou au moins survenue dans l'espace de quelques heures, et ordinairement sous l'influence d'une grande émotion. Bichat en avait rapporté plusieurs exemples. Le docteur Cassan a fait connaître l'histoire d'une dame Leclère, qui fut citée devant la chambre des pairs pour déposer dans le procès de Louvel, et qui en éprouva une perturbation morale si grande que dans l'espace d'une nuit ses cheveux blanchirent complétement. Enfin nous avons une observation beaucoup plus décisive et intéressante entre toutes du docteur Parry, chirurgien-major à Aldershott, aux Indes. Il s'agit d'un cipaye révolté pris par les troupes anglaises et qu'on al-

lait fusiller. Il avait cinquante-quatre ans. Tout à coup un soldat s'aperçoit que la chevelure du captif grisonnait à vue d'œil et appelle de ce côté l'attention du major : celui-ci put suivre les progrès de la décoloration, qui devint complète dans le temps de l'interrogatoire qu'on faisait subir à ce malheureux avant de le passer par les armes.

On remarquera que ce cipaye était précisément arrivé à l'âge où le changement de couleur de ses cheveux devait se produire naturellement : l'effroi ne fit donc qu'accélérer un travail organique déjà préparé ou même commencé. Tous ces faits ne permettent plus guère de rejeter comme autant de fables les récits des historiens. Il est assez singulier cependant qu'ils appartiennent tous au xve et au xvie siècle. Ce qu'on a raconté de Marie-Antoinette ne paraît point exact. Aucun renseignement du temps ne donne à croire que ses cheveux aient blanchi, comme on l'a prétendu, dans la nuit de sa condamnation; elle avait déjà grisonné à l'époque de la mort du roi. Le médecin hollandais Junius rapporte qu'un seigneur espagnol surpris dans un couvent et condamné par Ferdinand le Catholique à avoir la tête tranchée devint tout blanc dans la nuit qui suivit le jugement. Le roi de Castille lui aurait même, à cause de cela, fait remise de la peine capitale. Pareille aventure serait arrivée, dit-on, à Ludovic Sforza le jour où il tomba aux mains de Louis XII, et au seigneur de Saint-Vallier, le père de Diane de Poitiers; mais ce ne fut pas à ses cheveux blanchis qu'il dut la grâce de la vie. Henri IV racontait, à qui voulait l'entendre, que lors de la Saint-Barthélemy il était resté vingt-quatre heures anéanti, la tête dans les mains, et qu'au bout de ce temps sa barbe et ses cheveux étaient devenus blancs au menton et aux tempes, là où les mains avaient appuyé. Les dires du roi gascon ne méritent peut-être pas très grande confiance; mais il est intéressant de retrouver cette circonstance du contact des mains dans un autre cas. On prétend que le sire d'Andelot, quand il apprit le supplice de son frère Pierre, compromis dans l'affaire des comtes d'Egmont et de Horn, resta aussi plusieurs heures la tête appuyée sur une de ses mains; quand il la releva, une partie de sa barbe et du sourcil du même côté étaient devenus blancs. La plus touchante de toutes ces histoires est celle de Guarini, le professeur de grec de Vérone, un des plus purs esprits de la renaissance. Au dire de Virunio, les cheveux de Guarini devinrent blancs tout à coup à la nouvelle de la perte en mer d'une caisse de manuscrits qu'il était allé lui-même chercher à Constantinople. Est-ce que toute la renaissance n'est pas dans ce petit fait? Des manuscrits grecs perdus! c'était plus qu'un malheur de famille, plus qu'une calamité publique; c'était une catastrophe pour le monde entier. L'homme si

vivement affecté n'était pourtant pas de complexion délicate : Guarini eut, dit-on, vingt-trois fils.

Ce serait une grave erreur de croire que toutes ces belles nuances métalliques qui diaprent les plumes des oiseaux et les ailes des papillons sont dues à des pigmens : rêve d'alchimiste que de chercher à les extraire! Elles ont pour cause unique des jeux de lumière, fugitifs comme les feux du diamant. Quand on examine avec le microscope une plume à reflet métallique de la gorge du colibri, on est tout d'abord étonné de ne rien voir des magnifiques nuances dont on voulait pénétrer le mystère. Elle est tout simplement faite d'une substance brune, opaque, presque autant qu'une plume d'oie noire. On remarque toutefois un agencement spécial : la barbe, au lieu d'une tige effilée, offre une série de petits carrés de substance cornée, bout à bout. Ces plaques larges de quelques centièmes de millimètre sont extrêmement minces, brunes et toutes d'apparence semblable, quel que soit le reflet qu'elles donnent. Les grandes plumes brillantes du paon sont faites de même; les plaques sont seulement plus espacées, et l'éclat est moindre. On a décrit celles-ci comme autant de petits miroirs; mais la comparaison n'est pas exacte, car alors elles renverraient simplement la lumière sans la colorer. Elles n'agissent pas non plus en décomposant les rayons qui les traversent, car alors elles ne perdraient point leur irisation dans le champ du microscope, et d'ailleurs elles sont trop peu transparentes. L'éclat de ces plaques n'a donc rien de commun avec celui des lames minces, comme la paroi d'une bulle de savon ou la goutte d'huile comprimée entre deux verres un peu convexes. On a en pareil cas une teinte irisée bien distincte de l'éclat métallique des plumes du colibri, et c'est aux métaux que nous devons demander une comparaison plus exacte. La nature de la surface des plaques de la plume produit seule ces reflets semblables à ceux de l'acier trempé, ou du bismuth cristallisé, ou des beaux échantillons de fer oligiste qu'on rapporte de l'île d'Elbe. Cet *état de surface*, peut-être dû à des élévations et dépressions insaisissables pour nos meilleurs instrumens, est encore inconnu. Peut-être les mathématiciens pourront-ils le déduire de la qualité même des reflets; mais cette étude, — que nous sachions, — n'a point été faite. Certains colibris semblent particulièrement favorables à cette recherche, émettant des couleurs d'une pureté assez grande et variables sous des angles déterminés, la même plume rouge écarlate devenant, quand on la tourne à 90 degrés, d'un beau vert d'émeraude.

Le procédé que suit la nature pour les colibris est aussi celui qu'elle met en œuvre sur l'aile des papillons. Celle-ci est recouverte d'écailles microscopiques qui semblent jouer le même rôle que les

plaques des plumes des oiseaux. La poussière métallique qui reste aux doigts quand on froisse l'aile d'un papillon provient uniquement de ces écailles, disposées comme les tuiles d'un toit et affectant parfois les formes les plus élégantes. Elles perdent leur coloris sous le microscope, et la qualité des reflets montre que le phénomène est identique à celui des plumes. On constate cependant une curieuse différence dans l'étendue de la gamme chromatique. Tandis que les couleurs de l'oiseau-mouche parcourent toute l'échelle du spectre depuis le violet jusqu'au rouge en passant par le vert, les couleurs métalliques des papillons appartiennent de préférence aux rayons les plus réfrangibles du spectre depuis le vert jusqu'au violet en passant par le bleu. Tout le monde connaît l'admirable nuance lilas du *morpho menelas* et du *morpho cypris*, dont la bijouterie elle-même s'était emparée il y a quelques années : on voyait dans les vitrines de nos joailliers des ailes de ces papillons, artistement collées sous une mince plaque de mica et qui servaient à la parure. Le vert franc n'est pas moins commun, mais le rouge métallique est rare, et l'*urania rypheus* est presque une exception : c'est un beau papillon de Madagascar, tout voisin d'une autre espèce qu'on trouve à Ceylan et dans l'Inde. Celle-ci a les ailes d'un noir velouté relevé de taches vertes brillantes; à Madagascar, ces taches font place sur la seconde aile à une marque rouge de feu.

Il y a entre l'éclat métallique des animaux aériens par excellence, comme les oiseaux ou les papillons, et les nuances irisées des poissons la même différence qu'entre le rayonnement vigoureux du bismuth cristallisé et les doux reflets des couleurs changeantes de l'opale. Il faut avoir vu, non pas sur la halle de Paris, mais sortant des filets, une alose de la Seine pour se faire l'idée d'une pareille richesse. Tout l'animal n'est qu'une immense opale avec le même velouté transparent de nuances qui chatoient dans la profondeur des écailles. Aussi l'argenture des poissons a-t-elle donné le seul moyen d'imiter les perles. Celle-là est due non point aux écailles mêmes, mais à de petites lamelles extrêmement minces, situées plus profondément que l'écaille, sous la peau ou même plus loin, autour des vaisseaux sanguins, qui semblent autant de fils d'argent courant dans les chairs. C'est Réaumur qui a le premier bien vu et bien décrit ces lames : elles ont parfois une forme aussi régulière que celle d'un cristal. Les plus petites mesurent à peine un millième de millimètre, et leur épaisseur est beaucoup moindre. Les plus grandes ont souvent cinq ou six millièmes de millimètre de large et le double en longueur, mais elles sont tout aussi minces que les autres, « à tel point, dit Réaumur, qu'on ne peut apercevoir leur épaisseur. » Et, comme on n'en voit jamais dans le champ du mi-

croscope de courbées ou de repliées, il en conclut qu'elles sont d'une matière qui a beaucoup de solidité. L'art des fabricans de perles fausses consiste à recueillir grossièrement ces lames sur un poisson où elles se détachent facilement, et à en faire avec la colle une pâte désignée sous le nom pompeux d'*essence d'Orient*. On en garnit l'intérieur de boules de verre pour leur donner ce que Ronsard nomme d'un si pittoresque langage « la blancheur naïve des perles. »

III.

Le succès des idées de M. Darwin devait appeler l'attention des naturalistes sur la distribution des couleurs dans le règne animal, et nous allons voir que les lois de cette distribution conduisent à leur tour à des inductions toutes nouvelles sur les phénomènes les plus intimes de la sensibilité chez les animaux.

On n'a pas manqué de remarquer que les animaux sans défense, comme les lièvres, les daims, les chevreuils, avaient eux-mêmes la nuance la plus favorable à les dissimuler dans la profondeur du bois et l'étendue de la plaine. Quand les milices anglaises s'organisèrent et qu'on rechercha le costume le moins voyant pour habiller les éclaireurs en campagne, on avait tout d'abord pensé au vert; mais les Anglais, — en gens pratiques qu'ils sont, — commencèrent, avant de rien décider, par faire des expériences sérieuses. On mit à distance dans les forêts et les prairies des soldats vêtus d'étoffes diverses, et on chercha celle qui dissimulait le mieux son homme. Contre toute attente, ce fut non point le vert, mais une nuance approchant celle des biches et des daims, que la nature semble n'avoir ainsi habillés que pour leur permettre de mieux échapper à l'œil de leurs ennemis. Chez les quadrupèdes, la couleur favorise la défense; les grands chasseurs, tels que le tigre, le léopard, le jaguar, la panthère, ont une parure d'un certain éclat que l'homme a de tout temps recherchée pour lui-même. Les plus anciens tombeaux égyptiens nous montrent dans leurs peintures les nègres du Soudan avec les hanches ceintes de ces belles peaux de bêtes fauves dont il se fait encore un grand commerce. Au contraire chez les oiseaux, et l'on peut ajouter chez les poissons, la couleur semble favoriser l'attaque. Tous les oiseaux carnassiers qui se nourrissent de petits mammifères ou d'autres oiseaux, ou de poissons, tous les écumeurs de mer de la famille des requins, ont des couleurs ternes, comme pour être moins vus de leurs victimes.

L'œil des vertébrés, c'est-à-dire des mammifères, des oiseaux, des reptiles et des poissons, voit probablement le monde extérieur sous les mêmes apparences que nous. Tout prouve qu'il est affecté

par les couleurs : l'écarlate passe pour exciter la fureur des taureaux; les enfans savent très bien que le rouge au contraire a pour dames grenouilles des séductions spéciales, et que le plus petit chiffon de cette nuance, attaché à un hameçon, peut servir d'appât indéfiniment. Les animaux, comme l'a écrit M. Darwin, ont aussi leur esthétique. Les femelles des oiseaux et de plusieurs espèces de poissons se montrent certainement sensibles à la beauté de la robe de noce que prend le mâle au temps des amours. Cependant, si les animaux de ce grand groupe des vertébrés ont, à n'en pas douter, des sensations visuelles comparables aux nôtres, s'ils voient comme nous la couleur en même temps que la figure des objets, il n'est point du tout prouvé qu'il en soit de même des crustacés et des insectes, et que la vue de ces derniers, malgré leurs milliers d'yeux, soit aussi parfaite que la nôtre. Nous sommes probablement condamnés sur ce sujet à un doute éternel, car nous n'avons jusqu'à présent aucun moyen certain de connaître les sensations d'un autre individu, homme ou bête, que nous-mêmes. Sans doute on peut, par un langage dont tous les termes sont bien convenus et bien compris, on peut, par des essais multiples et des expériences bien combinées, arriver à une demi-certitude que le même objet affecte de la même manière la vue de deux hommes; mais cela est tellement délicat — maintenant que l'on sait que beaucoup de gens n'ont pas la sensation juste des couleurs, au point que les compagnies de chemins de fer doivent s'assurer, avant d'engager un aiguilleur, qu'il distingue une lanterne rouge d'une verte!

Tout indique néanmoins que les vertébrés voient comme nous les couleurs; mais il n'est nullement prouvé que les animaux articulés les voient aussi. Nous avons essayé de montrer ici même en quoi les *impressions* faites sur les organes de nos sens diffèrent des *perceptions* qu'elles provoquent dans le cerveau. Il s'agit de savoir si les impressions lumineuses se transforment dans les yeux à facettes des insectes en perceptions colorées. Il n'y aurait rien d'extraordinaire que cela n'eût point lieu. Un moment, on crut tenir la solution du problème. Un physiologiste, M. P. Bert, avait institué des expériences qui semblaient et qu'on crut décisives au début. M. Bert avait étudié une petite espèce de crustacés communs dans nos mares, les daphnies, qui nagent sans cesse par saccades; quand on en peuple un bocal, elles se répandent de toutes parts dans l'eau uniformément. Elles ont une cinquantaine d'yeux, et recherchent la lumière. Si l'on en met un grand nombre dans un vase bien noirci où on ne laisse pénétrer le jour que par une fente étroite, on voit aussitôt les daphnies s'y porter : cela seul ne prouve rien, on connaît une foule d'animaux inférieurs, sans

traces d'yeux, qui jouissent de la même propriété de *venir à la lumière*; mais, le vase étant maintenu dans l'obscurité, tandis que les daphnies errent dispersées dans toute l'eau, on fait tomber sur la fente un rayon coloré, un rayon vert. Aussitôt elles s'agitent, elles se groupent toutes dans la direction de la traînée lumineuse, elles montent et descendent sans relâche, et se heurtent contre la paroi qui reçoit la lumière; si on interpose un écran, elles se dispersent. Or on obtient le même résultat pour toutes les régions du spectre; le rouge, le jaune, le bleu, l'orangé et le violet, attirent les daphnies comme le vert. Elles sont donc influencées par tous les rayons qui provoquent en nous les perceptions chromatiques. Pour savoir si elles le sont au même degré par les différentes couleurs, l'expérience est disposée autrement. On fait tomber le spectre tout entier sur une cuve à glaces parallèles de manière à laisser les deux bords dans l'ombre. Les daphnies ne tardent pas à se grouper, et l'immense majorité se place dans l'orangé, le jaune, le vert : c'est dans cette zone une agitation, un grouillement extraordinaires; un assez grand nombre se voient encore dans le rouge, et à l'autre extrémité dans le bleu et le violet; au-delà du spectre, on n'en trouve que d'isolées en promenade accidentelle. Cette jolie expérience ne prouve cependant pas que les daphnies voient des couleurs. En effet, il est facile de s'assurer que les diverses régions du spectre ne se distinguent pas seulement par ce que nous appelons en propres termes la *couleur*, la nuance rouge ou bleue, jaune ou verte, mais qu'elles diffèrent aussi par le *pouvoir éclairant*. Il y a dans le spectre un espace beaucoup plus lumineux que les autres, c'est le jaune, surtout du côté du vert. Quelqu'un, dans une chambre illuminée par un spectre solaire, se mettrait dans le jaune pour lire, tandis qu'il y verrait à peine dans le violet. Peut-être les daphnies ne cherchent-elles le jaune que parce que la lumière y est plus vive. Il est possible que tous les rayons, colorés pour nous, n'influencent les articulés que comme le feraient des clartés plus ou moins vives, et qu'ils voient le monde en camaïeu, tel qu'il nous apparaît à travers certains verres de couleur.

Revenant à notre point de départ, cherchons si la couleur des carnivores qui se nourrissent d'insectes ne pourra pas nous éclairer sur des perceptions chromatiques des articulés. Voici d'abord un terrible destructeur d'insectes, insecte lui-même, le *calosome sycophante*; c'est un gros carabe qu'on trouve aux environs de Paris : celui-là tue pour tuer, il fait tout l'été un carnage de chenilles qu'il laisse sur la place sans les manger. Ce terrible chasseur est peut-être le plus brillant de sa tribu; il est d'un beau vert métallique avec des reflets ardens qui devraient dénoncer de loin sa présence à ceux qu'il poursuit. De même pour les oiseaux

mangeurs d'insectes, qui tous étalent les plus voyans plumages : le pic, le loriot, le guêpier chez nous, et sous les tropiques des milliers d'autres qui font leur unique proie d'insectes, sont habillés de rouge éclatant, de vert, de jaune, sans précaution aucune, comme pour chasser un gibier aveugle ou du moins que les couleurs n'avertissent point.

Pas plus que l'expérience sur les daphnies, l'existence d'un plumage chamarré chez les oiseaux insectivores ne tranche la question des perceptions chromatiques des articulés; mais c'est du moins un élément du problème qui a sa valeur. Au surplus, la question est beaucoup moins avancée que ne semble l'admettre M. Darwin dans son dernier ouvrage, où il explique le coloris des papillons par les préférences de la femelle. Pour les oiseaux, il est bien certain que les mâles cherchent à briller aux yeux de celle qu'ils veulent fasciner. Il est peu de spectacles aussi curieux qu'un faisan doré qui déploie devant la poule préférée les séductions de son étincelant camail, en le tournant de son côté, sur une épaule ou sur l'autre, chaque fois qu'il passe et repasse devant elle. Nul n'oserait prétendre que la poule faisane n'est pas sensible à cette parure, et que le mâle n'a pas lui-même conscience du prix de ses charmes; mais M. Darwin va peut-être un peu loin quand il étend le même goût du coloris aux papillons et en fait l'origine des belles nuances de leurs ailes. Si l'explication est de tout point admissible pour les oiseaux, dont la rétine fonctionne comme la nôtre, il fallait se garder d'étendre le même raisonnement aux animaux qui ont des yeux tout différens, à facettes. Un critique anglais a spirituellement remarqué que cette hypothèse de la préférence des femelles pour expliquer les brillantes couleurs des papillons n'était pas du moins applicable à leurs chenilles, tout aussi parées quelquefois et assurément fort indifférentes aux attractions sexuelles.

IV.

La couleur des plumes et des poils, des écailles du poisson ou de l'aile des papillons a une fixité relative, puisqu'elle ne change, et encore rarement, que par les progrès de l'âge ou selon les saisons de l'année. Il n'en est plus de même d'autres colorations qui sont liées chez l'animal à des influences beaucoup plus fugitives, et jusqu'à un certain point intérieures. Il n'est personne qui ne se soit diverti au bord de la mer à tourmenter quelque seiche prisonnière dans les flaques d'eau laissées par le flux, pour la voir changer : mille nuances courent sur sa peau comme des rides au dos d'une vague; c'est une petite tempête de couleurs qui se heurtent, mêlées de reflets irisés : l'animal brunit, pâlit, et devient noir tout

à la fois. La simple vue d'un objet qui l'inquiète amène aussitôt ces changemens; ils ont été pendant longtemps un mystère pour les anatomistes. Voyant apparaître, puis disparaître instantanément la couleur, on crut qu'elle s'enfonçait dans les tissus, d'où elle remontait à la surface de la peau par tout un système de conduits spéciaux. Grâce aux récens progrès des sciences et surtout à l'application du microscope binoculaire, qui montre les plus petits objets en perspective, on sait aujourd'hui comment expliquer ces effets de coloris qui parurent à nos devanciers si extraordinaires et dont ils ont donné parfois les plus fausses interprétations. Peut-être verrons-nous un jour quelque directeur d'un de nos théâtres en quête de nouveauté reproduire sur la scène par un procédé analogue à celui qu'emploie la nature la même magie de coloris insaisissable et changeant comme cette robe dont parlent les contes de fées, qui était « couleur du temps. » Imaginons qu'au plus loin de la scène et du regard du spectateur on dispose contre un fond, qui sera bleu par exemple, une multitude d'éventails assez rapprochés pour couvrir ce fond et se recouvrir eux-mêmes en partie quand ils seront grands ouverts. Ces éventails sont de trois sortes, des roses, des jaunes et des bruns entremêlés. Supposons maintenant, et ceci n'a rien d'impossible, que tous les éventails bruns peuvent s'ouvrir par un truc et de même tous les roses et tous les jaunes. Quand les éventails seront fermés, le fond, que nous supposons placé dans le lointain d'un décor habilement éclairé, ménagé, paraîtra bleu : c'est sa couleur; mais que le machiniste subitement imprime une impulsion au truc des éventails roses, ils s'ouvriront soudain, et le fond paraîtra lilas par le mélange du bleu et du rose, s'ils ne sont qu'à moitié déployés. En combinant l'action des trois mouvemens, on fera courir sur le fond mille nuances auxquelles l'œil du spectateur ébloui ne saura plus donner un nom. Cette fantaisie théâtrale est exactement ce qui se passe dans la seiche. Il y a là aussi de petits éventails jaunes, rougeâtres ou bruns. Fermés, ce sont des points qu'on distingue à peine sous la peau; avec un peu d'attention, on les voit s'étaler subitement en nappes larges d'un quart de millimètre. La cause en est à des filamens microscopiques attachés au pourtour de ces points et qui les tiraillent dans tous les sens en se contractant.

C'était un grand pas que d'avoir pénétré la mécanique de ces changemens, mais il restait un autre côté du problème. Ces contractions et ces relâchemens subits qui modifient la couleur sont-ils réglés par la bête, ou apparaissent-ils indépendamment de sa volonté, comme le signe d'une émotion comparable à la rougeur des joues dans la honte ou à la pâleur de la crainte? Et comme nous ne pouvons pénétrer ce qui se passe dans le for intérieur du voisin,

fût-ce une seiche, pour savoir si sa volonté agit ou non, nous en sommes réduits aux conjectures. Avec des conditions favorables telles qu'on les trouve par exemple aux précieux viviers d'étude installés par M. Coste à Concarneau, il est possible d'observer pendant plusieurs semaines la même seiche. Elle bouge peu et se tient volontiers au voisinage de quelque trou, guettant sa proie. Tant qu'elle est là, elle ne change pas de couleur et reste pâle; mais un poisson, compagnon de captivité, vient-il à passer, elle se couvre immédiatement de tons foncés avant même de chercher à fuir ou à lancer son nuage de sépia. On en voit qui laissent paraître au premier signe d'alarme sur leur dos deux taches brunes à droite et à gauche, larges comme deux cachets de cire noire. Si l'on approche avec précaution un objet, de manière qu'il ne soit aperçu que par un œil, la tache noire de ce côté se montre seule. Si l'on promène lentement l'objet de manière à le faire tourner autour de la seiche, dès qu'il cesse d'être vu par un œil et qu'il l'est par l'autre, la première tache disparaît, et la tache opposée se montre pour fondre à son tour quand l'objet s'éloigne. On ne peut admettre que la seiche, par ces taches, cherche à dissimuler sa présence : elles la dénoncent plutôt. Il ne reste alors que deux explications : ou c'est un signe involontaire d'inquiétude, ou bien l'animal a-t-il conscience de l'effet qu'il produit? veut-il ces taches? est-ce pour lui un moyen de répandre l'épouvante? Beaucoup d'animaux partagent, à n'en pas douter, avec l'homme l'instinct de terrifier ses ennemis, qui revêt toujours chez les barbares des formes si prodigieusement naïves. N'avons-nous pas vu les uhlans au pont de Neuilly essayer de contenir la foule en faisant aux femmes et aux enfans des grimaces, sans effet sur la population trop sceptique de Paris? Un chat qui se grandit sur ses pattes à la vue d'un chien, qui rentre le cou, fait le gros dos et lève sa queue droite, comme pour hausser sa taille, veut certainement effrayer l'autre; mais comment démêler ce que veut une seiche, quand nous ne sommes pas même certains qu'elle ait des perceptions identiques aux nôtres? Son œil, tout parfait qu'il est, n'est pas construit sur le même modèle que celui des vertébrés. Son oreille, assez analogue à celle des poissons, ne semble pas tout entendre; quand on lui corne les sons les plus véhémens de la clarinette, elle ne témoigne aucun émoi et ne fait point paraître ses taches. Et cependant est-ce aller trop loin que d'attribuer à un animal doué d'un système nerveux aussi développé et qui a un véritable cerveau un acte aussi simple que celui de vouloir faire peur?

Il est une bête bien plus fameuse que la seiche, dont le nom vient à l'esprit dès qu'on parle de changemens de couleur : voilà deux mille ans que le caméléon défraie la curiosité et la superstition des hommes. Sauf un passage d'Aristote, il nous faut arriver

jusqu'au XVIIe siècle pour trouver des choses sensées et des observations sérieuses sur cet animal. « L'illustre Mlle de Scudéry » avait reçu en présent trois caméléons envoyés d'Égypte. Elle les garda chez elle pendant plus de six mois, et l'un d'eux passa même l'hiver; il fit les délices de la société choisie qui se donnait rendez-vous aux *samedis* de la rue de Beaune. Là venait Claude Perrault, admirable anatomiste autant qu'excellent architecte, quoi qu'en ait dit Boileau. On institua des expériences sous sa direction, qui furent fort bien faites. On vit que l'animal devenait pâle toutes les nuits, qu'il prenait une couleur plus foncée au soleil ou quand on le tourmentait, et enfin qu'il fallait traiter de fable l'opinion que les caméléons prennent la couleur des objets environnans. Pour s'en assurer, on enveloppait la bête dans des étoffes différentes et on la regardait ensuite. Une seule fois elle était devenue plus pâle dans un linge blanc, mais l'expérience répétée ne réussit plus aussi bien. La gamme des couleurs que parcourt la peau du caméléon fut trouvée très restreinte, allant du gris et du vert clair au brun verdâtre. Nous ne savons rien de plus aujourd'hui, et ces expériences de Perrault, instituées au milieu d'un cercle de beaux esprits du XVIIe siècle, marquent le dernier pas qui ait été fait dans cet ordre de recherches : aucun naturaliste depuis ne les a dépassées.

Même par les plus beaux étés de nos pays, les changemens du caméléon perdent beaucoup de leur intensité. Sous le ciel d'Afrique, leur livrée change incessamment, quoique dans une gamme peu étendue. Tantôt l'animal offre un rang de larges taches alignées sur les flancs, tantôt toute sa peau se sème de mouchetures comme celles des truites, ou bien c'est un piqueté à grains très fins qui prend leur place. Parfois on voit les mêmes figures se dessiner en clair sur fond brun, qui, un instant auparavant, apparaissaient en brun sur fond clair, et ainsi tant que dure le jour. Il est certain que l'étude de ces changemens doit être reprise au point de vue des récens progrès de l'optique et de la physiologie : il n'est nullement impossible qu'ils soient influencés dans une certaine mesure par les corps environnans, comme le prétend la croyance populaire malgré l'opinion des savans; en tout cas, ces causes extérieures n'agissent point seules. Nous nous souvenons d'avoir vécu plusieurs semaines sur le Haut-Nil en compagnie de deux caméléons qu'on laissait à peu près libres dans la barque. Ils étaient seulement attachés l'un à l'autre par un bout de ficelle, et, ne pouvant s'éloigner, soumis par conséquent aux mêmes influences : ils ne cessèrent d'offrir un contraste de coloris qui attachait par sa variété même; mais le soir, quand ils dormaient sous les barreaux d'une chaise dépaillée où d'un commun accord ils avaient élu domicile, ils devenaient de la même couleur pour tout le temps de leur sommeil,

un beau vert d'eau qui ne variait plus. La peau se reposait comme le cerveau; cela eût dû mettre sur la voie d'une découverte qui n'est point faite encore, mais qui devient probable : à savoir que l'activité cérébrale, la pensée, la volonté, quelque nom qu'on lui donne, intervient dans les changemens de couleur du caméléon et les gouverne.

Quant à la cause de ces changemens, la lenteur avec laquelle ils s'opèrent, comparée à l'instantanéité de ceux de la seiche, montre que nous avons affaire ici à un mécanisme un peu différent. En effet, la disposition anatomique est autre. Chez le caméléon, comme chez beaucoup d'espèces animales, le pigment est renfermé çà et là dans de petites masses d'une substance vivante ayant la propriété de modifier sa forme comme ces êtres appelés *protées* qu'on voit sous le microscope changer constamment de figure, se contracter en boule ou s'étaler en étoile dont les rayons s'allongent tour à tour et se raccourcissent. Ces mouvemens, qui portent le nom de *sarcodiques*, ont pour caractère constant une certaine lenteur. Si cette substance contient des granulations pigmentaires, elle les entraîne nécessairement avec elle dans ses déformations, elle les étale en une large surface quand elle s'étend elle-même, et les rapproche en sphère quand elle revient à cette forme; mais alors le point pigmenté est si petit qu'il cesse d'être vu par nos yeux, il est comme s'il n'existait pas, tandis que la rétine en a très bien la sensation quand il se dilate, quoique la quantité de pigment n'ait point augmenté. Qu'on mette au milieu d'une feuille de papier blanc une goutte d'encre large de 2 ou 3 millimètres, à vingt pas on ne la verra point; on distinguera très bien la tache faite avec l'encre de cette goutte étalée. Le mécanisme du changement de couleur des caméléons et des autres animaux doués de la même propriété est aussi simple que cela. Quand ils pâlissent, le pigment ne s'en va point de leur peau, seulement il se ramasse en sphères trop petites pour affecter notre rétine, qui est au contraire impressionnée par le même pigment en même quantité, mais convenablement étalé.

On connaît également plusieurs poissons sujets à varier de couleur, mais ces changemens n'ont pas obtenu des naturalistes toute l'attention qu'ils méritent. Les Chinois élèvent pour leur plaisir un petit poisson d'humeur batailleuse qu'ils nomment *combattant*, et qu'on recherche à cause de la variété de coloris qu'il offre suivant les passions qui l'agitent. Sa taille est à peu près celle de notre épinoche : d'un gris pâle, peu marquant au repos, il devient rouge de pourpre avec du bleu et du vert dès qu'on le tourmente ou dès qu'il attaque. On sait que les anciens aimaient à voir les couleurs changeantes d'une lamproie qui meurt, et donnaient ce régal à leurs yeux comme avant-goût du festin où allait paraître le poisson. Chez

nos pêcheurs, c'est une croyance universellement répandue que certains poissons « prennent la couleur du fond » sur lequel ils vivent. Les pêcheurs n'ont pas raison tout à fait, mais ils n'ont pas tort non plus; seulement il faut donner ici aux mots la signification précise qu'ils ont dans le langage technique du coloriste. Les *couleurs* sont les impressions mêmes que nous donne le spectre ou qui résultent des mélanges de ces impressions. Elles sont affaiblies ou renforcées : on dit que deux couleurs ou deux tons sont de même *valeur* quand l'un ne paraît dans sa nuance ni plus clair, ni plus foncé que l'autre. Une robe bleue et un ruban rose peuvent avoir la même valeur, et les femmes, qui ne savent point formuler tout cela, en remontreraient au physicien le plus consommé pour la sûreté du coup d'œil à juger ces choses. Les couleurs pures peuvent donc avoir des valeurs diverses; celle du bleuet est plus grande que celles de la rose et du lilas, à peu près égales. Il suffit d'ajouter à un ton pur une certaine quantité de noir pour en augmenter aussitôt la valeur : on dit alors, dans le langage des Gobelins, que le bleu, le rose ou le violet sont *rabattus* d'autant. C'est précisément ce qui se passe chez le caméléon, où la belle couleur vert d'eau de l'animal est plus ou moins rabattue par le pigment noir qui augmente, en s'étalant à une place ou à l'autre, la valeur du ton de la peau. De même, parmi les poissons, le turbot ne changera que dans la gamme de couleurs dont il dispose. Outre le noir, il a aussi un pigment orangé qui pourra dans certaines limites modifier la nuance même de la peau par son mélange en proportion variable avec la couleur jaunâtre de celle-ci. Ces changemens de nuance seront d'ailleurs fort peu étendus, tandis que par l'abondance du pigment noir on aura des écarts considérables dans la valeur de ces nuances, du gris clair au brun presque noir.

C'est encore grâce aux viviers de Concarneau que nous connaissons bien les mœurs du turbot, et qu'on a pu s'assurer qu'il a aussi, à un degré remarquable, la faculté de changer de couleur par un mécanisme analogue à celui du caméléon. De pâle, il devient foncé et réciproquement en un temps très court, si on le fait vivre par exemple dans une vasque dont une moitié est sablée, tandis que l'autre est couverte d'herbes marines. Y a-t-il plusieurs turbots dans ces conditions, on les voit, chaque fois qu'ils changent de place d'un fond à l'autre, faire tache d'abord : ceux qui viennent du sable sur le goëmon sont plus clairs; ils sont plus foncés, s'ils quittent le fond brun pour le sable. Au bout de quelques instans, le contraste a disparu, et de part et d'autre les animaux ont pris exactement la valeur du fond où ils sont posés : sur le goëmon, on les distingue à peine, et sur le sable encore moins.

Dans le vivier où l'on engraisse les gros turbots pour la vente, on en voit bien çà et là quelques-uns dans l'eau qui nagent, et on croit d'abord que ce sont les seuls hôtes du bassin; mais que l'on jette un appât aimé, tel que des têtes de sardines salées, on aperçoit aussitôt tout le fond du bassin, ce qu'on prenait pour la terre même, s'ébranler et venir au-devant du régal.

Ces changemens de couleur du turbot se font en quelques minutes quand l'animal est dans de bonnes conditions, c'est-à-dire qu'il a depuis peu de temps changé déjà plusieurs fois, car l'habitude a là, comme en tout autre fonction, son empire. L'animal vit-il depuis quelque temps déjà confiné sur le sable, il devient paresseux sous ce rapport; son pigment, longtemps rétracté, ne s'étale que difficilement; il faudra trois jours, quatre jours pour que l'animal prenne la teinte du fond brun, au lieu de deux ou trois heures qui suffisent quand il a souvent l'occasion de changer. On s'occupe beaucoup actuellement en Angleterre d'une particularité curieuse que présentent certains animaux, sur laquelle les doctrines soutenues par M. Darwin ont appelé un regain d'attention. Nous voulons parler de cette ressemblance extraordinaire qu'affectent certains êtres avec les objets inanimés au milieu desquels ils vivent. Il y a une sauterelle de l'Afrique méridionale, le *trachypetra bufo*, qui singe un caillou à s'y méprendre, et dont la couleur varie même d'un canton à l'autre avec la nuance du sol pierreux; mais l'exemple le plus fameux en ce genre est certainement celui d'un insecte des Indes dont les ailes ressemblent absolument à des feuilles : elles en ont la dimension, la couleur, avec l'apparence des nervures. L'imitation va jusqu'à des taches qui reproduisent exactement les petits accidens que font sur les feuilles la piqûre de certains insectes ou la rouille de l'*oïdium*, au point qu'on pourrait croire tout d'abord l'aile attaquée par les mêmes champignons. Les zoologistes ont donné le nom de *mimétisme* à ces singulières ressemblances. On peut dire que les poissons changeans à la manière du turbot offrent une variété de mimétisme qui ne porte, il est vrai, que sur la couleur, mais qui a l'avantage d'une instabilité qu'on ne trouve pas dans l'autre, en sorte que, partout où se pose l'animal, il offre une modification temporaire analogue à cette ressemblance invariable de la sauterelle africaine et de la mouche-feuille indienne avec le milieu où elles vivent. Il est possible que ces changemens temporaires, influencés à leur tour, comme on l'a vu, par l'habitude, puissent devenir à la longue, quand les circonstances extérieures ne changent plus, l'origine de ces imitations persistantes qui constituent le mimétisme proprement dit.

V.

On trouve parfois des turbots d'une sensibilité extrême. Vivant sur le sable, ils en ont la couleur grise au point qu'on les distingue à peine; mais il suffit d'approcher d'eux quelque objet pour les voir aussitôt se bigarrer de taches noires larges comme le doigt et foncées comme un lavis d'encre de Chine. Et toujours la même question revient : l'animal a-t-il conscience du changement qui se passe en lui? est-il maître de le produire ou non? Les preuves dans un sens ou dans l'autre nous manquent et nous manqueront probablement longtemps encore. Ce qu'on sait, ce qui est certain, c'est que le milieu dont l'animal prend le ton n'a pas d'action directe sur le pigment pour en amener le retrait ou l'épanouissement. Tout prouve au contraire que l'influence sur ces changemens part du cerveau; mais cela même n'avance pas beaucoup la question, car le cerveau règle en nous une infinité d'actes qui ne sont nullement volontaires. Nous voyons un objet qui nous blesse, nous entendons un reproche immérité, le principe de la rougeur qui nous monte au front est bien aussi dans le cerveau, puisqu'elle vient d'un de nos sens offensés, et cependant nous ne sommes pas maîtres de cette rougeur : elle est en dehors de notre volonté, et quoiqu'elle ait pour point de départ une impression sur un de nos sens, dont nous avons parfaitement conscience. Il doit se passer dans les changemens de couleur des poissons quelque chose de la sorte : on le montre en privant un turbot de la vue. C'est un spectacle assez triste que celui de ce pauvre animal, toujours errant, en quête de la proie qu'il rencontrera par hasard, car l'odorat est fort peu développé chez lui et ne saurait le conduire. Cependant il ne dépérit point, grâce sans doute aux broutilles qu'il glane çà et là dans l'eau, comme il peut, allant et venant d'une muraille à l'autre, où il se heurte chaque fois sans apprendre à se diriger. Tous les poissons ne sont pas aussi sots, et plusieurs savent, quand ils ont été aveuglés, mieux se servir des sens qui leur restent. Il y a sur nos côtes une petite espèce de chabot, vive, alerte, intelligente, toujours en éveil, et qui change aussi de couleur du jaune au noir avec une grande facilité sous les moindres influences : dès qu'on le tourmente ou qu'on le veut prendre, il fonce aussitôt. Aveugle, on s'aperçoit à peine qu'il est infirme : il trouve sa nourriture et se jette sur elle avec la même adresse; lui donne-t-on un compagnon, il se fâche, il bataille, et ce n'est pas toujours le voyant qui a le dessus. Cette extrême activité d'esprit chez le chabot devient un grave inconvénient pour l'étude de l'influence que peut avoir la

perte des yeux sur la fonction chromatique de la peau. Chez le turbot, où la même pétulance ne vient pas troubler les résultats, l'effet est immédiat : l'animal, ne voyant plus la couleur du milieu environnant, ne change plus : qu'on le mette sur le sable le plus blanc ou sur un fond artificiellement noirci, il garde pendant des semaines une nuance intermédiaire aux tons extrêmes qu'il prenait avant d'être aveuglé. Cette expérience décisive suffit à démontrer que le point de départ des changemens de coloration est bien en effet le cerveau. Celui-ci est influencé par la vue des objets extérieurs, et influence à son tour le pigment, le faisant se dilater ou se contracter comme il convient pour que la couleur de la peau de l'animal soit aussi exactement que possible à la valeur du fond.

Quant à la voie qui relie le cerveau aux organes du pigment, ce sont les nerfs, chez lesquels cette fonction nouvelle n'avait point encore été soupçonnée. En coupant un nerf, on paralyse le pigment de la région de la peau desservie par ce nerf, comme on isole un muscle par la section du nerf qui s'y rend. Si l'on a soin de choisir pour cette opération un turbot foncé et qu'on le jette ensuite dans une vasque sablée, il pâlit de tout le corps, excepté de la région qui ne reçoit plus l'influence cérébrale. Les nerfs ont chez les poissons pleuronectes une distribution extrêmement simple et régulière; ils accompagnent chaque arête. Si l'on coupe, dans les circonstances que nous venons de dire, deux ou trois de ces nerfs vers le milieu du corps du turbot, on dessine sur sa peau une bande noire transversale répondant au trajet de ces nerfs; si l'on sectionne le nerf qui anime la face, le turbot pâlissant sur le sable garde un masque noir du plus singulier effet.

Et ce n'est pas là une apparence passagère que surprend l'attention du physiologiste dans les courts momens d'une expérience. Ces masques, ces bandes dont on zèbre à volonté le dos de l'animal, persistent un temps très long, plusieurs semaines au moins, et l'on a pu même du bord des bassins, à Concarneau, reconnaître des poissons qui avaient de ces *paralysies de la couleur* par suite de maladie ou d'accident. On avait remarqué un gros turbot dont la tête n'était point comme le reste du corps au ton du fond du vivier. On pouvait deviner une affection du nerf qui se répand sous la peau de la face; le diagnostic était certain, et on ne crut pas même utile d'examiner de près ce malade d'un nouveau genre. Il mourut au bout de quelques jours, et on constata qu'il avait reçu en effet une blessure déjà ancienne à l'endroit même qu'un physiologiste eût choisi pour couper le nerf en question. C'était la démonstration pathologique de l'influence des nerfs sur la dilatation et la contraction du pigment : c'est un rôle tout nouveau qu'il faut leur

reconnaître, et qui semble ouvrir aux observateurs un vaste champ de recherches dans des régions encore peu explorées de la physique biologique.

Tout reste à faire dans ce vaste sujet des colorations animales que nous venons d'effleurer; l'étude chimique et physique des pigmens, les conditions qui en règlent l'apparition, l'intensité, les variations sous certaines influences, l'avortement chez l'albinos, le développement exagéré chez les animaux atteints de *mélanisme*, tout cela a été fort peu étudié jusqu'à ce jour, et en France moins qu'ailleurs. A la vérité, deux hommes de génie, au commencement du siècle, avaient donné en France à l'anatomie une double impulsion dont s'est ressenti le monde entier; l'un s'appelait Cuvier, l'autre était simple professeur particulier d'anatomie à l'Hospice d'Humanité, c'était le nom de l'Hôtel-Dieu en l'an x, quand on releva sur les marches du perron Bichat mortellement atteint. Quoiqu'il ne fût point professeur de l'état, les consuls firent placer dans l'amphithéâtre témoin de ses leçons une inscription à son honneur qui se voit encore. Après quelques années, le souvenir de Bichat se perdait dans les rayons de la gloire officielle de Cuvier au comble des honneurs, grand-maître de l'Université, familier des Tuileries; et cependant Bichat, lui aussi, avait fondé une science, l'*anatomie générale*, sortie tout entière de son génie, comme l'*anatomie comparée* de celui de Cuvier. La dernière n'étudie que les formes intérieures des animaux, la disposition des organes; l'autre, serrant de plus près le problème, ne s'inquiète plus du nombre ou de l'agencement des parties du corps, elle cherche à en pénétrer la structure intime pour y surprendre le secret même de la vie. Nul doute que, si Bichat, comme Cuvier, avait eu le temps de former autour de lui une génération de disciples, beaucoup de points, cette intéressante question des pigments entre autres, auraient été étudiés en France avec l'attention qu'ils méritent; au moins nous n'aurions pas été dépassés dans cet ordre d'études. Pendant que l'anatomie générale était délaissée par Cuvier, presque répudiée par son entourage, l'Allemagne, avec un sentiment très juste du lien qui rattache cette science à la physiologie, s'y jetait résolûment avec l'aide du microscope. L'anatomie comparée, base utile de la zoologie, continue de tenir une place honorable dans les universités d'outre-Rhin; mais l'anatomie générale, pierre angulaire de la science de la vie, est partout enseignée sous différens noms : elle a ses revues spéciales, ses livres classiques, tandis que la patrie de Bichat n'a pas même une chaire pour l'enseignement de la science qu'il a fondée!

GEORGE POUCHET.

LES

ORIGINES DU GERMANISME

II.

LA GERMANIE DE TACITE. — LA RELIGION ODINIQUE SELON LES ROMAINS (1).

On pourrait dire de la première page du livre de Tacite qu'elle est épique, si elle n'offrait, en même temps que l'étendue et l'élévation du regard, un caractère de précision presque scientifique. En quelques lignes, il décrit d'abord la vaste contrée occupée par les Germains, après quoi il s'explique immédiatement sur ce qu'il pense de leur première origine, et dit leurs éponymes religieux, leurs plus antiques héros, leurs dieux, leurs légendes nationales. Quelle autre méthode suivrait de nos jours l'historien le plus familier avec les procédés de la critique moderne? Il invoquerait ce que nous appelons la science ethnographique, la philologie et la mythologie comparées. D'instinct et sans longue recherche, Tacite a deviné et pratiqué nos méthodes. Il a vu du premier coup d'œil que, dans l'histoire primitive des grands peuples, les deux questions de la descendance ethnique et des origines religieuses sont connexes. La religion des Germains l'a visiblement préoccupé. Rome n'avait encore rencontré devant elle que des religions vieillies dont elle avait eu le tort d'adopter docilement les superstitions corruptrices; elle se trouvait cette fois en présence d'un dogme ardent et jeune qui poussait des peuples nombreux à la conquête. Tacite

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1871.

comprit tout au moins qu'il y avait là, chez l'ennemi, une force considérable, non moins puissante que les institutions politiques à donner la victoire. Ses lumières sur de tels problèmes sont toutefois nécessairement bornées; la science antique était, pour ainsi dire, trop près de ces difficultés pour les embrasser du regard, les mesurer et les pénétrer; il lui manquait la variété de connaissances et l'expérience multiple que nous avons acquises. Ce que nous dit Tacite sur la religion des Germains n'en est pas moins précieux pour nous, parce que sur cette même religion, dont les origines et les plus anciens dogmes nous sont inconnus, nous avons cependant des informations ultérieures. Ces informations et les commentaires de l'historien romain se prêtent un mutuel appui, et de tels rapprochemens font jaillir quelquefois une lumière inattendue. En groupant avec soin mille antiques souvenirs qui survivent encore aujourd'hui dans la langue et dans les traditions populaires de l'Allemagne, en interrogeant les chroniques du moyen âge, particulièrement les sagas scandinaves, en compulsant les lois rédigées après l'invasion pour les peuples d'origine germanique établis dans l'empire, — en relisant surtout les vieilles poésies comprises dans le double recueil des Eddas, nous obtenons sur l'ancienne religion des Germains une série de notions incohérentes sans doute, de temps et de lieux trop divers, mais qui remontent, au moins par des inductions légitimes, jusqu'à des jours assez voisins de celui de Tacite, et qu'il serait fort intéressant de pouvoir faire concorder avec les assertions de l'historien.

L'interprétation du texte de Tacite, souvent fort difficile, est préparée par de nombreux travaux que nous devons en partie aux Allemands. Jacques Grimm et après lui ses nombreux élèves, avec le secours d'une érudition très étendue et très variée, d'une philologie subtile, ont recueilli chez tous les peuples de la race indo-européenne mille indices épars, fragmens brisés du vaste ensemble qu'avait formé la mythologie germanique. Qu'ils n'ouvrent pas des livres tels que la *Deutsche Mythologie* ou les *Deutsche Rechtsalterthümer,* ceux qui veulent mesurer prudemment l'essor de leur imagination dans le champ des conjectures et le temps même qu'ils entendent donner à de telles excursions. Avec ses souvenirs sans fin, du nord au sud, de l'occident à l'orient, à travers toutes les civilisations et tous les idiomes, Grimm vous entraîne. Cette lecture, hérissée de textes venus des quatre coins de l'horizon et de tous les siècles, paraît aride d'abord, et produit ensuite une sorte d'enivrement : on s'y oublie pendant des heures. Retire-t-on de là finalement, en un sujet si complexe, une instruction toujours bien précise? Nous n'oserions en vérité l'affirmer. On en sort du moins avec

un esprit plus ouvert, plus attentif aux analogies, aux infiltrations secrètes, aux intimes concordances des traditions et des langues diverses. Des vues nouvelles et inattendues se sont montrées, parmi lesquelles le lecteur, s'il ne s'arrête pas à l'une d'elles, trouve quelquefois les indices d'une solution qui lui sera propre. La science allemande est intempérante; on a le droit de l'en blâmer, sans oublier toutefois que, si les visées en sont ambitieuses et lointaines, alors même qu'au point d'arrivée on regrette quelque déception, elle a d'ordinaire singulièrement varié et fécondé la route. Jacques Grimm n'en est pas moins admirable dans ces deux livres et dans sa *Grammaire*, où il reconstruit tout le système des langues indo-européennes. Il a donné la philologie pour guide à la mythologie comparée; la rigueur scientifique s'introduira dans ces belles études à mesure que s'affermira et s'étendra notre connaissance des langues et des littératures orientales. On peut s'en convaincre déjà en lisant les travaux plus récens de M. Max Müller en Angleterre; il semble avoir emprunté au génie de la grande nation par lui adoptée comme seconde patrie une précision de vues et de langage trop souvent refusée à ses anciens compatriotes (1). L'influence de la France dans ces hautes études ne fera pas défaut non plus, et le pays d'Eugène Burnouf, ce philologue de génie, voit se continuer une école qui a déjà produit des travaux marqués au coin de la plus saine critique et de la meilleure érudition.

I.

Il s'en faut de beaucoup assurément que les informations de Tacite sur la religion des Germains soient satisfaisantes. Divers motifs l'empêchent d'avoir une vue nette à ce sujet; le plus grave est son attachement au culte traditionnel de Rome. Qu'on relise, au quatrième livre de ses *Histoires*, la page célèbre où il raconte le rétablissement du Capitole par Vespasien. Nulle part n'est plus visible le respect du patriote romain pour le droit pontifical et le droit augural, pour les cérémonies du culte réservé aux dieux tutélaires de l'empire. Au prix de ce culte seulement, suivant la doctrine transmise par les aïeux, la protection de ces dieux pourra être acquise. Tacite n'accepte plus sans doute avec une entière sécurité de croyance les vieilles légendes concernant Jupiter, Mars, Hercule et Junon ; ses attaches avec l'école stoïcienne l'ont initié aux maximes d'une morale universelle. Malgré tout cependant, il prend au pied de la lettre et les prescriptions du contrat qui, suivant les idées du

(1) Voyez *la Science du langage*, traduite par MM. Harris et G. Perrot; 3 vol., 1867.

paganisme romain, lie ensemble les hommes et la divinité jalouse, et tout ce que signifie dans l'antiquité le terme quasi légal de *religion*. Si l'impiété des hommes leur a fait négliger l'accomplissement de ce qu'ils devaient aux dieux, de quel droit se plaignent-ils en voyant se retirer d'eux la faveur céleste? Il faut se mettre en règle avec le ciel et s'y tenir, sans vouloir frauder : voilà ce que proclame le croyant. Il faut faire trêve aux crimes et aux vices qui offensent les immortels : voilà ce qu'ajoute l'honnête homme. C'est le langage de Tacite; le cercle où s'enferment ses opinions religieuses est étroitement circonscrit; comment l'entière intelligence d'un culte barbare y trouverait-elle place?

Un second motif d'obscurité dans les témoignages de Tacite concernant les divinités germaniques, c'est que perpétuellement il prétend les identifier avec ses propres dieux, que seuls il conçoit. On le voit entraîné de la sorte aux analogies les plus factices, et il devient pour nous très difficile de reconnaître sous ces transformations arbitraires quelques traits de réalité historique. Ce n'est pas une raison pour désespérer d'en retrouver aucun. Il est possible au contraire, en invoquant des informations de diverse nature et de divers âges que l'induction fécondera, de distinguer à la fois deux choses, à savoir quel système religieux, en partie connu d'ailleurs, Tacite rencontrait devant lui, et en second lieu à quels traits de ce système répondaient ses assimilations.

Le principal dieu germanique, suivant l'historien romain, celui auquel les Germains ont voué un culte suprême, c'est Mercure. « Ils lui doivent à certains jours, dit-il, des victimes humaines. Ils adorent aussi Hercule et Mars, mais ils les apaisent par des offrandes moins barbares. » Telle serait une sorte de trinité germanique. Qui croira cependant que les Germains du premier siècle après l'ère chrétienne, mis en rapport avec Rome et l'empire seulement par la guerre, aient accepté si tôt et avec tant d'abnégation les dieux du monde classique? Il est évident que ces dénominations grecques et romaines désignent des divinités étrangères que Tacite n'a fait que soupçonner. Comme il l'a dit lui-même en nommant dans un de ses chapitres Castor et Pollux, il ne s'agit sous sa plume que d'interprétations à la romaine; c'est à nous, si nous le pouvons, de découvrir à quelles réalités ces interprétations se rapportent.

Rien de plus facile, ce semble, pour ce qui regarde le prétendu Mercure. Les chroniqueurs du moyen âge qui nous entretiennent des peuples du nord ou de la Germanie nous instruisent suffisamment à ce sujet. Jonas, moine du couvent italien de Bobbio vers le milieu du VIIe siècle, raconte dans sa *Vie de Columban* que le saint, voyageant un jour parmi les « Suèves, » c'est-à-dire les habitans de la Souabe, trouva le peuple d'une de leurs tribus réuni autour d'une

cuve remplie de cervoise (1), et s'apprêtant à sacrifier à leur dieu Odin, « que d'autres, dit l'hagiographe, appellent Mercure. » Paul Diacre, historien des Lombards au VIIIe siècle, dit formellement qu'Odin est le dieu nommé Mercure par les Romains, et que son culte est commun à tous les peuples germaniques. Enfin Geoffroy de Monmouth, à la fin du XIIe siècle, et Matthieu de Westminster, au commencement du XIVe, racontant l'arrivée des Saxons en Grande-Bretagne, disent que leur chef Hengist répondit ainsi aux questions du roi Vortigern : « Après être descendus sur la mer, nous avons envahi ton royaume sous la conduite de Mercure, car nous avons, nous aussi, nos dieux protecteurs, mais nous révérons surtout celui-ci, que dans notre langue nous appelons Odin. » Il y a de cette assimilation une autre sorte de preuve dans la comparaison des noms assignés aux jours de la semaine. L'usage de la semaine avec sept jours désignés par les noms des planètes s'était répandu de l'Orient dans tout le reste de l'empire romain, probablement dès les dernières années de la république; à la fin du IIe siècle, il était devenu général, Dion Cassius nous l'atteste. Les peuples germains, qui déjà sans doute avaient trouvé par eux-mêmes la division du mois suivant les phases de la lune, adoptèrent au IVe ou au Ve siècle, comme le pense Grimm, les dénominations des jours selon la coutume romaine. Seulement les noms des grandes divinités germaniques prirent la place des dieux classiques, en se conformant sans doute aux identifications déjà faites par les Romains eux-mêmes, telles que nous les voyons dans Tacite. C'est ainsi que le quatrième jour, marqué chez les Romains du nom de Mercure, porta chez les barbares le nom d'Odin. La perpétuité de cet usage jusque dans notre temps est digne de remarque. Tandis qu'aujourd'hui encore, obéissant à la tradition romaine, nous employons, nous aussi, le mot *mercredi*, les Anglais disent *wednesday*, les Suédois et Danois *onsdag*, pour *odinsdag*, etc. Si les Allemands disent simplement *mittwoch*, le milieu de la semaine, c'est à coup sûr parce que le clergé catholique, qui s'efforçait de bannir les noms des dieux païens, a remporté ici une victoire partielle.

Quelles analogies peuvent avoir conseillé une telle assimilation? Il n'est pas très facile de le deviner. Si nous consultons l'Edda, où se sont conservées les plus anciennes légendes religieuses des peuples germaniques, Odin, comme Mercure, a compté au nombre de ses attributs la conduite des âmes à travers les voies de la mort : ce sont des divinités psychopompes. Tous deux ont inventé les caractères d'écriture; tous deux favorisent les marchands et portent la

(1) Pline le naturaliste connaît déjà dans la Gaule (ce qui veut dire souvent chez lui la Germanie) cette boisson faite avec les céréales, c'est-à-dire sans nul doute la bière.

baguette ou le caducée, ainsi que le pétase ou le chapeau magique. Il y avait là des ressemblances, quelquefois sans doute extérieures, mais que l'imagination romaine avait pu remarquer et amplifier, et qui d'ailleurs se rattachaient à de communes origines. Que le dieu Odin ait été le maître de l'Olympe barbare, nous en avons de nombreuses preuves, auxquelles viendrait s'ajouter d'une manière significative l'origine même de son nom, s'il était reconnu, comme l'avance Grimm, qu'il vient du verbe ancien-haut-allemand *watan*, qui veut dire *aller*, pénétrer en envahissant. Ce dieu serait ainsi primitivement désigné comme la force universelle et irrésistible, comme l'esprit tout-puissant qui pénètre et anime l'ensemble des êtres : *mens agitat molem*. Notons de plus que ce nom s'écrivait dans les divers dialectes allemands *Wodan*, *Guodan*, *Gudan*, et qu'il a paru possible de le regarder, sous cette dernière forme, comme le même mot que celui qui désigne la divinité dans les langues germaniques : *Gott*, *Gud*, etc. — Pourquoi cependant, si Odin était en effet une divinité suprême, les Romains ne l'ont-ils pas assimilé à leur Jupiter? Les rapports que nous venons de signaler suffisent à peine à l'expliquer d'une manière plausible. On s'est demandé si leur vanité s'était intéressée à ne rencontrer au premier rang chez les barbares qu'un dieu qui, pour eux-mêmes, était seulement au second. Ou bien est-ce que l'appréciation de César, qui le premier avait cru apercevoir chez les Gaulois un Mercure pour divinité suprême, dictait un pareil jugement aux Romains à l'aspect de la Germanie? Il faut bien reconnaître que l'une et l'autre explication sont également subtiles : la seconde ne fait d'ailleurs que reculer la difficulté.

Si la divinité germanique identifiée par Tacite avec le Mercure classique est Odin, il est possible de démontrer que le Mars barbare est le dieu *Tyr* des Eddas. Ce qui porte tout de suite à le penser, c'est que le même jour de la semaine que les Romains ont attribué à Mars l'était et l'est encore aujourd'hui au dieu *Tyr* par les peuples restés fidèles à la tradition et aux divers dialectes germaniques. *Tyr* est la forme norrène ou scandinave de ce nom, qui s'écrit *tius* en gothique, *tiw* en anglo-saxon, *zio* en ancien-haut-allemand. Aussi le mardi s'appelle-t-il chez les Scandinaves *tysdagr*, puis *tisdag*, chez les Allemands *dinstag*, — mot que l'on croit être corrompu de *tiustag*, — en anglo-saxon *tivesdäg* et chez les Anglais *tuesday*, enfin en quelques parties de la Souabe et de la Bavière *ziestag*. Dans les Eddas, Tyr est fils d'Odin. D'ordinaire inférieur à son père en puissance et en activité, il partage cependant quelques-uns de ses attributs : tous deux président aux combats et sont en possession de distribuer la gloire. Tyr devient ainsi, selon la mythologie scandinave, un dieu de la guerre. Toutefois son nom

a signifié, dans un âge antérieur, quelque chose de plus, car il est identique au sanscrit *dyaus*, qui s'est appliqué d'abord à la voûte céleste, à la lumière, puis à l'Être suprême, et est devenu le mot *Dieu*, *Theos*, *Deus*, etc. De quelle manière peut-on conjecturer que le nom désignant d'abord la lumière, puis la divinité par excellence, ait été plus tard la simple appellation du dieu de la guerre? C'est ici qu'il convient de remarquer que plusieurs dialectes germaniques emploient les noms *Erch*, *Er*, *Ir*, pour qualifier ce même dieu Tyr : le mardi, dans certains cantons bavarois, se dit *erchtag* ou *irtag*; la colline *Eresberg* devient chez les chroniqueurs latins *mons Martis* et dans l'allemand ultérieur *Marsberg*. Bref, le dieu Tyr est souvent désigné par un mot resté voisin sans doute de l'origine sanscrite et équivalent au Mars du monde classique. Il se retrouve dans l'antiquité grecque, où le dieu de la guerre s'appelle *Arès*, ce qui confirme singulièrement l'assimilation que nous trouvons dans Tacite. Beaucoup d'usages conservés prouvent le rapport intime qui subsistait entre Tyr ou Er et le dieu Mars. Or ce mot *Er* et ses analogues signifiaient en même temps flèche ou épée, et les témoignages abondent pour prouver que Tyr et Mars étaient, primitivement au moins, adorés tous deux sous la forme d'une épée ou d'une flèche. Dans ces cantons bavarois où nous disions que le mardi s'appelle *erchtag* ou *irtag*, ce même jour est réputé favorable aux mariages, et le fiancé offre une flèche à la future épouse. Dans les anciens alphabets du nord, le caractère runique désigné par le nom même du dieu Tyr est figuré par une flèche, et, parmi les signes attribués dans l'antiquité aux planètes, c'est une flèche inclinée surmontant un cercle qui marque la planète Mars. Est-ce uniquement par l'effet du hasard que cette planète s'appelait en grec *thouros*, c'est-à-dire brûlant, nom presque identique, comme on voit, à celui du dieu barbare de la guerre? Hérodote, en parlant des Scythes, Ammien Marcellin en parlant des Quades, Juvénal en parlant des Romains, disent formellement que ces divers peuples adoraient Arès ou Mars sous la forme d'une épée fichée en terre. — Si l'on veut bien se rappeler maintenant que le dieu Tyr ne fut autre chose primitivement, sous le nom sanscrit *dyaus*, que la voûte céleste et la lumière, si l'on réfléchit que les rayons et la foudre semblaient aux peuples primitifs dardés comme des flèches ou des glaives, on peut ne pas s'étonner que la divinité représentant la lumière et le soleil ait eu de bonne heure ces armes pour attributs, et que, de là, elle soit devenue elle-même une divinité de l'épée ou de la guerre.

Du culte particulier que recevait en Germanie le dieu Tyr ou Zio, nous ne savons que peu de chose; nous pouvons cependant en recueillir ou bien en restituer quelques vestiges. Nous retrouvons

d'abord des traces de son antique prééminence. Tacite vient de nous dire qu'on lui sacrifiait, non pas comme à Odin des victimes humaines, mais seulement certaines sortes d'animaux. Ailleurs cependant il le nomme avant Mercure, et le montre honoré, lui aussi, par des sacrifices humains. Dans une guerre entre les Hermundures et les Cattes, l'armée vaincue, bêtes et hommes, fut égorgée, dit-il, par suite d'un vœu, en l'honneur de Mars et de Mercure. Au livre IV des *Histoires*, les Tenctères indépendans, lorsqu'ils félicitent avec une certaine ironie les Ubiens de Cologne d'être enfin, par la révolte de Civilis, délivrés des Romains, adressent leurs actions de grâces aux dieux de la Germanie en général, mais spécialement à Mars, « le premier des dieux. » Jornandès dit que les Goths honoraient Mars par des sacrifices humains. Enfin Procope assure formellement de plusieurs peuples germaniques qu'Arès est leur principal dieu. Quant aux cérémonies de ce culte, celle que Tacite décrit dans son trente-neuvième chapitre est fort obscure pour nous. Il en a placé la scène chez les Semnons, les plus anciens et les plus nobles d'entre les Suèves. « Ils ont, nous dit-il, des délégués qui se réunissent à des époques marquées dans un bois vénérable. Nul ne peut entrer dans ce bois sans être attaché par un lien, symbole de sa dépendance et hommage public à la puissance du dieu. Vient-on par hasard à tomber, il n'est pas permis d'être relevé ni de se relever soi-même : il faut sortir en se roulant par terre; tout se rapporte ici à l'idée que, dans ce bois, berceau de la nation, réside la divinité souveraine. » Ainsi parle Tacite sans plus d'explication. Il est très probable que le dieu barbare dont il décrit le culte de la sorte est bien celui que les Romains avaient identifié avec Mars. Sur un manuscrit de l'ancien couvent de Wessobrunn, qui donne des textes de la vieille langue germanique, on trouve, appliquée précisément aux Suèves ou Souabes, l'épithète de *Cyuuari*, que Zeuss et Grimm traduisent par « hommes ou adorateurs de Zio. » La ville d'Augsbourg, en Souabe, porte dans les anciens documens le nom de *Ziesburc*. — Pour ce qui est des prescriptions bizarres mentionnées par l'historien, y a-t-il ici quelque rapport avec le septième chapitre de la *Germanie*, où il est dit que le prêtre seul a le droit de punir, de frapper et de charger de chaînes ou de liens, *vincire?* Serait-il fait quelque allusion à une sorte d'attaches mystiques reliant l'homme et la divinité? Est-ce l'occasion de rappeler les anciens chants tudesques retrouvés à Mersebourg, où il est parlé des liens que préparent les nornes pour les prisonniers, et des formules religieuses qui feront tomber ces liens? Deux mots analogues, dans la langue des Eddas, *höpt* et *bönd*, signifient à la fois les chaînes ou les liens et les dieux eux-mêmes. Odin y est appelé *haptagud*, dieu des dieux ou des liens. L'autel des Ubiens, mentionné par Tacite dans

la ville destinée à devenir Cologne, a été d'abord un sanctuaire du dieu de la guerre Tyr ou Zio, puis du dieu Mars suivant l'interprétation romaine. C'était là que les Germains conservaient l'épée enlevée par eux à César; ce fut là que Vitellius, à son tour, envoya, pour le consacrer à Mars, dit Suétone, le poignard avec lequel Othon s'était tué.

Au dieu Tyr, représenté comme divinité de la guerre avec une épée pour symbole, correspond sans doute le *Sahsnôt* ou *Saxnôt* qu'on voit mentionné dans les formules germaniques, et dont le nom veut dire : qui gouverne par l'épée. Une dernière preuve à l'appui de l'antique primauté du dieu Zio, c'est le *Tuisco* mentionné par Tacite comme père des Germains. Ce nom paraît reproduire celui du dieu de la guerre, autrefois dieu suprême, avec une terminaison marquant la descendance : *tivisco*, fils de *tiv*. De là le nom national des Allemands *die Deutschen*, ou, comme l'écrivent leurs patriotes, en croyant se rapprocher de l'ancienne étymologie, *die Teutschen*, le peuple *teuton* ou *tudesque*.

A côté de Mercure et Mars, Tacite distingue un troisième grand dieu des Germains, qu'il identifie avec Hercule. Malgré quelque incertitude des manuscrits, c'est bien là son texte au commencement du neuvième chapitre de la *Germanie*. A quelle divinité barbare peut correspondre cette assimilation grecque ou romaine? Les récits des Eddas nous offrent ici au premier coup d'œil des analogies qui semblent d'abord tout extérieures sans doute, mais que la science moderne sait définitivement justifier. Thor, dans la mythologie scandinave, est le dieu redoutable par ses luttes incessantes contre les mauvais géans. Il a une taille, une force physique, un appétit extraordinaires. Dans une de ses expéditions, il tue, sauf à les ressusciter le lendemain, les deux boucs attelés à son char; il les fait cuire et les mange. Il revêt pour la lutte une ceinture magique qui centuple ses forces; il a d'énormes gantelets de fer, avec lesquels il tient son merveilleux marteau Miöllnir, arme terrible à laquelle rien ne résiste, et qui, après avoir frappé, revient d'elle-même dans la main d'où elle est partie. N'est-ce pas assez de ces premiers traits pour faire songer à Hercule? Hercule, ayant tué Busiris, aborde dans un port de l'île de Rhodes; rencontrant un bouvier qui conduisait son char attelé de deux taureaux, il en dételle un, le sacrifie et le mange. Comme buveur, sa renommée n'est pas moindre, et de tous les défis il sort victorieux. On sait ses combats contre Antée, les Cercopes et tant d'autres ennemis. Le serpent de Midgord, que le dieu Thor abat, répond à l'hydre de Lerne, et le marteau Miöllnir à la massue d'Hercule. Le grand nombre de statuettes antiques représentant le dieu grec armé de cette massue qu'on a retrouvées dans l'intérieur de l'Allemagne, jusque dans la région de la

Sprée, démontre que les Germains avaient accepté ici encore l'identification romaine. — Thor est le dieu du tonnerre; les éclairs et la foudre précèdent et annoncent ses coups; c'est de lui, suivant l'opinion populaire chez les anciens et au moyen âge, que proviennent, à la surface de la terre, ces innombrables pointes de silex, débris mieux connus aujourd'hui d'un premier âge de l'humanité. Son nom, sous diverses formes, s'identifie avec le mot même qui, en latin, en français, dans les langues germaniques, désigne le *tonnerre* (*thunar, donar, donner, tonitru*). Et Hercule aussi, par un des aspects les plus anciens de sa légende complexe, est une divinité de la lumière qui préside aux phénomènes célestes, aux lois et aux vicissitudes climatériques. — Tacite enfin, dans la *Germanie* même et ailleurs, présente Hercule tantôt comme un simple héros, tantôt comme un dieu, distinction déjà signalée par Hérodote et conforme à l'antique mythologie, qui connaît un Hercule doué d'une nature moitié humaine, moitié divine, type de ce que peut atteindre l'humanité quand elle s'avance secondée par les dieux. Or n'est-il pas curieux de remarquer que, dans l'Edda, Thor est appelé *vagnaverr*, l'homme au char, l'homme-héros, *vir?* Ou bien encore il y est nommé *einheri*, mot que Finn Magnussen traduit par *heros egregius*. Dans un autre texte tudesque, postérieur à l'Edda, le mot *mann*, homme, lui est appliqué.

Il est vrai qu'à comparer les noms de la semaine, la concordance s'interrompt. Dans toutes les langues germaniques, encore aujourd'hui, le cinquième jour emprunte son nom du dieu Thor : *donnerstag* en allemand, *torsdag* en danois, *thursday* en anglais, tandis que le jeudi, dans les langues de souche latine, est le jour de Jupiter, non d'Hercule. On comprend toutefois qu'une confusion se soit établie entre le dieu Thor, présidant aux phénomènes célestes, et Jupiter, devenu le premier des dieux, revendiquant cette suprême manifestation des éclairs et de la foudre. Les traces de cette confusion persistante sont visibles : les documens latins du moyen âge attribuent presque constamment à Jupiter ce que les documens germaniques des mêmes temps attribuent au dieu Thor. L'auteur de la *Vie de saint Boniface* appelle chêne de Jupiter, *robur Jovis*, le chêne de Donar, *Donares eih*, que le saint fit abattre à Geismar, en Hesse. Le chroniqueur Saxo Grammaticus appelle *lapides* ou *mallei joviales*, c'est-à-dire pierres ou marteaux de Jupiter, ces innombrables silex taillés ou polis qu'on regardait comme les débris de la foudre, et que la langue populaire en Germanie appelait les coins de Thor, *donnerkeile*. Nous avons traduit enfin par le mot *joubarbe*, d'après l'expression latine *barba Jovis*, le *donnerbart* germanique, cette belle plante qui croît d'elle-même sur les vieux murs et sur les toits, tout exprès, nous assure le moyen âge, pour les préserver de la

foudre. — Derrière les analogies superficielles et incertaines, la mythologie comparée a su, disions-nous, en découvrir d'essentielles et de profondes. Nous le montrerons tout à l'heure en parlant des rapports qui unissent la mythologie eddique et celle de l'antique Orient.

A côté de Mercure, d'Hercule et de Mars, Tacite croit distinguer chez les Germains la déesse Isis. « Une partie du grand peuple des Suèves offre, suivant lui, des sacrifices à cette divinité. Je ne trouve, ajoute-t-il, ni la cause ni l'origine de ce culte étranger. Seulement la figure d'un vaisseau, qui en est le symbole, annonce qu'il leur est venu d'outre-mer. » Il est clair que l'historien romain pense reconnaître ici la déesse égyptienne dont le culte avait pénétré dans Rome au temps de Sylla. Le symbole du navire se rencontre, à la vérité, de part et d'autre. Apulée, dans un passage infiniment curieux de son *Ane d'or*, nous a raconté comment, dans l'antiquité classique, à l'époque du lever des Pléiades, c'est-à-dire au début du mois de mars, au moment où la végétation se ranime et où la mer redevient navigable, les prêtres offraient en grande cérémonie à la déesse Isis un vaisseau de fabrication nouvelle, qu'on lançait pour la première fois dans les flots en son honneur. La journée du 5 mars prenait de là dans le calendrier romain le nom de « Vaisseau d'Isis, » *Navigium Isidis*. Isis n'était pas cependant la seule divinité dans le culte de laquelle apparût l'attribut du navire. Aux grandes fêtes de Minerve, dans l'ancienne Athènes, le péplos de la déesse était solennellement porté, du Céramique au sommet de l'Acropole, suspendu aux mâts d'un vaisseau qu'un mécanisme faisait mouvoir. Jacques Grimm a recueilli les indices de coutumes analogues jusqu'au milieu du moyen âge allemand. Encore dans le premier tiers du XII[e] siècle, les chroniques décrivent une fête évidemment païenne d'origine, célébrée malgré les malédictions du clergé dans la région rhénane, et qui consiste à suivre en grande foule, avec des danses et des chants d'allégresse, un navire muni de voile et mâture, auquel des roues sont adaptées, et qui porte, nous dit le chroniqueur, « on ne sait quel malin génie. » A la fin du jour, quand la lune s'élève à l'horizon, les femmes se précipitent demi-vêtues, les cheveux épars, sur le chemin que parcourt le dieu, et, pareilles aux bacchantes, elles multiplient les danses avec une frénétique ardeur jusqu'au milieu de la nuit. Grimm rappelle aussi à ce propos certaines fêtes longtemps subsistantes pendant lesquelles c'est une charrue qui est conduite en grande pompe et suivie d'une nombreuse procession. En Saxe, aux environs de Leipzig, on se souvient encore d'une pareille coutume, avec cette circonstance particulière que les femmes non mariées étaient obligées de traîner la charrue. Dans tous ces exemples, Grimm voit la

trace d'un culte fort ancien en l'honneur de quelque divinité d'où devait dépendre soit l'heureux succès de la navigation, soit la fécondité de la terre, soit l'heureux succès des mariages. Il compare ces épisodes à ce que raconte Tacite lui-même, dans la *Germanie*, d'une déesse barbare adorée de certaines tribus du nord. Les Germains croient, dit-il, qu'elle intervient dans les affaires des hommes, et qu'elle les visite à des époques solennelles. « Dans une île de l'Océan est un bois consacré, et, dans ce bois, un char couvert, destiné à la déesse. Le prêtre seul a le droit d'y toucher : il connaît le moment où elle est présente dans le sanctuaire; elle part traînée par des génisses, il la suit avec une vénération profonde. Ce sont alors des jours d'allégresse; c'est une fête pour tous les lieux qu'elle daigne honorer de sa présence. Les guerres sont suspendues, toute arme est soigneusement écartée. C'est le seul temps pendant lequel ces barbares acceptent le repos et la paix, et cela dure jusqu'à ce que, la déesse étant rassasiée du commerce des mortels, le même prêtre la rende à son temple. Alors le char et le voile qui le couvre et, si on les en croit, la divinité elle-même sont baignés dans un lac solitaire. Des esclaves s'acquittent de cet office, et aussitôt après ils sont précipités dans le lac, qui les engloutit. De là une religieuse terreur et une sainte ignorance sur cet objet mystérieux qu'on ne peut apercevoir sans périr. » Déjà, bien avant Tacite, Lucrèce avait décrit avec quelques détails analogues les promenades de la déesse Terre, mère des dieux et des hommes, sur son char traîné par des lions. Le calendrier romain désignait le sixième jour des calendes d'avril par ces mots : *lavatio matris deûm*; Ovide en effet, dans le passage de ses *Fastes* où il décrit un des prodiges accomplis par Cybèle, représente le prêtre qui, vêtu d'une robe de pourpre, lave dans les eaux de l'Almon et la déesse et les objets sacrés.

Que penser de ces divers rapprochemens, dont la série pourrait aisément s'accroître? En conclura-t-on que le culte de l'égyptienne Isis avait pénétré non-seulement à Rome, mais encore au fond même de la Germanie, que c'est elle qu'on peut reconnaître à ces divers symboles du vaisseau, de la charrue, du char traîné par des génisses, et qu'elle figurait ainsi dans le monde barbare aussi bien que dans le monde classique comme protectrice de la navigation, du commerce, de l'agriculture, du mariage, de la concorde générale et de la paix? Il est vrai qu'un syncrétisme dont on trouverait déjà des traces dans Hérodote avait accumulé sur l'Isis égyptienne les attributs de beaucoup d'autres divinités; Apulée lui fait dire : « Je suis la Nature, mère de toutes choses, maîtresse des élémens, principe originel des siècles, divinité suprême, reine des Mânes... Puissance unique adorée sous autant d'aspects, de formes, de cultes et de noms qu'il y a de peuples sur la terre, les Phrygiens m'ap-

pellent la Mère des dieux, le peuple autochthone de l'Attique me nomme Minerve cyclopéenne. Je suis Vénus paphienne pour les habitans de Chypre, et Diane dyctéenne pour les Crétois. Dans les trois idiomes de Sicile j'ai nom Proserpine stygienne, je suis Cérès antique à Éleusis... Les peuples d'Éthiopie et d'Égypte seuls me rendent mon culte propre, et me donnent mon vrai nom de déesse Isis. » Le vrai nom n'était-il pas bien plutôt celui qu'Apulée enregistrait d'abord? n'était-ce pas en réalité la Nature, mère de toutes choses, que les anciens adoraient sous ces différens noms? Ce que les Romains avaient rencontré en Germanie, n'était-ce pas un culte s'adressant à la même universelle puissance?

Or quelle divinité germanique d'un pareil sens Tacite aura-t-il cru pouvoir identifier avec Isis? Au milieu de tant de difficiles problèmes, celui-ci peut-être a provoqué les solutions les plus singulières et les plus diverses. Grimm a le premier mis un terme aux divagations plus ou moins érudites, en montrant qu'il fallait joindre en effet ce que l'historien nous dit de la prétendue Isis, et ce qu'il nous apprend du culte de la Terre-Mère. Il est particulièrement précieux pour nous que Tacite nous ait transmis le nom barbare de cette dernière divinité, Nerthus (1). Suivant P.-A. Munch, le laborieux et habile historien de la Norvége, nous pouvons reconnaître ici la divinité des Germains du nord, appelée Niördr dans la langue norrène : la forme gothique de ce nom, presque identique à celle que rapporte Tacite, serait Nairthus, forme indifféremment masculine ou féminine. Niördr, dispensateur des richesses, passe, dans la mythologie scandinave, pour avoir engendré Frey et Freya, et celle-ci devient la déesse de la fécondité, de l'abondance, de la joie, de la paix. D'autre part, l'on retrouve aussi dans l'Edda une déesse Terre, *Jörd* ou *Jaurd*, laquelle, comme épouse et femme d'Odin, et naturellement aussi comme source de toute vie, se confond avec Freya. P.-A. Munch a remarqué que la visite de la déesse sur un char voilé paraît avoir été une cérémonie spéciale au culte de Freya et de Nerthus. On en trouve des traces jusqu'aux derniers jours du paganisme en Séeland. Cette île danoise a longtemps conservé une ville de Leire, ancien sanctuaire national, et dont le nom reproduit le mot gothique *hleithra*, qui traduit dans Ulphilas le grec *skênè*, tente ou char couvert. Séeland aurait été cette île de l'océan, désignée par Tacite, foyer du culte pour les nombreuses tribus des Goths. Ajoutons qu'un des poèmes de l'Edda de Saemund, *le chant de Sôl*, représente l'épouse d'Odin, Freya, embarquée « à la recherche ardente de la volupté sur le navire de Jörd, » preuve cu-

(1) Il faut certainement lire, au quarantième chapitre de la *Germanie*, *Nerthum* et non pas *Hertham*, que donnent les anciennes éditions.

rieuse que la mythologie norrène attribuait à la Terre-Mère ce symbole du navire, rappelant soit l'ouverture de la navigation, soit la visite souhaitée, promesse de fécondité et de richesse, que Tacite semble réserver à Isis. Toute divergence et toute confusion disparaissent si la Terre-Mère et Isis peuvent être considérées comme une seule et même divinité, connue en Germanie sous différens aspects et différentes désignations, parmi lesquelles celles de Freya et particulièrement celle de Nerthus, chez les tribus gothiques, auraient été les principales. Nous avons vu trois noms, parmi ceux des jours de la semaine, reproduire les noms de trois divinités germaniques : Odin, Thor, et Tyr ou Zio ; le vendredi à son tour a été désigné comme le jour de Vénus par les Romains, comme le jour de Freya par les barbares : nouvel indice de l'identité entre Freya et Vénus, considérées toutes deux comme déesses de la fécondité, de la génération, et se confondant ainsi avec Isis et Nerthus ou la Terre-Mère.

En dehors de ces principaux dieux, Tacite en a mentionné quelques autres de second ordre, au sujet desquels il n'est pas beaucoup plus facile de s'éclairer. Il cite par exemple, chez une tribu du Waldgebirge, un bois dès longtemps consacré, dit-il, par la religion. « Le soin du culte y est remis à un prêtre en habit de femme. Ce culte s'adresse à des dieux qui, dans l'olympe romain, seraient Castor et Pollux. Point de statue, nulle trace d'une origine étrangère; mais ce sont bien deux frères, tous deux jeunes, qu'on adore. » Ainsi parle Tacite; il est probable qu'il fait allusion à quelque dédoublement pareil à celui qui a produit les Açvines de la religion indienne, les Dioscures de l'antique Grèce, et les lares tutélaires (*lares præstites*) de l'ancienne Rome, devenus peut-être le type de Romulus et Rémus.

Qu'est-ce encore que la déesse *Tanfana,* dont parle Tacite au premier livre de ses *Annales?* Ce nom de divinité ne se rencontre que chez lui, car il ne faut plus invoquer une inscription fabriquée au XVIe siècle par le célèbre faussaire Ligorio, qui en a fait usage avec une orthographe de fantaisie. Jacques Grimm renonce à peu près à l'expliquer dans sa *Mythologie;* mais, au dixième chapitre de son *Histoire de la langue allemande,* où il expose sa thèse des rapports entre les anciens Scythes et les Germains, il croit pouvoir assimiler la Tanfana germanique à la divinité scythique *Tabiti.* A l'un et l'autre nom il donne pour étymologie un développement de la racine sanscrite *tap,* être chaud, brûler, d'où il tire également les mots *templum* et *taphos,* signifiant, au temps où la crémation des corps était en usage, l'endroit où se brûlait le cadavre et le monument où l'on renfermait les cendres. Hérodote (IV, 59) nous dit que Tabiti était la Vesta ou Hestia des Scythes; aux yeux de

Grimm, Tanfana n'est pas autre non plus que la divinité du feu et du foyer. Devons-nous regarder comme définitive cette explication de Grimm? Non, car lui-même en propose une différente dans son *Dictionnaire allemand*, au mot *forst*. D'autres commentateurs ont recours soit aux idiomes italiques, soit à la vieille langue des Belges. Aveux de notre impuissance, quant à présent du moins, en présence de ces problèmes subtils et complexes.

L'historien romain ne nous paraîtra pas moins incomplet ou moins difficile à interpréter, si nous cherchons à nous faire une idée d'après son texte des dogmes ou de l'inspiration qui animaient de son temps la religion des barbares. Il nous dit que les Germains croyaient indigne des dieux de leur élever des temples et de leur fabriquer des statues. Lui-même cependant a mentionné ce temple de Tanfana que les légions de Germanicus auraient entièrement rasé pendant une expédition contre un des villages qu'habitaient les Marses. Quant aux statues, comment donc, s'il n'y en avait pas, s'imaginer cette promenade de la déesse Nerthus, portée sur un char, puis lavée, suivant quelques-uns, par le prêtre dans les eaux d'un lac solitaire? S'agissait-il d'un simple tronc d'arbre grossièrement équarri, comme semblent avoir été ces *xoana*, prétendues œuvres de Dédale, que la religion primitive des Grecs multipliait, et dont Pausanias nous parle en détail pour en avoir vu quelques restes? En discutant plus haut les analogies que les Romains avaient pu songer à établir, entre Mercure et Odin par exemple, nous avons dû supposer que certaines ressemblances s'étaient traduites par des représentations figurées de part et d'autre; faut-il croire, comme on l'a proposé, que ces dieux étaient représentés seulement d'une manière symbolique par les armes mêmes que leur attribue la mythologie du nord, Odin par la lance, Thor ou Donar par le marteau, Tyr par l'épée? Les expressions dont se sert Tacite, *signa et formas deorum*, n'ont-elles pas d'autre sens? Le premier texte qui nous montre quelque monument analogue à une statue chez les peuples de la Germanie est seulement, il est vrai, de la seconde moitié du IVe siècle, et, chose curieuse, ce texte paraît reproduire une cérémonie toute semblable à celle que décrit Tacite. Il s'agit d'un roi des Goths qui, pour arrêter dans son royaume les progrès du christianisme, fait promener, dit Sozomène, l'image d'une divinité païenne sur un char, lequel s'arrête devant les maisons de ceux qu'on soupçonne de s'être convertis. Il n'est pas douteux qu'au Ve siècle les Francs n'eussent des statues de leurs dieux : on se rappelle les récits de Grégoire de Tours et les discours qu'il prête à Clotilde : « Les dieux que vous adorez sont de pierre ou de bois... »

Suivant Tacite, si les Germains ne veulent pour leurs dieux ni statues, ni temples, c'est qu'ils ont une idée très haute de la divi-

nité : des représentations matérielles ou un culte étroit et captif leur paraîtraient l'amoindrir, et, dans son magnifique, dans son intraduisible langage, il nous dit qu'en présence de l'obscurité vénérable de leurs antiques forêts, sans chercher à percer le mystère de ces ténèbres, ils se contentent de deviner les dieux et d'adorer; *lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud, quod sola reverentia vident.* Qu'en faut-il croire et comment doit-on l'entendre? Les barbares de Germanie vont-ils se transformer en sectateurs mystiques d'une religion abstraite, exempte de superstition? Étaient-ils donc capables d'écouter les conseils d'un Sénèque, enseignant aux stoïciens de Rome, lui aussi, la divinité invisible et présente dans l'obscurité des grands bois épais, ou bien de comprendre ce culte immatériel que Tacite lui-même signale avec étonnement chez les Juifs monothéistes? Ce que nous dit l'historien du respect des barbares envers les femmes, nous devons certes l'accepter, puisque beaucoup de témoignages, depuis Plutarque à propos des Cimbres, jusqu'à saint Boniface dans sa dix-neuvième lettre, nous signalent ce même trait des mœurs germaniques. Un tel respect, mêlé d'ailleurs de superstition, convenait à des peuples encore engagés dans un état de civilisation primitive. On n'en pourrait pas dire autant d'un culte qui redouterait de n'être ni assez austère ni assez dégagé des formes matérielles. La vérité est peut-être que la religion germanique, non sortie encore de la période d'adoration des forces naturelles, ne faisait que préluder à celle où ses divinités comme ses mythes s'inspireraient d'un caractère plus personnel et par conséquent plus visiblement moral. Rappelons-nous que César attribue aux Germains le culte du soleil, de la lune et de Vulcain, c'est-à-dire l'adoration des astres et du feu. Rappelons-nous aussi que les premiers siècles du moyen âge allemand ont conservé les nombreuses traces d'un très ancien culte des arbres en Germanie, témoin les traditions sur le chêne de Geismar et sur l'Irminsul, et ces statues de Roland, fréquentes aujourd'hui, surtout dans l'Allemagne du nord, souvenirs probables des arbres que le glaive et le bouclier suspendus à leurs troncs et la terre rougie à leur pied par le sang, *Rothland*, *Ruland*, avaient marqués jadis comme lieux de justice. Tacite, vivement frappé de la majesté des forêts germaniques et du mystère des cérémonies que les barbares célébraient, aurait interprété celles-ci à sa manière, non sans ajouter quelque chose par sa propre imagination à l'essor réel d'un sentiment d'adoration intime et grave inné chez ces peuples. Lui-même nous aide à une vue probablement plus exacte lorsque, dans certains chapitres de sa *Germanie*, il nous montre chez les barbares l'abus de la sorcellerie et les sacrifices humains.

II.

Quoi qu'il en soit des appréciations de Tacite, des conjectures souvent hasardées que ces appréciations ont fait naître, et des identifications plus ou moins rigoureuses que l'érudition moderne croit pouvoir instituer, il y a un résultat hors de doute : c'est que nous retrouvons, sous les dénominations classiques, les principales divinités de l'odinisme. Odin, Thor ou Donar, et Tyr ou Zio forment une sorte de trinité qui paraît avoir été pendant plusieurs siècles l'objet d'une adoration constante de la part des peuples du nord, et à laquelle se rapportent une foule d'indications qui deviennent les commentaires directs des assertions de Tacite. Encore au XI[e] siècle, Adam de Brême raconte qu'il y avait en Suède, à Upsal, un temple célèbre contenant les statues de trois principales divinités, les mêmes sans doute qui ont été soupçonnées par l'historien romain. Jusque dans notre temps, on peut visiter près de cette ville trois tumulus, dont l'un, ouvert il y a une quinzaine d'années, contient des restes de sépulture. Ces trois tertres sont populaires, et la jeunesse des universités s'y réunit en fêtes à de certaines époques, parce que, suivant la tradition, ce sont là les tombeaux des trois grands dieux de l'antiquité scandinave. Or deux de ces divinités sont précisément Odin et Thor; la troisième portait le nom de Frey, que nous avons vu attribué, sous sa forme féminine, à une déesse barbare entrevue par Tacite.

Mais ce n'est pas assez d'avoir démontré à quelle religion se rattachait la race germanique; la critique moderne peut nous éclairer sur les origines de cette religion et par là même sur les origines de cette race. Nous avons, en commençant, fait un vrai mérite à l'historien d'avoir compris ou du moins pressenti qu'il devait joindre ensemble deux questions en effet connexes, le problème religieux et le problème ethnologique. Ni l'un ni l'autre ne pouvait être dans l'antiquité entièrement résolu. Les assimilations que Tacite imaginait entre les dieux classiques et les divinités de la Germanie avaient une certaine justesse, mais par des rapports généraux et lointains qu'à coup sûr il ne soupçonnait pas, ignorant la solidarité de race des Germains et de Rome elle-même avec les grandes nations de l'antique Asie. Quand il nous dit que les Germains étaient autochthones, ce n'est là qu'une de ces réponses orgueilleuses dont se couvrait l'ignorance des anciens, à moins que ce ne soit l'écho de certaines cosmogonies faisant naître les premiers hommes du sol même, ou du roc, ou des arbres : Tacite est probablement l'organe de pareilles traditions quand il nous parle du grand dieu Tuisco, né de la Terre, ou même quand il nous dit que la forêt vénérée des

Semnons avait donné naissance aux tribus qui se réunissaient à l'ombre de ses grands arbres. Ces allégations sous sa plume nous enseignent seulement, à vrai dire, que l'immigration des Germains en Europe était d'une date déjà trop ancienne pour qu'au Ier siècle de l'ère chrétienne il en retrouvât le souvenir.

Sur l'une et l'autre question, la science aujourd'hui va plus loin. Non-seulement elle peut reconnaître dans ses traits originaux le culte des Germains, et cesser de le confondre avec les cultes classiques, mais elle retrouve encore les liens de l'odinisme avec les plus anciennes époques religieuses des Indo-Européens, ce qui équivaut à démontrer que les Germains sont eux-mêmes un rameau détaché de la souche âryenne.

C'est à la philologie comparée qu'appartient ici le premier rôle. Rien qu'à mettre en regard tout d'abord les expressions primordiales de tout langage humain, elle signale des similitudes et des différences qui lui révèlent la distinction des races. Poursuivant son enquête, elle note chez les peuples indo-européens, par exemple, les mots qui désignent les diverses espèces de bétail et les mots qui se rapportent au développement ultérieur de l'agriculture, et il lui arrive de remarquer que tel groupe de ces peuples, après avoir eu, pour ce qui se rapporte au bétail, le même langage que les autres groupes, s'est façonné au sujet de l'agriculture des expressions particulières. Elle en conclut que les diverses tribus indo-européennes ont vécu réunies pendant une première période, celle de la vie agricole ou nomade, mais que ce groupe particulier s'est séparé du tronc commun avant d'accomplir son passage vers la vie agricole. C'est sur de telles observations que M. Pictet a édifié son ingénieuse histoire des différentes époques de la vie des Aryâs, et qu'on a cru pouvoir appliquer aux Germains précisément le cas que nous venons de supposer.

Pour la philologie moderne, les mots, et les lettres elles-mêmes qui constituent les mots, ont leur histoire. L'un des deux élémens des mots, la terminaison, varie suivant les nuances très diverses, de temps et de mode, de nombre et de personne, que le langage veut exprimer; l'autre, le radical, se modifie dans les verbes soit par un redoublement, une réduplication, et ensuite par une contraction de ce redoublement, soit par un simple changement de voyelle. De plus, en passant d'une langue à une autre langue, d'un peuple à un autre peuple, les mots se transforment, mais suivant des règles que déterminent surtout les intimes affinités des lettres entre elles. Nul de ces changemens n'est livré au hasard; l'esprit humain et la parole humaine, dans ces évolutions secrètes, ne connaissent pas de caprices. C'est la gloire de Grimm et de Bopp d'a-

voir, en retrouvant ces lois délicates et cachées, créé une science nouvelle, la grammaire comparée. Les règles qui gouvernent les destinées des mots une fois connues, il doit devenir possible de déterminer, au seul aspect de certaines formes données, dans quelle période du développement général de la langue-mère à laquelle elles se rapportent on doit les classer. Ce qui s'observe de ces formes vaut également pour le peuple qui les met en usage : on doit apprendre par là à quelle distance il est placé de la souche commune, et combien de développemens successifs l'en séparent. Ainsi George Cuvier, au seul examen d'un ossement fossile, restituait l'animal ignoré auquel cet ossement avait appartenu, disait son genre et son espèce, même son âge et son sexe. Ainsi le géologue, à l'aspect d'un filon ou d'une roche, sait à quelle époque de la formation du globe terrestre il doit l'attribuer. Appliquant cette méthode aux langues germaniques, dont ce qui nous reste du gothique est le représentant le plus ancien, on a cru pouvoir conclure que le rameau des Germains s'était séparé de la souche âryenne pendant la seconde moitié de l'époque védique. Assigner des dates précises à ces grands changemens préhistoriques serait, comme on sait, une entreprise téméraire; c'en est assez, si l'on peut indiquer une sorte de chronologie relative, c'est-à-dire une succession logique déterminée par les seules phases du langage.

Les mots sont les dépositaires, puis les témoins des impressions intellectuelles et morales des hommes. En se transformant, ils suivent, rendent et excitent le progrès de la pensée humaine. Tacite nous donne occasion dans sa *Germanie* d'en citer un curieux exemple, quand il assimile au Mars classique le dieu Tyr ou Zio des Eddas. Jacques Grimm et M. Max Müller ont refait avec une érudition très ingénieuse l'histoire de ce dieu ou plutôt de ce nom : *numina nomina*. Le sanscrit *dyaus*, en indien actuel *dyu*, s'appliquait, disent-ils, dans la langue primitive des antiques Aryâs, à tout ce qui brillait devant leurs yeux, au ruisseau sur le flanc de la montagne, au fleuve dans la plaine, au nuage transparent dans les cieux, aux cieux eux-mêmes, aux astres, au soleil, aux étoiles. A tout ce qui resplendissait, les aînés de notre race accordaient leur attention et peut-être leur vague adoration première. Le progrès de la pensée les conduisit à concevoir au-delà des astres éclatans, au-delà du soleil, un créateur et maître qui devait, lui aussi, être tout lumière, et qu'ils continuèrent à désigner par le même mot *dyaus* ou *dyu*. Or c'est ce mot, joint au sanscrit *pitar*, c'est-à-dire vénérable, qui a formé le nom de *Diespiter* ou *Jupiter*, ou bien, seul, a donné lieu aux diverses dénominations de l'être suprême dans les langues indo-européennes : *Zeus* et *Theos* en grec, les nomi-

natifs *Diovis* en osque et *Jovi* en vieux latin dans Ennius, *Zio* en haut-allemand, *Tiw* en anglo-saxon, *Tyr* dans la langue norrène des Eddas. La progression du sens est visible dans certaines expressions de la vieille langue latine ou grecque qui ont survécu. Une prière des Athéniens suppliait Jupiter de pleuvoir, souvenir de la primitive époque où le mot destiné à désigner plus tard la divinité ne s'appliquait encore qu'à la voûte céleste. La persistance de la signification première n'est pas moins évidente dans l'usage qui se perpétua chez les Romains de dire *sub Jove frigido, sub dio, sub diu,* pour signifier « à ciel découvert. » Cicéron, dans une ligne intraduisible, confond aussi Jupiter et la voûte éthérée : *Hoc sublime candens, quem invocant omnes Jovem.* Singulière destinée d'une syllabe unique, empruntée à la langue commune de nos ancêtres les plus reculés, surnageant dans le temps et l'espace après leur dispersion, suivant le progrès de la pensée chez les nations indo-européennes, et désignant pour chacune d'elles en dernier lieu la divinité suprême, de telle sorte qu'aujourd'hui même et pour des siècles encore, et sans doute tant que durera la race âryenne, quand le plus humble d'entre nous, s'agenouillant, prie et invoque le nom de Dieu, il se trouve par le langage en communauté directe, malgré la différence des âges, avec nos plus antiques aïeux (1).

Nous avons pu reconnaître au commencement de ce travail des analogies plus ou moins vraisemblables entre certaines divinités germaniques et les dieux grecs ou romains auxquels Tacite avait cru pouvoir les assimiler; il en est d'autres plus réelles qu'on découvre aujourd'hui entre ces divinités barbares et celles de la mythologie védique. C'est le développement des légendes sacrées qu'il faut interroger de préférence, si l'on veut retrouver les traces de la solidarité intellectuelle et morale qui trahit les liens de parenté entre les peuples. Les mythes, dans l'élaboration desquels intervient l'action réciproque de la pensée et du langage, vont se transformant, du naturalisme, qui enfante les symboles, aux conceptions éthiques, qui créent des dieux personnels et par conséquent doués d'attributs moraux. Les anciens Hindous ou, comme on les appelle quelquefois, les peuples du sanscrit, auxquels nous devons les hymnes des Védas, vivaient dans les hautes vallées du Pendjab et du Gange supérieur. Leur imagination, qui s'éveillait, dut être frappée des phénomènes qu'un ciel ardent et un climat extrême déployaient à leurs yeux. Après que l'hiver avait cruellement desséché la plaine, le changement de saison s'annonçait par des tem-

(1) Il en est de même au reste lorsque nous employons, dans la vie de chaque jour, les chiffres dits arabes, s'il est vrai que la forme de chacun d'eux reproduise la première lettre par où commence leur antique dénomination sanscrite. Voyez Lassen et Weber.

pêtes, par un tumulte des élémens, au sortir duquel la terre apparaissait de nouveau verdoyante, avec toutes les promesses du plus riche été. La double action des pluies et du brillant soleil avait opéré ce miracle; le soleil avait, pendant l'orage, combattu le nuage sombre qui menaçait de l'envelopper, et qui retenait dans ses flancs la bienfaisante pluie. On conçoit qu'un langage abondamment figuré ait de lui-même transformé les agens de ces luttes naturelles en personnes animées et divines : on a eu de la sorte le combat d'Indra contre Vritra. Vritra est le monstre noir qui détient l'eau fécondante et la lumière dorée. Indra s'avance contre lui; il porte une arme terrible, en forme de marteau ou de croix, dont les coups, annoncés par le tonnerre, signalés par la foudre, sont inévitables, et qui, à peine a-t-elle frappé, revient aussitôt dans sa main, tandis que le nuage déchiré rend à la terre les rayons et les eaux. A ce thème principal viennent se joindre les additions et les variantes. Indra est accompagné dans son glorieux combat par les Maruts, qui sont les vents d'orage, et par les Ribhûs, esprits élémentaires auxquels s'associent les âmes des morts. A chaque branche nouvelle du mythe qui s'accroît poussent des rameaux et des feuillages. Les Maruts parcourent les airs en équipage brillant, avec des bracelets d'or, des cuirasses et des armes étincelantes. Ils font retentir un chant terrible, et le ciel et la terre tremblent, les montagnes chancellent, les arbres se renversent, les nuages se dispersent en poussière, car leur nom a pour racine *mar*, qui signifie faire mourir, broyer, pulvériser. Les Ribhûs, de leur côté, sont vantés comme d'habiles forgerons; ce sont eux qui, sous la conduite de leur maître Tvashtri, travaillent pour les dieux : Indra leur doit son arme redoutable.

Une autre forme du mythe qui s'est constitué dans les Védas autour du dieu maître de l'atmosphère est celle qui représente Indra comme pasteur du ciel, et les nuages comme des vaches composant son troupeau. Il s'irrite quand son ennemi méchant les attire à lui; mais vainqueur, il les trait avec sa foudre, et leur lait, c'est-à-dire la pluie, vient rafraîchir les hommes; lui-même se nourrit de ce lait. Il suffit de quelques citations des Védas, prises au hasard, pour mettre en relief ces lignes principales du mythe.

« Par la force de sa massue, Indra a foudroyé Vritra, qui desséchait le monde : il a délivré des fleuves semblables à des vaches enfermées; il a répandu glorieusement ses bienfaits.

« Les eaux se réjouirent de son effort quand il dompta Vritra avec sa massue : le dieu fort, généreux envers les généreux, plein de fougue, a nondé les terres.

« Tvashtri avait fabriqué à Indra une massue divine : comme des

vaches dont dégoutte le lait, les eaux se sont précipitées vers la mer.

« Mariées au démon, gardées par Ahi, les eaux étaient enfermées comme les vaches volées par Pani; mais Indra, en tuant Vritra, a ouvert la caverne qui leur servait de prison.

« Avec ces Maruts qui brisent tout rempart et supportent la nue, tu vas, ô Indra, délivrer du sein de la caverne les vaches célestes. Voilà pourquoi l'hymme qui chante les dieux célèbre aussi le grand dieu des vents qui assiste Indra de ses conseils, et découvre les heureux trésors.

« Au fort, au rapide, au majestueux Indra, j'apporte mes chants comme une nourriture; au dieu illustre, irrésistible j'apporte ma piété et des prières souvent offertes. »

Ouvrons maintenant les Eddas et les recueils de vieilles poésies ou de légendes populaires qui aident à les commenter ; nous rencontrerons à chaque pas des analogies entre les imaginations orientales et la mythologie germanique. Quand ces sortes d'analogies sont confirmées, de l'avis des philologues, par d'exactes transformations grammaticales, il faut bien y voir les incontestables témoignages d'une solidarité intellectuelle et morale. A Thor et Odin se rapportent un grand nombre de traits rappelant la lutte entre Indra et Vritra, c'est-à-dire entre le soleil et le nuage. Thor, dans lequel nous avons reconnu l'Hercule de Tacite, est, suivant les traditions des Germains, un dieu qui préside aux phénomènes du ciel et de l'atmosphère, aussi bien qu'Indra. Adam de Brême dit encore au XI[e] siècle que ce dieu du nord gouverne les vents et qu'il envoie l'orage. Il est armé, lui aussi, de la foudre, c'est-à-dire de l'arme nommée Miöllnir, dont les coups inévitables s'annoncent par le tonnerre, et qui revient d'elle-même à la main qui l'a lancée. Cette arme de Thor est le plus souvent désignée dans les anciens textes norrènes comme une hache à deux tranchans ou comme un marteau à deux têtes, affectant volontiers la forme de la croix, si bien qu'un roi chrétien de Norvége, faisant à la vue de son peuple le signe de la croix sur la corne à boire, put donner à penser qu'il avait tracé le signe païen du marteau de Thor. Quand les nuages laissaient tomber la pluie sur la terre ou que le sol était inondé d'une rosée bienfaisante, on croyait voir Thor, comme Indra, traire ses vaches avec sa foudre. Ce qui le prouverait, c'est que le mot désignant dans les langues germaniques la rosée est voisin, du moins suivant M. Ad. Kuhn, du mot sanscrit qui signifie le lait. Une foule de dictons ou d'usages encore aujourd'hui populaires supposent d'ailleurs que l'eau tombée des cieux est considérée comme un lait bienfaisant. Il faut, par exemple, à certains jours de fête, ou bien au mois de mai, ou pendant la nuit de la Saint-Jean, recevoir sur soi la rosée ou s'en laver le visage pour obtenir la beauté. Dans beaucoup

d'étables, si l'on veut avoir un lait abondant et fort, on frotte le pis de la vache avec un de ces silex que la croyance populaire a si longtemps regardés comme des éclats de la foudre. Les sorcières du moyen âge faisaient mine de traire un manche de hache (allusion évidente au marteau de Thor), et aussitôt, nous dit-on, la pluie ou la grêle tombait des nuages. Enfin l'historien des superstitions en France au XVIIe siècle, le théologien Thiers, se croit encore obligé de proscrire celle qui consiste à enfouir une hache sous le seuil d'une étable, ou bien à y suspendre des briques en croix pour empêcher que les vaches ne soient l'objet de quelque maléfice et que leur lait ne tarisse. — Thor et Indra portent tous deux une ceinture merveilleuse. Indra vole sur un char que traînent deux pâles coursiers : les coursiers sont l'éclair, et le char le nuage. Thor a, lui aussi, un char dont le roulement produit le tonnerre : deux béliers y sont attelés, et l'on démontre que ces béliers sont les symboles du nuage. — La barbe d'Indra est d'or, nouveau symbole peut-être de la foudre; elle se dresse quand il marche au combat pour reconquérir le trésor caché, et bientôt la pluie tombe sur la terre. Thor a une longue barbe rouge; elle s'agite quand s'allume sa colère, et le tonnerre retentit. — Indra est le dieu de la vie et du mariage : c'est lui qu'on invoque pour obtenir une nombreuse postérité. Thor aussi bénit ou maudit les unions; son marteau les consacre. — Indra est protecteur de la famille, non pas seulement comme dieu de la vie, mais aussi comme compagnon d'Agni, qui lui est très souvent adjoint. C'est par Agni qu'a été allumé le feu saint du foyer, d'où rayonne le bonheur domestique. Agni est nommé *Sabhya*, protecteur de la famille, et Indra est nommé *Sadaspati*, le maître du foyer, le premier de la famille, deux mots que l'on fait venir de *sabhâ*, désignation védique de la parenté, de la *gens*. Thor a le même rôle. C'est lui dont l'éclair a allumé la sainte flamme du foyer, et il en est devenu par là le protecteur. Il n'y a pas lieu de redouter la foudre, disent les traditions populaires, quand le feu brille dans l'âtre. Nul danger surtout si l'on prend soin de ficher au-dessus de la porte une hache, image du marteau de Thor. Les montans du haut siége sur lequel prend place, chez les Scandinaves, le père de famille présentent à leur extrémité supérieure une tête de Thor. Quand la famille émigre et va chercher au loin, sur la terre d'Islande, une nouvelle patrie, on jette ces montans à la mer, afin que Thor lui-même, en les dirigeant sur les flots vers le rivage, indique le lieu de l'établissement futur. La prise de possession du sol jusque-là désert se fait au nom de Thor; les pierres qui marquent les limites lui sont consacrées.

Le souvenir du phénomène de l'orage primitivement représenté par la lutte entre Indra et Vritra s'est perpétué avec une énergie

particulière dans une des plus vivaces traditions germaniques. On connaît la légende du chasseur infernal, que reproduisent sous tant de formes diverses le Freischütz, Robin Hood, la Mesnie Hellequin, le grand Veneur de Fontainebleau, etc. A minuit, l'air retentit des aboiemens d'une meute lointaine; à mesure qu'elle approche, les hennissemens des chevaux s'y mêlent avec les cris des cavaliers et les gémissemens de la bête aux abois. On aperçoit des ombres qui passent en courant et font frémir les branches des arbres. C'est l'armée ou bien c'est la chasse d'Odin ou de Wuotan, *wütendes Heer, wütende Jagd*. Il semble que Tacite ait cette légende en souvenir quand il décrit lui-même, chez une tribu barbare, une armée infernale, *feralis exercitus*, qui ne combat que la nuit, ou bien encore lorsqu'il raconte la chasse invisible d'un Hercule oriental. Dans une apparition nocturne, le dieu indique les forêts qu'il a parcourues, et l'on y retrouve étendus à terre les animaux victimes de ses coups inévitables. De même qu'Indra est assisté dans sa lutte par les Maruts et les Ribhûs, de même Odin, monté sur son cheval blanc, a pour cortége pendant le combat les Valkiries et les *Einheriar* ou héros, et pendant la chasse les Elfes, c'est-à-dire les âmes des morts, à qui il a ouvert son Valhalla comme Indra leur ouvre son *svarga*. Des Elfes aussi, il est dit très souvent qu'ils s'en vont traire les vaches, qu'ils sont très friands de lait, qu'ils s'introduisent dans les étables. Suivant certaines traditions, l'armée infernale, qui apparaît surtout dans la nuit de Noël et pendant les nuits suivantes jusqu'à la fête des Rois, exige chaque année une vache en sacrifice; elle bénit à ce prix le reste du bétail, et la récolte du lait devient abondante. Toutes légendes qui ne font que varier à l'infini le thème primitif, fourni par les hymmes védiques, des nuages comparés aux vaches et cessant, grâce à Indra vainqueur, d'intercepter les rayons du soleil ou de retenir la pluie. Une fois, les Elfes ont mangé, séance tenante, la vache qui leur était due, mais les os de l'animal avaient été soigneusement recueillis par leur ordre, et rangés dans la peau; ils le ressuscitèrent avant leur départ. Comparez à cette légende germanique certains textes des Védas, et les analogies se montreront évidentes : « Vous avez par vos chants, ô Ribhûs, ô fils de Sudhanvân, ressuscité de sa peau la vache sacrifiée. — Vous avez, ô Ribhûs, avec la peau rhabillé la vache. » Un autre hymne s'exprime ainsi : « Parce que les Ribhûs ont formé la vache chaque année, parce que chaque année ils ont communiqué leur éclat, ils ont obtenu l'immortalité. » M. Mannhardt a conjecturé que ces paroles faisaient allusion à l'ensemble des nuages que la saison pluvieuse épuise annuellement, et qui se refont toujours. Il est impossible en tout cas de méconnaître une réelle analogie entre ces expressions mythiques et les traditions de l'Allemagne ou du Nord.

Ces primitifs souvenirs du langage et des croyances védiques abondent à toutes les époques de l'antiquité. M. Ad. Kuhn les a montrés subsistant dans la légende de Prométhée, et M. Bréal dans celle de Cacus telle qu'elle est rapportée par Virgile (1). On pourrait de même en retrouver les traces dans les fables de l'Edda et dans les épopées héroïques du moyen âge allemand. L'ingénieux et savant Adolphe Holtzmann a démontré dans ses *Recherches sur les Nibelungen*, 1854, et M. Léo vers la même date (V. la *Zeitschrift* de Wolf, 1853) que l'histoire de Sigurd et de Sigfrit, ennemis des Niflungen et des Nibelungen, est identique avec celle du héros Karna, racontée dans le *Mahabharata*. Sans descendre au détail, qui serait plus instructif encore, il suffit de considérer la matière même des divers récits. Suivant les plus anciennes formes de la légende, le héros germanique né d'une fille du roi et d'un Vals, c'est-à-dire d'un elfe de lumière, est secrètement exposé sur un fleuve, puis recueilli par l'habile forgeron Mimer, qui le nomme Sigfrit ou Sigmunt, et l'élève comme son fils. Sigfrit, en grandissant, devient un brillant héros, à qui ses grandes actions valent la renommée; il est fiancé à Brunhilt, qui le dédaigne ensuite comme fils d'un simple forgeron. Cependant sa mère, devenue femme d'un roi, a donné à son mari trois fils, les Niflungen Gunther, Guthorm et Hagen, qui se trouvent être ainsi les demi-frères de Sigfrit. L'aîné de ces trois princes ne pouvait accomplir les travaux au prix desquels seuls il devait obtenir sa propre fiancée, qui se trouvait être précisément Brunhilt; le jeune héros, prenant sa figure, s'en acquitte pour lui, car son corps est revêtu d'une cuirasse naturelle et sa tête est couverte d'un chapeau magique qui le rendent irrésistible et invulnérable. En récompense du service rendu, Gunther lui donne sa sœur Chrimhilt en mariage; mais Brunhilt, jalouse, reproche à sa rivale de se déshonorer par une mésalliance. Chrimhilt lui répond en lui dévoilant que c'est ce même héros et non pas Gunther qui a naguère accompli les épreuves dont Brunhilt elle-même était le prix, sur quoi celle-ci, furieuse, excite la haine des Niflungen contre le glorieux Völsung; ils apprennent comment il peut être dépouillé de ses talismans invincibles, et, par la perfidie de Hagen, il succombe frappé traîtreusement.

Comparez maintenant le récit du Mahabharata, et les ressemblances se montreront d'elles-mêmes. Karna est né secrètement d'une fille de roi et du dieu du soleil. Il est né recouvert comme le dieu d'une cuirasse d'or qui le rend invulnérable, et avec des pendans d'oreilles du même métal qui le font irrésistible. Ex-

(1) Voyez l'excellente thèse de M. Bréal : *Hercule et Cacus*, 1863. Par ce premier écrit, puis par sa traduction de la grammaire de Bopp, M. Bréal a rendu les meilleurs services à la double cause de la mythologie et de la philologie comparées.

posé sur le fleuve, il est porté jusqu'au Gange, sur les bords duquel il est recueilli par Adhiratha, ami du roi et conducteur d'un char royal. L'enfant grandit en beauté et en courage; devenu jeune homme, il est partout vainqueur. Cependant sa mère Kunti a épousé le roi Pandu et lui a donné trois fils : Yudhishtira, Bhima et Ardshuna. Les trois princes, et avec eux Karna, leur demi-frère, briguent la main de la princesse Draupadi. Il faut subir des épreuves : Karna lui seul les affronte avec succès, mais Draupadi le refuse, parce qu'il n'est, croit-elle, que le fils d'un cocher, et elle choisit Ardshuna, quoique vaincu. De là, guerre entre les fils du roi Pandu et les Kauravas, auxquels le fort et généreux Karna, qui est avec eux, procure toujours la victoire, jusqu'à ce que, par le conseil perfide de Krishna, il soit tué traîtreusement.

On trouvera dans les livres des érudits qui ont institué ces parallèles entre les légendes germaniques et orientales les preuves de détail philologique qui viennent à l'appui des traits généraux, comment, par exemple, l'identité entre le mot sanscrit *yudh* et le mot germanique *gunt*, signifiant tous deux *combat*, rapproche l'un de l'autre les deux noms Yudhishtira et Gunther, et comment une pareille analogie de sens prochain permettrait aussi d'assimiler les deux noms Ardshuna et Hagen. — Un semblable travail de comparaison a été tenté entre la légende du Chevalier au cygne et celle du héros indien Bhishma, ainsi que sur beaucoup de points plus particuliers. C'est aux savans spéciaux à décider dans quelles limites légitimes pourront s'étendre de telles recherches; mais il suffit qu'ils en aient admis le principe et les premiers résultats pour que l'histoire générale ait le droit et le devoir de s'en emparer, et de se tenir attentive à cette lumière nouvelle.

En résumé, Tacite, à qui nous sommes si redevables pour les précieuses notions qu'il nous a léguées, pourrait lui-même s'instruire à l'école de la science moderne sur deux questions qui l'ont certainement embarrassé. Ce qu'il a pris, non sans une visible incertitude, pour le pâle reflet, pour l'imitation servile de la religion romaine, c'est l'odinisme. En vain a-t-on cru devoir placer dans un temps postérieur à celui de l'historien romain l'introduction de ce culte en Germanie; nous avons vu plusieurs témoignages nous attester le sens des assimilations reproduites par Tacite. Peu importe que ces témoignages soient d'auteurs moins anciens que lui, car on ne comprendrait pas par quel singulier hasard des dieux barbares antérieurs à ceux que désignent ces témoins auraient répondu aux mêmes assimilations. L'odinisme, avec sa forte rudesse, convenait à l'état social des Germains. Ce n'était pas une religion de nature à déprimer ou à décourager les hommes. Il les poussait, pendant

cette vie terrestre, à des luttes énergiques, et il leur promettait une vie meilleure après la mort. Suivant les récits de l'Edda, bientôt après l'incendie du monde amené par la victoire des géans sur les Ases, « la Vala ou prophétesse voit la terre admirablement verte sortir une fois encore du sein des eaux. Les cascades se précipitent, l'aigle plane ou guette le poisson du haut des rochers. Les Ases de nouveau se réunissent; ils parlent des runes antiques, de la poussière puissante du passé. La terre, délivrée de tout mal, porte des moissons non semées. Balder renaît; un palais s'élève, plus beau que le soleil, et où vivront dans un bonheur perpétuel les vertueuses générations. » Ainsi une vie singulièrement active de ce côté de la tombe, de grandes espérances au-delà, c'était de quoi préparer ces peuples à la civilisation moderne et au christianisme.

Le second point sur lequel nous instruirions Tacite, c'est la question de l'origine et de la descendance des Germains. Il serait étonné et quelque peu scandalisé sans doute d'apprendre leur primitive parenté et leur communauté d'antiques croyances religieuses avec les Romains et les Grecs. Nous l'instruirions imparfaitement encore sur les routes qu'ils ont suivies, sur les destinées qu'ils se sont faites depuis qu'ils se sont détachés du tronc commun. Tandis que les peuples du monde classique, avec plusieurs des nations que plus tard ils devaient subjuguer, Celtes, Italiques, Ibères, s'emparaient de l'Europe centrale et méridionale, et y déployaient un magnifique essor dont les principales directions nous sont connues, que devenaient ces groupes innombrables de barbares jusqu'au jour où, annoncés à peine par le coup de tonnerre que détourna Marius, ils se dressèrent soudain à l'est et au nord de l'Europe contre Rome? Ils avaient suivi de tout autres chemins, et, pendant une longue migration mêlée d'étapes inconnues, leurs conceptions, d'abord analogues à celles de leurs frères d'origine, avaient pris un tour particulier dont Tacite, au moment de la première rencontre, nous est le premier témoin. Si notre science actuelle en est réduite à n'espérer qu'à peine de pouvoir percer un jour de si profondes ténèbres, elle peut du moins démontrer, comme on l'a vu, l'origine indo-européenne de ces populations germaniques, et leurs liens primitifs avec les nations qui ont joué dans les temps classiques le plus grand rôle sur la scène occidentale.

A. Geffroy.

LES COLONIES

DE

L'EMPIRE BRITANNIQUE

LE SELF-GOVERNMENT DANS LES POSSESSIONS COLONIALES ANGLAISES.

Review of Colonial policy, by Right Honorable sir Charles Adderley.

L'usage s'est établi de désigner sous le nom d'empire britannique le vaste ensemble d'îles et de territoires dont la reine d'Angleterre est souveraine. Le mot empire est compris ici dans le sens historique; il s'entend de même quand on parle de l'empire de Charlemagne : il exprime une sorte de suzeraineté dont le chef, modérateur suprême, regarde de haut parce qu'il doit voir de loin, et dédaigne de s'occuper des petits intérêts de localité. L'empire britannique est bien le plus hétérogène qu'il y ait au monde. On y rencontre des hommes de toutes les couleurs, vivant sous les climats les plus opposés de l'un et l'autre pôle à l'équateur, régis par les constitutions les plus diverses depuis le libre exercice du suffrage universel, qui est la loi de l'Australie, jusqu'au despotisme militaire de Malte et de Gibraltar. Cette excessive variété n'en est pas le seul caractère remarquable. En l'étudiant de près, on s'aperçoit qu'un souffle de vie anime ce grand corps; tantôt il abandonne certaines provinces dont l'utilité est devenue contestable, ce qui se fit pour les îles ioniennes il y a huit ou neuf ans. Plus souvent, il s'accroît avec une rapidité telle que des changemens sensibles se produisent dans le cours d'une seule génération. Quiconque aurait appris, il y a trente ans, la géographie des colonies anglaises et s'en serait tenu là devrait

aujourd'hui recommencer son éducation. Par la diversité, de même que par l'étendue, le tableau de l'empire britannique mérite donc d'attirer l'attention. Cette étude se recommande encore d'un autre côté. Étant donné que les grandes nationalités sont le régime politique actuel du monde civilisé, la Grande-Bretagne ne jouerait qu'un rôle secondaire, si elle était réduite à ses possessions européennes, tandis qu'avec ses dépendances coloniales elle exerce une influence considérable en Amérique et en Asie aussi bien qu'en Afrique et dans l'Océanie. Seulement, comme cette grandeur cosmopolite n'a de précédent dans l'histoire moderne que la grandeur coloniale de l'Espagne au XVIIIe siècle, qui s'est écroulée, il est naturel de se demander si la prospérité présente est durable, quels sont les rapports entre la Grande-Bretagne et ses dépendances, quel lien les rattache, si ce lien se resserre ou s'il se relâche avec le temps.

Le nom de colonie ne devrait en toute justice être appliqué qu'aux groupes d'émigrans qui se transportent dans une contrée déserte avec les mœurs et les lois de la mère-patrie. Ces émigrans ont un droit incontestable à ne pas être gouvernés autrement qu'ils ne le seraient sur la terre natale. C'est ainsi que le comprennent les Anglais qui s'expatrient. Lorsque sir Walter Raleigh entreprit de fonder un établissement en Amérique, la reine Élisabeth garantit par lettres-patentes aux compagnons de cet aventureux chevalier qu'ils continueraient à jouir sur la terre étrangère de tous les priviléges qui leur appartenaient en Angleterre. Cependant il est d'usage de comprendre aussi sous ce nom de colonies les provinces d'outre-mer conquises sur des souverains de race inférieure, de même que les stations militaires que les nations maritimes ont besoin d'entretenir sur les côtes lointaines pour la protection de leurs intérêts commerciaux. La Grande-Bretagne s'abstient avec raison d'appliquer le même régime politique aux unes et aux autres. Sous le rapport de l'organisation sociale, les possessions anglaises se divisent ainsi en deux catégories : d'une part celles à qui des institutions parlementaires ont été octroyées, ce sont les provinces de l'Amérique du Nord, l'Australie avec la Nouvelle-Zélande et le cap de Bonne-Espérance; de l'autre, ce qu'on appelle les établissemens de la couronne (*crown settlements*), soit qu'ils possèdent des conseils de gouvernement à moitié électifs, comme les Indes occidentales et Maurice, soit que le pouvoir militaire y règne absolu comme à Malte et aux Bermudes. Je laisse à dessein de côté dans cette étude l'Inde anglaise, qui forme à elle seule un état puissant, vivant sur ses propres ressources, et qui d'ailleurs n'est pas comprise en Angleterre dans les attributions du ministère des colonies.

I.

Suivant sir Ch. Adderley, l'histoire de la politique coloniale de la Grande-Bretagne se décompose en trois périodes bien distinctes. Dans la première, les colonies se gouvernaient elles-mêmes; le gouvernement de la métropole ne s'en occupait que pour régler les relations de commerce avec les autres nations, car c'était l'époque où le trafic d'outre-mer était monopolisé au profit de la mère-patrie. Les premiers Anglais qui émigrèrent en Amérique emportèrent avec eux l'amour des libertés et le souci de remplir les devoirs sociaux dont ils avaient l'habitude sur la terre natale. Il en advint que les états de la Nouvelle-Angleterre étaient en réalité, bien avant l'émancipation, des démocraties parfaitement autonomes, mais des démocraties, car le caractère aristocratique de la société dont ils étaient sortis n'avait pas subsisté en Amérique, faute d'élémens. C'étaient des républiques gérant avec succès leurs propres affaires, pourvoyant à leurs dépenses avec les ressources qu'elles se créaient et se défendant elles-mêmes contre les ennemis dont elles étaient entourées. Elles se révoltèrent et se proclamèrent indépendantes dès que l'Angleterre voulut leur imposer des taxes pour couvrir des dépenses d'un intérêt commun. L'empire exotique de la Grande-Bretagne fut alors presque entièrement anéanti; ce fut une éclipse de courte durée, car il se reconstituait à nos dépens pendant les guerres contre Napoléon. De cette époque date aussi la seconde période du régime colonial. Les Anglais, se croyant instruits par l'expérience, imaginèrent de ne plus accorder à leurs possessions lointaines une constitution politique indépendante, et, par une compensation naturelle, de prendre à la charge du budget métropolitain, en même temps qu'ils s'attribuaient la gestion des affaires, les frais de défense et d'administration. Ce régime avait un double inconvénient, d'enrayer l'activité des colons et de surcharger outre mesure le peuple anglais. A vrai dire, la Grande-Bretagne se constituait par là tributaire de ses dépendances. Il serait difficile de décider qui souffrait le plus d'un tel état de choses, de la métropole ou des colonies; cela ne fut pas de longue durée : les provinces où l'esprit de la race anglaise dominait acquirent de jour en jour plus d'indépendance administrative. Enfin, depuis une vingtaine d'années, on a proclamé une troisième doctrine qui s'affirme à la fois en fait et en principe : c'est que les colonies doivent vivre en liberté et se suffire à elles-mêmes, sans être rattachées à la mère-patrie par d'autres liens que le souvenir d'une origine commune et le respect pour un souverain commun.

Nulle part, la transition de l'un à l'autre de ces régimes ne fut plus sensible qu'au Canada. Cette belle province, que les Anglais nous enlevèrent en 1758, garda même après la conquête les mœurs, les lois et le langage de la France, tout au moins dans la partie orientale, où l'élément français était prépondérant. Donner aux habitans un gouvernement libre eût semblé aux ministres britanniques un encouragement à la révolte. On voulut donc faire leurs affaires à distance par l'intermédiaire d'un gouverneur qui recevait des bureaux de Londres le mot d'ordre en toutes choses. La situation se compliquait d'un antagonisme de races, car le Haut-Canada se peuplait d'émigrans anglais. Ces derniers réclamaient avec énergie le droit de s'administrer eux-mêmes, qu'ils prétendaient ne pas avoir perdu par le seul fait d'avoir franchi l'Atlantique. Ils obtinrent presque satisfaction par un acte royal de 1791 qui divisait la colonie en deux provinces, le haut et le bas Canada, et qui donnait à chacune de ces deux fractions un semblant d'institutions parlementaires, un conseil de législation composé de membres élus à vie par la couronne et une chambre des communes issue de l'élection. N'était-ce pas une concession suffisante? Nullement; le pouvoir exécutif continuait d'être indépendant du conseil de législation et de la chambre des communes, il ne relevait que du gouverneur général, qui lui-même était l'émanation du pouvoir royal. Le résultat fut une situation d'hostilité chronique entre les ministres et l'assemblée élective. Quand on parlait de concéder aux Canadiens le vrai régime parlementaire, c'est-à-dire la responsabilité du pouvoir exécutif devant les chambres, les hommes d'état anglais répliquaient que ce serait rompre toute connexion entre la métropole et la colonie.

L'Angleterre envoyait pendant ce temps ses meilleurs administrateurs au Canada. Le poste de gouverneur-général des possessions anglaises de l'Amérique du Nord, doté d'un riche traitement de 10,000 livres sterling, était à la hauteur de toutes les ambitions. Metcalfe, lord Elgin, lord Monck, s'y succédèrent et épuisèrent l'un après l'autre leur patience à réaliser un accord impossible entre les prétentions des colons et les prérogatives que la couronne s'efforçait de se réserver. L'un des partisans que les Canadiens comptaient déjà dans le parlement britannique définit cette situation ambiguë d'un mot un peu vulgaire, mais juste : c'est allumer du feu dans une chambre dont on a bouché la cheminée, et, ajoutait-il, cela peut durer plus ou moins longtemps, suivant l'intensité du feu. Les moins clairvoyans s'aperçurent à la longue qu'un tel système ne pouvait être éternel. L'opposition locale, ne pouvant s'en prendre aux ministres que le gouverneur-général soutenait contre la majo-

rité des chambres, remontait plus haut, et révélait son intention de chercher un remède dans l'annexion aux états libres de l'Union américaine.

Cependant le Canada affirmait chaque année davantage son droit à l'autonomie, en prouvant qu'il pouvait payer ses dépenses avec ses ressources propres. Non-seulement l'administration civile et judiciaire n'était plus à la charge de la métropole, mais encore pendant la vice-royauté de lord Elgin le traitement du gouverneur-général commença d'être payé par le budget colonial, qui pourvut aussi à l'entretien des routes et des canaux et aux frais d'organisation de la milice. De longues lignes de chemins de fer furent entreprises avec les ressources locales. La colonie songeait à se défendre elle-même contre ses ennemis extérieurs. L'immense frontière qui la sépare au sud de son puissant voisin est ouverte à toutes les incursions des bandes armées qui s'organisent en liberté dans les états, comme il a paru plus d'une fois. Défendre cette ligne indéfinie avec des troupes régulières était une tâche impossible, même quand l'Angleterre à des momens de panique envoyait 15 ou 18,000 hommes en Amérique. Une bonne organisation de la milice était la meilleure des défenses. Vers 1862, on comptait 35,000 volontaires exercés, habillés et armés presque en entier aux frais du budget. On organisait une école d'officiers de milice dans chacune des garnisons qu'occupaient les régimens de la reine. Quebec était protégé par des forts dont la métropole avait fait les frais; les parlemens provinciaux offraient de fortifier Montréal et d'autres localités à la seule condition que la Grande-Bretagne fournirait l'armement, et garantirait l'emprunt nécessaire pour l'exécution de ces travaux de défense.

A côté des deux Canada, dont la population dépasse 3 millions d'habitans, la Grande-Bretagne possède dans l'Amérique du Nord d'autres provinces de moindre importance : le Nouveau-Brunswick (300,000 habitans), qui n'est séparé de l'état du Maine que par une frontière fictive, théâtre d'empiétemens et de discussions; la Nouvelle-Écosse (375,000 habitans), dont les ports, Halifax et Sidney, sont les principales stations navales de ces parages; l'île du Prince-Édouard (93,000 habitans), qui produit du grain en quantités considérables; l'île de Terre-Neuve (145,000 habitans), célèbre par ses pêcheries. Chacune de ces provinces donnait le même spectacle d'une lutte incessante entre le représentant de la reine et les assemblées électives, avec les inconvéniens plus graves qui surgissent au sein de petits gouvernemens, où l'intérêt particulier d'une coterie prend aisément le dessus. N'y avait-il pas avantage à réunir ces 4 millions de citoyens anglais sous une règle commune? L'ancien parti français, qui est encore en majorité dans le Bas-Canada, avait

cessé depuis longtemps de se montrer hostile à la domination anglaise. Il y avait plus d'unité dans ces provinces que la diversité des origines ne l'eût fait supposer. Jusqu'à la nature du sol, tout conseillait une union effective entre elles : l'ouest produit des céréales en abondance, la région du centre est industrieuse et riche en produits métallurgiques; les ports qui mettent cette portion du continent en relation avec le reste du monde sont situés sur la côte orientale. Sir Edmond Head, gouverneur-général, de 1854 à 1861, parla le premier de former une confédération qui donnerait aux possessions anglaises plus de cohésion en regard de la grande Union américaine; mais le cabinet britannique préférait que le projet sortît de l'initiative des colons plutôt que de sembler leur être imposé. Quelques années plus tard eut lieu à Quebec une réunion des délégués des provinces où les bases de la fusion furent discutées et arrêtées. En 1867, l'entente était complète entre le Canada, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Le bill soumis au parlement britannique ne fit que confirmer l'existence de la *Dominion of Canada*, dont les législatures provinciales avaient arrêté les conditions. L'île du Prince-Édouard et Terre-Neuve restaient pour le moment en dehors de cet arrangement, parce que l'une et l'autre ont leur avenir engagé par la mauvaise politique du temps passé.

L'île du Prince-Édouard n'a pris ce nom qu'il y a soixante ans en l'honneur du duc de Kent, père de la reine Victoria, qui s'en était fait le patron. Après la guerre de sept ans, le territoire avait été partagé en soixante-six lots, distribués, sous la condition d'une redevance annuelle de 2 à 6 shillings par 100 arpens, à des officiers de l'armée anglaise qui n'habitaient pas l'île, et sous-louaient leurs domaines en détail à des agriculteurs par baux de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans au taux d'environ 1 shilling l'arpent. Vu la longueur des baux, ces derniers se considérèrent comme les vrais propriétaires, et prétendirent s'affranchir du paiement des fermages. Il est de fait que l'absentéisme des premiers concessionnaires était préjudiciable à la prospérité de la colonie. Quelques-uns, qui ne payaient pas exactement leurs redevances, furent expropriés au profit des tenanciers, d'autres ont vendu leurs droits au gouvernement; mais il reste encore un tiers de la surface arable entre les mains de propriétaires étrangers. Les colons prétendent que le gouvernement impérial, auteur des concessions primitives, est tenu de les racheter, — qu'en attendant ils ne doivent pas payer tous les frais de leur administration civile. En effet, le traitement du lieutenant-gouverneur est encore à la charge de la métropole. L'île ne veut pas entrer dans la *Dominion* avant d'être affranchie de la redevance que ses habitans paient à des étrangers. Quant à Terre-Neuve, la difficulté est

d'une autre nature. A une époque où la pêche était le seul intérêt dans ces parages, les traités ont partagé le littoral entre la France et l'Angleterre, donnant à chaque nation le droit exclusif de pêcher et de s'établir sur la portion qui lui était assignée. Il n'était pas question alors de colonisation. Depuis, les Anglais ont occupé Terre-Neuve, ils s'en attribuent la souveraineté entière et ne peuvent cependant ni bâtir, ni cultiver, ni exploiter les mines dans une zone mal définie que les pêcheurs français laissent en grande partie à l'abandon. Les deux gouvernemens ont plusieurs fois tenté de s'entendre sur ce point sans réussir à concilier leurs prétentions respectives. Les habitans de Terre-Neuve, comme ceux de l'île du Prince-Édouard, n'ont donc pas encore la libre disposition de leur territoire.

Sans attendre l'accession de ces deux provinces, la *Dominion of Canada* s'est constituée en imitant autant que possible les institutions de la mère-patrie. Un sénat composé de membres nommés à vie par la couronne, une chambre basse dont la représentation est calculée sur la double base de l'étendue du territoire et du nombre des électeurs, un ministère responsable devant le parlement sous la haute impulsion du gouverneur-général, qui représente la reine, telles sont les bases de la constitution canadienne. Chaque province conserve son propre parlement pour les affaires d'intérêt local. Le gouverneur-général a droit de *veto* sur toutes les délibérations, à la condition d'en référer au gouvernement impérial; ce titre appartint dès lors au gouvernement de Londres en tant qu'il agissait comme suzerain des provinces d'outre-mer. L'empire britannique s'établissait sans bruit ni proclamation. Ces institutions, qui ressemblent aussi à celles des États-Unis, en diffèrent par un point essentiel. Dans l'Union, ce que la constitution réserve au congrès est nettement spécifié, et le reste est du ressort des législatures locales; au Canada, ce sont au contraire les attributions des assemblées provinciales que la constitution a pris soin de délimiter : l'imprévu appartient au parlement de la *Dominion*, sous la réserve que celui-ci ne se mette pas en contradiction avec les lois suprêmes de la métropole. L'unité de l'ensemble prime les droits des états.

Outre Terre-Neuve et l'île du Prince-Édouard, la *Dominion* compte encore s'étendre vers l'occident et ne s'arrêter qu'au Pacifique, où végète la Colombie britannique, si éloignée de l'Angleterre qu'elle semble prédestinée à devenir une annexe de l'Union américaine. La distance est grande du Saint-Laurent aux Montagnes-Rocheuses; le pays intermédiaire est encore désert. Cependant le territoire de la baie d'Hudson, qu'une compagnie anglaise détenait depuis deux cents ans, fait maintenant partie de la

Dominion. Ce serait le lien entre les membres isolés des possessions britanniques, si le projet un peu chimérique d'un chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique se réalisait promptement vers le 52e degré de latitude. Il est permis de douter que l'extrême nord de l'Amérique acquière assez de cohésion pour se maintenir en entier à l'état de confédération indépendante. La Colombie britannique rentre dans le rayon d'activité des états de Washington et de l'Orégon. Les établissemens canadiens du Fort-Garry et de la Rivière-Rouge n'ont d'issue que par le Minnesota. L'unité de gouvernement n'a sa raison d'être qu'entre les provinces qu'arrose le Saint-Laurent. A moins que les défrichemens ne prennent dans l'ouest un essor inattendu, c'est à cela que doit se borner la confédération canadienne, et sans doute alors elle aura la force de résister à l'attrait d'une fusion intime avec l'Union américaine.

Le groupe de colonies que les Anglais ont créé depuis quatre-vingts ans dans les mers du sud est désigné par eux sous le nom d'Australasie, expression géographique nouvelle et peu connue. Cela comprend les six états de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en tout plus de 2 millions d'habitans d'origine européenne dans une région du globe où il n'y avait que des sauvages au siècle dernier. La transportation des criminels, dont les Australiens voudraient effacer aujourd'hui les moindres traces, fut, quoi qu'ils en disent, l'élément essentiel de la colonisation pendant les trente ou quarante premières années. La découverte de l'or, qui survint à l'époque où la transportation disparaissait, attira de nombreux immigrans; mais ce ne fut pas la richesse des minerais aurifères qui les retint et qui doubla la population en peu d'années, ce fut une sage distribution des terres vacantes entre les nouveaux arrivés. On a vu plus haut que l'île du Prince-Édouard souffre encore des mesures agraires qui furent prises lors de la première occupation européenne; on verra plus tard que des obstacles de ce genre s'opposent à la prospérité des Indes occidentales. En Australie, après quelques hésitations passagères, la question finit par être résolue en conformité de certains principes très sages que sir Ch. Adderley développe avec une netteté parfaite dans son ouvrage sur la politique coloniale.

Au début d'une colonie, la terre n'a pas de maître; elle appartient à la couronne, qui peut en donner ou en vendre suivant qu'il lui paraît préférable. Le système des concessions gratuites fut vite abandonné; il favorisait les spéculateurs, qui se faisaient délivrer plus de terrains qu'ils n'en pouvaient cultiver; d'ailleurs il transformait chaque immigrant en petit cultivateur, ce qui laissait subsister la pénurie de main-d'œuvre, il privait enfin le pays d'une recette importante. Lord Grey, qui était ministre des colonies lorsque

la question fut débattue, fit décider que les terres vacantes seraient vendues à un prix modéré, afin d'attirer les étrangers, et que le produit de la vente serait appliqué aux besoins locaux, une moitié étant toujours consacrée aux dépenses de l'émigration. Lord Grey disait avec assez de raison que les terres vacantes sont une partie du domaine de la couronne, mais que la couronne n'en peut disposer qu'au profit de la colonie. Personne au surplus n'admettait que l'on en pût tirer un revenu, si ce n'est pour payer le voyage des émigrans, pour subvenir aux dépenses d'exploration, d'arpentage et de travaux publics dans les régions nouvellement peuplées. Seulement il arriva que bientôt les provinces australiennes voulurent disposer elles-mêmes des recettes que produisait cette branche du revenu public; elles prétendaient que la métropole n'avait pas qualité pour choisir les immigrans qu'il leur convenait d'attirer chez elles, et que par exemple employer l'argent de la vente des terres à payer le voyage d'outre-mer aux plus pauvres gens des paroisses d'Angleterre serait plus nuisible qu'utile. Les gouvernemens locaux obtinrent, à force de réclamer, que la métropole leur laissât la libre disposition de cette source de revenus.

C'est que ces gouvernemens avaient obtenu à la longue tous les priviléges de la plus complète indépendance. La Nouvelle-Galles du Sud, qui fut peuplée la première, n'eut longtemps qu'une administration hybride, moitié autocratique, moitié représentative, avec un conseil législatif dont le gouverneur-général nommait une partie des membres. En 1850, lord Grey fit voter par le parlement de la Grande-Bretagne une loi qui accordait aux provinces de l'Australasie, sauf à l'Australie occidentale, qui n'était pas encore en mesure de subvenir à toutes ses dépenses, le droit de modifier elles-mêmes leur constitution quand elles le jugeraient convenable.

Si l'on songe qu'à cette époque le Canada était encore tenu en tutelle, et qu'aucune des possessions anglaises n'était dotée d'un gouvernement libre, on comprendra que la question de savoir quelle organisation politique leur convenait le mieux était assez embarrassante. Fidèle aux traditions de la mère-patrie, lord Grey recommandait aux Anglais de l'Océanie de se donner deux chambres, l'une à la nomination de la couronne, l'autre élue par des censitaires. Ce fut en effet le type admis dans tous les établissemens de la Mer du Sud, sauf les variations qu'imposait l'esprit local. Ainsi, dans la Nouvelle-Galles du Sud, province agricole et pastorale où de grands propriétaires conservent l'influence, la chambre supérieure est nommée par le gouverneur-général, et renouvelée tous les cinq ans en même temps que l'assemblée élective; on n'est électeur qu'à la condition de payer une taxe. Dans la province de Victoria, où le travail des mines donne la prépondérance à l'élé-

ment démocratique, les deux chambres, issues du suffrage universel, n'ont qu'une durée de trois ans. L'Australie du sud, pays agricole, n'accorde la franchise électorale qu'après trois ans de résidence. Un détail curieux de ces diverses constitutions est d'y voir adopter partout le vote au scrutin secret, que l'Angleterre n'a pas encore accepté chez elle. Dans chaque état, le pouvoir exécutif appartient à des ministres, au nombre de six à dix, responsables devant les chambres, sous la conduite du gouverneur-général, qui est la seule émanation de l'autorité impériale. Il ne paraît pas que le droit de *veto* réservé à la reine et en dernier ressort au parlement britannique soit fréquemment exercé.

En même temps qu'elles recouvraient le droit de se gouverner, de régler leur budget et de disposer à leur gré des terres vacantes, ces colonies s'engageaient à ne plus rien coûter à la métropole, et même à se défendre elles-mêmes contre les ennemis intérieurs ou extérieurs. Si elles voulaient une garnison britannique, cela leur était permis, pourvu qu'elles en payassent les frais, fixés une fois pour toutes à 40 liv. sterl. par an et par fantassin, et à 70 liv. sterl. par artilleur. Elles n'abusèrent pas de cette permission, qui leur coûtait trop cher; la province de la Terre-de-la-Reine conservait en 1869 une compagnie d'infanterie, et celle de Victoria en avait cinq, que depuis elle a congédiées. Ce n'est pas à dire néanmoins que l'Australie soit dépourvue de forces armées. Elle a d'abord une gendarmerie bien organisée et bien payée, puis quelques pelotons d'artilleurs volontaires recrutés avec le plus grand soin, enfin de nombreux bataillons de miliciens que l'on exerce aux manœuvres par escouades à de fréquens intervalles, et que l'on réunit en corps, dans chaque province, une fois par an pendant huit jours. Les moyens employés pour remplir les cadres n'ont guère d'analogie avec les lois de recrutement de la vieille Europe. Après deux ans d'immatriculation, un volontaire apte au service est exempt du jury; après cinq ans, il reçoit une concession gratuite de 50 arpens. Cette organisation, qui est presque complète dans la province de Victoria et dans la Nouvelle-Galles du Sud, laisse encore, il est vrai, quelque chose à désirer dans les états voisins, qui sont moins prospères. En somme, l'Australie possède quelques milliers de soldats présens sous les drapeaux; elle a des cadres pour 40,000 volontaires, qui se lèveraient avec empressement devant le danger d'une invasion. Melbourne et Sydney, qui sont les points les plus vulnérables, ont été fortifiés avec soin. Que l'on songe aux prodigieux armemens qu'exigerait de la part d'une puissance européenne l'expédition aux antipodes d'une force suffisante pour triompher en de telles conditions! L'Australie se croit donc à l'abri de l'invasion dans le cas où la Grande-Bretagne serait en guerre contre une

grande puissance maritime. Seulement il est admis jusqu'à présent que la protection de la marine commerciale en pleine mer est l'un des attributs du gouvernement impérial; lui seul doit avoir des flottes de guerre et des armées navales. Victoria, dont le budget est toujours riche, s'est donné une école de matelots et entretient un navire cuirassé; mais ce n'est qu'un des accessoires de la défense du port Philipp : ce serait, en cas d'hostilités, une médiocre ressource contre les poursuites des corsaires ennemis.

Les natifs que rencontrèrent les pionniers de l'Australie étaient des sauvages étrangers à toute notion de la vie civilisée; faibles, ignorans, craintifs, ils s'enfuyaient loin des habitations ou s'apprivoisaient en peu de temps. Ils étaient au reste peu nombreux, et là même où, comme dans la Terre-de-la-Reine, ils eurent l'audace de faire la guerre aux Européens, leur résistance fut courte et sans gravité. Dans la Nouvelle-Zélande, la situation respective des Européens et des indigènes était bien différente. Les Maoris, — tel est le nom des barbares habitans de ces îles, — sont des hommes robustes, énergiques, capables de s'assimiler les idées de l'ancien monde. Ils ont appris l'usage des armes à feu, qu'un commerce de contrebande leur livre en aussi grande quantité qu'ils en ont besoin. Ils vivent en commun sous l'autorité de rois indigènes, et ils tiennent à conserver leurs terres autant que les colons désirent les acquérir. Ces peuplades belliqueuses étaient sans cesse en guerre les unes contre les autres avant l'arrivée des Européens, si bien que les Maoris de l'île méridionale avaient été presque complétement anéantis par leurs rivaux de l'île du nord. Ces derniers se réfugièrent, quand les Anglais étendirent leurs établissemens, dans le massif montagneux de Waikato.

Le premier sujet de discorde entre colons et natifs fut l'occupation d'un certain territoire qu'un chef maori avait vendu contre le gré de ses sujets. En présence de ces difficultés, la politique du gouvernement impérial fut dès le principe ferme et conciliante. Les hommes d'état anglais se sentaient en face d'une race vigoureuse qui, loin de se laisser anéantir facilement comme les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord ou les nègres de l'Australie, montrait quelque disposition à se mêler aux Européens. Enrôler les indigènes les plus belliqueux dans l'armée et dans la police, employer les plus robustes aux travaux des routes, placer les hôpitaux, les maîtres d'école, les missionnaires et même les caisses d'épargne à leur portée, faire trancher par des magistrats les litiges auxquels donnaient lieu la vente et l'achat des terrains, enfin pensionner généreusement les chefs des tribus amies, telle fut la politique prescrite en 1849 au gouverneur-général de la Nouvelle-Zélande, après qu'une première guerre eut démontré ce que valait

la résistance des Maoris. Les forces britanniques cantonnées dans l'île du nord étaient maintenues au chiffre de 2,500 hommes. En même temps on eut recours à l'utopie bien connue de la colonisation militaire. Cinq cents vieux soldats reçurent des concessions gratuites dans les territoires contestés, à la condition de cultiver et de se battre tour à tour suivant que besoin serait. Disons bien vite que cet essai ne fut pas plus heureux aux antipodes qu'il ne l'a été en Algérie. Ces soldats laboureurs disparurent au bout de quelques années sans presque laisser de trace et sans avoir rendu aucun service ni rien cultivé.

Quand le moment vint d'accorder un gouvernement représentatif à la Nouvelle-Zélande, de même qu'aux autres provinces australasiennes, on pensa qu'il était imprudent d'abandonner au parlement local la direction des affaires indigènes, puisque les frais de la guerre, en cas de mésintelligence, retomberaient sur le budget de la métropole. Cependant les tentatives de fusion des deux races qui avaient si misérablement échoué jusqu'alors ne pouvaient être un obstacle perpétuel à l'affranchissement des colons. Un acte royal de 1854 créait un conseil à vie de dix membres, une assemblée législative élue pour cinq ans, et divisait la Nouvelle-Zélande en six provinces pourvues chacune d'une assemblée délibérante. Le pouvoir exécutif appartenait à des ministres responsables; le parlement possédait le droit de réformer sa propre constitution et de légiférer en toutes matières, sauf pour ce qui concernait les Maoris, dont le gouverneur-général s'occupait seul conformément aux instructions qu'il recevait de Londres. Cette réserve, dont on chercherait en vain l'équivalent dans les autres constitutions coloniales, prétendait se justifier par la subvention importante qu'accordait à la Nouvelle-Zélande le trésor impérial. L'entretien des troupes et l'amélioration des indigènes coûtaient 1 million de livres sterling par an à la Grande-Bretagne.

Néanmoins les difficultés s'aggravèrent au lieu de diminuer. Il fallut élever la garnison de l'île au chiffre de 7,000 hommes. On venait de découvrir des terrains aurifères dans la Nouvelle-Zélande; la population s'accrut. L'Angleterre se fatiguait de payer si cher pour une colonie dont la prospérité était évidente, de même que le parlement local s'impatientait d'être tenu en tutelle par rapport aux affaires indigènes. En 1863, les Maoris du district de Waikato s'insurgèrent. Soldats réguliers et miliciens furent mis sur pied; les dépenses de guerre dépassèrent toutes les prévisions. Le duc de Newcastle, qui était alors ministre des colonies, signifia nettement qu'elles devaient être payées en entier par ceux qui en profitaient. Le parlement voulut confisquer les terres des tribus rebelles; on le laissa faire en lui notifiant que les troupes anglaises seraient rappe-

lées en Europe, à moins qu'il n'en prît l'entretien à sa charge. Là-dessus survint un compromis : il fut convenu qu'un régiment resterait dans la Nouvelle-Zélande aux frais de l'Angleterre tant que la colonie voterait 50,000 livres sterling par an pour l'amélioration des indigènes; mais cet arrangement fit naître une nouvelle difficulté. Ce régiment devait-il être sous les ordres du gouverneur-général ou du ministre de la guerre néo-zélandais? Les colons déclarèrent que, si les troupes anglaises n'obéissaient pas au même chef que les miliciens, il valait mieux les rappeler en Europe. Le gouvernement impérial les prit au mot, il évacua la Nouvelle-Zélande jusqu'au dernier soldat. C'était cependant dans une période critique de la guerre. Il ne paraît pas que les colons aient eu lieu de le regretter. C'est qu'aussi ils sont devenus bien plus nombreux que les indigènes : ceux-ci ne sont plus guère que 40,000, tandis qu'il y a 80,000 Européens dans l'île du nord seulement et deux fois autant dans l'île du sud; encore tous les Maoris ne sont-ils pas hostiles. L'abandon de la Nouvelle-Zélande par l'armée britannique en présence d'insurgés qui, pour être en petit nombre, n'en étaient pas moins très dangereux, a été sans contredit l'un des actes les plus audacieux de la nouvelle politique coloniale de l'Angleterre. Il était impossible de dire plus carrément aux habitans de toutes les possessions britanniques qu'ils ne doivent compter que sur eux-mêmes. Il est bien vrai que la Nouvelle-Zélande sera plus tranquille maintenant, les colons ayant la certitude que toute guerre contre les natifs se ferait à leurs risques et périls; mais ne peut-on pas craindre qu'en présence d'un danger sérieux ils ne réclament d'une autre nation européenne l'appui que leur refuse la mère-patrie? Et puis n'y a-t-il pas quelque cruauté à laisser des immigrans maîtres absolus du sort des Maoris dont ils convoitent les terres? Les hommes d'état britanniques ne s'abandonnent pas à une politique sentimentale. Sir Charles Adderley termine son chapitre sur les affaires de la Nouvelle-Zélande par la maxime des Romains : *coloniæ non tam regendæ sunt quam colendæ*, ce que M. Gladstone avait paraphrasé quelques années auparavant dans un de ses discours à propos de la constitution politique de cette même province : « Nous ne sommes pas encore arrivés dans notre législation à des rapports normaux entre les colonies et la métropole... Quand nos ancêtres voulaient fonder une colonie, il y a deux cents ans, ils ne se présentaient pas devant le parlement avec un devis, et ne demandaient pas tant pour un gouverneur, tant pour un juge, tant pour un secrétaire, tant pour les employés inférieurs. Ils se réunissaient un certain nombre d'hommes libres avec l'intention de créer dans l'autre hémisphère un état libre. Ils ne comptaient pas sur l'appui artificiel de la mère-patrie, et en conséquence ils avançaient avec une rapidité

presque miraculeuse, eu égard à la lenteur des voyages à cette époque. » Coloniser vite, lorsqu'il s'agit de contrées comme la Nouvelle-Zélande ou le Canada, ce n'est pas seulement fonder des villes et défricher des terres, c'est aussi prendre sous le soleil la place des tribus indigènes par la force brutale. Qu'en diraient les sauvages, s'ils savaient se plaindre et se faire entendre?

Passons aux possessions anglaises de l'Afrique méridionale : la province du Cap et celle de Natal. Ce qui les distingue de l'Australie est l'existence au milieu des Européens de nombreuses tribus natives de diverses races. Sur 700,000 habitans, il n'y en a qu'un tiers de race blanche; encore sont-ils en partie des descendans des anciens cultivateurs hollandais qui se sont alliés à des indigènes. Le reste se compose de Hottentots et de Cafres assez peu soumis. La culture de la vigne et des céréales et l'élevage des troupeaux font la richesse de ces contrées situées sous un climat agréable dont le tempérament européen s'accommode à merveille. La découverte de terrains aurifères et de mines de diamans en a fait un centre d'attraction pour tous les aventuriers que tentent les gains aléatoires. Le régime politique des deux états n'est pas encore le gouvernement représentatif : Natal n'a qu'une assemblée dont quatre membres sur seize sont nommés par le gouverneur; le Cap a un conseil et une chambre basse, tous deux nommés par des électeurs censitaires; dans l'une comme dans l'autre, les ministres ne sont pas responsables devant les chambres et ne peuvent même en faire partie. Cette organisation transitoire, qu'explique la rivalité entre Européens et natifs, ne durera certainement qu'autant que les colons voudront bien s'y soumettre, car le parlement britannique ne leur a pas refusé le droit d'améliorer leur constitution. Sur la limite des établissemens anglais subsistent encore deux républiques précaires créées par les Boërs, d'origine hollandaise. Ceux-ci, que l'alliance avec des femmes indigènes avait ramenés à un état voisin de la barbarie, n'ont pas voulu se soumettre à la loi anglaise, qui abolissait l'esclavage. En 1835, ils émigrèrent avec leurs troupeaux au-delà du fleuve Orange, et un peu plus tard au-delà du Vaal, où ils eurent la prétention de rester indépendans. Le territoire situé sur les bords de l'Orange et du Vaal que ces réfractaires s'attribuaient n'était pas tout à fait désert. Il y existait une puissante tribu, les Bassoutos, et en outre celle des Griquas, métis de blanc et de noir que le voisinage des Européens n'effarouchait pas. Toutefois les Boërs ne vécurent pas en paix. La vie pastorale qu'ils menaient exigeant de vastes superficies, ils empiétaient sans cesse sur les cantons occupés par les indigènes. Une guerre s'ensuivit; le gouvernement du Cap prit parti pour les Griquas contre les Hollandais, et, soit par ambition, soit par désir d'imposer la paix, il finit par dé-

clarer la province de la Rivière-Orange partie intégrante du domaine britannique. Peut-être quelques-uns des Boërs souscrivirent-ils à cette annexion, qui leur garantissait la tranquillité; mais il paraît plus probable que la majorité ne s'y voulut pas soumettre. En fait le duc de Newcastle, ministre des colonies en 1853, répugnait à étendre sans nécessité la surface des possessions anglaises; après s'être assuré que cette nouvelle conquête ne pourrait être maintenue que par la force des armes, il prévint le gouverneur du Cap que la reine renonçait à tout droit de souveraineté sur la province de la Rivière-Orange. Les deux jeunes républiques continuèrent de lutter contre leurs sauvages voisins; peu à peu, ceux-ci reculaient devant des adversaires mieux armés et mieux organisés : on pouvait prévoir déjà qu'ils n'auraient bientôt plus d'autre ressource que d'émigrer en masse vers les régions presque désertes au nord des établissemens européens.

Le gouvernement anglais se sentait d'autant moins enclin à s'étendre vers le nord que sa frontière orientale était le théâtre de luttes incessantes contre les Cafres. Les dépenses militaires atteignirent souvent le chiffre de 1 million sterling par an, ce qui devenait une charge exorbitante pour le budget de la métropole. Toutefois il y avait de ce côté un intérêt d'avenir assez évident, car la Cafrerie indépendante s'interposait entre le Cap et Natal. Après bien des années de guerre, les Anglais s'annexèrent la Cafrerie, qui avait encore pour eux l'avantage d'être une province maritime. Ils tenaient tant à être maîtres du littoral que, lorsque le président de la république de Transvaal fit connaître en 1868 l'intention d'occuper les bords de la mer au nord de Natal, le gouverneur-général du Cap, appuyé par son gouvernement, déclara s'opposer à cette extension de territoire. Dans cette Afrique méridionale, où il y a encore place pour tout le monde, il est en vérité fort étrange d'interdire à un peuple d'origine hollandaise l'accès de la mer : les Boërs sont faibles et les Anglais sont puissans; aussi l'affaire n'eut-elle pas suite.

On a dit plus haut comment le cabinet britannique avait définitivement laissé la république de la Rivière-Orange à elle-même après avoir tenté un moment de la transformer en province tributaire. Un événement imprévu vint rappeler l'attention de ce côté; ce fut en 1867 la découverte de diamans dans les territoires situés au confluent du Vaal et de l'Orange, sur le domaine des Griquas, qui imploraient dix ans auparavant la protection des Anglais contre les envahissemens des Boërs. Quoique les districts diamantifères soient à 1,200 kilomètres de la ville du Cap, la population européenne y accourut en foule. En septembre 1870, il y avait là 5,000 Anglais; en juillet 1871, il y en eut 30,000. Ces nouveau-venus s'y instal-

laient comme chez eux avec l'esprit d'organisation qui leur est propre. Les premiers arrivés constituèrent, à défaut de gouvernement, une société de défense mutuelle et maintinrent l'ordre avec assez de succès; puis le gouverneur du Cap y envoya un délégué, que les mineurs reconnurent pour leur chef malgré l'opposition des Boërs. Les Griquas étaient enchantés de se voir ainsi soustraits à la domination des Hollandais, leurs anciens ennemis. Ces derniers protestèrent, mais en vain. Ils firent mine de repousser les intrus par la force; on leur fit voir qu'ils n'étaient pas les plus forts. Ils proposèrent de soumettre le litige à l'arbitrage d'un souverain européen; on leur répondit qu'ils étaient d'anciens sujets de la couronne d'Angleterre, et que la reine ne pouvait admettre d'arbitre étranger entre eux et ses sujets actuels. L'affaire en est là. Nous voyons bien de quel côté est la force; nous ne voyons pas aussi bien, au milieu d'assertions contradictoires, de quel côté est le bon droit.

On le comprend, dans une période de transition remplie par les guerres des Cafres, par les querelles avec les Boërs et par la découverte des mines de diamans, les états de l'Afrique méridionale n'ont guère eu le temps de songer à leur organisation politique. Il semble admis au Cap aussi bien qu'en Angleterre que l'établissement du régime représentatif n'est plus qu'une question de temps. En attendant l'instant favorable, les habitans s'abstiennent de toucher à leurs institutions actuelles. Leur budget est à peu près en équilibre; la dette publique est modérée, car elle ne monte pas à deux années du revenu. On parle déjà de créer dans ces contrées une vaste fédération dont les deux républiques de Transvaal et d'Orange seraient partie intégrante. On compte que les Boërs ne refuseront pas d'entrer dans une confédération libre qui leur offrira les débouchés dont ils ont besoin, la tranquillité dont ils ont souvent manqué, paraît-il, depuis l'époque de leur sécession, et l'autonomie provinciale qu'ils ont été chercher au-delà de la Rivière-Orange; mais qu'en pensent les deux républiques? Il n'y a peut-être pas d'état au monde qui soit moins connu en Europe; il n'y en a pas non plus qui soit plus complétement à la discrétion de l'Angleterre.

Trois fédérations autonomes, qui ne se relieraient à la mère-patrie que par la force de l'habitude et des souvenirs affectueux, la première dans l'Amérique du Nord, la seconde en Australie, la troisième dans l'Afrique méridionale, tel est l'avenir assez évident des possessions anglaises dont il a été question jusqu'ici. On s'explique que les Anglais veulent y voir trois groupes analogues aux États-Unis, moins l'aigreur qu'une séparation violente a laissée chez ceux-ci. Les pays dont il s'agit dans ce qui va suivre appartiennent à un autre ordre d'idées; ce sont les stations navales ou commer-

ciales et les provinces où des hommes de race inférieure se trouvent en majorité.

II.

Les stations que la Grande-Bretagne entretient sur tous les rivages du globe dans l'intérêt de sa marine militaire ou marchande sont des dépendances plutôt que des provinces de l'empire britannique. Les droits du *self-government* leur sont refusés ou ne leur sont accordés qu'avec plus ou moins de restriction. Les pouvoirs que le gouvernement tient de la couronne ne sont balancés que par des conseils dont quelques membres seulement sont élus par les habitans; comme de juste, la responsabilité croît avec l'autorité, et la dépense avec la responsabilité. Les budgets de ces petits établissemens ne se maintiennent en équilibre qu'avec les subventions que leur accorde la métropole. Par conséquent, chacun d'eux peut être l'objet d'un compte de profits et pertes dont le résultat, souvent négatif, suggère l'idée que beaucoup de ces postes secondaires devraient être abandonnés.

A quoi servent, par exemple, les stations de la côte occidentale d'Afrique? La reine d'Angleterre possède là quatre colonies distinctes, réunies sous l'autorité d'un gouverneur-général qui réside à Freetown, capitale de Sierra-Leone; on y compte 400,000 indigènes ou environ contre 200 ou 300 Européens. Le climat est mortel pour ceux-ci. Les Anglais s'établirent d'abord sur la côte de Guinée, au temps de la reine Élisabeth, pour y faire le commerce des esclaves et de la poudre d'or. Plus tard, convertis aux idées anti-esclavagistes, ils conservèrent leurs stations comme ports de relâche des escadres qui surveillaient la traite des nègres. A présent, le commerce des esclaves est à peu près éteint; l'escadre des côtes occidentales d'Afrique se tient au cap de Bonne-Espérance; les Anglais n'ont donc plus d'autre raison de se maintenir dans ces parages que le désir de protéger leurs nationaux qui trafiquent avec les indigènes; mais on s'est aperçu que le commerce est bien plus prospère là où le pavillon britannique ne flotte pas en permanence; les trafiquans s'appliquent davantage à éviter les querelles quand ils ne se sentent pas appuyés par une garnison. Les naturels eux-mêmes vivent plus tranquilles lorsque les Européens sont si loin qu'aucun des deux partis en lutte ne peut espérer leur appui.

Au fond, sir Charles Adderley convient que l'ingérence du gouvernement anglais dans les affaires intérieures des peuplades nègres n'a pas été heureuse, et que ses compatriotes n'ont pas un champ d'activité suffisant sous un climat qui leur est pernicieux au plus haut degré. Il abandonnerait volontiers cette région tout entière

aux Français, qui, de son avis, y réussissent mieux. Selon lui, l'intérêt des stations de la côte occidentale d'Afrique se résume en une dépense annuelle de 3,300 livres sterling que paient sans compensation les contribuables de la Grande-Bretagne. La traite disparaît, parce qu'elle n'a plus de débouchés. Les nègres sont rebelles à la civilisation anglaise, et probablement aussi ce sont de mauvais consommateurs. Il n'y a qu'un parti à prendre : s'éloigner d'un littoral où l'esprit d'aventure et d'entreprise n'a rien à faire.

Aux Indes occidentales, la situation est plus favorable. Ce fut là que s'établirent les premiers Européens qui traversèrent l'Atlantique; ce sont des îles fertiles, avec un climat chaud, mais non point insalubre. Ce sont les îles à sucre, et l'on peut comprendre que ce sont des possessions enviables rien que par le désir que les Américains du Nord semblent avoir de les posséder. L'Angleterre s'est attribué les plus gros lots dans les Antilles à la suite de nos désastres maritimes du premier empire. Les nombreuses colonies qui lui appartiennent maintenant dans l'Amérique centrale se groupent en six gouvernemens généraux, la Jamaïque et ses annexes, les îles du Vent, dont la principale est Antigua, les îles sous le Vent, les Bahamas, la Trinité, la Guyane britannique, en tout 1,800,000 habitans, dont les sept huitièmes sont des nègres ou des métis. L'histoire politique de la Jamaïque en ces dernières années fera voir quel est l'état social de la plus belle des Antilles; les autres sont en proie aux mêmes difficultés : la lutte entre les blancs et les nègres affranchis.

La constitution que Charles II avait accordée aux habitans de la Jamaïque au XVIIe siècle comportait un gouvernement libre avec des assemblées délibérantes élues par la population; mais ce n'était au fond qu'une oligarchie dans laquelle les planteurs avaient toute liberté d'opprimer leurs esclaves, sans compter que le parlement impérial s'attribuait, en vertu d'un prétendu principe supérieur, le droit de taxer et régler le commerce à sa guise. En l'absence des grands propriétaires fonciers, qui séjournaient de préférence en Angleterre, l'autorité locale fut dévolue à des régisseurs et des contremaîtres dont le joug devint bientôt insupportable. Plus d'une fois les noirs se révoltèrent; les esclaves marrons réfugiés dans les montagnes tinrent tête aux troupes régulières, et chacune de ces insurrections se terminait par le fouet, le feu et le gibet. L'état moral de la population noire était des plus fâcheux lorsque, après la révolte des marrons en 1798, les philanthropes de la Grande-Bretagne entamèrent avec un redoublement d'énergie leur grande campagne en faveur de l'abolition de l'esclavage. Ils prirent pour auxiliaires à la Jamaïque les missionnaires de la secte des baptistes, en qui les planteurs virent depuis lors des ennemis de

l'ordre public, et les nègres des sauveurs. Il y avait alors plus de 300,000 esclaves dans l'île; eux seuls cultivaient la terre. Aussi, quand fut votée en 1833 la loi d'émancipation, cette colonie reçut-elle 150 millions de francs d'indemnité sur les 500 millions que le parlement britannique attribuait aux propriétaires dépossédés. Une conséquence de l'affranchissement des nègres fut une loi électorale qui leur permit de s'introduire dans le parlement local. Cette mesure n'eut d'autre effet que de mettre plus en évidence l'hostilité des deux races. Vers cette époque commençaient à se manifester des vœux timides en faveur de l'annexion aux États-Unis. Les cultures étaient négligées, le commerce était en décroissance; les nègres, devenus libres, étaient plus malheureux qu'au temps de l'esclavage, car ceux qui voulaient vivre de leur travail sans être soumis au joug de leurs anciens maîtres ne pouvaient s'établir que dans les cantons les plus stériles, toutes les terres de bonne qualité ayant été accaparées par les planteurs. Il semblait aux nègres qu'une loi agraire dût être le complément de la loi qui leur rendait la liberté. Une nouvelle insurrection était imminente, elle éclata sur un prétexte futile. Au mois d'octobre 1865, à la suite d'une petite contestation en justice de paix, les noirs s'ameutèrent contre les autorités d'une paroisse. Quand la police voulut arrêter les plus turbulens, la foule se rua sur les magistrats, mit le feu aux bâtimens municipaux, et se répandit dans la campagne, où diverses habitations furent incendiées et quelques blancs mis à mort. Il y avait alors environ un millier de soldats à la Jamaïque, disséminés en plusieurs garnisons. Les colons s'épouvantèrent, croyant que l'insurrection devenait générale; le gouverneur proclama la loi martiale, en vertu de laquelle quantité de rebelles furent fusillés à mesure qu'ils étaient arrêtés. En réalité, les insurgés n'avaient ni les moyens ni peut-être la volonté d'exterminer les planteurs. La paix se rétablit si vite que l'on ne voulut pas croire en Angleterre à la gravité de la révolte, et que l'on fut surtout impressionné par l'implacable sévérité des magistrats qui l'avaient réprimée. A la suite de ces événemens, le cabinet britannique révoqua le gouverneur-général, et prescrivit à un comité d'enquête d'examiner l'affaire en tous ses détails; les conclusions de cette enquête furent que la peine de mort avait été appliquée sans nécessité, que la punition du fouet avait été trop fréquente et en certains cas réellement barbare, enfin que l'incendie d'un millier de maisons était une représaille inutile et cruelle, quoique ces maisons brûlées fussent presque uniquement des huttes de bois et de feuillages.

Une autre conséquence de cette insurrection fut le retrait de la constitution libérale dont les blancs de la Jamaïque avaient joui depuis près de deux siècles. Ils sentirent eux-mêmes que le régime

parlementaire ne leur réussissait pas, et se résignèrent à ne plus avoir qu'un conseil consultatif de douze membres, dont six sont des fonctionnaires nommés par la couronne et les six autres seulement sont élus par la population. Ce mouvement rétrograde est-il un indice que la liberté politique ne convient pas aux Antilles? Il faut se garder d'une conclusion anticipée avant d'avoir examiné les faits. Est-ce bien une colonie que cette île de la Jamaïque, où quelques blancs avec leurs préjugés et leur orgueil sont en face de nègres trente fois plus nombreux, ignorans, superstitieux et pourvus cependant des mêmes droits politiques? Supposer que deux peuples dont les mœurs et les aptitudes sont si opposées vivront en bonne intelligence est contraire à l'expérience de tous les temps. Même l'élément mulâtre, qui devrait être un lien entre eux, sert plutôt à les diviser. Aussi haï par le nègre que méprisé par le blanc, le mulâtre, mécontent de sa situation sociale, se mêle volontiers à une insurrection dont il espère être le chef et le moteur. De peur que l'on n'applique le même raisonnement à toutes les contrées où l'élément nègre est en majorité, hâtons-nous d'ajouter que le caractère hautain de l'Anglais paraît être le plus grave obstacle à ce qu'une telle situation s'améliore. Transplanté sur une terre déserte ou à peu près, comme l'Australie, il y prospère. Rencontre-t-il quelques indigènes, comme dans la Nouvelle-Zélande ou l'Amérique du Nord, il les chasse ou leur fait une guerre d'extermination; mais aux Indes occidentales, en présence d'une population noire exubérante, il préfère s'éloigner. On assure que le nombre des blancs diminue d'année en année. La Jamaïque deviendra quelque jour un royaume nègre à l'instar de Haïti, à moins qu'elle ne tombe aux mains des Américains du Nord, dont l'activité dévorante et la politique brutale triomphent dans les états du sud de difficultés analogues.

La province de Honduras, située sur le continent américain sous la même latitude que la Jamaïque et comprise dans le même gouvernement-général, prouve jusqu'à l'évidence que c'est bien la population nègre et non le climat qui empêche les Anglais de réussir. Le Honduras, couvert de belles forêts d'acajou, ne fut d'abord qu'une exploitation forestière; puis les bûcherons s'aperçurent que le sol est fertile et produit à peu de frais le coton, la canne à sucre et le tabac. Ce pays est en voie de devenir une colonie agricole. Les Européens se plaignent que la main-d'œuvre fait défaut, bon signe dans un établissement qui comptait déjà 25,000 habitans en 1861, date du dernier recensement; mais le sentiment de la vie politique est encore endormi chez eux. Une assemblée législative de neuf membres, dont cinq sont membres de l'administration, un budget annuel qui ne s'élève pas à plus de 40 francs par tête, une garnison anglaise de quelques centaines d'hommes, dont

la métropole fait les frais, la vente des terres réservée à la couronne, voilà les conditions d'existence de cette province à laquelle il ne manque qu'un plus grand nombre de citoyens pour devenir aussi prospère que le cap de Bonne-Espérance ou l'Australie.

Les autres possessions anglaises dans les Indes occidentales sont, de même que la Jamaïque, le fruit de l'ancienne politique coloniale, qui croyait s'enrichir en s'attribuant, après chaque guerre heureuse, les colonies appartenant aux vaincus. Quel profit retire la Grande-Bretagne de l'archipel des Bahamas, dont les habitans, autrefois pirates ou boucaniers, vivent principalement aujourd'hui en dépeçant les navires échoués sur leurs côtes? A quoi sert-il, avec le libre régime commercial de notre époque, d'avoir en sa dépendance des îles telles que Montserrat, Tabago, Nevis, où l'émancipation des noirs a privé les Européens de leurs ouvriers sans éteindre la haine des nègres contre leurs anciens maîtres? On a prétendu que ces petites Antilles sont des fermes tropicales qui approvisionnent la mère-patrie de sucre, de tabac et de café; mais elles ne suffisent même pas à leurs dépenses locales. Veut-on par un exemple avoir idée de ce que sont les petits gouvernemens dans ces parages? Tortola, qui faillit être submergée en entier dans un ouragan à l'automne de 1867, a 6,000 habitans, un revenu de 50,000 francs par an, un mouvement commercial de 200,000 francs. C'est la résidence d'un gros fonctionnaire qui reçoit un salaire annuel de 20,000 francs avec le titre de président; on voit figurer sur son budget une somme de 900 francs pour dépenses militaires et une autre somme de 1,100 francs pour travaux publics. En 1865, grâce à un don magnifique de 15,000 francs accordé par le gouvernement impérial, on a pu construire un palais de justice, et cependant toutes ces îles, depuis la moindre jusqu'à la plus grande, possédaient des gouvernemens indépendans avec une ou deux chambres législatives. Ce n'étaient, à vrai dire, que de petites oligarchies où la masse de la population était opprimée par quelques individus. La tendance actuelle du cabinet britannique est de les réunir en quelques groupes plus importans, de façon à donner plus de consistance à leurs gouvernemens, à supprimer les petits emplois trop nombreux et trop peu lucratifs, à rendre plus de dignité aux fonctions publiques et à la magistrature; mais en même temps il reconnaît que les élémens du régime parlementaire y font défaut, et il donne au gouverneur, comme à la Jamaïque, des pouvoirs presque absolus. Il est douteux que les Antilles britanniques redeviennent réellement prospères tant que leur population sera surtout composée de nègres et de mulâtres. Les planteurs s'efforcent d'y attirer les coulies de l'Hindoustan, de la Chine et de Ceylan. Quoique bons travailleurs sans contredit, ces hommes sont

presque aussi incapables que les noirs d'entrer dans les voies de la civilisation. Ces dépendances resteront donc longtemps encore sans grande valeur politique. Peut-être le gouvernement anglais s'en débarrasserait-il, sauf quelques-unes où se trouvent des ports de relâche importans, Saint-Vincent, la Trinité, la Nouvelle-Providence dans l'archipel des Bahamas, s'il ne voyait les États-Unis avides de s'en emparer. En attendant, on diminue autant que possible les garnisons. Les petits détachemens disséminés dans les Indes occidentales sont décimés par le climat; en cas de guerre, ils seraient incapables d'une longue résistance. On s'efforce donc d'organiser en chaque île une gendarmerie locale suffisante pour le maintien de l'ordre et de ne laisser à la charge du budget métropolitain que l'entretien de l'escadre qui veille sur mer à la sécurité du pavillon anglais.

Des côtes de l'Amérique centrale, passons à l'Océan indien. La plus importante des dépendances que le ministère des colonies possède de ce côté est Ceylan, avec 2 millions d'habitans natifs en face de 3,000 à 4,000 Européens. Ceylan est moins une colonie qu'un royaume indigène, à l'instar de ceux qui prospèrent dans l'Hindoustan sous la protection britannique. Aussi ne peut-il y être question d'institutions parlementaires, car quel moyen d'accorder la franchise électorale à des Cingalais, étrangers à toute notion de la vie européenne? Le gouverneur-général y cumule tous les pouvoirs; il a bien près de lui une assemblée législative, mais, sur quinze membres qui la composent, cinq sont les principaux fonctionnaires de l'île et les dix autres sont nommés par la couronne. Ajoutons qu'il n'existe de conseils municipaux que dans les principales villes, à Colombo, à Kandy et à Galles. Quand les résidens anglais voulurent obtenir un régime plus libéral, on leur répondit qu'ils ne constitueraient, vu leur petit nombre, qu'une oligarchie très restreinte, qui ne représenterait nullement la majeure partie de la population. Cependant le budget annuel de Ceylan est d'à peu près 1 million de livres sterling, dont 400,000 livres sont réparties par le gouverneur, sans contrôle d'aucune sorte, entre les services militaires et civils. Il faut convenir que l'île est devenue prospère sous ce régime absolu; l'agriculture, le commerce, l'état social des indigènes, s'y sont améliorés d'année en année. On y a construit des ponts, tracé des routes et des chemins de fer, creusé des canaux d'irrigation qui favorisent la culture du riz. Les écoles se multiplient; le pays est tranquille. La Grande-Bretagne entretenait jadis dans l'île un état militaire important dont la métropole faisait presque tous les frais. La garnison actuelle est payée par le budget colonial à raison de 2,850 francs par artilleur, 2,500 francs par fantassin européen et 1,600 francs par soldat indigène. Ceylan couvre

aujourd'hui toutes les dépenses de son administration et de son armée; c'est un établissement qui ne coûte rien à la mère-patrie.

Maurice, cette Ile-de-France que les Anglais nous enlevèrent en 1810 et qui est restée française dans sa population et dans ses mœurs, se trouve presque exactement dans les mêmes conditions politiques et financières. Sur 320,000 habitans, 80,000 sont Européens, 206,000 sont des coulies venus de l'Inde avec un engagement temporaire pour travailler aux plantations de canne à sucre, et qui s'en retournent la plupart dans leur pays natal à l'expiration de leur engagement; le reste se compose de Chinois, d'Arabes et de Lascars. Il y aurait là sans aucun doute les élémens d'un gouvernement libre; mais les ministres anglais se fondent sur ce que les colons sont Français pour leur refuser des institutions parlementaires. L'organisation municipale même y est encore en enfance. Tous les pouvoirs y appartiennent au gouverneur-général, à côté duquel siége l'assemblée législative, composée de huit fonctionnaires et de onze autres membres choisis parmi les propriétaires et les négocians notables. Il n'est pas sans intérêt de savoir que le code civil est encore en vigueur sur cette terre lointaine. Ce n'est pas au reste un pays bien prospère : le seul produit est le sucre; la seule nourriture des Hindous, qui forment la majeure partie de la population, est le riz, qu'il faut faire venir du dehors. Presque tout le commerce d'exportation et d'importation roule sur ces deux articles, et, quand il y a disette de l'un ou de l'autre, la misère est grande.

Nous avons passé en revue toutes les colonies de la Grande-Bretagne; elle possède en outre quelques stations maritimes qu'il convient d'examiner. Entre les colonies et les stations, il y a une différence facile à saisir; les premières n'ont de valeur qu'autant qu'elles ajoutent à la grandeur de la mère-patrie tout en lui coûtant peu de chose. Les secondes au contraire peuvent coûter beaucoup, ne rapporter guère et cependant être d'une importance capitale comme ports de relâche pour la marine commerciale ou comme base d'opérations en temps de guerre. Il est rare toutefois qu'une station ne devienne pas une colonie prospère, à moins que ce ne soit un îlot isolé au milieu de l'océan. Dans les mers de l'extrême Orient, l'Angleterre entretient trois stations maritimes, Singapour avec ses annexes de Penang et de Malacca, Labuan sur la côte de Bornéo et Hong-kong à l'entrée de la rivière de Canton. Singapour est, par sa position à la pointe de l'Asie méridionale, l'un des ports les mieux situés du globe; aussi a-t-il acquis une activité extraordinaire depuis que la Chine et le Japon sont ouverts aux Européens. Ce fut longtemps, on ne sait trop pourquoi, une dépendance de l'Inde anglaise, car l'empire de l'Inde a ses colonies tout comme les états

européens (1). En 1867, Singapour, Penang et Malacca passèrent dans les attributions du ministère des colonies. La garnison n'est payée qu'en partie par le budget local, parce qu'elle a surtout pour mission de tenir en respect les pirates malais et que le devoir de protéger les établissemens coloniaux contre les attaques du dehors appartient au gouvernement impérial. En somme, sir Charles Adderley trouve que ces trois stations coûtent fort cher pour ce qu'elles rapportent, et que, si Singapour est utile au commerce anglais, Penang et Malacca sont d'une utilité très contestable. Du moins l'état-major de gouvernement qu'exigent ces dépendances pourrait être réduit à un chiffre plus en rapport avec leur importance réelle.

Cette observation s'applique mieux encore à Labuan, que les Anglais achetèrent en 1846 au sultan de Bornéo, avec le double but de développer le commerce en ces parages peu fréquentés et d'y répandre la civilisation chrétienne. Les négocians de Manchester, de Londres et de Glasgow avaient, dit-on, prié le gouvernement de leur ouvrir un débouché dans la partie de l'île de Bornéo que n'occupent pas les Hollandais. On y découvrit une mine de houille qui, bien exploitée, eût été fort avantageuse à la navigation à vapeur; mais les gens qui en obtinrent la concession ne surent pas en tirer parti. La station de Labuan répondit alors si mal aux espérances que l'on avait conçues, que le ministère des colonies déclina l'offre de sir James Brooke, qui proposait de léguer à ses compatriotes le petit royaume de Sarawak, dont il avait été le fondateur dans le voisinage. Actuellement Labuan coûte 7,430 livres sterling par an et en rapporte 2,086; c'est donc une possession onéreuse. Il n'est pas bien démontré qu'une station intermédiaire entre Singapour et Hong-kong soit utile aux navigateurs. Les indigènes de Bornéo se sont montrés rebelles à la civilisation anglaise. A tous égards, c'est un établissement qui coûte plus qu'il ne vaut et dont l'abandon ne causerait aucun préjudice au commerce britannique.

Hong-kong n'est pas dans le même cas, tant s'en faut. Après le traité de Nankin, qui livra cet îlot à l'Angleterre, on y fit de grosses dépenses afin d'y attirer les navires européens. Ce devait être un port franc, un lieu de relâche, un entrepôt pour le commerce entre la Chine et l'Europe. Ces projets ont réussi au-delà de toutes prévisions, car le mouvement annuel de la navigation y dépasse maintenant 3 millions de tonneaux. C'est aussi, quoique le climat en soit très malsain, la garnison des troupes de l'armée de terre que la Grande-Bretagne entretient sur le littoral du Céleste-Empire

(1) Aden, qui garde l'entrée de la Mer-Rouge, comme Gibraltar garde celle de la Méditerranée, est une dépendance de l'Inde anglaise. Un excellent port et des sources d'eau douce en font toute la valeur, car le commerce local est de peu d'importance, et la garnison y est décimée par le climat.

comme une réserve toujours prête à punir les agressions des Chinois. Ceux-ci abondent à Hong-kong : on en compte 150,000 contre 2,000 Anglais ou Américains. Cette nombreuse population permet de lever des impôts suffisans pour payer toutes les dépenses de l'administration civile. Le budget colonial supporte même une bonne partie des dépenses militaires. Au reste Hong-kong, de même que Labuan et Singapour, vit sous l'autorité absolue d'un gouverneur. Un conseil législatif, composé de fonctionnaires et de quelques membres nommés par la couronne, est plutôt fait pour donner des avis que pour exercer un contrôle efficace.

Les stations dont il vient d'être parlé sont des créations modernes qu'explique le prodigieux développement du commerce dans l'extrême Orient. Sainte-Hélène a joué un rôle analogue depuis deux cents ans sur la route maritime de l'Inde et du Cap en Europe. C'était un port de relâche précieux au temps des longues traversées; ce n'est plus maintenant qu'un poste secondaire. La compagnie des Indes orientales, qui en était concessionnaire, en avait fait un établissement important, avec de nombreux états-majors d'officiers civils et militaires. Les choses sont restées depuis sur le même pied par habitude, quoique les besoins ne soient plus les mêmes. On y trouve une garnison de 450 hommes, avec quelques vieux canons, incapables de résister à une attaque sérieuse. Pour 6,000 habitans, il y a un gouverneur richement doté d'un traitement annuel de 50,000 francs, un juge qui reçoit 18,000 francs, un évêque anglican avec trois chapelains sous ses ordres. Est-il besoin d'ajouter que le budget local se solde toujours par un déficit que la métropole prend bénévolement à sa charge? Les îles Falkland, moins peuplées encore, et qui ne sont guère plus utiles, possèdent le même luxe d'état-major. Elles sont situées sur la route des navires qui doublent le cap Horn; mais tous les marins qui suivent cette route n'y relâchent pas. Ainsi en 1865 on n'y vit que 70 bâtimens, et en cette même année la dépense de la station s'élevait à 7,000 livres sterling, la recette à 1,100 livres. Quant aux Bermudes, qui complètent la série des stations hors d'Europe, c'est autre chose. Le climat est salubre, la mer y produit du poisson en abondance, le port y est magnifique et peut abriter une escadre entière. C'est une véritable forteresse que la Grande-Bretagne possède au milieu de l'Atlantique, à peu de distance du littoral américain. La population, qui n'est que de 12,000 âmes, vit dans l'aisance et paie bien les impôts; le budget est en équilibre. L'archipel des Bermudes est sans contredit l'une des possessions les plus précieuses de la couronne britannique.

Pour terminer, il reste à dire quelques mots des trois stations situées dans les mers d'Europe, Gibraltar, Malte et Heligoland.

Cette dernière ne vaut pas, sans contredit, les chances d'une guerre contre l'empire d'Allemagne. Située à 40 kilomètres de l'embouchure de l'Elbe, l'île d'Heligoland fut au temps des grandes guerres un repaire de contrebandiers. Aujourd'hui les 2 ou 3,000 habitans que l'on y compte vivent en hiver des épaves que la mer jette à la côte, en été de l'affluence d'étrangers qu'y attire un établissement de bains et de jeu. Cependant la population ne supporte pas aisément le joug anodin de l'Angleterre. Jusqu'en 1867, il y avait une assemblée délibérante dont moitié des membres élus par les habitans. Cette assemblée s'étant montrée rétive à l'occasion d'un nouvel impôt, le ministre des colonies fit un coup d'état; il investit le gouverneur de pouvoirs absolus. Un garde-côte avec 16 hommes d'équipage est du reste la seule force armée que l'Angleterre entretienne sur ce coin de terre, qui lui est à peu près inutile.

Gibraltar est encore une forteresse que l'Angleterre occupe depuis cent cinquante ans, et dont l'importance a quelque peu décru depuis que la navigation à vapeur a fait tant de progrès. Le besoin d'une station intermédiaire entre Portsmouth et Malte ne se fait plus autant sentir qu'au commencement de ce siècle. Aussi les amis de l'Espagne nourrissent-ils l'espoir que la Grande-Bretagne consentira un jour à échanger Gibraltar contre Ceuta, situé de semblable manière de l'autre côté du détroit. Il n'y a pas que l'orgueil des Espagnols qui soit blessé de ce qu'une parcelle de leur territoire appartienne à l'étranger. Cette petite colonie anglaise est un nid de contrebandiers que la surveillance la plus vigilante a peine à réprimer; mais le gouvernement britannique ne paraît nullement disposé à livrer un poste où l'ingénieur militaire, aidé par la nature, a multiplié les moyens de défense. Au surplus, cette station ne coûte rien à la métropole, les dépenses locales étant payées par l'impôt foncier, l'impôt des boissons et les droits de port perçus sur les navires de commerce. Le budget britannique ne prend à sa charge que l'entretien de la garnison, de 7,000 hommes environ, qui vit tristement sur ce rocher.

Quant à Malte, quoique la population native soit de 140,000 âmes, c'est tout à fait une place de guerre soumise au régime militaire le plus rigoureux. Cette île magnifique, où le coton croît à côté de l'oranger, où tout abonde, fruits, céréales, bestiaux, n'est pour les Anglais que le siége d'une garnison de 7 à 8,000 hommes, et le quartier-général de l'escadre de la Méditerranée. Eux qui se montrent si soucieux ailleurs de garantir à chacun les priviléges d'un citoyen libre et qui s'indignaient, il y a peu de temps encore, que les Romains fussent sacrifiés au pape, ils admettent sans hésiter, comme chose nécessaire, que les droits politiques des Maltais doivent être subordonnés à la sécurité militaire de la Grande-Bretagne.

« Une constitution à Malte! disait le duc de Wellington, autant faire des élections dans l'armée ou bien instituer un parlement à bord d'un vaisseau. » Ce qui montre qu'en Angleterre aussi bien qu'ailleurs l'intérêt étouffe quelquefois la logique. Et cette population, qui paie un budget de 4 millions de francs, ne possède même pas de franchises municipales. Tout ce qu'on a bien voulu lui accorder a été l'institution d'un conseil de dix-huit membres, dont huit sont élus par leurs concitoyens; encore ce conseil n'est-il que consultatif, en sorte que le gouverneur, absorbé par les devoirs militaires dont il a la charge, décide en maître souverain dans toutes les affaires de l'administration civile, à laquelle il est le plus souvent étranger.

Pour résumer en quelques chiffres l'ensemble des colonies britanniques, on peut dire qu'elles se composent d'une quarantaine de gouvernemens grands ou petits et d'une population de 11 millions d'individus, dont les deux tiers environ d'origine européenne (1). Au nombre des postes militaires ou commerciaux s'en trouvent quelques-uns, les îles Falkland, Saint-Hélène, Labuan, Heligoland, qui sont loin de valoir ce qu'ils coûtent, et dont l'utilité est si contestable que le ministre qui en proposerait l'abandon ne rencontrerait probablement qu'une faible opposition. Quant aux dépendances telles que les établissemens de la côte occidentale d'Afrique, les Indes occidentales, Ceylan et Maurice, où la race noire est beaucoup plus nombreuse que la race blanche, si, bien administrées, elles ne coûtent presque rien, elles ont perdu tout intérêt depuis l'abandon des anciennes doctrines économiques. Comme l'a fort bien dit Adam Smith, « le maintien du monopole commercial a été le principal ou, pour mieux dire, le seul but que la Grande-Bretagne poursuivait en conservant ces colonies, » et le même économiste conseillait à ses compatriotes d'abandonner les provinces qui étaient hors d'état de se suffire à elles-mêmes en temps de paix ou de se défendre en temps de guerre. Un homme d'état plus moderne, sir George Cornewall Lewis, a reproduit la même pensée sous une forme plus précise : « Une nation ne retire aucune gloire d'une possession qui ne profite ni à elle ni aux autres. Lorsqu'un état conserve une dépendance dont il ne tire ni revenu, ni force militaire ou navale, ni avantages commerciaux, ni facilités d'émigration qui lui échapperaient, si cette dépendance était indépendante, on ne peut dire que la possession en soit glorieuse. » Sous une forme différente, c'est la même idée qui revient : ne songer qu'à ce qui est

(1) Les colonies françaises comptent une dizaine de gouvernemens avec 5 millions d'âmes, Algérie comprise; mais il faut convenir que la Grande-Bretagne possède certains postes, Malte, Singapour, Hong-kong, infiniment supérieurs aux nôtres, et que d'ailleurs nos colonies contiennent, proportion gardée, beaucoup plus d'habitans appartenant aux races inférieures.

utile et ne pas tenir à une vaine possession. Il importe peu d'avoir sur une plage lointaine des stations entretenues à grands frais, créations factices qui n'ont d'autre raison d'être que la volonté des gouvernemens dont elles dépendent. Posséder quelques points du littoral n'est rien, si l'on ne s'attache les habitans indigènes par les bienfaits du commerce et une bonne administration.

A ce point de vue, qui nous paraît juste, si l'on met à part cinq ou six stations dont l'importance militaire est incontestable, il ne reste plus à considérer dans le système colonial de l'Angleterre que les trois groupes principaux qui ont été décrits dans la première partie de cette étude, la *Dominion* du Canada, l'Australasie et le cap de Bonne-Espérance, et par une remarquable coïncidence ces provinces ne tiennent plus à leur mère-patrie que par un lien fragile, puisqu'elles se gouvernent et s'administrent à leur gré. A leur égard, le souverain de l'empire britannique n'exerce plus qu'une prérogative, il nomme les gouverneurs; le parlement britannique ne conserve qu'un droit mal défini, il annule les décisions des parlemens locaux lorsque ceux-ci se mettent en contradiction ouverte avec les lois de l'empire. Telle étant la situation entre la métropole et ses colonies, le premier devoir de celles-ci est évidemment de pourvoir elles-mêmes à leur sécurité. On a dit plus haut quelle organisation militaire les colonies australasiennes se sont donnée. Le Cap est un peu en retard sous ce rapport en raison de son état transitoire. Quant à la *Dominion* du Canada, l'Angleterre vient d'en rappeler ses troupes jusqu'au dernier soldat. Ce n'est pas à dire que la confédération canadienne reste sans défenseur; elle compte, dit-on, 45,000 hommes d'armée régulière, 600,000 miliciens embrigadés, 75,000 matelots, les meilleurs marins de l'Amérique, qui concourraient au jour du péril à la défense de la patrie commune. Ne serait-ce pas suffisant, même en face d'une attaque de l'Union américaine? Certes ce serait assez, à moins toutefois que les colons ne fussent complices des assaillans. Ce sont les intérêts, non les garnisons ou les forteresses, qui font la prospérité des colonies; ce sont aussi les intérêts qui les rendent fidèles à la mère-patrie et les protégent contre les puissances rivales. L'histoire nous le montre. Au XVIIe siècle, les flibustiers occupèrent Maracaïbo, Carthagène et la Vera-Cruz, sans porter une atteinte sérieuse à la domination des Espagnols, qui, cent cinquante ans plus tard, furent expulsés de l'Amérique par les créoles eux-mêmes.

En somme, il y a quelque chose de si bizarre dans la situation respective de la Grande-Bretagne et de ses colonies parlementaires qu'il vaut la peine de s'y arrêter un peu. Voilà des provinces peuplées de sujets britanniques qui supportent toutes les charges de leur gouvernement civil et de leur armement, qui répudient toute

intervention de la mère-patrie dans leurs affaires d'administration, qui ne souffriraient pas qu'elle leur envoyât des émigrans pauvres ou vicieux, qui non-seulement s'imposent à volonté telles taxes intérieures qu'il leur convient, mais encore règlent leurs tarifs de douanes comme elles l'entendent, et qui, comme toutes les contrées où l'industrie est dans l'enfance, ont un penchant marqué pour les doctrines économiques de la protection, tandis que l'Angleterre arbore le drapeau du libre-échange le plus absolu. Quand l'Angleterre est en présence d'une nation étrangère où dominent les mêmes idées, elle en est quitte pour conclure un traité politique et commercial qui, en regard de charges onéreuses, stipule certains avantages; mais quel traité peut intervenir entre la reine et ses propres sujets? Les deux contractans ne discuteraient pas sur un pied de parité, car d'un côté on demande, on exige, de l'autre on ne peut qu'accorder ou refuser, et le refus est rarement sans danger. Cependant il y a matière à de fréquens contrats entre les deux parties; tantôt il s'agit de conventions pour l'établissement de lignes de paquebots et de télégraphes à frais communs, tantôt il faut assurer l'état civil des émigrans qui reviennent dans la mère-patrie ou des enfans nés dans la colonie. Ces affaires se règlent entre étrangers par des traités internationaux, entre concitoyens par les lois d'un parlement auquel tous doivent obéissance; comment faire dans ce cas-ci, puisqu'il n'y a pas place pour la diplomatie, et que les parties en cause sont régies par des parlemens indépendans les uns des autres?

Si la situation est délicate en temps de paix, combien ne le serait-elle pas davantage en temps de guerre? Étrangères comme elles le sont aux tiraillemens de la politique européenne, que diraient ces colonies, si elles se voyaient entraînées dans un conflit dont le but aussi bien que l'origine leur serait indifférent? Leurs navires seraient exposés à la saisie, leurs ports au blocus; des étrangers établis sur leur territoire seraient transformés en ennemis. Les flottes britanniques dispersées sur l'immense superficie des mers ne protégeraient pas mieux les marines coloniales que les croiseurs des États-Unis n'ont protégé le commerce américain contre les croiseurs confédérés pendant la guerre de la sécession. Assurément la tentation serait grande de répudier toute solidarité avec les belligérans et d'arborer le pavillon neutre. Les Anglais d'outre-mer seraient-ils retenus par des souvenirs de famille et de patrie? On en peut douter, car l'aptitude à coloniser, dont ils sont si fiers, ne va pas sans une certaine insouciance de la famille et sans un certain dédain du pays natal.

Quelques hommes d'état ont imaginé que le seul moyen de sortir

de cette position ambiguë est de créer une vaste confédération britannique dont la reine serait le souverain constitutionnel, — dont Londres serait le centre politique, sinon géographique, et que régirait un parlement impérial dans lequel chaque colonie serait, de même que les îles britanniques proprement dites, représentée à proportion du nombre de ses habitans; organisation chimérique qui ne plaît à personne, ni à la métropole, ni aux colonies. La première ne veut pas admettre que des colons aient voix délibérative dans les affaires qui n'intéressent que le royaume-uni; les colons, qui seraient une très petite minorité, ne renonceront jamais aux libertés locales qu'ils possèdent aujourd'hui. Au surplus, quelle source de conflits que ces parlemens à divers degrés échelonnés au-dessus les uns des autres!

Qu'on ne le perde pas de vue, la solution de ce problème n'est obscure que parce qu'il n'y a pas d'exemple dans l'histoire d'une nation européenne avec des colonies libres essaimées sur les points les plus éloignés du globe. Ce n'est pas qu'il y ait urgence à sortir d'embarras. Les relations actuelles entre la Grande-Bretagne et ses annexes lointaines sont cordiales, plutôt affectueuses. Il n'y a pas entre elles que le lien de parenté, il y a aussi des intérêts d'argent. La dette qui pèse sur le budget de la métropole est le fruit des guerres qui ont valu à l'empire ces possessions lointaines; en revanche les colonies ont attiré depuis quarante ans les capitaux de la mère-patrie à tel point qu'on évalue maintenant à 2 milliards 1/2 de francs les biens d'outre-mer appartenant à des Anglais résidant en Europe. Le premier effet de la séparation serait donc de laisser au royaume-uni seul le poids entier de la dette publique et en même temps de rendre les colons tributaires, comme le sont les Irlandais, de propriétaires étrangers au sol. Cela n'empêche pas que le mot de sécession ne soit prononcé de temps à autre, et sans que de part et d'autre on ait l'air de beaucoup s'en effrayer. Quand les colonies voudront s'émanciper, disent les ministres de la reine, nous nous garderons bien de les retenir par force. En ce point, comme en bien d'autres, ils obéissent au sentiment d'inertie qui semble être leur règle de conduite habituelle. Quelques-uns vont même plus loin. « L'union entre nous et les Australiens, disait ces jours-ci une revue anglaise, est élastique; nous ne gagnerons rien à la rompre; nous n'avons non plus rien à y perdre. »

H. Blerzy.

LES HOHENZOLLERN

ET

LE NOUVEL EMPIRE D'ALLEMAGNE

I.

LA MAISON DE ZOLLERN, SON ORIGINE, SA POLITIQUE, SA FORTUNE.

—

I. Les *OEuvres* de Frédéric II et spécialement ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg.* — II. Les *Mémoires de la margrave de Bareith.* — III. F. Baur, *Gesch. der Hohenzoll. Staaten*, 1834, in-8°. — IV. G. A. Stentzel, *Gesch. des Preussisch. Staates*, 1830-1854, 5 vol. in-8°. — V. Stillfried, *Alterthümer des erl. Hauses Hohenzollern*, première et deuxième suites, 1841-1863, 3 vol. in-fol. — VI. *Monumenta Zollerana*, 1843, et 1852 *suiv.*, 1 vol. in-4° et 3 vol. gr. in-4°; et *Die Burggrafen von Nürnberg, im XIII Jahrhundert*, 1844, grand in-8°. — VII. Schaefer, *Histoire de Hohenzollern au moyen âge*, 1859, gr. in-4°.

La guerre avec la Prusse est terminée, et l'émotion de la lutte est déjà loin : une diversion formidable en a détourné notre pensée. Ce n'était point assez d'un grand revers politique, il a fallu affronter un immense péril social. Au lendemain de notre traité de paix avec l'Allemagne, nous étions menacés de la guerre civile et de la dissolution de la société française; le salut de la France a pu sembler désespéré. Un noble effort a tout remis sur pied, et l'espérance a lui de nouveau devant nous : le navire en voie de perdition a été derechef mis à flot; la sagesse du pilote peut le conduire au port. Le temps et la bonne conduite suffiront-ils pour surmonter les difficultés du passage? L'avenir nous l'apprendra. La question extérieure se complique en effet d'embarras dont il importe de connaître la nature et l'étendue. Surpris encore par l'incompréhensible

effondrement qui nous a frappés de stupéfaction en 1870, notre esprit n'a pas exactement mesuré peut-être les conséquences du nouvel ordre de choses qui s'ouvre pour la France et l'Europe. Il faut remonter à plusieurs siècles pour trouver dans notre histoire une condition analogue à celle qui nous est faite; il faut remonter aussi bien loin pour trouver une situation aussi inquiétante pour l'indépendance de l'Europe. Les événemens accomplis en cette fatale année sont donc les plus graves qu'ait pu voir une génération; ils portent les germes de perturbations indéfinies, ils ont altéré pour longtemps les sources de la prospérité nationale et les élémens de la stabilité générale. Sans vouloir examiner ni résoudre des problèmes dont une indéfinissable légèreté pourrait seule nous dissimuler les tristesses, je me bornerai à rechercher les résultats probables de l'élévation prodigieuse de la maison de Zollern. Et d'abord quelle est cette nouvelle dynastie pour laquelle se relève le saint-empire du moyen âge? Quel avenir ménage à l'Occident la résurrection de l'empire germanique? Est-ce un horizon lumineux qui promet d'heureux jours aux destinées humaines? Est-ce un mouvement rétrograde qui nous ramène à des périls dont on croyait la civilisation désormais affranchie? Le flot germanique va-t-il reprendre son élan, suspendu, arrêté, par l'Europe latine, depuis tant d'années?

La puissante maison de Zollern est la plus avisée, la plus appliquée à sa fortune, la plus habile peut-être de toutes les maisons princières qui ont régné en Allemagne. Parvenue tard aux honneurs royaux après les avoir ambitionnés pendant plus d'un siècle, elle ne s'est abandonnée qu'avec réserve aux éblouissemens de prospérité qui ont perdu tant de princes. La vie des camps semble être l'objet héréditaire et affectionné de ses habitudes; elle en a fait l'instrument traditionnel et régulier de sa puissance. Bien autrement redoutable pour l'Europe que ne fut jadis, au XVIe et au XVIIe siècle, la maison de Habsbourg, dont elle s'est portée la rivale, et qu'elle a voulu supplanter en Allemagne, ce n'est point, comme celle-ci, par le sort des anciennes élections impériales, par le bonheur des grands mariages ou des successions opulentes, et par l'accumulation des richesses du Nouveau-Monde, qu'elle s'est graduellement élevée à la suprématie européenne. C'est l'épée à la main, par la violence et la conquête, que la maison de Brandebourg, sortie de la vieille souche des Zollern, est parvenue à la domination de l'Allemagne, et menace la liberté de l'Europe en s'appuyant sur la terreur d'une organisation militaire dont elle a fait la condition régulière de son existence politique, en proclamant au

XVIIIe comme au XIXe siècle la primauté de la force sur le droit, et en disposant aujourd'hui, pour le service de son ambition, de l'entraînement populaire d'une grande nation européenne qu'elle transforme en un peuple de soldats. Et qu'on ne croie point qu'au hasard accidentel d'un seul jour ou à l'ambition désordonnée d'un seul homme soient dus l'accroissement de puissance et la menace d'envahissement qui pèsent sur le monde occidental! c'est l'œuvre successive d'une race tout entière, le soldat alternant avec le politique, la force avec la ruse, tous cheminant avec persévérance vers l'agrandissement indéfini et les destinées inconnues.

L'histoire de cette maison et de la voie qu'elle a suivie dans la poursuite de sa fortune doit être à coup sûr d'un curieux intérêt. La prétention et l'orgueil des grandes familles d'Allemagne est de rattacher leur origine non pas à des conquérans du sol, comme le voulait le comte de Boulainvilliers pour la noblesse française, mais aux chefs légendaires qui ont dirigé les migrations teutoniques dans les temps anciens, ou aux héroïques guerriers qui ont repoussé l'agression romaine, ou aux chefs audacieux qui ont guidé l'invasion des barbares à travers l'empire d'Occident, ou enfin aux sectateurs d'Odin qui ont résisté par les armes à l'introduction violente du christianisme dans la Germanie indépendante. Ces traditions, qui transforment en une sorte de mythologie nationale l'histoire de la grande noblesse, sont restées chères à l'Allemagne, où le patriotisme populaire met au nombre des sentimens publics le respect et la subordination dus à une classe supérieure si profondément identifiée à toutes les vicissitudes politiques du pays; comme nulle nation ne se complaît dans son histoire mieux que la nation allemande, il en résulte que la hiérarchie des classes y est comme un des enseignemens de l'amour de la patrie. Qui oserait se révolter contre les souvenirs d'Arminius, des Welfs, des Étichonides, des Agilulf, des Witikind et des héros des *Nibelungen?* La féodalité, si profondément enracinée encore à cette heure en Allemagne, mais qui s'y est développée plus tard qu'ailleurs, parce que le sol n'a pas été conquis, sinon peut-être sur une population antérieure à Odin, la féodalité offre en Allemagne un caractère historique tout particulier; les races féodales semblent même s'y épuiser plus lentement qu'autre part. La maison de Zollern, quoique d'une antiquité respectable, est la plus jeune des maisons souveraines allemandes.

Par son origine, elle appartient au sud de l'Allemagne, où elle a laissé un rameau vivace de son grand arbre. Au centre de la Souabe, entre le Neckar et le Danube, s'élève un plateau qui sépare les bassins des deux fleuves, et que traverse une vieille voie romaine conduisant autrefois des stations militaires de la Rhætie et du lac de

Constance aux camps, garnisons et colonies, établis au milieu des *agri decumates*. C'était la voie directe qui mettait en communication (1) par le Rhin supérieur et le passage du Splügen la Haute-Italie et la Germanie méridionale, assujettie à l'empire du Ier au IVe siècle. Elle était défendue par des châteaux bâtis de distance en distance pour tenir en respect les bandes allémanniques, mal soumises à la domination romaine et toujours prêtes à tenter un coup de main. Elle débouchait sur le Haut-Neckar par une forte position, celle de *Solicinium*, protégée aussi par un château construit, au rapport d'Ammien, sur un rocher conique presque inaccessible aux attaques. Là fut livrée par l'empereur Valentinien, à la suite d'une campagne laborieuse (366-68), une sanglante bataille aux *Allemanni* révoltés et maîtres des hauteurs. Le *Solicinium* des anciens paraît devoir être placé dans le voisinage du Mont-Zollern ou Haut-Zollern (*Hohenzollern*) des modernes, lequel est en effet une montagne conique complétement isolée, couronnée de toute antiquité par un château-fort dominant les environs à une grande distance, et défendant la communication militaire du Neckar au Danube. La forteresse a joué un rôle important dans les guerres interieures d'Allemagne soit au XVe, soit au XVIIe siècle. C'est ce château féodal, situé à une lieue d'Hechingen, qui est l'antique berceau (*Stammschloss*) de la famille royale de Prusse, et d'une famille princière de même souche, qui a retenu jusqu'à ce jour le nom de son vieux manoir, demeuré possession de famille depuis un temps immémorial. Souvent ruiné, souvent reconstruit, le château de Hohenzollern a été récemment remis à neuf en sa vieille forme du moyen âge. Commencé en 1851, l'ouvrage ne fut terminé que vers 1859. Un chemin ferré part de la vallée, serpente sur les flancs du rocher, longe des murs crénelés chargés de tours et de bastions, et aboutit à la grande porte ogivale sur laquelle on lit l'inscription suivante :

Zollern, Nuremberg, Brandebourg, en association,
Bâtirent le château sur l'antique fondation (1458);
De la puissante Prusse la main m'a élevée,
Et la porte de l'Aigle je suis appelée (1851).

Dans une niche plus élevée, on distingue un guerrier, représenté en relief, monté sur un cheval lancé au galop. L'aigle noir plane au-dessus portant le blason de la famille avec cette devise : *du rocher à la mer*.

Il ne faudrait pas croire cependant que le lustre de la maison de Zollern remonte au temps de la guerre suévique ou allémannique. Ses flatteurs lui disaient jadis, paraît-il, que le château de Zollern

(1) Voyez Stälin, *Würtemb. Gesch.*, t. Ier, *Römerstrassen*.

avait logé l'empereur Julien, et ses historiographes à gages s'efforçaient de le lui prouver; mais le grand Frédéric, avec cette modestie philosophique qu'on lui connaît, rabattit généreusement quelque peu de cette croyance. « La maison de Brandebourg ou plutôt celle de Hohenzollern, dit-il, est si ancienne, que son origine se perd dans les ténèbres de l'antiquité. On pourrait rapporter des fables ou des conjectures sur son extraction; mais les fables ne doivent pas être présentées au public judicieux et éclairé de ce siècle... Tassilon est le premier comte de Hohenzollern connu dans l'histoire (1). Il vécut vers l'an 800, etc. » Il a fallu beaucoup réduire de cette auguste antiquité lorsque la critique historique du XIX[e] siècle s'est appliquée à la discussion des preuves généalogiques alléguées jusqu'à nos jours à l'égard de la maison de Zollern. Tassilon s'est, hélas! évanoui, bien d'autres héros avec lui, et de l'an 800 on a dû descendre à l'an 1061 pour rencontrer la première mention authentique du nom de Zollern dans les monuments de la Souabe, et cinquante ans plus tard encore pour trouver le début d'une filiation suivie de la famille avec sa qualification comtale. Toutes les généalogies antérieures sont chimériques et imaginaires. A cet égard, et pour être juste, on doit rendre hommage au roi Frédéric-Guillaume IV, à qui n'a point déplu l'examen critique et sincère de l'histoire de sa race.

Une discussion s'était élevée, à Berlin même, entre quelques érudits, sur le point de jonction probable des deux branches de Zollern subsistant actuellement, l'une royale en Prusse, l'autre princière en Souabe, laquelle jonction n'avait pas laissé de trace précise et de preuve justifiée, quoique moralement assurée d'ailleurs. Le roi Frédéric-Guillaume IV, dont tout le monde a connu les habitudes studieuses et le profond savoir, provoqua les recherches de l'érudition sur un sujet qui l'intéressait sensiblement, — à l'exemple de la maison de France, qui avait fait écrire son histoire par les Sainte-Marthe et les bénédictins, — à l'exemple de la maison d'Autriche, qui, au siècle précédent, avait invité le savant dom Hergott à composer cette monumentale histoire généalogique de la maison de Habsbourg, admirée par Foncemagne, laquelle a clos les interminables débats ouverts entre les historiographes du temps sur l'origine et la filiation de la grande maison impériale. L'initiative du roi Frédéric-Guillaume IV a donné naissance aux *Monumenta Zollerana*. Prenant pour modèle les travaux exécutés en France par Duchesne, Baluze, Laroque et autres pour nos grandes familles historique

(1) On lit encore cette généalogie de fantaisie dans l'*Histoire généalog. des ma[isons] souveraines de l'Europe*, publiée (en allemand) par M. Naumann. Iéna 1855, in-[8]

en Allemagne par Scheid pour les *Origines Guelficæ*, en Italie par Muratori pour les *Antiquités d'Est*, MM. de Stillfried et Märcker se distinguent profondément des généalogistes vulgaires tels qu'avaient été, chez les Allemands, Spener, Imhoff, Huebner, tels qu'ont été en France Chazot, La Chesnaie des Bois, tous complaisans rédacteurs des prétentions de la vanité privée. Les *Monumenta Zollerana* ont pris place parmi les ouvrages sérieux de la science historique, et fait prévaloir l'autorité du vrai dans l'histoire trop flattée d'une grande famille régnante. Grâce aux Stillfried, aux Stälin, un prodigieux échafaudage de mensonges et de chimères s'est complétement écroulé; toute prétention d'affinité des Zollern, soit avec les Étichonides, soit avec les Welfs d'Altorff, soit avec des dignitaires carlovingiens, s'est dissipée, et les anciens burgraves de Nuremberg, antérieurs à l'an 1200, ont même été retranchés de la maison royale, à laquelle une croyance établie les avait attribués jusqu'alors. Les Zollern sont remis à la place qu'ils avaient au XIIe siècle, celle d'une simple, mais noble maison comtale de la Souabe, qui arrivait alors seulement à la notoriété. On demeure confondu quand on compare ces résultats de la science contemporaine avec l'incroyable étalage de généalogies fabuleuses, de mensonges insignes, même de pièces supposées ou falsifiées, qu'on rencontre dans de gros livres réputés fort érudits, tels que les *Nordgauische Alterthümer* de Falkenstein en 4 vol. in-folio, et l'histoire même des burgraves de Nuremberg de M. OEtter, qui a trompé les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*.

Elle n'est point vaine, cette connaissance exacte de l'histoire des châteaux et des maisons illustres, appliquée surtout au moyen âge. Cette époque tout entière est dans les monastères et les châteaux. L'histoire des religions et des maisons en est la clé; on l'a trop négligée dans notre littérature contemporaine. Les fondateurs sérieux de l'histoire moderne, tels que Duchesne et les bénédictins, avaient autrement apprécié l'importance de l'histoire des grandes maisons féodales pour l'éclaircissement de notre histoire nationale ellemême. Maîtresses du sol pendant tant de siècles, ces puissantes familles y ont laissé la trace profonde de leur passage. Quand on pénètre dans l'histoire intérieure de quelqu'une de nos provinces à une époque reculée, on demeure surpris de voir certains noms apparaître partout à la fois, et la vie entière du pays se concentrer dans un petit nombre de maisons. Leurs possessions s'étendent à toute la province, toute propriété privée émane d'elles. C'est un réseau qui couvre la contrée et la retient longtemps dans ses lacets. Entraînés par l'école philosophique du dernier siècle et par la séduction d'écrivains d'un grand talent, nous avons abandonné trop

tôt l'histoire particulière et diplomatique pour l'histoire générale des états. Notre époque revient sagement aux sources provinciales qu'elle recherche, aux archives publiques qu'elle fouille, aux diplômes, aux cartulaires qu'elle imprime. Ces monumens sont pour l'histoire du moyen âge ce qu'est le dépouillement des correspondances pour une période plus rapprochée de l'histoire moderne. L'histoire des maisons seigneuriales ou souveraines n'a plus sans doute l'importance d'état qu'elle avait jadis, par exemple en un temps où l'on courait danger de la Bastille, si l'on doutait de l'identité d'origine des deux races carlovingienne et capétienne, tant inspiraient de crainte les prétentions généalogiques des maisons d'Autriche et de Lorraine à l'endroit de Charlemagne et de sa descendance mal connue; mais cette connaissance n'en est pas moins toujours nécessaire : c'est comme le tronc du grand arbre historique du moyen âge. Tel est le caractère qu'elle garde encore en Allemagne. La maison de Zollern a voulu s'y poser comme l'héritière des Welfs suéviques, des Athic allémanniques; la critique historique l'a dépossédée de ce prestige.

Malgré son ancienneté prouvée, la maison de Zollern n'arrive pas de si loin. Elle ne provient pas des premières couches de la grande féodalité germanique; elle ne s'incorpore pas si profondément, quoi qu'on dise, avec la patrie allemande. Elle n'appartient point à cette classe de maisons princières qu'au sortir de la nuit obscure des IXe et Xe siècles l'histoire trouve en possession de vastes seigneuries, ou de la souveraineté territoriale, et dont l'origine héroïque est attestée par la tradition. Deux monumens locaux révèlent seulement son existence à la fin du XIe siècle. L'un est la chronique d'un moine obscur, Berthold de Constance, qui, sous l'année 1061 (1), constate la mise à mort de Burckard et de Wezil de Zollern : *Burckardus et Wezil de Zolorin occiduntur*. Voilà tout. S'agit-il d'un assassinat? est-ce un fait de guerre privée? est-ce une punition de *Raubrittern?* On l'ignore. Quels étaient ce Burckard et ce Wezil? C'étaient, si l'on veut, des châtelains du Haut-Zollern, mais on ne saurait en présumer davantage. L'autre monument est l'acte de fondation d'un monastère dans la Forêt-Noire, le couvent d'Alpirsbach, sous l'an 1095. Il est suivi de deux actes confirmatifs de 1101 et de 1125. Les originaux de ces actes divers ne sont pas représentés. Trois personnages figurent dans cette fondation, Rotmann de Husin, Adelbert de Zolro et le comte Alwick de Sulz. Mus par des sentimens de religion et résolus à quitter le monde pour se vouer à Dieu, ils font donation à saint Benoît, confesseur, d'une propriété

(1) On rapporte un diplôme de l'an 1031, parmi les témoins duquel figure un Rudolff *comes de Zolra;* mais le diplôme est évidemment faux. M. de Stillfried en fait l'observation, et M. Stälin partage cet avis. Tome Ier, p. 565.

(*predium*) qu'ils possèdent par indivis, et qui leur est échue en héritage, pour y fonder un *cenobium* que devaient peupler des moines de Saint-Blaise. Adelbert de Zollern n'est qualifié autrement que par le titre de *dominus*, mais sa parenté avec le comte de Sulz et la qualité des témoins présens à l'acte prouvent que le donateur était un homme de distinction. La maison de Sulz était une des plus nobles de Souabe, où elle possédait de grands biens, qui par son unique héritière ont passé dans la maison de Schwarzenberg au XVIIe siècle. Telle était la condition des Zollern à l'ouverture du XIIe siècle. Simples dynastes au XIe, ils apparaissent *grafen* au XIIe, probablement par le bienfait des Hohenstaufen, leurs compatriotes, qui, quoique arrivés à l'empire en 1138 seulement, étaient ducs de Souabe depuis 1080, et s'étaient élevés aussi, par de grandes qualités militaires et par d'éclatans services rendus à la maison de Franconie, du *comitatus* suévique aux dignités les plus considérables, et jusqu'à la main d'une fille de l'empereur Henri IV. Ce qui est assuré, c'est que les Zollern ont emprunté aux Staufen leur nom patronymique et déjà illustre de Frédéric. Ils étaient comtes du petit district de Zolro, près d'Hechingen, pendant que s'éteignaient en Allemagne les grandes maisons si nationales de Saxe impériale, de Billung, de Nordheim, de Franconie et des Welfs d'Altorff, alors que la maison actuelle de Lorraine était depuis longtemps en possession du duché qu'elle a conservé pendant sept siècles, alors que brillaient dans toute leur puissance les Zaeringen, dont la race est encore régnante sur les bords du Rhin. A cette époque, les Wittelspach remontaient en Bavière à la dignité ducale qu'avaient déjà possédée leurs ancêtres, et la fougue des Welfs d'Italie, héritiers de ceux d'Altorff, les exposait à perdre les plus vastes domaines du moyen âge, pour être réduits à leurs aleux héréditaires de Brunswick et de Hanovre, dont ils devaient perdre la couronne au XIXe siècle. La maison d'Ascanie, Anhalt d'aujourd'hui, réunissait alors à ses allodiaux, qu'elle possède encore, le duché de Saxe et le margraviat de Brandebourg, qu'elle a perdus, et la vieille maison de Mecklembourg disputait au christianisme le vaste territoire de l'ancienne Vandalie, qu'elle tient depuis mille ans sous ses lois. La maison de Hesse, issue des ducs de Brabant, prenait en ce temps possession des états qu'elle a gouvernés jusqu'à nos jours, et les margraves de Misnie joignaient le landgraviat de Thuringe à leurs anciennes seigneuries, qui devaient s'accroître plus tard des états de Saxe d'aujourd'hui. En ce même temps enfin, la maison de Habsbourg, issue aussi des Étichonides, possédait sur le Rhin, en Alsace, en Brisgau et dans la *Klein Burgund*, des terres, places et dignités qui la rendaient puissante et redoutable.

Mais les comtes de Zollern marchaient, à la suite des Hohenstau-

fen, sur le même rang que les comtes d'Urach et de Fribourg, ancêtres des Furstenberg, que les comtes d'Achalm, de Nellembourg, de Beutelsbach et de Montfort, ses voisins, qui débutaient comme eux dans la notoriété avec des destins divers, moins avancés que les comtes de Calw et d'Égisheim, qui avaient déjà donné des papes au saint-siége à l'époque où la grande féodalité allemande envahit les dignités de l'église partout et à Rome même. Le duché de Franconie et le duché de Souabe, lequel comprenait le bassin du Rhin jusqu'à Wissembourg, étaient alors les pays les plus riches et les plus civilisés de la Teutschland. Là se manifestaient, à vrai dire, la force et le prestige de l'empire au XIIe et au XIIIe siècle. L'avénement à la couronne des maisons de Franconie et de Souabe y avait développé, avec un lustre tout nouveau, des germes de culture et de fortune laissés par les Romains, et protégés par l'église. Les forêts s'y étendaient plus loin qu'aujourd'hui peut-être, mais étaient régulièrement exploitées par les moines, les évêques et les seigneurs. La chevalerie de Souabe, favorisée par les Hohenstaufen, formait notamment une force militaire hardie et dévouée, dont disposait la maison régnante, et dont profitait la noblesse comtale pour s'élever à la fortune et vendre ses services. C'est en Souabe que les compétiteurs au pouvoir se disputaient la partie. Lorsque le duché de Souabe était vacant, toutes les grandes ambitions y aspiraient : après Rhodolphe de Rhinfeld les Zaeringen, en concurrence avec ces derniers les Hohenstaufen, et avec les Staufen cette dynastie fabuleuse des Welfs de Saxe et de Bavière, qui a donné Henri le Noir, Henri le Superbe, Henri le Lion, et que Frédéric Barberousse réduisit enfin à l'obéissance. Les Zollern étaient feudataires du duc de Souabe, et à partir du XIIe siècle on les trouve en possession d'une influence locale. Entre les Zaeringen et les Staufen, concurrens déjà rivaux à la cour de Franconie, on voit les Zollern suivre en vassaux le parti des Staufen; mais après l'élévation de ces derniers au trône, lorsque éclata l'antagonisme des Welfs et des Waiblingen dans l'Allemagne du sud, lorsque Henri le Lion, représentant de la vieille et princière noblesse d'Allemagne, impatient du joug de la race comtale qui parvenait par l'épée et une sorte de démocratie féodale à la domination de l'empire, vint susciter des mécontens en Souabe même, dans le pays de ses aïeux maternels, on trouve les Zollern hésitans et attendant le succès pour se prononcer. Ils suivent alors Frédéric Barberousse à la croisade et organisent une force assez imposante pour tenir tête au dernier des Zaeringen (1). Ils recherchaient les abbayes opulentes pour aug-

(1) En 1175. Voyez les textes indiqués dans Stälin, II, p. 295-296.

menter leur fortune, et ils avaient peu de scrupule à l'égard des moyens de succès, d'après ce que rapporte l'*Annalista saxo* au sujet du meurtre d'un abbé d'Hirschau, qu'ils essayèrent vainement de faire oublier par un étalage de munificence (1). Leur importance s'accroît sensiblement à la fin du XII[e] siècle; ils exploitent la faveur et les bons offices auprès de l'empereur Henri VI en secondant ses desseins pour établir l'hérédité dans sa famille.

Ce fut alors que les Zollern se poussèrent en dehors de la Souabe et franchirent le premier degré de leur élévation. Il y avait dans la Franconie moyenne, non loin du Danube, mais sur les versans du haut Mayn, vers les confins du *Noricum* ancien, dans le Nordgau du moyen âge, une ville déjà célèbre, établie sur l'emplacement d'une station romaine (*castrum noricum*), dont le nom se trouve reproduit par celui de Nürnberg ou Nuremberg des modernes. Cette ville, beaucoup plus populeuse aux XII[e] et XIII[e] siècles qu'elle ne l'est aujourd'hui, était le centre d'une grande industrie et d'un commerce considérable. Riche et active, elle fut affectionnée de certains empereurs, comme Henri IV et Conrad III, et en général des Staufen, qui jadis avaient possédé le duché de Franconie, et qui, devenus empereurs, résidèrent quelquefois à Nuremberg; ils reconstruisirent sur le rocher qui la domine un *burg* ou château dont on voit encore les murailles, et auquel ils attachèrent des droits fiscaux et de police sur l'intérieur de la cité, laquelle jouissait d'ailleurs de libertés municipales remontant à une époque très reculée (2). L'importance de la ville, soit à raison des diètes de l'empire, dont elle était le siége fréquent, soit à raison des produits domaniaux qui revenaient au souverain, et de la position militaire, qui offrait de grandes sûretés, soit à raison de l'esprit agité de la population elle-même, avait décidé les derniers empereurs franconiens à préposer à la garde du château un castellan ou *burggraf* (*comes burgi*) subordonné au comte palatin. L'administration des domaines impériaux situés dans le Nordgau fut également confiée au burgrave, qui changea son administration (*comicia*) en inféodation à l'époque de l'extinction des duchés de Franconie et de Souabe. De là le burgraviat de Nuremberg, divisé plus tard en haut et bas, ou margraviat de Bareith et margraviat d'Anspach. Les premières traces du burgraviat remontent à l'empereur Henri V (3), qui eut à se plaindre de la ville et la châtia durement. Les burgraves révocables tenaient leur charge de la grâce des empereurs, qui cependant en investirent, de père en fils, pendant cent ans, les

(1) Voyez les textes indiqués dans Stälin, t. II, p. 509, sur l'an 1135 et 1145.
(2) Voyez Knipschild, *De civit. imperial.*, 1740, liv. III, p. 212 et suiv.
(3) Stälin, t. II, p. 505 et 528.

membres d'une famille dont l'unique héritière épousa un Frédéric de Zollern, cadet de la maison, vers l'an 1192. On obtint facilement de l'empereur Henri VI, de Souabe, la collation du burgraviat vacant en faveur du gendre du nouveau titulaire, et de là est partie la bifurcation des deux branches franconienne et souabe de la maison de Zollern; de là vient la seconde dynastie des burgraves de Nuremberg, qui apparaît alors sur la scène du monde, exerce bientôt une influence véritable sur les affaires d'Allemagne, et ouvre aux Zollern la carrière de la politique.

Nous laisserons désormais à l'écart la branche aînée ou souabe des Hohenzollern, qui a peu à peu étendu ses domaines, par succession, par achat ou autrement, jusqu'aux limites actuelles de ses principautés, où elle a vécu sans faire trop de bruit avec son titre comtal pendant plusieurs siècles encore, et qui n'a même obtenu le titre princier qu'en 1623, et l'introduction dans le collége des princes de la diète germanique, avec admission à voix et séance, qu'en l'an 1653 seulement. Elle a vendu sa souveraineté à la maison régnante de Prusse, par acte du 7 décembre 1849, en se réservant le domaine utile de ses biens, et a reçu en échange le 26 mars 1850 les titres, honneurs et prérogatives des princes puînés de la maison royale. On connaît les ambitions que cette promotion attardée a fait naître de nos jours. Retournons à Nuremberg. Le spectacle de ses richesses et de son activité a fait révolution dans l'esprit de ses nouveaux burgraves. Rapprochés des Staufen par un office de la couronne, de l'opulence par l'habitation d'une des villes les plus riches de leur temps, ils rendirent d'utiles services et travaillèrent à leur fortune. Ils suivirent Frédéric II en Italie, furent dévoués à sa race, firent de bonnes alliances, et augmentèrent par des acquisitions opportunes l'importance du fief confié à leur garde. A la troisième génération, ils produisaient un homme, premier fondateur de la grandeur de la maison, un autre Frédéric de Zollern, dont la longue existence fut signalée par des actes éclatans, aussi avantageux pour l'Allemagne que pour lui-même. Devenu par sa considération et par son mérite un des personnages marquans de son époque, il a contribué à tirer l'Allemagne de l'anarchie du grand interrègne, et, quoique n'étant pas prince de l'empire, il a exercé sur la fameuse élection de 1273 une influence décisive en faisant couronner empereur Rodolphe de Habsbourg, son ami, dont l'épouse était sa proche parente. Aussi le lendemain du couronnement en reçut-il la récompense par la transformation du burgraviat révocable en burgraviat héréditaire, transmissible aux filles, augmenté d'attributions productives et nouvelles (1), et, croit-on, de la dignité

(1) Voyez Böhmer, *Regesten*, p. 58; Pfeffel, t. Ier, p. 458 (1777). « Rodolphe, dit ce

princière du saint-empire. Frédéric eût voulu mieux encore peut-être ; de là quelques nuages entre les Habsbourg et lui, qui ne se piqua point d'une héroïque fidélité envers la famille de Rodolphe dans sa compétition avec Adolphe de Nassau.

La puissance nouvelle des burgraves altéra leurs rapports avec les marchands ombrageux de leur ville industrieuse ; les uns devinrent moins aimables et plus âpres au profit, les autres moins respectueux, plus amers dans leur regret. Des collisions naquirent, et en 1376 les bourgeois, enhardis par l'absence de leur seigneur, ayant enfermé son château dans une enceinte qui le séparait complétement de la cité, furent condamnés à lui payer une forte amende en réparation de cet outrage. Les burgraves de leur côté furent contraints après une lutte prolongée à un divorce devenu inévitable avec la ville insoumise. Il se présenta heureusement pour eux l'occasion d'une compensation avantageuse. C'était la maison de Luxembourg qui occupait le trône impérial d'Allemagne. Les prodigalités de cette grande famille sont connues et célèbres dans l'histoire. L'empereur Sigismond était en même temps en possession du margraviat de Brandebourg, et les burgraves, devenus fort riches à Nuremberg, lui prêtèrent de l'argent. « Il nomma, disent les bénédictins de l'*Art de vérifier les dates*, gouverneur du Brandebourg Frédéric, burgrave de Nuremberg (1). C'était un de ses créanciers, qui lui avait prêté des sommes considérables, pour la sûreté desquelles ce gouvernement devait lui rester jusqu'au remboursement. C'était une espèce d'aliénation, dont Sigismond n'excepta que la dignité électorale et ses fonctions. » Frédéric, étant allé prendre possession en 1412, éprouva des oppositions et des résistances contre lesquelles il lui fallut batailler. Il parvint à les surmonter, et en 1415 Sigismond lui vendit complétement le margraviat par acte nouveau pour la somme de 400,000 ducats, dont il avait déjà reçu une grande partie. Sigismond se réserva seulement la faculté du retrait à perpétuité pour ses hoirs mâles et ceux de Wenceslas, son frère.

Voilà donc comment la maison de Zollern acquit le Brandebourg, dont elle fit désormais le siége de sa puissance, en conservant toutefois les fiefs divers qui, en dehors de Nuremberg, composaient le haut et bas burgraviat dont nous avons parlé. Elle trouva dans ses nouveaux domaines une population inférieure à demi sauvage, récemment convertie au christianisme, mais fort dure à la fatigue et

dernier, récompensa le zèle de Frédéric de Hohenzollern, son neveu (erreur, son allié seulement), à qui il devait son élévation, en l'investissant héréditairement du burgraviat que ses ancêtres avaient tenu de la grâce des empereurs. Il y ajouta quelques débris du domaine de Franconie et érigea le tout en principauté. »

(1) Tome III, p. 525, de l'édition de 1787.

obéissante au commandement, une noblesse nombreuse, pauvre, sobre, belliqueuse, difficile au joug, et qu'elle ne put soumettre à la longue qu'en favorisant ses inclinations militaires et au moyen d'une exacte discipline. De là est venue la constitution militaire du Brandebourg qui date de cette époque reculée. Les margraves firent trafic de leurs bandes armées, non-seulement pour augmenter leur influence dans l'empire, mais encore pour étendre leur puissance territoriale. Ils ont déployé à cet égard un remarquable esprit de suite dans leur conduite politique. On les voit pendant le XVIe siècle exploiter les dissensions religieuses pour accroître leurs possessions, et passer d'un parti à l'autre sous l'impulsion de leurs intérêts. Nous avons raconté ici même, il y a un an, l'acquisition odieuse du duché de Prusse par Albert de Brandebourg, qui, grand-maître de l'ordre teutonique, abjura le catholicisme pour la doctrine de Luther, et s'attribua la propriété souveraine d'une grande province de l'ordre, dont le dépôt lui avait été confié à titre chevaleresque. Ç'a été le scandale du XVIe siècle. L'histoire en est écrite partout, ainsi que celle d'un autre Albert de Brandebourg dont les brigandages durent être réprimés par Maurice de Saxe, commis par la diète à cet égard. Au Brandebourg fut ainsi annexé un duché considérable, et les cadets des Zollern du Neckar dictèrent des lois à de vastes territoires sur la Baltique, — *du rocher à la mer*. Pendant la guerre de trente ans, l'égoïsme de la maison de Brandebourg a gravement compromis l'Allemagne : Schiller en a confié la plainte à l'histoire. Son intérêt a été la boussole unique que le Brandebourg a suivie pendant cette époque néfaste. Cependant ces potentats nouveaux et d'ordre encore secondaire ne commencent à jouer un rôle en Europe qu'après la paix de Westphalie et avec le prince connu sous le nom de grand-électeur.

Frédéric de Nuremberg avait, au XIIe siècle, fait la place de sa maison dans l'ordre des princes allemands; le grand-électeur Frédéric-Guillaume lui a fait sa place dans l'ordre des souverains modernes : c'est le créateur sérieux de la puissance prussienne. L'autre avait fondé une famille, une seigneurie; celui-ci a fondé une dynastie, un état : il avait recueilli de ses devanciers un fief de l'empire, il a laissé à ses successeurs un état de l'Europe. Ordonnateur habile et sévère des élémens si divers d'organisation et de force que renfermaient ses possessions, il les a fondus : il a fixé, régularisé la politique intérieure des margraves-électeurs de Brandebourg, et il a posé pour eux les fondemens d'une politique extérieure indépendante. Avec des parties disparates et mal assorties, il a construit la charpente d'un tout homogène, et il a converti des populations à peine fixées en une armée disciplinée. Ses ancêtres ont promené

leur ambition du Neckar sur le Mayn, des vertes montagnes de la Pegnitz aux marais du Havel, et des eaux noires de la Sprée aux eaux glacées de la Pregel. Le grand-électeur, en perfectionnant la constitution militaire de ses peuples, a préparé comme un retour offensif des Zollern sur le centre allemand, dont l'esprit d'aventure les a momentanément écartés. Les maisons de Savoie et de Brandebourg ont donné à l'Europe moderne le fatal exemple de fortunes royales obtenues par l'habile et constante disposition d'une force militaire toujours préparée pour profiter des événemens; mais la maison de Savoie était la seule grande race indigène existant encore en Italie, où les maisons d'Autriche et de Bourbon étaient des étrangères. Telle n'est point la condition de la maison de Zollern, aussi les inquiétudes qu'elle inspire sont-elles bien différentes. Le grand-électeur a déployé les qualités réunies de capitaine habile et de fin politique. Parvenu au gouvernement en pleine guerre de trente ans, il a délivré son pays de l'occupation suédoise, s'est ménagé l'attribution des duchés de Clèves et de La Marck, et il a négocié le traité de Westphalie, qui lui a valu d'importantes allocations de territoire par lesquelles il a prolongé sur le Weser et sur le Rhin une ligne de possessions qui s'étendait jusques à la Vistule.

Proche parent de Guillaume d'Orange, il a marché au secours de la Hollande et de l'Allemagne contre Louis XIV, sans trop s'obstiner dans ses alliances à cet égard, car il partageait secrètement avec le roi de France la haine de la maison d'Autriche : aussi Louis XIV lui fit-il à Saint-Germain de meilleures conditions qu'il n'en fit à l'Allemagne à Nimègue. Pour opérer une diversion utile, Louis XIV avait suscité l'incursion des Suédois contre le Brandebourg; le grand-électeur en tira l'occasion d'une gloire nouvelle par la brillante campagne que couronna la victoire de Fehrbellin. Les prétentions de Frédéric II sur la Silésie datent du grand-électeur, comme une foule d'autres desseins réalisés plus tard. Il mourut à soixante-sept ans (1688), peu scrupuleux observateur des traités, mais se gardant d'y porter la désinvolture de Frédéric II. « Louis XIV et le grand-électeur, dit ce dernier, firent des traités et les rompirent, l'un par ambition, l'autre par nécessité. Les princes puissans éludent l'esclavage de leur parole par une volonté libre et indépendante; les princes qui ont peu de forces manquent à leurs engagemens parce qu'ils sont souvent obligés de céder aux conjonctures (1). »

Il ne manquait au Brandebourg que le titre royal. Il fut obtenu de l'empereur d'Allemagne par l'héritier du grand-électeur en rémunération du contingent qu'il fournit à la grande coalition formée

(1) *Mém. de Brandebourg*, p. 164, édition de 1789.

contre Louis XIV au sujet de la succession d'Espagne. Le fils était d'un caractère tout différent du père, poursuivant aussi l'agrandissement de sa maison, mais dans un autre ordre d'application. Le père avait toujours penché pour Louis XIV, il était peu sympathique à la maison d'Autriche; le fils crut mieux aviser à ses intérêts en se rattachant à l'empereur et s'éloignant de Louis XIV. Des motifs domestiques l'avaient poussé à la haine de la France. La maison d'Autriche, de son côté, crut utile de rapprocher d'elle un feudataire aussi puissant que l'électeur de Brandebourg, et, en récompense de la coopération active et dévouée que promettait ce dernier à la guerre de la succession avec un corps de 10,000 hommes, l'empereur souscrivit à Vienne, en 1700, un traité par lequel il s'engageait à reconnaître l'électeur comme roi, sous le nom de Frédéric Ier, à la condition qu'il agît de concert avec lui pendant tout le cours de la guerre, et qu'il promît de donner sa voix dans le collége des princes pour l'élection à l'empire des enfans mâles de l'empereur Joseph. La cour de Rome poussa des cris en voyant s'élever en Europe une nouvelle royauté protestante. L'ordre teutonique réclama contre cet acte et osa revendiquer la Prusse; mais le roi d'Angleterre, Guillaume d'Orange, qui ne cherchait que des ennemis à Louis XIV, reconnut le nouveau monarque. Le roi Auguste de Pologne, croyant affermir la couronne sur sa tête, suivit cet exemple, et le Danemark s'y conforma également. Charles XII de Suède, qui soutenait une guerre difficile, ne voulut pas augmenter le nombre de ses ennemis, et les états d'empire furent entraînés par l'empereur. L'électeur passa roi. Cependant le prince Eugène de Savoie, dont le suffrage avait tant d'importance dans les conseils de la coalition, ne craignit pas de dire, en apprenant la nouvelle, que « l'empereur devait faire pendre les ministres qui lui avaient donné un conseil aussi perfide (1). »

Cet assentiment officiel n'empêcha point la société européenne de railler la promotion de l'électeur à la souveraineté dans les conditions où elle se produisait, et à une époque où le type royal de Louis XIV dominait dans tous les esprits malgré les haines que soulevait son ambition; on s'égaya donc aux dépens d'un personnage qui prêtait notoirement au ridicule par l'affectation exagérée des grandeurs royales. La création de cette royauté n'a pas échappé aux sarcasmes du grand Frédéric lui-même, autant par le caractère peu digne que montra son aïeul en cette affaire que par la singularité de l'embarras où l'on se vit pour lui donner une qualification territoriale; il fut sérieusement question d'appeler le nou-

(1) Voyez les *Mém. de Brandebourg*, p. 185, édit. citée.

veau souverain du nom de roi des Vandales. La prétention du duc de Mecklembourg à ce titre fut une des considérations qui décidèrent à y renoncer. L'idée n'en déplaisait point à Frédéric II. L'empereur ne voulait pas, d'autre part, convertir un margraviat électoral en royaume; le titre même de roi de Prusse offrait des difficultés, parce que le roi de Pologne possédait alors une partie de la Prusse, qui se divisait en royale (de Pologne) et en ducale (de Brandebourg). On s'arrêta au titre de *roi en Prusse*, que le génie de Frédéric II devait convertir en un titre désormais au-dessus des atteintes du ridicule. Le couronnement se fit l'année suivante (1701), et ce fut en mémoire de cet événement que fut institué l'ordre de l'Aigle-Noir. « Le public ne pouvait toutefois, dit le grand Frédéric, revenir de la prévention où il était contre cette royauté. Le bon sens du vulgaire désirait une augmentation de puissance comme sanction d'une augmentation de dignité; ceux qui n'étaient pas peuple pensaient de même, et il échappa à l'électrice de dire à quelqu'une de ses femmes qu'elle était au désespoir d'aller jouer *en Prusse* la reine de théâtre vis-à-vis de son Ésope (1). »

Frédéric II ajoute ici une impertinence dont je lui laisse la responsabilité relativement à la création de l'académie des sciences. « On persuada, dit-il, à Frédéric Ier qu'il convenait à la royauté d'avoir une académie comme on fait accroire à un nouveau noble qu'il est séant d'avoir une meute. » Leibniz fit taire les médisans; mais l'Europe s'amusa des travers d'un esprit médiocre, tout en mettant à profit le *militarisme* organisé par le grand-électeur. Les services qu'on en tira firent tout oublier. Tant que dura la guerre de la succession, les troupes de Brandebourg soutinrent avec éclat la réputation qu'elles avaient acquise sous le grand-électeur. L'habile Marlborough, en flattant la vanité du nouveau roi, en obtint des secours extraordinaires dont le détail, s'il ne s'agissait point d'aussi grandes choses, eût ajouté une scène piquante à la comédie du *Bourgeois gentilhomme*. A la paix d'Utrecht, Frédéric Ier obtint encore quelques avantages, que son père et son petit-fils auraient su rendre plus utiles pour leur couronne. Un des articles du traité consacre la reconnaissance du roi de Prusse par la France. Il mourut peu de temps après, et fit place à son fils Frédéric-Guillaume Ier, qui a marqué dans l'histoire par la bizarrerie à demi sauvage de son caractère.

Religieusement appliqué au développement de la politique intérieure de sa race, il fit du Brandebourg un vaste camp, et de Berlin une caserne. Les habitans furent non plus un peuple, mais un

(1) *Mém. de Brandebourg*, p. 186, édit. citée.

régiment. Il en advint, il faut le dire, que l'administration y fut sévère, exacte, probe, un sentiment public primant toujours un intérêt privé, mais que la vie sociale y fut intolérable. Tout épanouissement de l'esprit en fut banni. Les devoirs religieux et les devoirs militaires absorbaient tout. L'esprit, en tant que esprit, semblait exilé du Brandebourg; quand on avait besoin d'esprit, on allait le chercher ailleurs. L'intelligence de son pouvoir et de ses charmes ne manquait pas, mais le roi n'en permettait pas la libre expansion, ou bien en ménageait parcimonieusement la mesure à son peuple. Ce n'eût été que ridicule, si le régime militaire n'y eût pas dégénéré en manie cruelle dans le sein même de la famille royale, où l'on en vint à traiter tout manquement à la consigne comme un crime d'état. Alors commence une histoire incroyable, celle de l'aversion invincible d'un père à l'égard d'un fils dans lequel il ne retrouvait pas l'héritier d'un roi-soldat et de son esprit bigot, car, non moins rigide sur la discipline religieuse que sur la discipline militaire, Frédéric-Guillaume exigeait qu'on fût aussi exact au temple qu'à la parade. On était commandé pour un sermon comme pour une garde. Pour ses dépenses personnelles, le prince royal, qui annonçait de rares facultés, recevait 360 florins, qui furent plus tard élevés jusqu'à 600 par an, et le roi s'en faisait rendre compte comme par un sergent. Cette tyrannie domestique fit naître à son tour chez le jeune prince l'aversion pour les habitudes et la société de son père. On ne croirait pas tout ce que ces dispositions réciproques produisirent d'odieux dans les relations de famille, si nous n'avions à ce sujet l'irrécusable témoignage de la margrave de Bareith, fille du roi Frédéric-Guillaume, victime elle-même des plus cruels traitemens partagés avec un frère qu'elle aimait, et qui en a laissé le récit naïf et complet dans des mémoires écrits avec la plus franche liberté, monument mémorable des mœurs de l'Allemagne, et de la cour de Prusse en particulier à cette époque. Poussé à bout par les plus mauvais procédés, le jeune prince, qui devait être le grand Frédéric, résolut de s'y soustraire par la fuite. Il fut arrêté au moment de s'échapper. Conduit devant le roi, il y subit d'abord les plus grossières violences, puis le roi lui dit : « Pourquoi avez-vous voulu déserter? — Parce que vous m'avez traité non comme un fils, mais comme un esclave. — Vous êtes un lâche déserteur, vous n'avez point d'honneur! — Sire, j'en ai autant que vous, et c'est pour cela que j'ai voulu quitter vos états. — A ces paroles, le roi hors de lui tira son épée. — Tuez-moi, sire, s'écria un officier présent en se précipitant entre Guillaume et le prince, mais épargnez votre fils. »

Le prince fut enfermé à Kustrin, et le roi ordonna qu'un conseil

de guerre lui fît son procès. Il épouvanta même un jour la reine par cette terrible annonce : « Votre fils est mort. — Quoi! dit la malheureuse, vous auriez été le meurtrier de votre enfant! — Ce n'était plus mon fils, dit le roi, c'était un déserteur qui méritait la mort. » Il n'était pas mort pourtant, mais les emportemens furieux et répétés du roi inspiraient les plus grandes craintes. L'empereur Charles VI, en son nom et au nom du corps germanique, intervint avec instance et sans succès. Le roi fut inflexible, et la nature se soulève au récit des barbaries auxquelles il s'abandonnait chaque jour envers la mère et la sœur du prisonnier. Le conseil de guerre fut réuni. Le roi comptait sur la sévérité militaire du vieux d'Anhalt pour le présider; mais, au moment de recueillir les voix, d'Anhalt, tirant son sabre, dit : « Quiconque ne votera pas comme moi, je lui abats les oreilles, » et le prince fut acquitté. Furieux de ce jugement, le roi l'annula, choisit un autre conseil, et obtint que le prince fût condamné à mort avec un complice de son évasion, le jeune Katt, retenu prisonnier comme lui. L'échafaud fut élevé sur la place même de la citadelle, de plain-pied avec la chambre du prince, pour qu'on pût y arriver par la fenêtre. Le passage était tendu de noir. Chaque coup de marteau des ouvriers retentissait aux oreilles du prince, qui s'attendait à périr à l'instant. Tout à coup le commandant de la citadelle vint lui annoncer qu'il allait assister au supplice de Katt; tel était l'ordre du roi. Tout le monde connaît la scène tragique de cette exécution, dont les détails déchirans et les féroces raffinemens ont été conservés par l'histoire. Le prince évanoui fut porté dans son lit; on le crut réservé à une exécution ultérieure et prochaine, et sa grâce fut obstinément refusée aux sollicitations des cours étrangères.

L'ambassadeur de l'empereur ayant renouvelé ses instances et réclamé la procédure au nom de la diète germanique, le roi déclara qu'il irait faire exécuter l'arrêt en Prusse, hors des terres de l'empire. Enfin une rupture avec l'empereur paraissant imminente, le pardon fut accordé; ce ne fut cependant que longtemps après que le père et le fils se rencontrèrent, et que ce dernier reparut à la cour, où son attitude fut toujours froide et réservée. Tel avait été l'effet du *militarisme* prussien sur l'esprit d'un roi recommandable d'ailleurs par des vertus publiques, irréprochable dans ses mœurs privées. La vie militaire était avec le culte de Dieu le but de la destinée humaine sur la terre aux yeux de Frédéric-Guillaume; il ne manquait pas d'esprit à l'occasion : George Ier de Hanovre l'appelait « mon frère le sergent, » et le roi de Prusse appelait le roi d'Angleterre « mon frère le comédien. » Il augmenta l'étendue de ses possessions par des acquisitions nouvelles, mais son avarice plutôt que

sa politique avait accumulé un trésor, et sa manie plutôt que son ambition organisa une armée redoutable. L'armée était pour lui un but; elle fut un instrument pour le grand Frédéric.

Le 31 mai 1740, Frédéric-Guillaume expirait, et laissait la couronne à Frédéric II. On se demandait quelle allure allait prendre un gouvernement tout militaire sous un prince dont la littérature française et la musique avaient paru jusqu'alors devoir être la seule passion. Le doute ne dura pas longtemps. Il héritait d'un trésor de 20 millions d'écus prussiens (environ 80 millions de francs), d'un revenu de 12 millions (48 millions), d'une armée régulière de 70,000 hommes, d'une population de 2,240,000 âmes et de possessions éparses, séparées par l'interposition de provinces soumises à d'autres maîtres, présentant toutefois dans le Brandebourg et les deux Prusses réunies une agglomération centrale de quelque importance. Qu'allait faire Frédéric II à cet égard? On fut bientôt fixé. Il débuta par quelques voyages, et voulut voir Voltaire, auquel il demanda la rédaction d'un manifeste pour justifier une violence. C'était la contribution militaire imposée de vive force au prince-évêque de Liége, son voisin, à titre de correction pour avoir favorisé les dispositions de quelques villageois, ses diocésains, qui refusaient de prêter serment au nouveau roi, leur prétendu seigneur. L'entrevue des deux puissances, celle de l'esprit et celle des armes, eut lieu au château de Meurs, sur la Meuse, en octobre 1740, et Voltaire la raconte en ces termes : « J'allai présenter au roi mes profonds hommages. Je trouvai à la porte de la cour un soldat pour toute garde. Le conseiller privé Rambonet, ministre d'état, se promenait dans la cour, en soufflant dans ses doigts. Il portait de grandes manchettes de toile sales, un chapeau troué, une vieille perruque de magistrat, dont un côté entrait dans une de ses poches, et l'autre passait à peine l'épaule. On me dit que cet homme était chargé d'une affaire d'état importante, et cela était vrai. Je fus conduit dans l'appartement de sa majesté. Il n'y avait que les quatre murailles. J'aperçus dans un cabinet, à la lueur d'une bougie, un petit grabat de deux pieds et demi de large, sur lequel était un petit homme affublé d'une robe de chambre de gros drap bleu : c'était le roi, qui suait et qui tremblait sous une méchante couverture dans un violent accès de fièvre. Je lui fis la révérence, et commençai sa connaissance par lui tâter le pouls, comme si j'avais été son premier médecin. L'accès passé, il s'habilla et se mit à table. Algarotti, Kayserling, Maupertuis, le ministre du roi auprès des états-généraux, nous fûmes du souper, où l'on traita à fond de l'immortalité de l'âme, de la liberté et des *androgynes* de Platon. Le conseiller Rambonet était pendant ce temps-là monté sur un

cheval de louage; il alla toute la nuit, et le lendemain arriva aux portes de Liége, où il instrumenta au nom du roi son maître, tandis que 2,000 hommes des troupes de Wesel mettaient la ville de Liége à contribution. Cette belle expédition avait pour prétexte quelques droits que le roi prétendait sur un faubourg. Il me chargea même de travailler à un manifeste, et j'en fis un, tant bon que mauvais, ne doutant pas qu'un roi, avec qui je soupais, et qui m'appelait son ami, ne dût avoir toujours raison. L'affaire s'accommoda bientôt moyennant 1 million de ducats. » Telle fut la petite entrée de Frédéric II sur la scène politique. La mort de l'empereur Charles VI lui donna bientôt l'occasion de se montrer avec éclat sur un plus grand théâtre.

Malgré les pas de géant qu'avaient faits les margraves zollériens et les premiers rois de Prusse dans la formation d'un état indépendant, la monarchie nouvelle était encore une sorte d'hermaphrodite qui tenait moins de la royauté que de l'électorat. Il y avait quelque gloire à fixer la nature de cet être politique. C'est ce qu'entreprit Frédéric II. L'empereur Charles VI laissait vacante la couronne impériale, dont il avait voulu, pendant sa vie, assurer la transmission à sa fille unique, Marie-Thérèse, épouse de François de Lorraine, grand-duc de Toscane. Tel avait été l'objet de la fameuse pragmatique-sanction qu'il avait successivement présentée depuis vingt ans à l'adhésion de tous les états de l'Europe, et que le corps germanique avait ratifiée à la diète de Ratisbonne de 1732; mais à peine l'empereur était dans la tombe, que déjà son héritage était disputé comme une proie par des compétiteurs. C'étaient diverses maisons princières d'Allemagne, celles de Bavière et de Brandebourg entre autres, qui prétendaient avoir droit à des retraits féodaux sur diverses provinces d'Autriche et de Silésie. Les prétendans avaient tourné les yeux vers la France et l'Angleterre avant d'engager un conflit avec la reine de Hongrie, qu'on croyait hors d'état de résister à une agression, et qui ne s'y attendait pas. L'Angleterre ne se prononça pas tout de suite; mais du cabinet de Versailles, malgré la résistance du cardinal de Fleury et sous l'influence de MM. de Bellisle, ardens promoteurs d'une nouvelle croisade, hors de saison cette fois, contre la maison d'Autriche, partit l'approbation du démembrement de l'héritage des Habsbourg. Telle fut l'occasion de la guerre de la succession d'Autriche, commencée par Frédéric II, qui en décembre 1740, avec cette armée toujours prête que lui léguait son père, fondit comme la foudre sur la Silésie, et l'enleva d'un tour de main à la fille de cet empereur qui, dix ans auparavant, lui avait sauvé la vie. En partant de Berlin, il avait dit à l'ambassadeur de France : « Je vais, je crois, jouer votre jeu. Si les

as me viennent, nous partagerons. » Les as lui vinrent, mais il ne partagea point.

Le destin de la France est singulier. A cent trente ans de distance, elle est tombée dans les mêmes fautes et en a reçu le même châtiment. Au XVIIIe siècle, elle aidait le grand Frédéric, qui lui a infligé la honte de Rosbach. Au XIXe siècle, elle a provoqué l'agrandissement des Zollern, qui lui ont infligé le désastre de Sedan. En 1740, entraînée par des politiques étourdis et malgré tous les conseils de la sagesse, au mépris d'engagemens solennels envers l'Autriche, elle a soutenu l'héritier, alors obscur et modeste, de la couronne de Prusse se jetant sur les domaines de la maison d'Autriche, tombés aux mains d'une femme dont l'étoile des Habsbourg fit Marie-Thérèse. Honteuse après coup de sa funeste équipée et d'avoir été trompée par l'homme habile dont elle avait cru faire un simple instrument de sa fausse politique, elle ourdit une coalition redoutable pour étouffer le serpent qu'elle avait réchauffé et nourri; mais ce serpent se trouva être un puissant génie, et la France, après la guerre de sept ans, dut se croire heureuse de se tirer du mauvais pas avec la honte nouvelle d'une déconvenue politique et le sacrifice d'une colonie peuplée de ses plus chers enfans. De même de nos jours elle a provoqué la Prusse à imiter le Piémont, la Prusse, qui longtemps recula devant cette aventure, qui s'offensa même des premières ouvertures qui lui en furent faites. Soyons au moins prudens après coup, s'il n'est trop tard, et profitons de si cruelles expériences.

Frédéric II a connu toutes les grandeurs, celles de l'esprit, celles de la guerre et celles de la politique; il a connu aussi toutes les chances de la fortune, et, dans des luttes désespérées, il a étonné l'Europe par les ressources de son génie. Je ne veux point raconter après lui l'*histoire de son temps*, qu'il a écrite avec une grande liberté. Qu'il me soit permis seulement de remarquer qu'après avoir paru antipathique à l'esprit militaire de sa race, il en a repris les traditions au moment même où il en recueillait l'héritage. S'il a changé l'art de la guerre et l'équilibre de l'Europe, il n'était pas le maître de changer les conditions de son existence politique : elle était née de la guerre, il fallait la soutenir et la compléter par la guerre. L'inaction des troupes prussiennes et leur splendeur toute pacifique pendant le règne de son père avaient compromis la considération de l'armée du grand-électeur et mécontenté la noblesse, qui faisait du métier des armes l'application de sa vie. Ainsi on a vu en 1855 la noblesse prussienne donner des inquiétudes à l'élève d'Ancillon, Frédéric-Guillaume IV, qui s'obstinait sagement à la neutralité au moment de la guerre de Crimée. Frédéric II parut contraint

à satisfaire les inclinations belliqueuses du Brandebourg en cédant, sans répugnance personnelle il est vrai, à l'appât de l'occasion le jour de la mort de Charles VI.

D'ailleurs n'était-il pas obligé de condenser les élémens si dispersés et si disparates de sa puissance territoriale pour en former un tout compacte, et donner l'être à une sorte de nationalité spéciale, bâtarde si l'on veut, mais apparente au moins, et plus marquée sur la carte, au milieu de ces grandes nationalités qui se partageaient le sol européen? Il ne pouvait y parvenir que par la guerre. Il était voué à la guerre, il devait vivre de la guerre, et se faire par la guerre la place que lui montrait son génie dans cette grande association européenne, civilisée par les arts, l'industrie et la paix. Il n'y avait pas une société prussienne comme il y avait une société anglaise, une société française; mais il y avait un corps politique important qu'on nommait la Prusse, lequel toutefois ne comptait que pour l'appoint dans les conseils de l'Occident; c'est Frédéric II qui lui a fait sa part dans l'hégémonie de l'Europe. Cependant, quoiqu'il ait eu le rare esprit de savoir toujours s'arrêter en temps opportun, il a failli succomber par la guerre, et il a subi les désespoirs de l'adversité où tout autre eût péri, si à l'instinct des champs de bataille il n'avait uni le bon sens du cabinet et les procédés trop souvent douteux d'un grand art de conduite. Il n'a même obtenu sa paix définitive avec l'Autriche et la Russie qu'en les invitant au partage de la Pologne, dont il a été l'instigateur principal et l'artisan infatigable, ainsi que le prouve une correspondance récemment publiée (1), léguant malgré tout à ses successeurs des embarras de position et des désirs non satisfaits, qui ont failli tout brouiller au congrès de Vienne, et qui récemment ont conduit la Prusse à des aventures triomphantes dont l'avenir cache le sort définitif. Après avoir combattu pour participer à l'hégémonie, elle a dû tenter la lutte pour obtenir une orgueilleuse prédominance.

Aussi bien était-ce un caractère étrange et rare que celui du grand Frédéric. Lorsqu'il eut fait sa paix avec son père, ce dernier lui imposa un mariage qui n'était pas du goût du prince, lequel ne voulut pas courir une seconde fois les chances de la colère paternelle, et consentit à épouser une princesse de Brunswick; mais, au moment où il entrait dans la chambre conjugale, des cris : *au feu!* partis de divers points, l'en firent sortir précipitamment, et il n'y remit plus les pieds de sa vie, tout en honorant son épouse du plus

(1) Comparez les *Mémoires de Brandebourg*, p. 91 de l'édition citée, avec la correspondance publiée par M. de Smitt, à la suite de son livre intitulé *Frédéric II, Catherine et le partage de la Pologne,* Berlin 1861, in-8°.

constant respect. Il n'a pas dit un mot de cette aventure dans ses écrits, pas plus que des scènes de Kustrin, et n'a parlé de son père dans ses *Mémoires de Brandebourg* qu'avec une révérence affectée. Ces événemens ont toutefois exercé une funeste influence sur l'esprit et le cœur de Frédéric, d'autant plus qu'il n'était pas le premier exemple et la première victime de traitemens pareils dans sa famille (1). Tel est le secret de ce sarcasme amer qui est toujours sur les lèvres de Frédéric à propos des lois morales. On a regret de le dire d'un si grand esprit, mais il était à cet égard tout perverti. Il ne croyait à rien, et se faisait un jeu des sentimens les plus respectés. Il dit en un endroit : « Dans ma première guerre avec la reine, j'abandonnai les Français à Prague, parce que je gagnais la Silésie au marché. Quand je les aurais conduits à Vienne, ils ne m'en auraient jamais donné autant. » Et il ajoute : « Quand la Prusse aura fait sa fortune, elle pourra se donner un air de bonne foi et de constance qui ne convient tout au plus qu'aux grands états (2). » C'est lui qui a osé tracer à son successeur cette règle de conduite : « sachez pour toujours qu'en fait de royaume, on prend quand on peut, et qu'on n'a jamais tort quand on n'est pas obligé de rendre. » Ses livres sont remplis de ces maximes cyniques; après avoir écrit l'*Anti-Machiavel* pour le vulgaire, il a écrit *les Matinées royales ou l'art de régner* pour les intimes.

Il est juste d'ajouter que l'Europe de son temps lui offrait peu de chose à respecter. L'Allemagne en particulier, qui nous traite aujourd'hui de nation putréfiée, l'Allemagne, qui avait envoyé à la France Isabeau de Bavière, fléchi le genou devant Barbe de Cilly et placé sur le trône de Russie Catherine d'Anhalt, l'Allemagne avait alors la cour de Dresde, dont les inénarrables déportemens nous ont été naïvement rapportés par la margrave de Bareith. Dans plusieurs autres petites cours du pays, les désordres de la régence d'Orléans étaient en grand honneur, avec cette différence qu'en France régnait le libertinage léger et délicat, tandis qu'en Allemagne régnait le libertinage lourd et grossier. Jamais Potsdam ne donna de pareils exemples, on doit le dire; mais le spectacle de cette corruption universelle n'en contribua pas moins à inspirer le mépris de l'humanité à Frédéric II, dont l'imagination vive se complut quelquefois à des tableaux fort déplacés. A ces divers points de vue, la lecture des œuvres de Frédéric II, dont se nourrit la classe éclairée de la population prussienne, est pervertissante et fatale. De là ces mœurs polies à l'extérieur, qui cachent au fond la démoralisation

(1) Voyez les *Mémoires de Brandebourg*, p. 165, au sujet du fils du grand-électeur.
(2) Voyez Rousset, *Correspondance de Noailles*, t. Ier, p. XI et XXI.

politique dont nous avons fait la triste expérience. Dans le code de Frédéric II en effet, l'honneur public c'est le succès, la morale c'est l'intérêt, les sentimens sont un trafic. Au sujet de l'appropriation révoltante de la Prusse teutonique par le grand-maître Albert, Frédéric se borne à dire : « Les chevaliers se conduisirent comme font les plus faibles, ils protestèrent et ne purent rien empêcher. » Ailleurs : « L'empereur, se trouvant en force, ne fit aucun cas des libertés du corps germanique. » Toute l'affaire était de se trouver en force. On sait qu'après la bataille de Nordlingue de 1635 l'électeur de Saxe fit la paix de Prague, qui fut une calamité pour les protestans. L'électeur de Brandebourg, croyant l'empereur le plus fort, suivit cet exemble et abandonna ses alliés. Frédéric ne voit rien de plus naturel, car l'empereur promit à l'électeur de Brandebourg de maintenir ses droits sur la Poméranie et de ne pas revendiquer les biens d'église qu'il réclamait. Dès lors, qu'avait à faire l'électeur de Brandebourg de rester dans le camp des protestans? Si les Suédois, battus par le grand-électeur à Fehrbellin, sont déclarés ennemis de l'empire pour l'avoir attaqué dans un de ses membres, Frédéric fait observer que, si les Suédois avaient été secondés par la fortune, ils auraient trouvé l'empire pour allié.

Ainsi les souvenirs nationaux et de famille eux-mêmes sont indifférens à Frédéric II; le succès et le profit obtiennent tout son intérêt. Parle-t-il d'un de ses aïeux du margraviat, Jean dit Cicéron, qui conduisit à l'électeur de Saxe un secours de 6,000 chevaux, et prit dans les assemblées de son temps une certaine autorité : « Je voudrais, dit-il, qu'on eût rapporté d'autres preuves de son éloquence, car, pour celui-ci, les 6,000 chevaux me paraissent avoir été le plus fort argument, » et, comme on aurait pu croire à une simple boutade, il se hâte d'ajouter gravement : « Un prince qui peut décider les querelles par la force des armes est toujours un grand dialecticien. » Examine-t-il l'influence de la religion sur les affaires humaines, son unique conclusion est que « la religion ne détruit pas les passions chez les hommes, et que les gens d'église, de quelque opinion qu'ils soient, calvinistes, luthériens ou catholiques, sont toujours prêts à opprimer leurs adversaires, quand ils se voient les plus forts. » Ses jugemens sur la réforme et sur la guerre de trente ans sont marqués du même esprit. La religion sert de prétexte aux deux partis; le plus autorisé, c'est le plus fort. Il compte si bien sur l'esprit politique de sa noblesse, la seule qui fût appelée à le lire, qu'il se livre librement avec elle à toute sa verve à l'endroit de Luther même. « Il avait goûté, dit-il, le plaisir de dire ses sentimens sans contrainte (en 1516), il s'y livra depuis sans bornes; il renonça au froc, et épousa Catherine de Bore en

1525, encourageant par son exemple les prêtres et les moines à rentrer dans les droits de la nature et de la raison. S'il rendit des citoyens à la patrie, il lui rendit aussi son patrimoine en mettant dans son parti beaucoup de princes, pour qui la dépouille des biens ecclésiastiques était une douce amorce. » Et en ce qui touche la réforme, voici son opinion : « si l'on veut réduire les causes des progrès de la réforme à des principes simples, on verra qu'en Allemagne ce fut l'ouvrage de l'intérêt, en Angleterre celui de l'amour, et en France celui de la nouveauté, ou peut-être d'une chanson... L'électeur Joachim II acquit par la communion sous les deux espèces les évêchés de Brandebourg, de Lebus et de Havelberg. »

C'est pour enseigner aux Prussiens leur histoire particulière dans ce sens-là que Frédéric II a composé le manuel connu sous le nom de *Mémoires pour servir à l'histoire du Brandebourg;* il n'en cache pas l'intention. Cet abrégé a été rédigé pour devenir populaire, et le succès ne lui a manqué ni en Prusse, ni ailleurs; vingt éditions en ont reproduit les pages piquantes. L'incomparable esprit de Frédéric s'y déploie dans tout son jour. Cet esprit a pour nous un charme véritable, car Frédéric II est un esprit français dépaysé chez un Zollern. Dans ses mémoires, Frédéric II professe la plus intime admiration pour Louis XIV et la plus profonde sympathie pour la France, à l'influence de laquelle il rapporte avec sincérité la grandeur même de sa monarchie. Par le grand-électeur et le grand Frédéric, Berlin était devenue une ville presque française. Le grand Frédéric n'aimait et ne cultivait que la langue de la France; au milieu des œuvres volumineuses qu'il a laissées, on ne trouve pas une ligne d'allemand. Il a chéri Voltaire et caressé les philosophes; c'était une artillerie dont il tirait grand parti pour la publicité européenne, déjà toute-puissante sur l'opinion; les philosophes n'étaient pour lui qu'un instrument. Ils ont eu le tort irréparable d'avoir approuvé, préconisé le démembrement de la Pologne pour être agréables à Frédéric II. Malheureusement le dernier mot de ce grand esprit était d'être le plus fort. La brutalité du soldat fait taire en lui le philosophe; l'ami, le rival de Voltaire se retrouvait avec délices caporal. Il n'a jamais visé au Marc-Aurèle; Albert l'Ours, mieux léché, faisait mieux son affaire. L'idée de justice et de morale n'entrait que pour la forme dans ses conceptions; il s'en moquait très volontiers. S'il a respecté le moulin de Sans-Souci, c'était pour mieux voler des provinces. Rien n'eût paru, du reste, plus surprenant à son bon sens que l'aversion actuelle de la Prusse pour la France. L'influence du grand Frédéric est impuissante à la combattre, tant la passion est prononcée; mais, à tout prendre, le grand Frédéric lui-même en a sa part de responsabilité, car cette

aversion est l'œuvre du parti militaire, dont la passion prévaut en ce point sur l'autorité même du grand homme.

Frédéric II, malgré son génie, aura donc été fatal à la civilisation moderne, en développant encore après ses devanciers dans la monarchie prussienne et en provoquant par contre-coup dans les autres pays de l'Europe un appareil de force militaire hors de proportion avec les autres élémens de la puissance sociale des états. Pour répondre aux besoins légitimes des peuples civilisés, la force militaire d'un pays ne doit être qu'un instrument régulier de conservation. Les Zollern ont renversé la maxime depuis deux siècles, et de la force publique ont fait un élément normal d'acquisition, un instrument permanent de conquête, car la guerre nourrit nécessairement la guerre. Si l'on voulait examiner de près les conséquences effectives de cette interversion de principes, on serait affligé des résultats. Le grand Frédéric a introduit de vive force le système d'une Prusse grande puissance dans le concert européen, et le problème de cette introduction, qui avait paru résolu par la paix d'Hubertsbourg en 1762, s'est représenté menaçant au traité de Vienne en 1815. L'embarras de s'y accorder sur la reconstruction de la monarchie prussienne et sur le rôle à lui assigner dans la confédération germanique faillit compromettre la pacification de l'Europe. Cinquante ans après, et par les difficultés croissantes de la situation, la Prusse a été amenée à trancher dans le vif, à se substituer en Allemagne à la maison d'Autriche, dont elle semblait destinée à balancer seulement la puissance, rectifiant ainsi par la conquête et la violence une position politique fausse dès l'origine, que le cours du temps n'avait pas améliorée, et que la nature ne consacrait point. Ce pas franchi, le roi de Prusse a été conduit enfin à poser sur sa tête cette couronne impériale que Frédéric de Nuremberg avait secrètement enviée peut-être à Rodolphe de Habsbourg, et ce n'est point le dernier acte du grand drame qui se déroule en face des états dont les Zollern ont rompu l'équilibre.

Le développement graduel de la civilisation moderne a fait naître un phénomène social tout nouveau dans l'histoire humaine. L'Europe, qui était au point de vue géographique isolée du reste de l'univers, s'est également constituée, au point de vue politique et moral, comme un tout séparé du reste du monde. Avec un concours heureux de circonstances, les élémens de la sociabilité chrétienne s'y sont épanouis, à travers des révolutions passagères, par les moyens providentiels d'une loi morale commune et par les progrès de l'intelligence appliquée à l'industrie, aux arts et aux sciences. Pour la première fois dans l'histoire de l'homme sur la terre, il s'est produit entre les états situés sur ce coin du globe un système

collectif de garanties et de participation à des avantages réciproques. L'antiquité classique avait donné le spectacle d'une association de simples cités. L'Europe est devenue le théâtre d'une association d'états civilisés et de peuples libres qui, sans jamais avoir stipulé un contrat positif de société générale, sont entrés cependant et de fait dans la voie pratique d'une communication permanente des bienfaits de la justice, du travail et de l'esprit. Cette convention tacite est la base du droit des gens moderne, dont les sûretés et les progrès étaient jadis l'objet de l'attention régulière et constante des cabinets, occupés depuis plus de trois siècles à faire prévaloir les arrangemens et les résolutions les plus propres à favoriser ce mouvement salutaire de l'union des peuples. De grandes et fortes générations y avaient donné leurs soins. Plus d'une fois l'œuvre a été traversée par de graves périls, et les dangers ont été conjurés. Sans croire à la chimère de la paix perpétuelle, on pouvait espérer d'obtenir enfin un juste équilibre des droits établis et des prétentions légitimes de chacun. L'œuvre est aujourd'hui et à nouveau profondément troublée.

Nous avons devant nous une puissance colossale qui dispose de plus d'un million de soldats, et qui, indépendamment de l'irrégularité de sa formation, qui est un danger permanent pour la paix européenne, est exposée elle-même à des emportemens irrésistibles, par exemple à l'entraînement croissant des passions germaniques. Déjà les chants poétiques (1) excitent les imaginations, les discours académiques échauffent les esprits (2). Une diète allemande prescrivait à l'un des empereurs du XVII[e] siècle de revendiquer les anciens fiefs de l'empire en Italie, où le duc de Savoie était alors vicaire impérial. En 1848, la diète de Francfort décréta la réunion de tous les pays où se trouvaient des frères allemands. On s'y souvenait que les comtes de Hollande avaient jadis été feudataires du saint-empire tout comme les rois d'Arles, et l'on déclarait le Mincio frontière germanique. L'Alsace n'était pas oubliée; il y avait déjà le parti de la grande Allemagne. L'archiduc Jean fut peu complaisant pour ces folies, auxquelles d'autres sourient aujourd'hui. Une partie des vœux de 1848 est accomplie. La guerre de 1870 est finie, mais l'on n'est pas au bout de la lutte de l'Autriche avec les Zollern. L'hésitation du roi Frédéric-Guillaume IV en 1848 avait fait avorter l'unitarisme, comme aussi la répulsion de la maison de Zollern pour le régime des constitutions. Les Zollern sont aujourd'hui les consécrateurs de l'unité; mais quelles sont les capitulations que les

(1) Voyez *Das Lied vom neuen deutschen Reich*. Berlin 1871, in-12.

(2) Voyez le discours de rentrée de M. Bluntschli, à Heidelberg, et les *Deutsche Reden* de M. Giesebrecht. Leipzig, in-8°.

nouveaux électeurs d'empire ont imposées à l'empereur Guillaume? Il n'y en a pas. Frédéric-Guillaume IV avait déclaré le 3 février 1847, en ouvrant les états de son royaume, « qu'il ne permettrait jamais qu'un morceau de papier s'interposât entre Dieu et lui, et qu'on prétendît gouverner l'état par les paragraphes de cette pièce écrite à l'instar d'une seconde providence. » Voilà le secret du cœur. Le prince royal de Prusse, l'empereur d'aujourd'hui, était alors le chef du parti absolutiste. On l'a vu charger à la tête de la cavalerie, sur la place du palais de Berlin et sur les coteaux de Bade, les patriotes qui l'acclament à cette heure. Qui est changé depuis lors? Ni les uns ni les autres. L'Allemand garde des sentimens qui l'enflamment, le Zollern garde sa fière devise, d'autant plus redoutable qu'héritier des Otton et des Staufen, il réunit les aspirations du Saxon et du Souabe.

La population prussienne, qui doit aux Zollern son existence politique et la gloire dont elle est fière, leur est justement attachée. C'est un corps formidable par sa constitution actuelle; bien autrement puissant que ne l'étaient les peuples des états héréditaires de la maison d'Autriche, il donne aux Zollern un appui bien différent aussi. Les états héréditaires n'étaient qu'un appendice du corps germanique, un accessoire peu influent. La Prusse est au contraire le corps principal et le moteur de l'empire nouveau. Ce corps se compose d'une population rurale forte, sobre, féconde, pauvre, intelligente dans une limite bornée, profondément hiérarchique et subordonnée, ne sortant que par les armes de l'humilité de sa condition, acceptant comme légitime l'infériorité de sa position sociale, croyant même à la supériorité originaire des races qui la gouvernent. C'est toujours la *hoerickeit* du moyen âge. Le paysan prussien est parfaitement discipliné dans la vie civile; transporté dans la vie militaire, il y devient un excellent soldat. Au-dessus de la classe populaire, les Zollern n'ont à compter qu'avec un très petit nombre de bourgeois proprement dits. Il n'y a pas en Prusse de classe moyenne qui ressemble à la nôtre par les mœurs et les idées. Ce sont encore les *ministeriales* d'un autre temps. Dans les villes commerçantes seulement se produit cette classe à demi émancipée; sa condition est encore humble et soumise. Elle a quelque rêve vague d'égalité vis-à-vis de la noblesse; mais l'éducation, l'instinct hiérarchique de la race allemande et l'autorité des lois refoulent cette aspiration timide, que l'exemple des révolutions sociales de l'Europe n'a nullement enhardie. Au-dessus de toutes les autres classes de la société prime donc et domine sans difficulté la noblesse prussienne; elle seule s'occupe des affaires politiques, elle occupe les grandes charges, les emplois, les grades dans l'armée, sous des

conditions d'aptitude sans doute, mais qu'elle remplit facilement, parce qu'elle est intelligente et appliquée, et parce qu'elle dispose de la faveur. Les lois de l'honneur et de la discipline l'astreignent à une instruction et une assiduité de travail dont elle comprend la nécessité. Cette noblesse, grande ou petite, n'est pas opulente; elle est orgueilleuse, intrépide et passionnée, pour tout dire, un grand instrument d'administration civile et de force militaire. La profession des armes lui est chère : c'est pour elle une condition sociale à laquelle elle attache un grand prix.

On comprend qu'avec de pareils élémens de population les ancêtres du roi Guillaume aient facilement organisé dans leurs domaines une puissance essentiellement militaire; on comprend que le baron de Stein et le général Scharnhorst aient aisément rendu populaire le service obligatoire dans l'armée sous le roi Frédéric-Guillaume III; on comprend enfin la prépondérance dont jouit et dont abuse aujourd'hui le parti militaire en Prusse. Ce parti impose au roi lui-même, à son gouvernement, à la nation. La ville de Berlin n'offre qu'une image affaiblie de cette direction d'idées de la noblesse provinciale, direction plus prononcée dans la petite que dans la haute noblesse. Celle-ci se pique de culture française depuis le temps de Frédéric II; les grandes dames de Berlin aiment notre littérature, Paris et ses modes, et l'esprit les préserve de la passion qui domine chez les hobereaux. L'attitude de cette partie de la société berlinoise envers les prisonniers français a été noble et généreuse. Les hobereaux s'en sont même offensés. La population de Berlin est d'ailleurs très mêlée et d'origine fort diverse : un quartier tout entier est d'extraction française, et l'on y parle le *français réfugié;* mais ce qu'on nomme chez nous le monde, le salon, est à peu près inconnu à Berlin. Les réunions sont peu nombreuses; chacun vit chez soi, studieux et retiré, ce qui n'empêche pas une certaine corruption. On obéit à un mot d'ordre plutôt qu'à une opinion discutée; l'activité du travail est muette, la bourse silencieuse. Quoique les arts et les sciences y soient très cultivés, la décoration de la ville est toute militaire, si l'on excepte les musées : elle retrace partout les sanglans épisodes de la lutte acharnée de 1813, 1814 et 1815. L'existence de la famille royale y est néanmoins patriarcale et simple. Les princes n'y sont entourés que du respect public pour toute garde. Ce que promet une pareille capitale au nouveau saint-empire, nous l'examinerons dans une prochaine étude.

CH. GIRAUD, de l'Institut.

UNE MARQUISE

SOUS LA RÉGENCE

CORRESPONDANCE MANUSCRITE DE 1704 A 1725.

Lettres politiques et autres écrites par divers personnages à la marquise de La Cour de Balleroy (1704-1725). — Manuscrits de la Bibliothèque Mazarine, 8 vol. Nº 2.791.

Paris, dans le cours agité de son histoire, a perdu plus d'une fois le privilége d'abriter le gouvernement et d'avoir pour hôte le le chef de l'état; mais les variations politiques ne lui ont jamais enlevé sa puissance de séduction ni ce rayonnement de l'esprit qui est la forme libérale de sa souveraineté. Il serait intéressant de rechercher comment cet empire inamovible, cette magie de l'exemple éclatant et de l'influence victorieuse agissait au loin sur les imaginations à une époque où la chaleur du foyer parisien, interceptée par mille obstacles, gagnait si difficilement la province. Le comte de Montlosier, au début de ses mémoires, a essayé de peindre l'immobilité de l'ancienne France et les relations laborieuses du centre avec les extrémités. Deux traits se détachent du tableau qu'il a tracé : une gazette fort sèche venant de Paris tous les huit jours, un coche à moitié vide partant de la province une fois par semaine, voilà ce qui représente jusqu'à la fin du règne de Louis XV le mouvement des intelligences, la circulation des personnes, l'activité des affaires. Eh bien! il y avait même alors, au fond des contrées les moins vivantes, parmi ces populations sédentaires, nombre de curieux et d'impatiens qui ne se résignaient ni à cette langueur chronique ni à cette ignorance : Parisiens émigrés, exilés politiques, provinciaux épris de l'inconnu, illustrations de la cour passagère-

ment dispersées et obscurcies, beautés de haut parage et talens du tiers-état avides de se produire, tous réunis dans un sentiment de regret ou d'espérance, s'empressaient à recueillir les bruits et les récits qui leur parlaient de la grande ville.

Pour donner quelque satisfaction aux amis lointains de sa gloire, Paris, dont le génie inventif ne dort jamais, imagina, vers le temps du cardinal de Fleury, d'envoyer hors barrières, en feuilles manuscrites, les nouvelles à la main qui circulaient dans ses cafés. Plusieurs recueils de ces journaux primitifs existent à la Bibliothèque nationale, et tout le monde sait qu'une copie du fameux registre de Mme Doublet, expédiée chaque samedi par le valet de chambre secrétaire, allait trouver aux quatre coins du royaume une clientèle assurée de souscripteurs; mais avant cette innovation, premier essor d'une liberté qui pressentait l'avenir, lorsqu'un régime ombrageux fermait l'espace aux feuilles volantes, que devenait dans cette détresse la curiosité des admirateurs de Paris, réduite aux faibles ressources de la correspondance privée? L'exemple suivant nous montrera comment une persévérance ingénieuse réussissait à féconder les moyens d'information les plus stériles, par quels miracles de volonté on pouvait multiplier, renouer sans cesse les liens délicats qui rattachaient les absens à la mère-patrie. Que sont en effet ces lettres inédites dont le recueil, connu à peine de quelques érudits, va nous occuper? Un essai de correspondance régulière entre une Parisienne, qui s'ennuie en province, et ses nombreux amis, qui s'amusent à Paris, — essai languissant d'abord, pendant les dernières années de Louis XIV, soutenu bientôt par un zèle réciproque au moment où Paris, délivré de la vieillesse d'un maître, se rajeunit et se transfigure dans la crise d'une régence presque révolutionnaire. Quel déplaisir d'avoir dit adieu à cette ville plus que jamais incomparable, qui sort d'une longue servitude avec la fièvre de toutes les libertés, avec l'audace et le prestige de tous les scandales! Si l'on pouvait du moins en ressaisir l'image et se ranimer à l'ardeur de son vivant esprit!

Avant de pénétrer dans l'élégante familiarité de ce commerce mêlé d'épanchemens intimes et d'informations historiques, causerie où se révèlent les secrets du foyer, les intrigues du monde et parfois même les mystères de l'état, faisons connaître la personne distinguée à laquelle s'adressèrent pendant vingt ans des témoignages d'amitié qui, rangés par ordre, forment aujourd'hui huit volumes manuscrits. Cette gracieuse jeune fille, née sur les bords de la Seine, transplantée dans sa fleur en pays bas-normand pour y épouser un marquis plaideur et campagnard, a su intéresser à sa solitude une élite de correspondans où se rassemblaient les contrastes les plus marqués de l'âge, de la situation et du caractère. Il

y avait parmi eux des hommes politiques, personnages de la vieille et de la nouvelle cour, des abbés mondains, des jeunes gens à l'humeur satirique, spectateurs joyeux ou chagrins de la tragi-comédie qui se jouait alors : en dépit de cette diversité d'humeur et d'opinions, ils se sont accordés à regretter l'exilée, à la consoler, à la distraire; pour elle ont couru sur ces pages que le temps a jaunies les plumes mordantes et les crayons moqueurs, — la marquise de province a séduit Paris comme Paris la séduisait elle-même. Évoquons le souvenir de la brillante société dont elle était l'âme et l'entretien malgré l'absence, faisons revivre autour d'elle les conteurs dévoués qui lui prouvaient leur attachement par leur fidélité à médire; en écrivant ces feuilles éparses, devenues les archives d'une femme de goût qui aimait à relire, ils ont enrichi de nouveaux mémoires la liste déjà longue des indiscrétions de la régence.

I.

La marquise de La Cour de Balleroy était une Caumartin. Elle avait pour frères trois hommes d'un rare mérite, à qui ne manquaient ni les qualités aimables ni cette illustration particulière que donnent les suffrages de la bonne compagnie, et que l'histoire anecdotique sauve de l'oubli. L'aîné, Caumartin de Saint-Ange, élevé par Fléchier, loué par Boileau et Jean-Baptiste Rousseau, est le plus connu des trois; en 1691, membre de la commission des grands-jours à Angoulême, il tira de l'oisiveté provinciale la forte race des d'Argenson, et, l'unissant à sa famille, il l'établit à Paris dans les emplois politiques; en 1717, il recueillit à Saint-Ange Voltaire, échappé de son exil de Sully, et lui inspira, avec l'amour d'Henri IV, l'idée de *la Henriade*. Conseiller d'état, intendant des finances, fort apprécié de Pontchartrain, son parent, il joignait à des talens supérieurs une intégrité que Saint-Simon lui-même a reconnue; avec cela, une politesse parfaite, et, par-dessus ce fond solide et vertueux, l'extérieur le plus imposant. On le citait pour l'agrément de sa conversation et pour la noblesse de ses manières dans un temps qui avait porté si loin la perfection des bienséances délicates et la majesté des apparences; mais le trait original était chez lui une vaste mémoire, nourrie d'expérience et d'étude, d'où s'épanchait un savoir inépuisable relevé de l'esprit le plus fin. Son frère, Caumartin de Boissy, intendant du commerce, a laissé un nom moins célèbre qui s'est comme éclipsé dans l'éclat du précédent; les nombreuses lettres de lui que contient la correspondance de la marquise montrent qu'il était digne de son aîné par les saillies d'une imagination piquante et par un caractère de supériorité aisée dont son langage est le reflet. On peut voir en lui un exemple de

ce que les traditions du grand monde sous Louis XIV ajoutaient à la distinction des plus heureuses natures. Venait ensuite l'évêque de Blois, l'un des quarante de l'Académie française, celui qui, académicien à vingt-six ans, recevant un jour, comme directeur, l'évêque de Noyon, un Clermont-Tonnerre, persifla si habilement devant un auditoire complice l'illustre fatuité du récipiendaire que la raillerie échappa au prélat moqué, tant cette verve de belle humeur et cette malice caustique, tempérées par les grâces du style, étaient chez les Caumartin un don de naissance et le génie familier de la maison.

Le crédit, la considération, se trouvaient au plus haut point dans une parenté si honorable, sans parler de la qualité, qui égalait tout le reste, puisque la noblesse des Caumartin remontait au-delà de 1400; en un si bon lieu, une seule chose était médiocre, la fortune. Cette puissante famille, se développant avec l'ampleur des anciennes races, s'était appauvrie par sa fécondité même; elle ne comptait pas moins de dix enfans, cinq garçons et cinq filles, à la fin du XVII[e] siècle; de là des difficultés d'établissement, et, pour les moins favorisés, bien des hasards dans la destinée. « J'ai trois filles de dix-huit à vingt ans, écrivait M[me] de Caumartin en 1692 à son parent, M. de Choisy, qui habitait alors Balleroy; dites bien à votre ami M. de La Cour qu'il y en aura pour tout le monde. » L'aînée de ces trois filles, dont la mère faisait si galamment les honneurs aux prétendans, Marguerite de Caumartin, née en 1672, épousa le lieutenant de police d'Argenson en 1693. « Quand mon père et ma mère se sont mariés, a écrit plus tard le marquis d'Argenson dans ses mémoires, on leur disait que c'était la faim qui épousait la soif; ma mère apporta 30,000 écus à mon père, qui alors n'avait rien. » On avait agréé pour l'aînée un homme de province, fraîchement débarqué à Paris, sans fortune, mais de grand avenir; les mêmes raisons firent accepter pour la cadette, Charlotte-Émilie, un autre provincial dont la fortune surpassait de beaucoup le mérite : c'était La Cour, seigneur de Balleroy, homme de petite noblesse et d'esprit médiocre; « il avait du bien, dit Saint-Simon, et il prit pour rien une sœur de Caumartin. » Le mariage eut lieu le 8 mars de cette même année 1693; voilà comment Charlotte-Émilie à dix-neuf ans quitta Paris pour aller s'ensevelir près de Bayeux dans un marquisat. Encore ce marquisat, constitué seulement par lettres-patentes de 1704, fut-il acheté sans aucun doute à beaux deniers comptans. Elle y passa tristement sa vie, loin des plaisirs élégans et des succès flatteurs, réduite à faire venir de Paris les distractions d'une causerie écrite, tandis que sa sœur, femme et mère de ministres, avait tabouret chez le roi; ce qui montre bien, selon la remarque du philosophe d'Argenson, que dans ces combinaisons de la prudence domestique

l'avantage réel n'est pas toujours du côté où l'on croit d'abord l'apercevoir, et que, même sous l'ancien régime, c'était un calcul sage de tenir grand compte du mérite personnel.

L'ironie du sort condamnait à l'obscurité celle des deux sœurs qui précisément semblait destinée par la nature à briller dans le monde. La marquise de La Cour avait le goût comme le talent de plaire; dans cet art par excellence, la première de toutes les vocations, c'est la beauté. Les lettres de ses frères nous parlent de « sa jolie figure, » — et les frères en pareil sujet ne sont pas les plus suspects de flatterie; — elle conserva longtemps dans l'oisiveté de la retraite l'éclat de ces inutiles attraits. Nous voyons en 1718 un de ses neveux déjà marié, le marquis d'Argenson, s'y montrer fort sensible, y faire même une trop libre allusion qu'elle s'était d'ailleurs attirée par une indiscrète curiosité. Bien que les lettres mêmes de la marquise, sauf quelques billets insignifians, aient disparu et que le principal personnage de la correspondance soit muet pour nous, il n'est point téméraire de supposer que d'autres agrémens, d'un ordre plus élevé et d'un prix qui se fait estimer la plume à la main, accompagnaient et animaient chez elle les grâces de la figure; une Caumartin ne pouvait être une personne ordinaire. L'esprit qu'elle inspirait à ses amis n'est-il pas un suffisant témoignage de celui qu'elle avait elle-même? Cette correspondance, remplie de traits ingénieux et d'agréables récits qui sont doublement un hommage à celle qu'ils veulent réjouir, ne nous prouve-t-elle pas le charme irrésistible et le durable ascendant de la marquise? Caumartin de Boissy lui reprochait deux défauts, une écriture illisible et un style aigre-doux. « Vos beaux yeux, ma chère sœur, n'ont pas pitié des miens... Laissez-moi vous dire aussi que sur vos deux épaules vous portez une tête aimable par l'esprit et par la figure, mais d'une humeur quelquefois un peu aigrelette. » A cette aigreur passagère, nuage léger répandu par l'ennui sur un brillant naturel, s'alliait, sans une contradiction trop forte, une vive dévotion. Le railleur Caumartin ne passait à la marquise aucune de ses vivacités, pas même son zèle tout nouveau de mère de l'église. « Je me recommande, lui écrivait-il, à vos saintes prières. Quand vous viendrez nous voir, de quel parti serez-vous sur la constitution? N'allez pas déshonorer votre race par des sentimens indignes sur la grâce; songez que nous avons toujours été pour saint Augustin, et ne vous jetez pas tout de gô dans le pélagianisme. » Trop faible remède contre le mal secret qui gâtait tous les bonheurs de cette existence monotone, la dévotion ne guérissait pas chez elle la nostalgie de Paris; pour goûter le sommeil, la marquise en était réduite à prendre de l'opium. Était-ce aussi pour chasser l'ennui qu'elle faisait usage de tabac d'Espagne? La belle Émilie prisait, si nous lisons bien ces

lignes que lui adressait le marquis en voyage : « vous trouverez dans la cassette que j'ai remise au messager de Bayeux les mémoires de Joli que M. de Caumartin m'a donnés pour vous et 2 livres de tabac d'Espagne, du meilleur que j'ai pu trouver. » Il faut nous la représenter durant les longues journées des saisons pluvieuses, dans ces pays baignés d'une éternelle humidité, sous les voiles épais et le gris implacable d'un ciel de Normandie, aussi morne que celui des Rochers de Mme de Sévigné. Là, du fond de sa prison brumeuse, appelant à son secours tous ceux qui lui gardent un souvenir et une affection, elle lève et recrute au loin, avec la plus souple ténacité, une légion de joyeux défenseurs qui l'arracheront aux étreintes de son mortel ennemi : elle les rallie quand ils faiblissent, les remplace quand ils désertent. Rien ne l'arrête, et son désir est le plus fort; elle a son journal enfin, qui, partant des points opposés du monde parisien, vient deux ou trois fois la semaine concourir à l'œuvre d'apaisement et de santé d'esprit où l'opium, le tabac d'Espagne et la dévotion ont pareillement échoué.

On peut diviser en trois catégories les correspondans de la marquise : il y a d'abord les parens, ce sont les plus nombreux et les plus sûrs. Quelle variété de relations, quelles ressources pour un commerce épistolaire dans une famille où la seule maison des Caumartin comptait jusqu'à sept mariages! Cette parenté florissante, qui comprenait les d'Ormesson, les Breteuil, les Choisy, les de Tresmes, — et nous ne citons que les plus illustres, — se partage elle-même et se subdivise en deux groupes distincts, celui des jeunes et celui des vieux. A mesure que les générations croissent et se multiplient, la marquise attentive les saisit, les enrôle; elle leur met aux mains la plume, au cœur le désir de lui plaire et la vocation de la chronique. Parmi ces jeunes recrues, au premier rang de ces pourvoyeurs de nouvelles figurent les deux futurs ministres de Louis XV, le comte et le marquis d'Argenson. Les simples amis, troupe volage, ne viennent qu'en seconde ligne; ce sont les *en-cas* de la marquise, c'est la cohorte auxiliaire destinée à suppléer les défaillances des correspondans réguliers. Cet ensemble flottant de bonnes volontés et d'intelligences très inégales s'appuyait sur une réserve peu brillante, mais solide : comme un vigilant capitaine, prompt à resserrer le faisceau de ses forces et à prévenir d'irréparables déroutes, la marquise acceptait tous les concours, tirait parti des plus humbles fidélités; elle avait organisé en sous-ordre un service de dépêches que lui expédiaient ses gens d'affaires, les commis des deux Caumartin, les valets de chambre de ses amis. A défaut des maîtres, elle prenait les laquais. C'est avec cette patience habile, avec un art infini, qu'elle a réussi à constituer une sorte d'agence

volontaire et tout officieuse d'informations, qui pendant plus de dix ans lui tint lieu de grande et de petite presse.

Elle avait sous sa main une suprême ressource pour les mauvais jours, pour les époques de défection générale et de silence prolongé : nous voulons parler du marquis, dont les fréquentes missions à Paris nous sont révélées par la place considérable qu'il occupe dans ce recueil. Quand les nouvelles ne venaient pas, le marquis allait aux nouvelles; il était l'expédient des graves embarras, le courrier extraordinaire des situations désespérées. Ancien conseiller au parlement, ancien maître des requêtes, il conservait à Paris des amitiés, un pied-à-terre, et, malgré sa fortune, il y nourrissait des procès et des dettes. De là, mille raisons de voyager, mille prétextes d'absence que la marquise favorisait, bien loin de les combattre : non pas sans doute que le marquis fût de ces hommes dont Mme Du Deffand disait « qu'ils ont l'absence délicieuse, » mais à le voir s'établir à Paris pendant des mois entiers, y faire des saisons, allonger les délais et traîner les choses, il est clair que ce sont là des lenteurs autorisées, et que la marquise, dédommagée par la régularité de sa gazette, aime encore mieux en lui le correspondant que le mari. Froid, « mystérieux comme Dieu l'a fait » (disait Caumartin), plein de petites finesses et malices sournoises sous une enveloppe flegmatique, ce personnage assez peu élégant n'a cependant rien qui choque et déplaise : il nous repose du commerce des gens d'esprit et nous intéresse par le contraste. Les charges qu'il avait achetées et aussitôt revendues au temps de sa jeunesse ne lui ont pas enlevé les manières, le langage, les opinions de la province; gêné auprès de ses beaux-frères, se défiant de leurs grands airs, de leurs démonstrations flatteuses, il porte dans les salons de Paris, avec le sentiment de son infériorité, le sans-façon de ses habitudes campagnardes : le marquis fait « un nœud à son mouchoir » pour rappeler ses souvenirs, il a une « eau, » élixir souverain, dont il prend chaque matin, qui le rajeunit, dit-il, qui l'empêche d'étouffer, et qu'il va offrant et vantant à tous ses amis. On se fera une idée de son style par cette ligne, prise au hasard : « je vis hier entre les mains de la princesse de Rohan une médaille du saint-père (Innocent XIII), qui est un des vilains mâtins que j'aie connus avec son grouïn de cochon. » Voilà l'homme, — au demeurant bon mari, et qui paraît avoir aimé sincèrement sa femme. Du moins lui écrit-il les lettres les plus tendres : « Je vous aime trop pour vous faire la moindre peine; je suis sans reproche devant Dieu et devant les hommes... Je vous assure que je vous regarde comme toute ma consolation, et je crois que la petite indisposition que j'ai eue vient autant d'ennui d'être sans vous que

d'autre chose; mais le moyen de partir quand je croyais de jour en jour être jugé? »

C'était une singulière existence que celle du marquis à Paris. Toujours en courses et en affaires, solliciteur au palais, au grand-conseil, querellant sa partie ou travaillant avec ses avocats, dont l'un était Barbier, l'auteur des *Mémoires*, sans compter les invitations à souper, formait autour de lui tout cela, un tourbillon où il perdait la tête, et qui pourtant ne lui déplaisait pas, car il y trouvait à exercer la subtilité tracassière de son esprit. Il a beau écrire : « Paris me pue bien; à présent que la rivière est presque à sec et tous les puits taris, c'est une infection si grande que c'est miracle que la peste n'y soit pas encore. Je me croirai en paradis quand j'en serai hors, mes bottes sont graissées pour partir demain. » Un mois après il y est encore, il ne peut se dégager de ses « lanterneries; » pour le rendre à la marquise, il faut l'enlever, le mettre en carrosse et le conduire jusqu'au premier relais. « Il s'amusera dix ans, si on le laisse faire, écrit Caumartin de Boissy à sa sœur, je vais l'embarquer, et, s'il le faut, je ne le quitterai qu'à Saint-Germain. » Glorieux de sa fortune, comme tous ceux qui n'ont pas d'autre gloire, le marquis craignait d'en diminuer l'apparence par des remboursemens; il faisait des dettes pour se donner plus de surface et sembler plus riche. Tout à coup, dans la crise du système en 1720, ses créanciers, petits et grands, fondent sur lui, ayant à leur tête un Harpagon nommé Oursin : voilà notre campagnard entre leurs griffes, forcé de s'exécuter, vendant terres et maisons pour les satisfaire, et payant un peu cher sa sottise. Il en a la fièvre, l'idée du terrible Oursin ne le quitte plus, c'est son cauchemar : « Oursin est fort dur, je voudrais bien lui faire accepter les 26,000 francs qui nous restent; je rêve à Oursin nuit et jour, et rien n'avance... Enfin j'ai obtenu mon arrêt contre Oursin, et j'espère en être quitte pour 40,000 livres. » Derrière la grosse créance non liquidée pullulent les dettes criardes. Le marquis doit à des lingères, à des mercières, il leur donne des à-comptes de 15 francs; il doit un loyer de six années pour le pied-à-terre « étroit, sombre, humide, vraie maison à rhumatismes, » qu'il occupe rue Sainte-Avoye, près de l'hôtel Caumartin, au Marais : une couturière de la marquise lui apporte une note ancienne de 300 livres, la marchande de soie lui présente un billet non payé de 350 livres; on croirait voir l'intérieur de l'un de ces faux ménages aristocratiques mis à la scène vers ce temps-là par Dancourt et Dufresny. Dans cette extrémité fâcheuse, le marquis aux abois roule des projets de réforme et d'économie, il veut réduire sa maison, il écrit de supprimer le rôti et le cuisinier. « Au temps où nous vivons, il n'y a plus de rôti sur aucune table. Songez que vous ne pouvez pas avoir un bon cuisinier

pour moins de 300 livres par an! » La France traversait une de ces époques d'abstinence où les folies de son gouvernement la mettent au pain sec. Quelques-unes de ces lettres ont été écrites par mégarde sur le brouillon d'un compte de dépenses; notre marquis, paraît-il, ne lésinait pas envers lui-même, tout en prêchant l'avarice. Les seuls frais de son carrosse de louage s'élèvent chaque mois à 500 livres, dont voici le détail en aperçu : « une demi-journée de voiture 8 livres, une journée 11 livres, etc. » Son fils cadet, le chevalier de Balleroy, payait une chambre d'hôtel garni 10 sous par jour. Rien d'étonnant si la bourse du voyageur est ordinairement vide, et s'il crie famine par tous les courriers : « Envoyez-moi mon habit noir et quelques assiettes (quelques fonds), car je suis bien bas, on ne peut être plus bas que je le suis, je reste actuellement avec cinq louis et trois écus. » L'argent arrive; il ne se tient pas de joie : « Votre lettre de change est venue bien à propos, ma chère amie; je vous embrasse un million de fois. Comptez que cet argent me ramènera à Balleroy. » Au plus fort de ses embarras, il lui meurt un créancier à fonds perdu; tout naturellement un long soupir de satisfaction lui échappe : « Nous voilà donc soulagés de 1,000 écus de rente; il me semble qu'il convient que nous lui fassions faire un service! » Peu à peu la rigueur des temps s'adoucit, les difficultés s'aplanissent; quitte de ses procès, converti à la saine méthode de payer ses dettes pour être vraiment riche, guéri même d'une légère apoplexie qui l'a frappé dans les rues de Paris, et pour laquelle un docteur nommé Angot lui a recommandé les bouillons de vipère, le marquis de La Cour reprend une bonne fois le chemin de Balleroy, apportant à la marquise, pour fêter son retour, « trois bagnolettes, » c'est-à-dire des coiffes mises à la mode par M[me] la duchesse d'Orléans dans ses promenades du soir à Bagnolet, et « de jolis petits jambons de Vessefalie à 25 sous la livre, qui ont bonne mine et qui sentent bon. »

Nous connaissons les personnages essentiels et l'occasion de cette correspondance : c'est le moment de recueillir les informations qu'elle contient et de passer en revue la série vivante des caractères qui s'y produisent; nous y chercherons de préférence ce qui touche aux mœurs contemporaines et à l'esprit public, ce qui peut ajouter quelques traits nouveaux à l'histoire des commencemens du XVIII[e] siècle.

II.

Les plus anciennes lettres portent la date des dernières années du règne de Louis XIV; mais jusqu'en 1715 elles sont peu nombreuses et d'un médiocre intérêt. La première remonte à 1692;

c'est celle où il est question des trois filles à marier et de leurs prétendans; la seconde est de 1704, année de la création du marquisat; il y en a une seule pour 1705, quatre ou cinq en 1706, une à la date de 1709. L'ensemble pour ces dix années ne va pas à cent pages, et forme à peine la vingtième partie de la correspondance entière : non que les nouvelles fassent défaut, c'est le métier de nouvelliste qui n'est alors ni agréable ni sans péril. Nous remarquons dans la stérilité de ce début les très courts bulletins de nos principales défaites, une relation plus ample de la journée de Ramillies, un mot significatif sur le jeu du roi à Marly en 1707 : « le roi joue au trente et quarante *aux pièces de vingt sous.* » Dès cette époque, la marquise a des correspondans de toute condition et d'un mérite fort inégal; l'un, qui signe Morin, lui décrit avec vivacité l'état de langueur et d'abattement où est tombée la société parisienne pendant la triste année 1709 : « Ici point d'événemens qui vaillent la peine d'être ramassés; je m'en rapporte à M. l'abbé votre frère, qui roule continuellement dans le monde, et qui ne sait rien. Point de morts, point de mariages, point d'intrigues galantes, ou, s'il en est, elles se font sourdement; toute la pauvre nature paraît dans une inaction étonnante. » Il finit cependant par promettre de conter des nouvelles « tant qu'il y en aura dans son contoir, » et d'envoyer tous les huit jours « une petite gazette de son bureau; » mais le « contoir » s'épuisa vite, et le bureau manqua de parole. Une des rares lettres écrites en 1710 pour dégager la promesse de 1709 nous présente l'agréable tableau de la famille Caumartin, réunie par un beau jour d'automne aux Bergeries, terre qui appartenait à l'aîné, Caumartin de Saint-Ange. « Un petit voyage des Bergeries a retardé de quelques jours cette gazette. La cour de Mme de Caumartin y était assez nombreuse. Les personnes les plus importantes étaient M. et Mme d'Argenson avec leurs enfans, Mme de Thuisy (une sœur de la marquise, la troisième des filles à marier dans la lettre de 1692), M. l'abbé (le futur évêque de Blois), M. le chevalier, MM. les abbés de Châtelain et de Francières... On s'y promène jusqu'à extinction. On y joue par-ci par-là; on y raisonne tant et plus sur les affaires du temps, et, quand on n'a rien de mieux à faire, on y relit les observations journalières de M. l'abbé Châtelain, où l'on voit les portraits, les anecdotes, les beaux dits et faits de tous ceux qui vont et viennent, avec un détail exact de leurs ajustemens et de leurs équipages... » Heureuse famille! elle avait même, dans la personne d'un abbé plaisant et satirique, son La Bruyère. Un autre correspondant, du nom de Moret, se distingue par une orthographe qui prouve que notre marquise, avide d'informations, était peu dédaigneuse, et, s'accommodant aux circonstances, recevait de toutes mains; on nous permettra d'en citer, à la date de

1706, un curieux échantillon : « Sé seulement pour vous dirre que l'on disoy ier au Tuilery que lais innemis marché du cotté de Namur, votre fils se portoy très bien, illa compose deux foye pour lais pris de la grande tragédie. Je suiss avec un profon respec, etc. » — En 1715, la scène change, le réveil de l'esprit public ranime notre correspondance; la liberté, les passions, l'imprévu, toutes les nouveautés qui font rumeur dans Paris, viennent enhardir et féconder ce commerce naissant dont l'intérêt est désormais mieux apprécié par les amis de la marquise : « Que dites-vous, madame, de la situation présente? Ne fournit-elle pas assez d'événemens pour amuser dans la campagne? On n'a jamais vu la roue de fortune tourner avec tant de rapidité. » C'était bien ce que voulait la dame de Balleroy : s'amuser en province du spectacle lointain et de l'esquisse légère des événemens de Paris, puisque le sort la condamnait à ne les plus voir qu'en peinture.

Elle reçut alors de son jeune neveu, le comte d'Argenson, une description piquante des effets produits par ce tour rapide imprimé à la roue de fortune. D'Argenson le cadet, que ses camarades de classe surnommaient *la Chèvre*, âgé de dix-neuf ans en 1715, était depuis peu sorti du collége, où il avait beaucoup connu Voltaire; on dirait qu'il a dérobé à celui-ci le tour aisé de son style moqueur. Cette page peut soutenir la comparaison avec les lettres récemment publiées qu'Arouet, élève de rhétorique, écrivait en 1711 au comte de La Marche. « Les taxes, ma chère tante, font maintenant ce que tous les prédicateurs du monde n'auraient jamais osé entreprendre; le luxe est absolument tombé, et une simplicité noble, mais modeste, a pris sa place. Les viss (sic) sont à la vérité plus modérés, mais les financiers commencent à goûter le repos que donne la bonne conscience. Les bals de l'opéra et de la comédie sont aussi déserts que l'antichambre de M. Desmarets ou de M. de Pontchartrain. Les églises sont un peu plus fréquentées : on y voit, par exemple, des gens d'affaires qui n'ont pas encore été taxés demander au pied des autels un sort plus doux que celui de leurs compagnons; on y voit de pauvres molinistes, effrayés du triomphe de leurs adversaires, soupirer après le rétablissement de la puissance des jésuites. On y voit mainte jeune fille en pleurs regretter la bourse des traitans qui les entretenaient avec tant d'éclat et de profusion, et se plaindre de la dureté de ceux qui ont maintenant part au gouvernement, et qui travaillent à bâtir leur fortune avant de songer à faire celle de leurs maîtresses; on m'y voit moi-même quelquefois fort embarrassé de savoir où aller dîner ou souper et devenu dévot à force d'être désœuvré... » Ainsi se révélait dans l'intimité le spirituel rival des Maurepas et des Richelieu, l'aimable frère du trop savant marquis d'Argenson, à qui ce brillant voisinage attira le surnom que l'on sait.

Avec des neveux comme ceux-là, toujours en fond de belle humeur, si bien faits pour aimer et pour peindre les saillies pétulantes d'une société émancipée, la marquise n'avait plus à redouter l'ennui de l'isolement ni l'abandon : aussi bien leur gaîté complaisante était-elle son meilleur espoir et son plus sûr préservatif. Les grands parens, fatigués, chagrins, ou absorbés dans le sentiment de leur importance politique, ne lui offraient que des ressources incertaines et passagères. Le lieutenant de police, d'Argenson, prend les sceaux et les finances en 1718; il monte sur un faîte d'où l'on perd facilement de vue les siens, surtout quand ils habitent à soixante lieues des antichambres du Palais-Royal : il peut devenir un protecteur, ce n'est plus un correspondant. Nous ne trouvons guère qu'une seule lettre de lui; elle est du 27 juin 1720, époque de sa disgrâce, et répond aux complimens de condoléance que la marquise lui avait adressés : « Le nouvel événement, madame, dont vous me faites l'honneur de m'écrire d'une manière si gracieuse a été accompagné de circonstances si honorables pour moi et si obligeantes de la part de son altesse royale que je ne puis assez me louer du repos que ses bontés me procurent. Je vous remercie de tout mon cœur, madame, de l'intérêt que vous voulez bien y prendre, et je vous prie de compter pour toujours sur mon zèle et sur mon respect. » Si d'Argenson a rendu son portefeuille, il a gardé le style d'un ministre. Moins rares sont les lettres de Caumartin de Saint-Ange; mais il se borne à ramasser les grosses nouvelles, celles qui courent les rues : « l'argent est plus caché que jamais, tout le monde meurt de faim... M. de Saint-Simon a parlé en termes de crocheteur au premier président. » Il disparaît d'ailleurs un des premiers en 1720. L'évêque de Blois, qu'un exil de six mois sous Louis XIV avait puni d'un discours académique trop spirituel, semble oublier tous ses talens quand il écrit à la marquise; son style est fade et prolixe, on n'y trouve pas le plus petit mot pour rire : l'onction chrétienne a remplacé les épigrammes. Il avait l'habitude de dicter ses lettres; or, s'il est des personnages, comme dit la comédie, qui n'ont d'esprit qu'avec leur secrétaire, il perdait, lui, ses agrémens et sa finesse en se servant d'un interprète. Le premier rang dans ce commerce épistolaire revient à Caumartin de Boissy; c'est lui qui, avec ses neveux, soutient l'honneur de la famille. Son imagination est, comme son cœur, inépuisable; il comble sa sœur de prévenances affectueuses, il la régale de bons mots, de récits bien tournés, de portraits pris sur le vif : c'est le plus aimable et le plus exact des correspondans.

Caumartin de Boissy s'était engagé fort avant dans les affaires du système; il y réussit d'abord, ses lettres à certains momens respi-

rent l'activité joyeuse d'un spéculateur dont les actions montent et dont l'imagination travaille : « Mes actions gagnent 1,000 livres aujourd'hui. Je cherche de tous côtés à acheter, et, avant que la journée soit passée, je finirai 1 million d'une terre que vous connaissez. » Que de prières au ciel en ce moment-là pour la santé de Law, qui venait de tomber malade! « Bonne nouvelle, le temps se rafraîchit; cela est de conséquence pour la santé de M. Lass. On était bien inquiet dans ces chaleurs; mais il serait bien à souhaiter pour son rétablissement qu'on eût un peu de pluie... On ne voit que des gens qui ont fait des fortunes immenses. » La chance a-t-elle favorisé jusqu'au bout cet homme d'esprit? Nous l'ignorons, mais, à défaut d'aveux positifs accusant un désastre, il y a çà et là des échappées de mélancolie qui nous semblent de mauvais augure; Caumartin est devenu bien philosophe pour demeurer longtemps un financier heureux. — « Je vous souhaite, ma chère sœur, santé, gaîté et argent. J'avoue que ce dernier souhait paraît être aujourd'hui un peu dans les espaces imaginaires. Ce métal est devenu comme les esprits, tout le monde en parle et personne n'en voit. Bienheureux qui sait ce qu'il a, et qui peut compter dessus. Pour nous, c'est ce que nous ignorons. Nous sommes plantés sur le haut d'une pique à regarder de quel côté vient le vent; mais nous n'y sentons que la bise la plus dure. » Voilà le style des jours de baisse. Lors même que cette correspondance touche à des faits déjà connus, elle en rafraîchit l'impression par la vivacité des sentimens qu'elle révèle dans les contemporains directement intéressés et mis en cause. « Que j'envie le sort aujourd'hui de ceux qui ont des terres! s'écrie une victime de l'agio, car, pour nous, pauvres malheureux, nous ne savons en vérité de quel bois nous ferons flèche, malgré nos richesses imaginaires. Nous nous regardons comme suspendus en l'air à un fil qui peut aisément rompre. » C'est ainsi que les généralités de l'histoire revêtent sous nos yeux une forme précise et vivante, elles prennent un corps et une âme; ce sont non plus des abstractions, mais des choses et des personnes. Le marquis de La Cour, étant à Paris en 1719, eut besoin « d'un habit de pinchina; » il ne put trouver de tailleur, les maîtres et les apprentis refusèrent de travailler, parce qu'ils avaient fait ou se croyaient sur le point de faire fortune. « Ces jours-ci, on a dû envoyer chez eux des gardes pour les forcer de travailler aux vêtemens du roi. » Être obligé d'employer la garde et de réquisitionner des ouvriers pour habiller Louis XV, quel curieux effet des spéculations populaires de la rue Quincampoix!

La marquise goûtait beaucoup, et nous le croyons sans peine, la douceur de ces relations; il lui manquait quelque chose, disait-elle, quand au jour marqué la lettre de Caumartin, « pleine de petits

pieds de mouche, » n'arrivait point. « Vos plaintes me flattent, répondait celui-ci, et, quoique la qualité de gazetier impertinent n'ait rien de bien éminent, tout ce qui peut me rendre nécessaire auprès de vous m'est très précieux. » Les lettres les plus rapides, les plus insignifiantes de Caumartin ont toujours quelque trait vif et plaisant, un tour original, un grain de sel au début ou à la fin. « Je crois, ma chère sœur, que ce sera *gratum opus agricolis* que vous mander des nouvelles de ce pays-ci... Adieu, j'honore, je salue, j'embrasse toute la famille, chacun suivant sa dignité, sa bonne mine, sa beauté et son âge. » Malgré sa parfaite distinction et ses habitudes d'excellente compagnie, le « gazetier impertinent » ne répugnait pas aux anecdotes un peu fortes, il les conte lestement, avec une pointe de gaillardise; nous n'en citerons rien, parce qu'elles sont trop longues et en partie connues, nous donnerons seulement, comme exemple du genre, ce portrait de l'abbé de Grécourt, dont les poésies et la personne également cyniques, colportées dans les meilleures maisons de Paris, faisaient fureur sous la régence : « Ce n'est pas un petit homme cacochyme uniquement occupé de vers et de littérature; c'est un grand diable de prêtre plus haut que moi, bien pourvu de gueule, bien fendu de jambes, beau décrotteur de matines, beau dépendeur d'andouilles. Ce grand personnage ne donne point son poème à lire, il le récite lui-même à table, lorsqu'on a renvoyé les valets, une bouteille en face de lui qui se renouvelle au moins une fois. Il n'a pas d'autre façon de réciter, et, si le vin n'était pas bon, au premier coup il finirait son récit. » A merveille, et voilà qui prouve que le régent n'était pas seul en France à lire Rabelais avec profit; mais, quand on écrit à une « dévote, » quelle apparence de lui faire accepter l'éloge d'un poème tel que le *Philotanus :* « c'est un morceau aussi plaisant et aussi amusant que chose que j'aie jamais lue! »

Dans les rares entrevues du frère et de la sœur, le jeu les avait parfois brouillés, la marquise n'aimant pas à perdre; Caumartin, par sa bonne humeur, dissipait aisément ces nuages : « maudites soient les cartes qui ont excité des orages entre nous! Faisons vœu de n'en plus manier ensemble; l'union vaut mieux qu'un si léger amusement. » Peu de temps avant la mort de ce frère dévoué, il se glissa entre sa sœur et lui un froid plus durable à propos d'une question très délicate où les intérêts comme les affections de la famille étaient engagés : il s'agissait d'un mariage. Fatigué et se sentant vieillir, Caumartin de Boissy songeait à se ménager un repos qui fût selon son cœur : tandis qu'à Balleroy on ne rêvait que de Paris, il ne rêvait, lui, comme il arrive souvent aux Parisiens, que de la douceur de vivre à la campagne; il mêlait aux tracas de ses opérations financières les idées riantes d'une idylle paternelle où

son bonheur se confondait avec celui d'une fille tendrement aimée. Cette fille, qui se nommait Charlotte-Émilie comme sa tante, il la destinait au fils aîné de la marquise, au jeune marquis de Balleroy, colonel de dragons; dès qu'elle fut en âge, il n'hésita pas à entamer l'affaire et à rompre la glace. L'excellent homme avait le tort, en tout ceci, de consulter uniquement ses goûts sans prendre l'avis de sa fille; mais il ne s'en apercevait même pas, tant la coutume aristocratique l'excusait. Il écrivit à sa sœur avec une touchante effusion, lui déroulant les conceptions de sa tendresse, le désir favori de ses vieux jours, en un mot le plan de ce qu'il appelait son château en Espagne : « Ma fille n'a point été élevée à vivre à Paris, en grande dame. J'ai voulu être le maître du choix d'un gendre et je n'ai pas voulu transporter mes droits aux femmes de chambre. Je lui donnerai 200,000 livres; elle passera sa vie sans murmurer dans une belle terre, avec un mari qu'elle aimera, avec son oncle, sa tante et avec son père. Mon château en Espagne est de me retirer avec vous autres. » Ce rêve patriarcal venait se heurter à des visées bien différentes : les Balleroy, pour se tirer de leur obscurité provinciale, méditaient un coup d'éclat, ils négociaient secrètement une alliance avec la maison des Matignon, et la combinaison, silencieusement préparée, allait aboutir, « il n'y avait plus qu'un pas jusqu'au bénitier, » lorsqu'ils reçurent la confidence intempestive de Caumartin. On peut juger de l'accueil qu'ils firent à la pastorale de leur frère dans un moment où ils avaient le cœur enflé de leur succès et la tête tournée d'ambitieuses espérances. Celui-ci, piqué au vif, se plaignit des procédés mystérieux de sa sœur et du peu de confiance qu'elle lui avait témoigné; il maria sa fille à un Ségur, président à mortier au parlement de Bordeaux; le colonel de dragons épousa, avec 50,000 livres, la seconde fille du maréchal de Matignon, « qui n'était plus jeune, dit Saint-Simon, et s'ennuyait de n'être pas mariée. » L'orgueil de la marquise reçut dans son triomphe un sensible échec, car les Matignon, outrés de ce qu'ils jugeaient une mésalliance, « ne voulurent pas ouïr parler de Balleroy ni de sa femme. » Caumartin de Boissy mourut en 1722.

A côté de lui, un correspondant plus jeune et de grand mérite aussi s'était peu à peu formé à tenir sa place et à remplir un tel vide : ce digne successeur de Caumartin dans la tâche difficile de satisfaire la curiosité de la marquise était d'Argenson le philosophe, l'auteur des *Mémoires*. Moins spirituel que son oncle et que son frère, d'un commerce moins léger et moins galant, le marquis d'Argenson rachetait ce désavantage par des qualités essentielles : il était sûr en amitié, fidèle à ses promesses, d'une complaisance infatigable aux désirs de sa tante. Non content de lui écrire souvent, il lui envoyait une gazette rédigée par le principal commis

de la librairie, dont il avait alors l'inspection; il expédiait à Balleroy les chansons, les épigrammes, les ponts-neufs, les pièces en vogue, tous les « rogatons » de l'actualité. Ses lettres, dont le naturel et la facilité sont le principal agrément, se lisent avec intérêt; le style en est moins lourd, moins négligé que celui que nous lui connaissons : d'Argenson s'observait en écrivant à une « femme de mérite et d'esprit, » comme il l'appelle, qui savait imposer ses jugemens et les faire craindre. Lui aussi se maria dans cet accès de fièvre matrimoniale qui avait saisi sa famille, et voici de quel ton dégagé il annonce à sa tante ce mariage, dont le dénoûment plus tard fut un divorce : « J'arrive de la campagne, ma chère tante; pendant ce temps-là, on a disposé de ma main, j'ai trouvé les articles signés à mon retour... J'entre dans une famille de très honnêtes gens, où il y aura, sans exagérer, des millions à revenir quelque jour. La fille est bien élevée, elle sait danser et chanter, jouer de l'épinette; de plus elle est blonde. Deux quartiers blonds de suite dans notre famille dénoirciront à la fin, s'il plaît à Dieu, notre teinte brune. Je vous prie de joindre à ma confiance vos bonnes prières... J'oubliais de vous nommer la future épouse, c'est Mlle Mélian. » — Il pouvait bien oublier de la nommer, il ne l'avait pas encore vue; « les articles étaient signés, » et il ne connaissait sa femme que par ouï-dire. Cette lettre est du 31 octobre 1718; or la première entrevue des futurs époux eut lieu le 19 novembre au couvent des Filles-Sainte-Marie, où était Mlle Mélian : « la demoiselle avait appris le 18 qu'elle épouserait M. d'Argenson le 22. » Les choses se passaient dans les règles, la bienséance suprême des mariages aristocratiques, c'est-à-dire l'absence de toute ombre de sentiment, était scrupuleusement observée. Arrivé par le coche pour assister aux noces, le marquis de La Cour ne tarit pas sur les descriptions de la fête : repas, musique, cadeaux, dits et faits notables des deux familles, rien n'est omis. « Vous donnez peu de bien à votre fils, dit le régent au garde des sceaux en signant au contrat. — Monseigneur, répondit le ministre, il s'en fallait beaucoup que j'en eusse autant en me mariant. Cependant j'ai la plus grande charge du royaume; quand on sert bien son prince, on ne manque de rien... M. le duc régent fit un signe d'approbation et signa. Cela me vient d'assez bon endroit pour y ajouter foi. » Détachons de ses comptes-rendus un portrait assez peu flatteur de la mariée : « elle est grande et grasse, bien faite, mais point jolie de visage, quoique fort blanche; elle n'a pas encore quinze ans. » — C'est à propos de l'extrême jeunesse de Mlle Mélian et de la séparation obligée du soir des noces que la marquise s'attira le compliment un peu vif dont nous avons parlé plus haut. Elle avait plaisanté le mari, et, quoique dévote, poussé la curiosité un peu loin peut-être; celui-ci lui fit une réponse où les lecteurs des

Mémoires retrouveront son style : « Vous me parlez des détails secrets de la noce comme de la cérémonie d'aller voir sa tante. Pardon de la réponse libre que cela vous attire. Je serais mal conseillé pour éteindre mes désirs d'aller voir une tante faite comme vous; j'espérerais faire changer le proverbe, et on ne dirait plus qu'aller voir sa femme quand il faudrait quitter sa tante. »

Au milieu de cette chronique de famille, qui tient naturellement une grande place, les nouvelles politiques sont jetées en courant, avec la liberté et le décousu d'une correspondance; mais après tout ce qu'on a publié sur ce temps-là, il en est bien peu qui aient pour nous aujourd'hui une sérieuse importance et quelque nouveauté. Tout ne pouvait pas s'écrire sous le régime du cabinet noir; une lettre de 1718 se termine par cet aveu : « je vous mande ce qu'on peut mander; ce que l'on n'ose écrire ferait une lettre six fois plus grande. » On lisait tout haut à Balleroy les lettres reçues de Paris, comme on lit le journal dans la plupart des familles de province, en société, au coin du feu : aussi, quand le correspondant bien informé touche aux secrets d'état, — ce qui a lieu quelquefois, — il prend un air mystérieux et met un *lisez bas* en vedette, signal convenu. La correspondance est discrète sur le régent; cela se comprend dans une famille qu'on peut appeler ministérielle. Nous lisons un ou deux entre-filets timides dans le goût de celui-ci, qui est daté de 1721 : « un grand prince se couche présentement à minuit, et ne boit plus qu'une chopine de vin à ses repas. » Même réserve à l'égard du roi; il est tout au plus question de sa bonne mine et de sa grâce à danser un ballet : « aujourd'hui pour la première fois, 21 décembre 1720, le roi dansa fort noblement et d'une grâce qui fit pleurer tout le monde de joie. » Ce n'est pas la bonne volonté, c'est l'audace qui manque aux nouvellistes pour dauber sur l'archevêque de Cambrai et s'égayer à ses dépens; on voit percer une envie de médire et des sarcasmes qui se refoulent bien à contre-cœur; mais il ne faut pas trop regretter ce silence prudent, car, si l'on en peut juger par les demi-mots qui échappent, nous n'avons perdu que les variantes des anecdotes vraies ou fausses et des graveleuses aventures dont Saint-Simon a fait la légende enluminée du cardinal. Suivant l'usage de notre pays, où les frondeurs ne négligent pas leurs intérêts personnels auprès du gouvernement qu'ils critiquent, et mêlent habilement le personnage d'opposant à celui de solliciteur, beaucoup de ces railleurs de qualité remplissaient les antichambres du prélat-ministre. On parla un moment de créer pour sa garde une troisième compagnie de mousquetaires; le marquis de La Cour, qui avait un second fils à pourvoir et se sentait en crédit, grâce aux d'Argenson, tourna ses vues de ce côté et songea fort à demander le commandement de cette compagnie. Une fausse honte

le retenait, un combat se livrait dans son esprit entre la crainte de l'opinion publique et l'ambition. « Quoique bien des gens aient l'air d'en faire fi, écrivait-il à sa femme le 6 juillet 1722, ce sont pourtant toujours des troupes du roi, attachées à la vérité à un homme pour qui l'on n'a pas grande considération, mais ce sont des troupes du roi, et cela mettrait de l'aisance dans notre famille. Raisonnez-en, je vous prie... » Huit jours après, il change de ton et se rétracte fièrement. « Je n'ai parlé à personne de l'idée qui m'était venue, car je n'aime point cela, pas même pour le chevalier. » — Notre normand, qui se renseignait aux bons endroits, avait eu vent de la résolution prise par le cardinal de n'avoir point de mousquetaires.

Cette correspondance est utile, surtout pour donner à certains détails de l'histoire contemporaine un degré de précision auquel on atteindrait difficilement sans cela. On y trouve la date exacte des faveurs et des disgrâces, des exils et des retours, des pensions et des promotions, événemens très minces, qui pour les curieux et les ambitieux étaient alors toute la politique. Il s'y glisse quelques nouvelles de la république des lettres à propos des ouvrages courus et des pièces à succès. C'est ainsi qu'il y est fait mention des tragédies et des aventures de Voltaire. L'ami des d'Argenson, l'hôte des Caumartin, ne pouvait être pour la marquise un étranger, peut-être même l'avait-elle entrevu chez ses frères ou chez ses neveux dans l'un de ses voyages à Paris; quant au marquis, il connaissait certainement notre poète, car il parle fort souvent de lui. Il était à la première représentation d'*Œdipe* en compagnie de son neveu, d'Argenson le cadet, le jour même où d'Argenson l'aîné et Mlle Mélian se voyaient aux Filles-Sainte-Marie. « L'entrevue se fit vendredi, écrit-il le 19 novembre 1718; le cadet n'alla point au couvent, il vint à *Œdipe*, tragédie nouvelle où je le vis un moment. » Comment la marquise, en quête de gens d'esprit et de plumes agréables, a-t-elle laissé échapper la bonne fortune qui venait s'offrir? Quel admirable correspondant était là près d'elle, à portée de sa main! Nul secret mouvement, nul instinct de sympathie ou de curiosité inquiète ne l'a donc avertie de l'importance d'une conquête qui, habilement circonvenue, n'aurait point résisté? L'intérêt qu'on porte « au jeune Arouet » dans la famille montre à quel point il y était aimé, et combien facilement la dame de Balleroy, secondée de tous les siens, l'eût enrôlé sous sa bannière. Cet intérêt le suit partout, à travers les agitations de sa naissante fortune. Le 2 avril 1717, le baron de Breteuil écrit à la marquise, sa cousine : « J'ai laissé Arouet à Saint-Ange depuis le commencement du carême. » Le 26 mai suivant, Caumartin de Boissy transmet une fâcheuse nouvelle : « Arouet a été mis à la Bastille et sera, dit-on, mené à Pierre-Encise. » — Le bruit que fait *Œdipe* trouve de l'é-

cho à Balleroy; le marquis de La Cour écrit le 30 décembre 1718 : « On ne parle que de la belle tragédie de M. Haroüet... M. le duc d'Orléans a donné une médaille d'or à M. Haroüet en récompense de sa belle tragédie d'*Œdipe.* » Il y revient le 16 janvier suivant et signale la durée de cet éclatant succès : « *Œdipe* est toujours fort suivi. » Une lettre du 3 mai 1719 raconte avec force détails la querelle de l'irritable poète et du comédien Poisson. C'est encore le marquis de La Cour qui se fait le messager de la première représentation d'*Artémire*, le 17 février 1720; mais l'événement cette fois est bien différent : « Ce pauvre Haroüet eut hier une mauvaise réussite à sa nouvelle pièce. Le premier acte fut fort applaudi, les autres furent sifflés en plusieurs endroits. » Le 10 janvier 1722, nous apprenons que Voltaire a reçu 500 écus de pension, et le 20 mars 1723, que M. l'abbé Dubos a été nommé « pour examiner s'il y a rien dans le poème d'*Henri IV* qui puisse choquer à Rome. » D'un bout à l'autre de la correspondance, Voltaire est cité non pas seulement à titre de célébrité contemporaine, mais comme un ami de la maison.

A mesure qu'on s'éloigne du monde brillant des d'Argenson et des Caumartin, où, selon le mot si juste de ce même Voltaire, le cœur parlait avec esprit, lorsqu'on descend vers le ban et l'arrière-ban convoqué par la châtelaine de Balleroy, ce n'est pas uniquement le bon vouloir qui diminue, c'est le mérite qui baisse avec le degré de parenté : la marquise, entre tous ses priviléges, avait eu ce bonheur singulier de trouver les meilleurs des hommes parmi ceux qui la touchaient de plus près, les talens les plus distingués réunis au dévoûment le plus sincère pour sa personne. Rangeons dans cette élite le baron de Breteuil, son cousin, dont les nombreuses lettres ne seraient pas indignes de Caumartin de Boissy; il les dictait à un secrétaire, en ajoutant de sa main, sous une forme légère, quelque ingénieux post-scriptum. — « Si vous me tenez la parole que vous me donnez de m'écrire des nouvelles quand vous serez à Paris et que j'en serai absent, j'y gagnerai beaucoup, car ordinairement les dames heureusement nées rendent au moins deux pour un... Bonjour, ma chère cousine, si vous ne m'aimez pas après tout ce que je vous envoie de nouvelles, vous êtes une grande ingrate. » D'autres parens, plus obscurs, se défiant de leur mérite et de l'agrément de leur commerce, essaient de s'accréditer en prodiguant les petits cadeaux; ils mêlent aux nouvelles qu'ils ont recueillies l'annonce des envois qu'ils méditent, et, dans la même page où ils racontent un changement de ministère, un lit de justice, la banqueroute de Law, on est tout surpris de lire : « J'ai retrouvé le pâté égaré, madame, il est en parfait état et vous sera envoyé aujourd'hui même... Puisque vous trouvez mes fromages bons, je ne manquerai pas de

vous en donner tous les ans; ils sont meilleurs à Paris qu'à Balleroy... Les troupes qui se rendent au camp de Saint-Denis défilent par-dessus le rempart, et font voir aux Parisiens qu'on ne les craint guère. »

Les amis, les gens du monde qui, cédant à des instances réitérées, promettent d'écrire, ont le double tort d'être irréguliers et mal renseignés; ils ne se mettent pas en dépense, ils s'acquittent à la hâte d'un devoir qui leur pèse, et qu'ils fuient au plus vite. L'abbé de Guitaud, en novembre 1715, avait pris des engagemens formels : plus fécond qu'un *Mercure galant*, il devait envoyer par mois deux longues lettres; mais dès le 1er février 1716 il s'excuse, « il barguigne, » et finalement retire sa promesse en prétextant une absence. « J'ai mal tenu ma parole, j'en fais beaucoup d'excuses. J'ai été fort solitaire depuis un certain temps. Loin de faire mieux désormais, je vais rentrer avec vous dans un profond silence, étant près de m'en retourner en Bourgogne. Si les nouvelles de l'Auxois vous tentent, je suis prêt à vous rendre à cet égard le même service. » — C'était une perte, car il avait des vivacités originales qui auraient fait de lui un correspondant fort gai. Annonçant une maladie grave d'une certaine duchesse, il disait, avec l'aisance du railleur de profession : « La duchesse a pensé mourir d'une inflammation ou plutôt de diverses inflammations qu'elle avait dans le corps. » L'abbé de Choisy, qui avait aussi donné son billet d'être un bon correspondant, y faisait honneur en prenant pour suppléant son valet de chambre, et, quand le marquis de La Cour venait à Paris, une de ses instructions lui recommandait de subventionner largement ces gazetiers subalternes. « J'ai dîné hier avec M. l'abbé de Choisy, qui m'assura que son valet de chambre était fort exact à votre égard. J'ai fait ce qu'il fallait pour cela, mais il n'écrit qu'une fois la semaine, et j'avoue que c'est bien peu. » Les gazettes rédigées par des valets de chambre sont fort nombreuses dans ce recueil; la forme en est sèche, comme celle des nouvelles à la main, c'est un détail de menus faits sans ordre et sans commentaire : « M. le cardinal Dubois se fait peindre actuellement par le sieur Rigaud; » — « le roi a accordé une pension de 6,000 livres à Mme Du Deffand; » — « on va représenter sur le Théâtre-Français *Esther* de M. Racine; » — « on fait de nouvelles façons de culottes qui sont sans poches ni goussets, et s'appellent des *culottes à la régence :* tout le monde en porte, si ce n'est les Gascons; » — « les mémoires du cardinal de Retz font ici beaucoup d'effet, ils agitent les faibles et augmentent l'inquiétude des inquiets. » La variété seule de ces informations y répand quelque agrément; rien n'y est oublié, ni « les brelans effrénés où il se fait des pertes horribles, » ni la vogue du biribi, « qui ne s'est pas encore encanaillé dans les provinces, »

mais dont on ne peut se passer à Paris, « pas plus que de boire et de manger ou de politiquer. » On y trouve jusqu'à l'idée première des carrosses de remise à la date du 4 décembre 1723 : « Une compagnie a promis de voiturer Paris plus commodément qu'il ne l'est par les fiacres, qui seront, dit-on, abolis. On doit établir cinq cents carrosses uniformes garnis de glaces et attelés de bons chevaux. Les cinq cents cochers seront habillés de rouge avec une marque qui les puisse faire reconnaître lorsqu'ils seront insolens. Les carrosses ne resteront point sur les places, pour ne pas embarrasser les passages, mais dans des remises choisies aux endroits les plus commodes de Paris. » On voit que le zèle des nouvellistes rivalisait avec l'ardeur de curiosité qui leur demandait des nouvelles.

La correspondance finit le 24 décembre 1724. Les disgrâces qui frappèrent les membres éminens de la famille, la mort qui faisait dans ses rangs des vides cruels, les dispersions qui en furent la suite, attristèrent sans doute ce qui restait de cette noble société, et brisèrent ou refroidirent ce commerce des âmes et des esprits dont nous avons retracé la piquante vivacité. Le marquis de La Cour mourut en 1725; les deux Caumartin, M. et Mme d'Argenson, sans parler d'autres parens moins célèbres, avaient depuis quelques années disparu; quant à la marquise, elle atteignit le milieu du siècle, et put voir, avant de mourir en 1749, l'essor de fortune politique qui éleva si haut ses neveux d'Argenson, et les progrès éclatans qui signalèrent le génie de leur ami « Haroüet. » Ses deux fils, dont l'aîné était devenu colonel de dragons sous la régence, parvinrent l'un et l'autre au grade de lieutenant-général. Leur nom, vaillamment porté, se soutint avec honneur dans les armées royales jusqu'à la fin de l'ancien régime; — soixante-dix ans après l'époque que nous venons d'examiner, nous le retrouvons mêlé à l'histoire sanglante de la terreur. En parcourant la liste des victimes du tribunal révolutionnaire, on rencontre « Charles-Auguste de La Cour de Balleroy, lieutenant-général, condamné à mort le 6 germinal an II, avec François-Auguste, son fils, maréchal-de-camp. » Or le second fils de la marquise, ce chevalier de Malte qui sortait de l'académie en 1722 et pour qui l'on avait ambitionné la compagnie des mousquetaires du cardinal Dubois, se nommait Charles-Auguste, il était lieutenant-général : marié en 1752, selon La Chesnaye des Bois, il eut un fils et deux filles. Serait-ce donc ce même chevalier de La Cour, le fils de la belle Émilie, le contemporain du régent, le neveu des Caumartin, — celui qui avait un jour fixé l'attention de Mme de Sabran, celui de qui son père écrivait en 1719 : « Je ne crois pas que le chevalier ait eu l'esprit de ramasser au loin des œufs de perdrix pour les faire couver au logis par des poules, j'ai peur que cela ne le passe? » — serait-ce lui qui, éga-

lant la longévité du maréchal de Richelieu, né en 1696, mort en 1788, reparaîtrait ainsi, à l'autre bout du siècle, sur l'échafaud populaire, pour y expier, comme tant d'autres, des fautes et des corruptions dont il était innocent? C'était du moins sa race, c'était le sang de la spirituelle marquise et des personnages que ces lettres ont fait revivre un instant sous nos yeux. Il y a loin de cette jeunesse insouciante du siècle naissant, gaie jusque dans sa misère, il y a loin de ces folles années de la régence aux sinistres perspectives du 6 germinal an II. Un mouvement puissant d'aspirations politiques et de créations littéraires a grandi et s'est développé dans l'intervalle; mais déjà en 1715, sous la frivolité cynique qui se jouait à la surface d'une société blessée au cœur, le principe funeste qui allait tout corrompre agissait silencieusement. Les fermens de révolte s'insinuaient dans les masses, provoquées par le spectacle impudent du scandale privilégié; la tradition de haine et de mépris commençait. Un défaut presque absolu d'esprit politique, ce vice originel de l'aristocratie française, l'oubli des devoirs sur lesquels se fondent la garantie des droits et l'excuse des privilèges, l'abaissement des caractères, énervés par la vie de cour, tous les désordres comme toutes les faiblesses qui perdent fatalement les classes dirigeantes, s'accusaient dès lors avec une gravité d'autant plus dangereuse qu'on n'avait pas même le sentiment du mal déjà fait, ni l'intelligence des réformes encore possibles. Rendons justice aux correspondans de la marquise. S'il leur manque cette hauteur de vues, cette prévoyante sagacité dont bien peu de leurs contemporains étaient capables, s'ils ne dépassent pas en général le niveau de ces talens du second ordre qu'aimait un régime sans hardiesse et sans indépendance, aucun d'eux n'a trempé dans les excès que l'histoire a flétris; ce sont d'honnêtes gens qui résistent à la contagion des vices à la mode. Ils n'ont pas seulement les qualités brillantes de l'ancienne France, ils gardent et l'on retrouve chez eux ses mérites les plus solides et ses meilleures vertus, tout cet héritage moral du vieux temps, que la belle jeunesse de Versailles et de Paris dissipait gaîment, mais qui soutenait encore et devait conserver pendant trois quarts de siècle les institutions dont il était le plus ferme appui. Le vrai titre d'honneur de cette famille, ce qui la recommande à l'histoire, c'est d'avoir produit l'un des génies politiques les plus féconds du XVIII[e] siècle, le marquis d'Argenson, l'ami de Voltaire et de D'Alembert, l'inspirateur de Jean-Jacques Rousseau, l'un de ces hommes clairvoyans et généreux que l'ancienne monarchie a trop peu écoutés, le précurseur enfin de Malesherbes et de Turgot.

CHARLES AUBERTIN.

LA COCHINCHINE

EN 1871

Depuis l'époque de la conquête jusqu'à ce jour, c'est-à-dire pendant une période de douze ans, notre rôle en Cochinchine s'est plutôt borné à une occupation militaire qu'à une colonisation du pays. Pour se maintenir dans les possessions récemment reconnues par le traité de Hué, il fallut lutter d'abord contre l'esprit de révolte des populations mal soumises; plus tard, l'annexion des provinces limitrophes du royaume du Cambodge parut indispensable à la sécurité du territoire qui venait de nous être abandonné, et, si cette extension se fit sans coup férir, un nouvel état de guerre n'en résulta pas moins. Aujourd'hui les six provinces conquises forment dans notre main un tout presque homogène. Bien que le sentiment national domine encore dans la classe élevée, les insurrections sont de plus en plus rares : s'il s'en présente encore sur quelques points isolés du territoire, les rivalités de village à village, d'Annamites entre eux, en sont les principales causes. Nos relations avec la cour de Hué ne sont pas parfaitement nettes : le temps, qui plus que partout ailleurs est ici le grand maître, les éclaircira sans peine; nos voisins de Siam ont parfois quelques différends avec le roi du Cambodge, notre protégé : c'est un point qui ne saurait être bien noir dans l'horizon de notre politique. Les impôts rentrent aisément, le mouvement commercial grandit, les intérêts agricoles s'éveillent, et le jour est proche où le pays passera, si on l'y aide, de l'état d'occupation à celui de colonie nouvelle, source véritable de richesse pour la métropole. Quelle est la physionomie du mouvement qui se produit aujourd'hui en Cochinchine? sous quelles formes le progrès semble-t-il s'y présenter? C'est ce que nous allons tâcher d'indiquer le plus brièvement possible, en jetant un re-

gard sur le passé et sur l'esprit des idées nouvelles qui se développent sous nos yeux.

La nature semble avoir formé cette terre pour l'exploitation de l'homme, tant elle y a fait le sol riche et fertile, tant elle y a multiplié les moyens de communication les plus simples en la coupant de grands fleuves et d'innombrables canaux. La culture primitive devait être celle qui répondait le mieux au caractère du sol et du climat, aux goûts de l'habitant, aux besoins des contrées voisines; aussi la plus grande partie du territoire cultivé l'était-elle en rizières quand nous en avons pris possession. Un arrêté de la cour de Hué limitait alors l'exportation du riz aux provinces de l'Annam, la Basse-Cochinchine en était le grenier naturel, et dans la mousson favorable de grandes jonques chinoises remontaient au Tonquin. Quand l'occupation française fit de Saïgon un port franc, les riz y arrivèrent en masse, et ce fut alors que les navires de toutes nations les transportèrent en Chine et au Japon. Les récoltes de la Chine sont annuellement insuffisantes à l'énorme consommation de tant de millions d'hommes; celles du Japon sont incertaines, et firent presque entièrement défaut dans les années 1868-1869 : il en résulta un mouvement commercial considérable et un accroissement sensible dans la richesse du pays. Le numéraire, jusqu'alors d'une extrême rareté, diminua de valeur; l'Annamite, trouvant dans l'exportation à l'étranger le moyen d'écouler ses récoltes à de gros bénéfices, défricha la terre pour la mettre en culture, et si, en raison de l'insuffisance de nos moyens de contrôle, le revenu de l'impôt n'y gagnait pas d'autant, il augmentait cependant chaque jour. On peut expliquer ainsi comment la Cochinchine devint en peu d'années florissante et vivace, soldant une grande partie de ses dépenses, bien qu'elle ne fût pas sûre de sa propre existence, et qu'elle différât entièrement par son administration de ses sœurs aînées des Antilles et de la mer des Indes.

Cette administration devait être aux débuts exempte de tous rouages compliqués; la plus simple était la plus favorable à nos intérêts, c'était aussi la moins coûteuse. Avant tout, il y avait une étude à faire, étude d'autant plus complète que les élémens faisaient absolument défaut. Arrivant dans un pays jusqu'alors inconnu, nous nous trouvions en présence d'un peuple libre qui avait son passé, son histoire, sa législation, et c'était cette nation vaincue de la veille, dont nous ignorions la langue et les mœurs, qu'il fallait nous assimiler. C'eût été s'exposer alors à de graves mécomptes que d'engager avec les susceptibilités nationales une lutte de chaque jour, en cherchant à mettre en pratique les règles ordinaires de notre administration; aussi comprit-on sans peine qu'il fallait se

garder de porter atteinte à l'ordre de choses établi, et se borner à en centraliser le mouvement dans nos mains. Laisser les indigènes à leurs lois, à leurs coutumes, n'intervenir dans leurs affaires que pour régler leurs différends, garantir leurs propriétés, fixer et percevoir l'impôt, entretenir les voies de communication, les créer lorsqu'elles manquaient, tel est en résumé le but que l'on s'est proposé en nommant des officiers du corps expéditionnaire aux postes d'inspecteurs des affaires indigènes. Dire que le système était parfait, ce serait une erreur : il a suffi pourtant jusqu'à ce jour aux besoins restreints du pays, il a donné à sa cause des serviteurs éclairés, rompus aux mœurs annamites et parlant bien la langue, prêts en un mot à rendre d'importans services dans la phase nouvelle où la Cochinchine doit entrer avant peu.

S'est-on rendu compte jusqu'à ces dernières années de l'avenir de notre conquête? A-t-on compris que notre établissement pouvait avoir un autre sens que la prise de possession d'un point militaire important dans l'extrême Orient? Il est permis d'en douter. Tout dans le principe s'opposait aux recherches agricoles : l'agitation du pays, les expéditions fréquentes, l'incertitude où l'on vivait au sujet de la durée d'une occupation dont le maintien était mis en question, incertitude qui entraînait avec elle la pénurie de tout élément colonisateur. Ces causes de trouble ont aujourd'hui disparu, l'œuvre d'établissement semble durable et complète, et la confiance grandit à mesure que le pays révèle sa richesse.

Indépendamment du riz, qui absorbait la grande majorité de leurs cultures, les Annamites plantaient depuis longtemps la canne à sucre avec succès; mûriers, cocotiers, aréquiers, poussaient à peu de frais sur leurs jardins, le poivre et l'indigo réussissaient dans les provinces de l'ouest, on reconnut enfin que le café pouvait aussi sortir de cette terre. La culture du café n'exige pas de grands capitaux; si le planteur dispose d'un revenu mensuel, fût-il minime, il peut aisément l'entreprendre; mais il doit y apporter toute sa patience, un travail incessant, jusqu'au jour où les caféiers ont grandi et rapportent. Quelques hommes courageux voulurent tenter l'épreuve, achetèrent les terrains qui leur offraient les meilleures garanties, s'entourèrent de journaliers chinois ou annamites, et travaillèrent à défricher le sol. La tâche était pénible, le résultat lointain; il fallait lutter contre les rigueurs du climat, se garder des tigres, seuls maîtres jusqu'alors des forêts et des plaines; il fallait enfin vaincre la force d'inertie que l'ouvrier annamite apporte à tout travail. La solitude pour compagne, nul bien-être à l'heure du repos; pour demeure, une case de bambous et de paille, ouverte à toutes les pluies et à tous les soleils, exposée aux incursions des fauves maraudeurs de nuit.

faut rendre honneur à ces hommes qui tracent aujourd'hui la route aux agriculteurs de l'avenir : leur travail a déjà vaincu bien des obstacles; les plantations sont dès à présent en bonne voie d'exécution, il est permis d'espérer que dans peu d'années elles seront en plein rapport.

En 1869, une usine sucrière s'établissait à Bien-hoa, et devenait presque immédiatement la propriété d'une compagnie anglaise. Cette fois, c'était la culture industrielle qui tentait l'aventure. Les Annamites cultivaient la canne aux alentours et portaient leurs récoltes à des propriétaires de moulins qui leur rendaient à un faible « pour cent » du sucre consommable dans le pays, mais absolument impropre à l'exportation en raison de sa mauvaise qualité. On espérait, en s'établissant dans la province, acheter les récoltes ou tout au moins obtenir des cultivateurs qu'ils livrassent leurs cannes à l'usine, qui leur rendrait, dans une mesure relativement avantageuse, des produits également propres à la consommation et à l'exportation. C'était un essai, et, s'il réussissait, la compagnie pouvait réaliser de beaux bénéfices, en attendant le jour où elle travaillerait pour son compte et par ses propres moyens. Le fait attendu ne se produisit pas. En voulant marcher droit au but, on échoua contre les préjugés indigènes; des offres trop brillantes inspirèrent la défiance aux cultivateurs, et les propriétaires de moulins, entretenant à leur profit cet esprit de résistance, n'eurent pas de peine à conserver dans la province le monopole de fabrication. L'usine chôma. Dès le principe, elle était établie sur un pied qui répondait largement au but d'essai que l'on se proposait. Malgré cet insuccès, la compagnie triplait cependant ses moyens de production pendant qu'elle défrichait aux environs une concession destinée à la culture de la canne, et peut-être, en agissant ainsi, commettait-elle la faute de vouloir devancer le progrès.

Faut-il considérer l'insuccès de l'usine de Bien-hoa comme un échec décisif essuyé par l'industrie sucrière en Cochinchine? Nous ne le pensons pas, et la mauvaise chance qui s'est attachée à cette entreprise n'a découragé personne. Une œuvre qui a besoin, ne fût-ce qu'à ses débuts, du concours des indigènes ne saurait marcher à grands pas. Le caractère dominant de ce peuple est une incroyable lenteur, un sentiment inné de méfiance et de répulsion pour tout ce qui diffère de ses traditions et de ses usages, une apathie qui souvent lasse les esprits les plus puissans : pour qui connaît bien l'Annamite, la non-réussite de la première usine n'a rien de surprenant; c'est une épreuve, conséquence assez naturelle des conditions de son établissement. Cette tentative, tout infructueuse qu'elle ait été pour ceux qui l'ont faite, aura rendu service à l'ave-

nir. On a compris les répugnances qu'il y avait à vaincre, et l'administration, soucieuse de l'introduction des cultures industrielles dans le pays, vient d'user de son influence pour assurer pendant quelques années la matière première aux établissemens futurs. Que l'Annamite se rende compte des avantages qu'il en peut retirer, qu'on lui fasse toucher du doigt, car il est prudent en affaires, l'augmentation du rapport, l'immense supériorité des produits, et nous verrons les préjugés disparaître et les portes s'ouvrir largement à de nouvelles entreprises.

La source de richesse est dans le sol, les ennemis les plus déclarés du progrès ne le sauraient nier. Comment la faire jaillir? Comment amener ce beau pays au point de production qu'il semble promettre à un si haut degré?

Faire rendre à un sol et à un peuple par les voies honnêtes et justes tout ce que la nature leur a donné de fécondité et d'intelligence, tel est le but incontestable de la colonisation dans un pays conquis. Dans celui qui nous occupe, la terre ne manque pas à l'homme, c'est l'homme qui lui fait défaut. La Cochinchine doit donc, tout en continuant à produire autant et même plus de riz que par le passé, s'enrichir de cultures nouvelles et de produits d'un plus grand rapport, augmenter en un mot dans une large mesure la valeur de ses exportations : son avenir colonial est là tout entier; mais pour créer dans un pays de grands centres agricoles avec ses moyens propres, il faut que les capitaux abondent, il faut aussi, et ce n'est pas une des moindres conditions de succès, que l'esprit d'entreprise et d'initiative commerciale soit très développé chez l'habitant. Or l'argent manque en Cochinchine : bien que la prospérité de la colonie se soit sensiblement accrue depuis que nous en avons pris possession, l'intérêt légal entre Annamites est environ de 36 pour 100, chiffre énorme et souvent dépassé, car généralement la convention fait seule la loi des parties. Les qualités de l'habitant ne sauraient en rien, il faut le reconnaître, se substituer au capital absent; ses aptitudes sont toutes passives, et ses goûts l'éloignent du progrès.

La Basse-Cochinchine fut, dans le principe de la conquête du Cambodge par les Annamites, colonisée par des gens de la dernière classe et des vagabonds pris dans le Tonkin. Les descendans de ces hommes n'ont rien des qualités viriles d'une race conquérante : capables d'obéir à un mouvement d'entraînement passager, surtout si leur vanité se trouve en cause, ils ne voient dans le travail qu'un effort désagréable. Petits, malingres, rachitiques, ils se montrent en général peu soucieux de ce qui ne peut flatter leur amour-propre, et ce n'est pas sans peine qu'on a pu les amener à cet état

de demi-civilisation où ils vivent aujourd'hui. Demander à ce peuple de refaire immédiatement sous nos yeux son éducation agricole, appeler sans transition ses facultés sur des points nouveaux qu'il ignore, serait un moyen tout au moins douteux d'arriver à nos fins; le temps peut amener les indigènes à participer un jour et dans la mesure de leurs forces au mouvement qui nous préoccupe, mais ce mouvement dès son principe serait immobilisé dans leurs mains. L'élément étranger a compris dans ces dernières années la richesse naturelle du pays; qu'on lui ouvre largement les portes, qu'on lui facilite les établissemens agricoles, les opérations industrielles, il apportera dans la colonie son capital, il y placera ses intérêts, et donnera l'essor à cette transformation de culture vers laquelle doit tendre toute pensée française.

Une source étrangère et puissante d'activité commerciale existait depuis longtemps dans le pays quand nous en sommes devenus les maîtres; nous voulons parler de la colonie chinoise, dont l'origine dans l'Annam remonte à près de deux siècles. Courtiers de commerce, les Chinois transportaient les riz de la Basse-Cochinchine dans les provinces qu'elle approvisionnait; contrebandiers hardis, ils chargeaient leurs jonques aux embouchures des grands fleuves, trompaient ou gagnaient les surveillans des côtes, et réalisaient de beaux bénéfices à Singapour et à Hong-kong; marchands ingénieux, artisans habiles, ils détenaient le petit commerce et l'industrie du pays sans que les indigènes fissent rien pour les leur enlever. Vivant sous la loi de l'empire, groupés suivant leurs origines et leurs dialectes en congrégations dont chacune avait un chef responsable vis-à-vis du mandarin de la localité, ils payaient l'impôt comme les Annamites et se mêlaient à eux. L'administration française n'a rien changé à cet état de choses; les Chinois, nombreux en Cochinchine, y sont, comme par le passé, soumis à la loi annamite et groupés en congrégations. Leur rôle dans la colonie est d'une sérieuse importance : comme autrefois, ils ont à peu près le monopole des transactions commerciales de l'intérieur, ceux des transports de marchandises sur les rivières et du petit commerce dans les centres populeux; leurs ouvriers rendent à Saïgon de grands services, la ferme de l'opium, celle des jeux, de l'eau-de-vie de riz, sont entre leurs mains. Plusieurs ont réalisé des fortunes immenses, et sont prêts à tout entreprendre. Mariés le plus souvent dans le pays, ils y ont leurs intérêts, leurs habitudes; ils font pour ainsi dire partie intégrante de la population indigène, qui doit forcément s'améliorer sous leur influence, car ils en sont l'âme et la vie.

Jusqu'à ces derniers temps, on a paru se montrer hostile ou tout au moins peu sympathique au développement étranger dans la co-

lonie. Il en faut chercher la cause dans la nature de cette administration presque rudimentaire établie aux débuts de la conquête, qui répondait aux besoins du jour, et ne pouvait suffire à des intérêts plus complexes et plus généraux. Il fallait, pour entrer dans la voie nouvelle, remanier franchement cet état de choses avec lequel on avait vieilli, qui pour beaucoup d'esprits semblait avoir atteint toute la perfection désirable de fonctionnement. On se demandait si l'heure était venue, on reculait devant les difficultés qui allaient se présenter.

Tant qu'il ne s'agira pour l'administration intérieure que de régler les questions litigieuses entre Annamites et Chinois, le système des inspections, tel qu'il a été conçu tout d'abord, pourra faire face aux besoins de la cause; il deviendra certainement insuffisant le jour où les intérêts étrangers et indigènes se trouveront en présence. On a donc songé avant tout à créer sur des bases sérieuses un corps d'inspecteurs civils, et à transformer des emplois qui, jusqu'à ce jour, n'ont été souvent que temporaires en une carrière exclusive offrant de larges avantages pour prix des connaissances requises, des dangers à courir et des services rendus. Les nominations émaneraient du chef de l'état; nul ne serait admis à se présenter, s'il ne sortait des grandes écoles du gouvernement, s'il n'avait occupé une position libérale exigeant des études sérieuses, ou, à défaut de ces conditions, s'il n'était muni des diplômes des deux baccalauréats. Les limites d'âge seraient fixées de vingt à vingt-huit ans. Après un stage employé dans une école spéciale de Saïgon à apprendre la langue, le code annamite, et à se familiariser avec les coutumes du pays, les candidats subiraient un examen et seraient nommés titulaires dans le corps ou ajournés, suivant leur mérite. L'avancement en classe aurait lieu par rang d'ancienneté et sur les propositions de choix du directeur de l'intérieur, approuvées par le gouverneur; un temps de service déterminé donnerait droit à une retraite suffisante pour assurer le repos.

Telles sont les bases du projet récemment soumis à l'approbation de la direction des colonies; on peut prévoir dès à présent que les objections ne lui seront pas épargnées. Des appointemens élevés dans des positions relativement inférieures, des retraites acquises après un maximum de douze ans de service et surpassant celles de nos officiers-généraux, ce sont là des faits sans précédens dans les annales administratives, et, bien que les frais qui en seront la conséquence doivent être à la charge du budget local, la question de principe en sera vivement émue. Quiconque a vécu en Cochinchine sait les risques que l'on y court; sans être absolument malsain, le climat affaiblit rapidement les Européens, et l'on peut dire, sans

s'avancer beaucoup, que les années y comptent double; mais on commet trop souvent en France l'erreur de vouloir ramener nos colonies à un type unique, et de croire que les besoins des unes répondent aux besoins des autres. Cet esprit d'assimilation aurait plus que partout ailleurs de fâcheux effets en Cochinchine. Nous avons affaire à un pays nouveau, différant entièrement de ceux que nous avons depuis longtemps l'habitude d'administrer; les traditions seraient insuffisantes en présence de nécessités inconnues jusqu'à ce jour, et doivent faire place à des mesures directement appropriées au caractère de notre jeune colonie. La formation du nouveau corps d'inspecteurs comblerait en quelques années bien des lacunes du système actuel, et donnerait à tous de sérieuses garanties pour l'avenir. La carrière qui s'ouvrirait ainsi aux esprits aventureux, aux âmes bien trempées pour l'absence, ne serait dépourvue ni d'intérêt ni de charme; on souffre sur cette terre, mais nul ne l'a connue sans l'aimer, sans demeurer pénétré de l'importance des destinées qui peuvent s'ouvrir devant elle.

Nous avons dit que les indigènes et les Chinois restaient justiciables des lois de l'empire d'Annam, dont l'application, surtout dans les cas graves, était laissée aux mains des inspecteurs. En songeant à créer dans un pays nouveau des établissemens industriels et des centres agricoles, on se préoccupe avant tout des conditions et de la législation du travail dans ce pays. Telle fut en effet la question qui s'imposa quand les premiers colons européens vinrent s'établir sur les concessions qu'ils voulaient exploiter. L'Annamite, souvent pressé par les besoins du jour, contractait un engagement presque avec répugnance, travaillait mollement, exigeait une surveillance incessante, disparaissait un jour et ne revenait pas. On avait alors recours au code annamite, qui s'expliquait ainsi : si le travailleur n'a d'autres engagemens vis-à-vis de la partie plaignante que ceux de son contrat, il est libre de le rompre; s'il est débiteur, il doit le travail au créancier jusqu'à l'extinction de sa dette. La loi était formelle, on ne pouvait transiger avec elle; le propriétaire voyait donc les bras lui échapper, et par ce fait même ses intérêts se trouvaient en péril.

Les travailleurs annamites répondent mal aux besoins d'une exploitation. Peu faits pour travailler en communauté, ils préfèrent se placer, même à un salaire inférieur, sous la dépendance d'un propriétaire indigène que d'encourir la surveillance et les réprimandes des Européens. Sans parler du faible rapport de ces bras sans vigueur, ces bras eux-mêmes sont rares en Cochinchine, et ne pourraient suffire à la culture nationale et aux exigences de plusieurs grands centres agricoles établis dans le pays. On devra

donc songer, pour ce double motif, à se procurer par la voie de l'immigration des travailleurs étrangers, et les Chinois sont incontestablement les meilleurs que l'on puisse appeler à soi. Là encore on se trouve en présence des facilités que le code annamite donne à la non-exécution des contrats; cette fois les risques sont plus grands pour le propriétaire. Les Chinois se soutiennent et s'entr'aident, chaque congrégation a pour ainsi dire son esprit de corps poussé au plus haut point. Nul doute que le débiteur ne soit mis promptement en mesure de se libérer de sa dette, si ses intérêts le rappellent en Chine, ou s'il a l'occasion de contracter un engagement plus avantageux.

La loi française, pas plus que la loi annamite, n'apportait de restrictions à la liberté du travail, et, quelques années après l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, les propriétaires se trouvaient dans le plus grand embarras. On se vit donc dans la nécessité de régler les rapports des propriétaires avec les travailleurs, et de déterminer d'une manière plus efficace leurs obligations réciproques. Un décret parut en 1852, relatif aux travailleurs immigrant dans les colonies françaises, et les rendant passibles d'une peine individuelle lorsque sans raisons valables ils manquaient aux engagemens de leurs contrats. Ce décret n'a pas été promulgué en Cochinchine. Aucune entreprise n'avait encore eu directement recours à l'immigration, et le besoin n'était pas immédiat. Aujourd'hui la nécessité d'une loi sur le travail paraît évidente, l'administration s'est mise à l'étude, et doit donner incessamment aux propriétaires les garanties qu'ils réclament.

Là ne s'est pas bornée la sollicitude qu'apporte l'administration au développement des idées nouvelles, et la foi fervente qu'elle a dans les destinées du pays s'est manifestée par des actes de haute importance.

Une question d'intérêt immédiat préoccupait depuis quelque temps les esprits soucieux de l'avenir. On se sentait un peu perdu dans ce vaste pays; les voies de communication existaient bien, multipliées à l'infini, mais les moyens de transport étaient insuffisans. Il y avait là pour le présent un obstacle aux opérations militaires, si elles devenaient nécessaires, et pour l'avenir une entrave évidente aux opérations industrielles et agricoles. Le contre-amiral gouverneur actuel de la Cochinchine, frappé des inconvéniens d'un pareil état de choses, vient de prendre l'initiative de l'opération la plus considérable qui ait été faite dans le pays depuis que nous l'occupons : la création d'une ligne de bateaux à vapeur destinés à établir des communications fréquentes entre nos provinces et le Cambodge, tout en reliant entre eux par un service régulier les dif-

férens points de notre territoire. On ne pouvait prendre une mesure qui fût plus favorable au développement de l'œuvre de colonisation et à l'unification du pays dans nos mains; aussi a-t-elle été accueillie par l'assentiment de tous.

Les transports de troupes et de matériel se sont faits jusqu'à ce jour par des canonnières et des chaloupes. Les petites canonnières de guerre, en station dans les provinces, circulent seules sur les fleuves et les canaux, prêtant leur appui moral, au besoin leur concours effectif, aux inspecteurs, souvent éloignés de tout poste militaire capable de les protéger. Malgré l'activité que déploient ces petits navires, leur nombre, restreint par les exigences du budget de la flotte est insuffisant pour une circulation aussi fréquente qu'on pourrait le désirer. Des semaines, parfois des mois, s'écoulent sans que les riverains des grands fleuves aperçoivent notre pavillon et sentent notre influence. Les canonnières et leurs gros canons sont bien connus, il est vrai, des Annamites; il suffit ordinairement de la présence de l'une d'elles dans une province pour que les gens mal intentionnés, voleurs de grands chemins ou autres, se tiennent prudemment dans le fond de leurs barques; toutefois il est regrettable, — et l'on a pu le reconnaître à l'époque où les insurrections étaient fréquentes, — que la surveillance générale ne soit pas plus étendue.

Le passage hebdomadaire ou tout au moins bi-mensuel de grands navires à vapeur faisant escale à différens points de leur parcours doit forcément remédier à cet état de choses, ouvrir, pour ainsi dire, bien des contrées où l'on ne nous connaît pas, et nous donner les moyens pratiques d'en visiter d'autres que nous ne connaissons guère. Il est en effet aujourd'hui assez difficile de voyager en Cochinchine, et les difficultés sont naturellement d'autant plus grandes que l'on est moins au courant des allures du pays. Le moindre déplacement prend les proportions d'une expédition, d'un voyage de découverte : il faut fréter une barque, emporter ses vivres, avoir un guide, un interprète, profiter des marées, dormir en compagnie d'insectes qui souvent sont fort gênans. Les touristes y trouvent leur compte, et pour eux rien n'a plus de charme que ces voyages en bateau, la nuit, sous le ciel étoilé, sur ces rivières bordées de verdure où l'on glisse sans bruit, comme des ombres. Les gens pressés, les gens d'affaires, sont moins sensibles à ces beautés; tant de lenteur les arrête, et de nombreux voyageurs de passage en Cochinchine en sont partis sans la connaître, faute de moyens commodes et rapides de se déplacer. Les bateaux de la compagnie que va subventionner le budget local permettront de se rendre promptement et sans peine de Saïgon sur tout autre point :

à l'heure où les intérêts agricoles sont en question, c'est là un fait d'une sérieuse importance. La compagnie s'engage à transporter pour le compte de l'état, dans des limites fixées par un cahier des charges, les troupes, le matériel, les dépêches et le numéraire; en cas de force majeure, comme celui de troubles graves à réprimer, le gouvernement se réserve le droit absolu de réquisition sur les bateaux. Le budget de la Cochinchine doit subventionner pendant neuf années l'entreprise, et l'on a pu s'effrayer tout d'abord de cette lourde charge imposée à la colonie. La totalité de la subvention atteint un chiffre assez élevé; mais, pour assurer l'établissement du nouveau service sur des bases solides, ne fallait-il pas venir largement en aide à ses débuts, et prévoir que dans le principe ses bénéfices seraient insuffisans à couvrir les dépenses? Ces bénéfices ne proviendront en effet que du transport des produits indigènes expédiés des provinces de l'ouest et du Cambodge, et, dans une proportion bien moindre, des passages de Chinois, d'Annamites et d'Européens. Or, dans un pays où les voies de communication sont des rivières et des canaux, où les jonques chinoises ont en partie le monopole du transport des marchandises, chaque propriétaire possède tout au moins une barque, et plusieurs années s'écouleront avant que le progrès ait rallié à lui des esprits méfians et lents à concevoir les bienfaits des idées nouvelles. Les bateaux seront construits en France avec des capitaux français, ils commenceront leur service dans les premiers mois de l'année 1873, et l'on peut prévoir qu'ils auront en Cochinchine un rôle analogue à celui des voies ferrées lors de leur établissement en Europe.

Le 1er août 1871, le télégraphe a mis la Cochinchine en communication directe avec la France, Hong-kong et Singapour. Il serait inutile de dire ici les avantages qu'en peut retirer la colonie. Si le câble anglais qui relie Singapour à Hong-kong avait passé devant nos côtes sans avoir de ramification avec elles, c'eût été pour notre possession un échec grave, un préjudice sérieux aux intérêts de son avenir. Le gouvernement a tout mis en œuvre pour amener la compagnie à traiter avec lui, et ses efforts ont pleinement réussi : un câble annexe de la grande ligne vient aboutir au cap Saint-Jacques. Ce résultat a été obtenu sans qu'il ait été nécessaire d'engager le budget de la colonie. La compagnie n'a réclamé que l'adoption de ses tarifs et l'établissement d'un poste télégraphique au point d'aboutissement du câble; elle a fait preuve en cette circonstance d'un esprit de modération auquel nous devons rendre pleine justice. La création d'une ligne de bateaux à vapeur qui rappelleront sur nos rivières les *steamers* des fleuves d'Amérique, l'organisation d'un service télégraphique reliant la colonie à la métropole et aux pos-

sessions anglaises des mers de Chine, sont deux grands faits qui marqueront dans l'histoire de la Cochinchine française, et donneront à son développement commercial une vigoureuse impulsion.

Nous avons exposé sommairement quelle avait été la nature des tentatives agricoles et industrielles faites dans le pays, nous avons dit les obstacles qu'elles avaient rencontrés et rendu compte des mesures prises par l'administration pour en diminuer le nombre. Il nous reste à parler du mouvement qui se prépare, et dont les élémens sont en grande partie rassemblés aujourd'hui.

C'est sur les cultures industrielles et principalement sur celle de la canne que se porte l'attention des capitalistes; toutes les conditions d'une riche exploitation sucrière paraissent en effet réunies sur notre territoire. A Bourbon, aux Antilles, le propriétaire doit faire venir de l'extérieur ses mules, leur nourriture et celle de ses travailleurs; fréquemment il est obligé, pour sauver ses récoltes, de consacrer une partie de ses capitaux à l'établissement d'irrigations artificielles, ces récoltes elles-mêmes ne se font que tous les vingt mois. En Cochinchine, on a sous la main les buffles, puissans auxiliaires de l'homme, qui les nourrit à peu de frais; le travailleur y trouve largement à vivre, une saison de pluies abondantes semble garantir le succès; les récoltes sont plus fréquentes, les voies de communication généralement assurées, et les transports peu coûteux.

Quelques esprits, frappés de ce concours des chances les plus favorables à l'industrie sucrière, ont paru surpris que le gouvernement ne se mît pas à l'œuvre pour en tirer immédiatement tout le parti possible, et, s'appuyant des résultats obtenus par les Hollandais à Java, ont exprimé le vœu que la culture de la canne devînt en Cochinchine la culture d'état. Sans entrer dans la discussion des mesures indiquées par les spécialistes comme étant les plus propres à dégager les finances de la colonie de toute allocation métropolitaine, nous pensons que l'application de ces mesures, surtout à l'époque où elles ont été proposées, eût jeté le gouvernement dans les embarras les plus graves. A Java, le gouvernement hollandais n'a fait que se substituer au gouvernement indigène, dont les exigences fiscales ne laissaient à l'habitant qu'une faible jouissance de la propriété. Une substitution du même genre s'est bien produite en Cochinchine, et l'administration française a remplacé celle de la cour de Hué; mais les conditions d'existence de la population conquise étaient entièrement différentes. L'Annamite était agriculteur, propriétaire, homme libre : devenus ses maîtres par le droit d'une conquête que justifiaient les intérêts de la civilisation, nous nous efforçons de lui prouver qu'il n'a pas cessé d'être libre, qu'il

est plus libre que jamais; modérés dans notre administration, nous n'avons parlé jusqu'à ce jour qu'au nom du progrès que nous apportions et dont nous promettions les bienfaits. Pouvait-on changer tout à coup de langage, alors que l'on venait de se rendre un compte exact de la richesse du pays, et substituer à une ligne de conduite qui déjà portait ses fruits le régime de l'arbitraire? La France a tenu à honneur de laisser aux idées civilisatrices le soin d'achever sa conquête; c'est par le développement de ces mêmes idées qu'elle fera rendre à ce sol tout ce que la nature lui a donné de fécondité. L'indigène est lent, apathique, insouciant de son bien-être, ignorant des causes qui peuvent l'augmenter : travaillons à répandre l'instruction dans ce pays, dont nous avons pris la tutelle; que les résultats de notre travail fassent naître chez ses anciens possesseurs le désir de nous imiter. Hâtons le progrès, rendons-le clair aux yeux de tous, mais ne l'imposons pas; ce serait tuer la poule pour avoir les œufs.

Le mouvement s'opère lentement sans doute, et l'on comprend que les premiers pas aient été les plus difficiles; on peut cependant constater dès à présent un état d'amélioration sensible dans l'esprit des populations. Les écoles se multiplient, les enfans y apprennent assez rapidement à connaître les caractères de notre écriture et les premiers élémens d'arithmétique et de géométrie. L'état civil vient d'être établi pour les villages; il contribuera puissamment à relever le niveau moral des classes inférieures, trop souvent oublieuses de leur dignité sociale. La vaccination est rendue obligatoire, et le pays, jusqu'à ce jour sans défense contre les ravages de la variole, verra bientôt diminuer la mortalité qu'elle y cause. Les Annamites ont compris l'importance de ces mesures, si directement appropriées à leurs intérêts, et les ont acceptées sans répugnance. Aux alentours des centres que nous occupons, la condition de l'habitant s'améliore : là où n'existaient que des cases de paille s'élèvent aujourd'hui des maisons de bois, et déjà quelques propriétaires commencent à bâtir en pierre.

Un missionnaire parcourait un jour les provinces pour y répandre la vraie foi. Arrivé dans un village, il monta sur une borne et se mit à enseigner les beautés de la religion du Christ. L'auditoire restait froid. Un Annamite influent dans le pays, dévoué à notre cause, passait par là, et, voyant de quoi il s'agissait, lui dit: « Permettez-moi de parler à ces gens. » Il monta sur la borne et s'exprima ainsi : « Avant l'arrivée des Français dans l'Annam, vous n'aviez pas d'impôts fixes à payer, mais vous devez pourtant vous souvenir que fréquemment l'on vous prenait autant de sacs de riz, autant de poules et de porcs qu'on en voulait bien prendre; aujour-

d'hui vous savez exactement à quoi vous en tenir : tout est réglé, et vous vivez en paix. L'administration nouvelle vaut donc mieux que l'ancienne. Les fusils que les Français ont donnés aux miliciens vos camarades sont bien préférables aux vôtres, et vous n'ignorez pas que les Français ont des fusils bien préférables à ceux des miliciens. Le gouvernement des nouveaux maîtres est plus sage que celui des Annamites, leurs armes sont plus redoutables que vos armes, leur religion doit être meilleure que la vôtre, et vous ne pouvez que gagner à la suivre. » Chacun se rendit à l'évidence, et le missionnaire eut gain de cause.

La morale de cette histoire est simple. L'Annamite a besoin de raisons palpables pour être convaincu; lorsque les avantages de nos idées se présentent à son esprit sous la forme d'un résultat bien net, il s'y range volontiers, et sa confiance grandit d'autant pour l'avenir. C'est ce qui attend l'extension de la culture de la canne et la manipulation soumise aux procédés européens. Déjà le mauvais vouloir et la défiance des propriétaires de la province de Bien-hoa ont en grande partie disparu; les récoltes, qu'ils refusaient de livrer au travail de notre industrie, ils sont aujourd'hui disposés à les porter à l'usine. Les plus obstinés ont cédé à la perspective d'une indemnité. C'est un grand pas vers le progrès; les moulins européens de Bien-hoa, depuis longtemps inactifs, pourront fonctionner avant peu et donner aux Annamites la preuve évidente de leur supériorité.

De nouveaux établissemens se préparent, et il est à prévoir que dans un avenir peu éloigné une bonne partie des récoltes de la province sera manipulée dans nos usines. Une concession de 25,000 hectares a été faite par l'état à l'un des capitalistes les plus influens dans les mers de Chine par son crédit et sa connaissance approfondie des questions agricoles. Cette concession, dont les terrains doivent être choisis parmi les plus propres à la culture de la canne, sera mise en commencement d'exploitation dans le courant de l'année 1872. La ferme du travail sur les plantations sera donnée aux Chinois immigrés. Le fait n'est pas sans importance pour les intérêts de la colonie, car il marque le point de départ de l'immigration des travailleurs chinois en Cochinchine, où les bras sont insuffisans à faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut et doit produire un jour. Plusieurs centaines de mille hectares sont appropriés dans nos provinces à la culture de la canne, et là ne se borne pas la richesse du sol. Le tabac, l'indigo, le coton et les autres plantes textiles, réussissent sur presque tous les points du territoire, et seront un jour pour le pays une source puissante de productions industrielles.

Les opérations considérables dont quelques hommes entreprenans soutenus par le comptoir d'escompte de Saïgon assument aujourd'hui la responsabilité intéressent vivement l'esprit public. Si le résultat répond aux espérances que tout porte à concevoir, la culture nouvelle gagnera rapidement du terrain. Les agriculteurs de nos colonies sucrières prodiguent depuis longtemps leurs efforts sur un sol trop souvent appauvri, mal sans remède en raison du peu d'étendue des terres à mettre en exploitation; beaucoup d'entre eux n'hésiteraient plus sans doute à venir apporter en Cochinchine leurs capitaux et leur expérience des cultures industrielles. Les plantations de café et de poivre, les productions telles que l'indigo et les matières textiles, qui n'exigent pas, comme la culture et la manipulation de la canne, une première mise de fonds considérable, offrent un large champ à l'initiative des cultivateurs, aux établissemens plus restreints; le développement de ce genre de travaux aurait l'heureux effet de répandre dans l'intérieur l'élément européen et d'affirmer aux yeux des indigènes la valeur de nos moyens d'action. L'Annamite se groupera sans peine autour de ces petits centres d'exploitation, plus à portée de ses facultés que les vastes entreprises; témoin de nos succès, ne comprendra-t-il pas les avantages de ce travail de grand rapport, transformé devant lui en riches produits d'exportation? N'est-il pas permis d'espérer qu'un jour, comme les Indes hollandaises, la Cochinchine arrive à de subvenir dans une large mesure aux besoins de la métropole?

On a parlé, dans les temps d'infortune que nous venons de traverser, d'abandonner aux vainqueurs notre colonie naissante. C'eût été pour la France une immense perte, et cependant l'esprit public n'en eût pas compris la grandeur. On connaît peu la Cochinchine, elle n'a d'autre histoire que celle de la conquête, et c'est à peine si quelques statistiques ont donné une idée de l'étonnante fertilité de son sol. Au lendemain de tant d'épreuves, la vérité doit se faire jour. Travailler sans relâche, accroître nos productions, nous créer des ressources nouvelles, telle est aujourd'hui la loi qui nous est faite; elle s'impose à tous les cœurs vaillans qui n'ont pas désespéré comme le seul moyen de relever nos ruines, d'effacer nos désastres. La Cochinchine est ouverte aux hommes d'initiative et d'intelligence; elle peut avec leur concours contribuer puissamment à l'œuvre de réparation.

***

Saïgon, septembre 1871.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 décembre 1871.

Ces heures d'hiver où finit une triste année serrent le cœur et l'esprit. On revoit involontairement d'un coup d'œil tout ce que peut contenir d'épreuves une si courte période du temps. A pareil jour, il y a un an, la France épuisait les rigueurs de la fortune ennemie. L'étranger foulait nos champs dévastés sous les pieds de ses chevaux et de ses légions, touchant par ses armées à l'Océan et aux Alpes, dépassant la Loire dans ses incursions. Nos généraux et nos soldats improvisés se battaient encore vers Le Mans, à Bapaume ou à Villersexel, s'efforçant de remplacer leurs aînés de Sedan, de Strasbourg et de Metz, captifs en Allemagne. Les démagogues de Lyon et de Marseille criaient et faisaient des comités de salut public, c'était leur manière de chasser l'ennemi. Le pays éperdu regardait avec angoisse arriver sur lui la tempête de feu et de fer que rien ne semblait pouvoir conjurer, il commençait à se défier de ces victoires qu'on lui promettait sans cesse dans des bulletins retentissans, et qui se changeaient invariablement en défaites. Paris résistait toujours, investi, serré, inexpugnable dans ses murs, et malgré tout ce qu'on a fait pour effacer l'honneur du premier siége, c'est un temps qu'il ne faut pas oublier. Paris seul, abandonné, ne communiquant avec le monde que par les airs, Paris résistait, cruellement éprouvé déjà, souffrant du bombardement, des approches redoutables de la faim, du froid qui sévissait, et ceux qui souffraient le plus, ce n'étaient pas les agitateurs bruyans, les instigateurs de la lutte à outrance et des sorties en masse; c'étaient tous ces humbles et pauvres êtres des cités désolées, les femmes et les enfans, qu'on voyait quelquefois sous une atmosphère glacée, les pieds dans la neige et dans la boue, attendant des heures entières une maigre ration. On n'était pas précisément « régénéré et antique, » comme le disait M. Gambetta dans son langage amphigourique; on était résolu et calme, on bravait sans affectation la souffrance et le péril, on s'étourdissait un peu et on attendait. Qu'allait-il arriver

cependant? On était à quelques jours du dénoûment, on n'entrevoyait point encore ce terrible inconnu dont chaque heure nous rapprochait. Non certes, on ne distinguait à si courte distance ni la défaite du Mans, ni le revers de Saint-Quentin, ni la catastrophe de l'armée de l'est, ni la chute prochaine de Paris. Avant que le mois ne fût écoulé, tout allait être accompli, et après la guerre étrangère c'était la guerre civile qui allait être allumée par des passions sans pitié pour la France. 1er janvier1871! voilà une date dont nous nous souviendrons, voilà une année nouvelle qui commençait dans des conditions étranges pour la ville de l'intelligence et des arts, des fêtes et des plaisirs, sans parler de ce qui l'attendait encore. C'était cependant ainsi, et auprès de ce qui se préparait, si on avait pu le prévoir, le bombardement allemand aurait paru une façon presque supportable de célébrer le renouvellement de l'année.

Avoir vu en quelques mois les Prussiens et la commune, c'est la destinée de Paris dans cette néfaste période de 1871. Avoir échappé au double fléau, aux plus meurtrières violences d'une crise à la fois extérieure et intérieure, se retrouver avec d'immenses désastres à réparer sans doute, mais en même temps avec la liberté relative de ses forces et de ses résolutions, c'est presque une victoire pour la France. Ces événemens qui étaient devant nous il y a un an, que nous avions à traverser dans le sang et le feu pour arriver à la paix, à la paix avec l'étranger et à la paix avec nous-mêmes, ces événemens en effet sont maintenant derrière nous. Ils pesaient de tout leur poids sur le pays, ils étaient notre fatalité au 1er janvier 1871; ils ne sont plus qu'un amer souvenir à cette heure où nous allons entrer dans une année nouvelle qui a la fortune de commencer sous de moins sombres auspices, que nous sommes les maîtres d'employer utilement à relever la patrie française, à dégager tous ces germes de vie nationale qui n'ont été que pour un moment enfouis et comme dissimulés sous les ruines. C'est là la différence entre le 1er janvier 1871 et le 1er janvier 1872.

Saluons-la donc cette année nouvelle, qui peut être meilleure, si nous le voulons, qui sera ce que nous la ferons. Saluons-la, non pas d'un cœur léger et triomphant, mais avec le souvenir des mauvaises heures que nous avons passées, avec le sentiment vrai de la condition qui nous est faite, avec une bonne volonté exempte d'illusion comme de défaillance. Assurément la situation telle qu'elle apparaît aujourd'hui, au commencement de 1872, cette situation reste sous bien des rapports obscure et difficile; on voudrait s'y méprendre qu'on ne le pourrait pas, qu'on se sentirait à chaque instant rejeté en face de la réalité cruelle. Oui, il y a bien des problèmes à résoudre, bien des écueils à éviter, bien des passions à soumettre, bien des blessures à guérir. La fatalité des choses nous a laissé une véritable liquidation morale, politique et matérielle à poursuivre, en même temps que la liberté complète et dé-

finitive de notre sol à reconquérir. Du moins cette fois le roi Guillaume ne tient plus ses réceptions du jour de l'an à Versailles pendant que la France et Paris en sont à se chercher sans pouvoir se rejoindre. Il y a une assemblée et un gouvernement qui représentent le pays dans son unité nationale; nous n'avons plus trois cent mille captifs en Allemagne. La hideuse sédition, sans être absolument vaincue, est désarmée, contenue, et ne menace pas d'achever l'œuvre destructive de la guerre étrangère. On n'en est plus enfin à ces terribles momens où, selon la saisissante expression que M. le président de la république employait hier encore, on était tenté de fermer les yeux pour ne point voir, en se demandant comment on sortirait, si même on pourrait sortir de l'effroyable abîme ouvert tout à coup par les événemens. Le pays, en un mot, a retrouvé le droit et la possibilité de respirer un instant, et, comme M. Thiers le disait dans son dernier message avec une raison politique supérieure, si l'on veut être juste pour ce qui existe, si l'on veut mesurer avec équité le chemin qu'on a parcouru, les efforts qui ont été accomplis, il faut se reporter à dix mois en arrière, il faut remettre en présence ces deux dates du dernier jour de décembre 1870 et du dernier jour de décembre 1871, qui résument toute une histoire.

La France en est là aujourd'hui, plus qu'à demi libre sans doute, dégagée de la plus dure étreinte de cette fatalité qui s'était abattue sur elle, heureuse après tout de se retrouver en paix au lendemain d'une telle crise, mais en même temps ayant devant elle l'œuvre la plus laborieuse, la libération de son territoire à compléter, ses finances à remettre au niveau de ses charges, son organisation publique à refaire. Que cette œuvre pratique et nécessaire doive rencontrer bien des obstacles, qu'elle soit exposée à se compliquer de toute sorte d'incidens imprévus, des contradictions ou des impatiences des partis, des difficultés que l'étranger lui-même peut susciter, on ne le sait que trop; il faut s'y attendre et s'armer d'une patiente résolution pour cette lutte d'un nouveau genre où la modération, le bon sens, l'esprit d'abnégation, peuvent seuls triompher de tous les embarras d'une formidable crise nationale. Si la France était trop prompte à l'illusion et à l'oubli de ses récentes infortunes, M. de Bismarck se chargerait de la ramener de temps à autre au sentiment de la réalité; il nous rappellerait au besoin qu'il occupe encore six de nos départemens, que nous lui devons beaucoup d'argent, que tout n'est point fini entre la France et l'Allemagne. C'est ce qu'il vient de faire tout récemment avec une brutalité calculée dans une dépêche qu'il a chargé M. d'Arnim de nous communiquer, et où il prend prétexte de l'acquittement par des jurys français de deux individus accusés de meurtre contre des Prussiens. M. de Bismarck ne se contente pas de mettre en état de siége les départemens occupés, il menace pour l'avenir de prendre des otages français, si on lui refuse l'extradition des accusés qu'il lui plaira de réclamer, et à la dernière extrémité il laisse même entrevoir l'éven-

tualité de « mesures plus étendues. » Le chancelier allemand ne dédaigne pas de nous prévenir que, d'après ces circonstances, il considère comme prématuré « l'espoir de voir renaître entre les deux pays la confiance réciproque, » tout cela parsemé des aménités habituelles sur l'extinction de l'idée du droit dans la nation française, sur l'éducation morale et le sentiment de l'honneur particuliers au peuple allemand. M. de Bismarck a tenu sans doute à ne pas nous laisser commencer l'année nouvelle sans nous adresser le témoignage de ses sentimens, d'ailleurs bien connus et peu faits pour nous surprendre; il nous a envoyé sa carte de visite, et à celle-là du moins M. Thiers disait hier qu'il était de notre dignité de ne répondre que par le silence.

C'est qu'en effet il est des situations où il n'y a rien à répondre, où l'outrage gratuit n'offense pas plus celui qui le reçoit qu'il n'honore celui qui se le permet. M. de Bismarck a l'orgueil de ses succès, il se figure avoir conquis le droit de tout dire, et il abuse naturellement de son droit. Il croit utile de rajeunir de temps à autre sa popularité en donnant une expression à toutes ces animosités violentes, passionnées, et même quelquefois ridicules, dont la France est maintenant l'objet en Allemagne, qui sont devenues de véritables lieux-communs au-delà du Rhin. C'est sa politique, c'est sa manière d'apaiser les haines, de travailler à faire renaître « entre les deux pays la confiance réciproque : » libre à lui, quoiqu'en vérité ce soit assez peu sérieux pour un homme d'état qui pourrait avoir autre chose à faire en ce moment que de diffamer la France. Le chancelier allemand se conduit aujourd'hui comme un autre victorieux qui de son temps valait à lui seul M. de Bismarck, M. de Moltke et l'empereur Guillaume réunis, comme on l'a dit un jour à Versailles, qui traita la Prusse avec une rudesse fort peu prévoyante et fort peu profitable. Ce victorieux, dans l'ivresse de la force, commit l'indignité de couvrir d'ironiques outrages une souveraine aimable et populaire qui avait peut-être poussé à la guerre, la reine Louise de Prusse, la propre mère du roi actuel. Qui a le plus souffert dans sa gloire de ces indignités? Est-ce celle qui en était la victime? N'est-ce point celui qui se les permettait et qui laissait répéter, qui répétait lui-même les grossières confidences de ses agens? La victime dévouée aux ironies outrageantes, la reine Louise, pour ces victorieux qui s'appellent M. de Bismarck et les Allemands, c'est aujourd'hui la nation française, cette malheureuse nation qui a naturellement tous les défauts et même tous les vices. Il faudrait cependant s'entendre, il faudrait en finir avec toutes ces polémiques tudesques sur l'immoralité française, sur ce qu'on appelle élégamment au-delà du Rhin la « pourriture parisienne! » On dirait, à entendre cette teutomanie pudibonde et grotesque, que l'immoralité, dans ses voyages à travers le monde, a fini par s'établir exclusivement en France. Elle est malheureusement en France sans doute, elle y est beaucoup trop, et elle est en Allemagne au moins autant qu'en

France, à Berlin, à Munich et dans les grandes villes d'outre-Rhin autant qu'à Paris. Plus d'un Allemand au sens rassis, à l'esprit moins troublé par la fumée d'une victoire imprévue, commence à s'en apercevoir. On n'a qu'à consulter certaines statistiques, certaines publications récentes, et même les journaux, pour voir que cette prétendue pureté germanique et ces vertus de famille dont on parle tant depuis Tacite sont de vieilles histoires, — que, s'il y a encore des juges à Berlin, il y a aussi tous les vices qu'on reproche à notre civilisation française. Ce qui manque par exemple chez ces victorieux moralistes qui ne savent voir que la corruption de leurs voisins, c'est l'esprit, puisque de pesans pédagogues, sur la foi d'un titre qu'ils n'entendent même pas, prennent des livres inoffensifs destinés aux enfans pour de la littérature du demi-monde.

Laissons ces vaines querelles indignes de deux peuples entre lesquels on s'efforce de souffler la haine dans un intérêt d'ambition et de conquête. L'Allemagne est l'Allemagne, la France est la France, et elle n'a point épuisé sa vieille séve de générosité, de dévoûment et d'héroïsme. Après cela, M. de Bismarck, qui nous donne des leçons si opportunes sur le droit, sur l'éducation morale du peuple allemand, sans parler du bon goût, qui ne lui est pas moins particulier que le sens moral, M. de Bismarck fera ce qu'il voudra ou ce qu'il pourra. Il peut, s'il le veut, offrir à l'Europe le spectacle d'un gouvernement élevant l'outrage à la hauteur d'une diplomatie et appliquant la loi des otages à de malheureuses populations sans défense. Nous ne prétendons pas lui prouver qu'il dépasse son droit, il rirait de nous. Il résulte seulement de tels incidens un devoir plus étroit pour le patriotisme français, qui plus que jamais doit comprendre que ce n'est pas le moment de se livrer à toutes les fantaisies, que tout ce qu'on peut se permettre de violences, d'excès ou d'imprudences, est payé par des compatriotes laissés temporairement sous la domination étrangère. C'est à tous ceux qui aiment sérieusement leur pays de se souvenir sans cesse qu'il y a aujourd'hui un intérêt auquel tout doit être subordonné, l'intérêt de la délivrance du sol national, et que, pour arriver à cette délivrance, le seul moyen est de nous préparer par notre reconstitution intérieure, par le patriotique apaisement de nos discordes, par la réorganisation de nos finances, à l'acquittement de notre douloureuse rançon. La dépêche de M. de Bismarck est certainement choquante, nous en convenons; elle est jugée ainsi par l'Europe, et à moins qu'elle ne cache un profond calcul, elle ne peut que tourner contre le but qu'on se propose. Elle ne serait point inutile, si l'on voulait bien la relire une fois tous les jours, avant de se livrer à la fureur des partis ou aux discussions vaines.

La vraie question est là, c'est ce dont il faudrait se souvenir, c'est ce dont on ne se souvient pas toujours, même quelquefois avec les meilleures intentions, quand on jette sur notre chemin toute sorte d'intérêts qui pourraient avoir leur valeur dans d'autres momens, qui ne sont au-

jourd'hui qu'une diversion périlleuse. Il y a un but tout tracé, tristement indiqué par les circonstances, et il est bien certain qu'on ne l'atteindra pas par des agitations ou par de petites combinaisons. La seule politique qui puisse y conduire apparaît aussi clairement que le but lui-même. Il faut beaucoup oublier, beaucoup sacrifier. Il faut d'abord et avant tout que la France soit calme, paisible, qu'elle puisse se raffermir et retrouver son activité, qu'elle ne soit pas sans cesse exposée à être jetée dans des aventures nouvelles, et qu'elle sente la protection, la direction des pouvoirs qui la représentent et sont sa sauvegarde. Tout est là, et c'est justement ce qui fait aujourd'hui du radicalisme un éclatant contre-sens, un véritable ennemi public, le danger perpétuel de cette situation laborieuse que nous traversons, où bon gré mal gré nous sommes condamnés à vivre assez longtemps encore. Assurément, s'il y a une ville qui ait souffert des agitations et des tyrannies radicales, c'est Paris. S'il y a une ville qui doive aspirer au repos pour retrouver sa vitalité et sa splendeur, c'est encore Paris. Plus que jamais Paris serait intéressé à ne point être remué par les passions révolutionnaires, ne fût-ce que pour faciliter ce retour de l'assemblée nationale et du gouvernement qui trancherait une question aussi grave que délicate. Qu'arrive-t-il cependant? Voilà une élection qui se prépare, qui se fera dans huit jours. Quel sera le candidat du parti conservateur? On ne le voit pas bien encore, à moins que ce ne soit définitivement un homme fort honorable d'ailleurs, républicain modéré et président du conseil municipal de Paris, M. Vautrain. Le radicalisme, quant à lui, a pris les devans, il se remue, il a toute sorte de comités, il tient des réunions qui ressemblent un peu, il faut le dire, à une exhumation d'un autre temps, et du premier coup il a trouvé son candidat, un candidat au nom retentissant, flamboyant, M. Victor Hugo lui-même, qui, bien entendu, s'est empressé d'accepter. M. Hugo, il est vrai, a été un moment ballotté avec le *général* Cremer et avec quelques autres personnages *considérables;* il a fini par l'emporter, et le voilà briguant le suffrage public pour aller représenter « l'admirable peuple parisien » dans cette assemblée de Versailles « dont il se faisait un honneur de ne plus être » il y a trois mois.

Avoir été un poète de génie, le poète des *Feuilles d'automne*, d'*Hernani*, de *Notre-Dame de Paris*, avoir été pensionné de Charles X, pair de France sous la monarchie de 1830, représentant de la république conservatrice en 1848, le *Memnon* du premier empire, le parrain du second, et en venir sur ses vieux jours à être le candidat de quelque comité inconnu qui se dit le délégué de « l'admirable peuple parisien, » du peuple de la commune, et qui vous impose le mandat de ses fantaisies révolutionnaires, c'est la destinée de M. Victor Hugo, — qui a oublié cette humiliation des vanités en déclin dans son livre des *Châtimens!* Oui, M. Victor Hugo a subi, il a signé humblement le mandat impératif, qu'il

décore, pour ne pas parler comme tout le monde, du nom de mandat *contractuel*. Et que dit-il, ce mandat démocratique? Il dit que M. Hugo doit réclamer, entre autres choses, l'amnistie pour les insurgés de la commune, la levée de l'état de siége, la dissolution de l'assemblée. En d'autres termes, le radicalisme réclame l'amnistie pour retrouver son armée, la levée de l'état de siége pour pouvoir se servir de cette armée, la dissolution de l'assemblée dans l'espoir de s'emparer du pays par une surprise de scrutin. Eh bien! pour un instant, nous admettons ce programme, en y ajoutant même, à titre de couronnement, M. Victor Hugo comme président de la république radicale avec M. Gambetta pour premier ministre, à moins que M. Gambetta ne préfère être président en laissant à M. Victor Hugo le rôle d'augure. Sait-on quelle est la première conséquence invincible, inévitable? C'est la réoccupation immédiate par les Prussiens des départemens évacués, probablement la guerre par impatience révolutionnaire, dans tous les cas des convulsions sanglantes, et au bout choisissez : peut-être un démembrement nouveau du pays, peut-être l'empire, peut-être les deux choses à la fois, c'est le dernier mot d'un triomphe du radicalisme parmi nous.

La France, sans se trahir elle-même, ne pourrait évidemment s'abandonner à des passions impitoyables qui la livreraient à une conquête tout aussi impitoyable; elle n'en a aucune envie, et, si elle était placée en face de cette extrémité, elle reculerait épouvantée. Le danger pour elle, ce serait d'être conduite à un résultat qui ne serait pas absolument différent par la désunion de toutes les forces de conservation et de prévoyance, par l'incohérence des partis conservateurs, par le conflit latent et dissolvant de toutes les arrière-pensées, de toutes les espérances qui se disputent le pays au risque de le déchirer. Quelle est aujourd'hui l'unique garantie de la France? C'est l'union de patriotisme et de raison formée entre tous ces partis libéraux, conservateurs, modérés, qui représentent les intérêts, les vrais instincts, les inclinations, les habitudes de la société française, et qui, en sacrifiant ce qu'ils ont de particulier ou d'exclusif, ont mis en commun leurs bonnes volontés dans une pensée supérieure de bien public, de sauvegarde nationale. C'est la trêve sacrée, prévoyante, des opinions. Tant que l'union reste intacte, permanente, sincère, le pays se sent en sûreté, il n'a rien à craindre. Qu'a-t-il à s'inquiéter de savoir si c'est un régime définitif ou un régime provisoire, si c'est la république ou la monarchie, puisque c'est lui-même qui vit dans son assemblée, dans son gouvernement? Le jour où cette union a l'air d'être ébranlée ou menacée par les impatiences des partis qui se lassent d'attendre, par les préoccupations individuelles, par les incompatibilités personnelles, le péril commence, tout est livré à la merci des incidens qui se succèdent, qu'on recherche et qu'on redoute à la fois, autour desquels se groupent des majorités mobiles et chan-

geantes. Il y a près d'un mois que l'assemblée est réunie de nouveau, et jusqu'ici, on le voit assez, elle a été plus occupée d'incidens que des affaires véritables. Un jour, c'est cette question de l'admission des princes d'Orléans, qui, au lieu de rester une question toute simple, va se perdre un instant dans la confusion et l'irritation d'un débat sans issue. Un autre jour, c'est un ancien membre de la commune, devenu membre du conseil municipal de Paris, qui est un sujet de discorde. Hier, c'était à propos de l'augmentation assez précipitée du chiffre de la circulation des billets de la Banque de France. M. Thiers, en parlant des difficultés qu'on a déjà franchies, disait avec une certaine émotion dans ce dernier débat : « Quand j'assiste à des discussions comme celle d'aujourd'hui, je puis facilement prévoir que toutes les difficultés ne sont pas franchies. »

C'est là le malheur de ces discussions en effet, et ce malheur est un peu la faute de tout le monde. Oui, qu'on nous permette de dire notre pensée sur un fait qui saute aux yeux : c'est la faute de tout le monde, du gouvernement et de l'assemblée, qui ont manifestement la même pensée, qui ne peuvent avoir qu'un même but, et dont les rapports ne sont pas toujours ce qu'ils devraient être. Certes nul plus que M. le président de la république n'a l'expérience des parlemens, l'art de les manier et de les charmer. M. Thiers a un ascendant naturel et immense sur l'assemblée. Seulement, faute de temps ou par toute autre raison, peut-être ne s'est-il pas assez préoccupé jusqu'ici de la conduire ou de la ménager, de s'entendre avec elle, de maintenir le lien de cette majorité, dont l'existence dégagerait singulièrement la marche des affaires en simplifiant tout. Parfois il laisse l'assemblée s'engager dans certaines questions, puis il survient avec cette séduisante vivacité de conviction qui est sa force et qui met aussi les commissions parlementaires dans l'embarras, qui procure à l'assemblée elle-même des momens de malaise en lui demandant de pénibles sacrifices d'opinion. Par ses interventions directes, pressantes, toutes patriotiques naturellement, il place la chambre entre la nécessité d'une soumission plus résignée que convaincue et le danger de créer une crise de gouvernement. De son côté, l'assemblée, tiraillée, divisée, mais animée des intentions les plus droites, a visiblement la plus grande déférence pour le chef du pouvoir exécutif, dont elle sent la supériorité, dont elle honore les services; elle n'a aucune envie de l'atteindre dans sa position, dans son autorité, et en même temps elle lui crée des difficultés, elle se donne l'air d'être plus contrariante qu'elle ne l'est réellement. Elle cède sur de grandes questions, elle se rattrape dans les détails, dans des incidens où elle n'a pas toujours raison, et il y a en vérité des momens où, sans le vouloir, faute d'un sentiment précis de la limite des attributions de pouvoir, elle semble disputer au gouvernement ses prérogatives les plus naturelles.

Alors tout se gâte, la confusion éclate nécessairement. Il en résulte ce

qu'on voit assez souvent, cette vie laborieuse, difficile, où, selon le mot spirituel de M. Thiers, on est plus d'accord qu'on ne veut le dire, — à moins que ce ne soit tout le contraire, — qui semble remettre sans cesse en question ce que personne ne veut ébranler, où le gouvernement et l'assemblée s'épuisent en transactions, en combinaisons. A ce système, il y a deux dangers des plus sérieux. Le premier, c'est qu'en se fatiguant soi-même on affaiblit une situation qui est la garantie du pays dans les circonstances cruelles où il est placé, on se détourne du grand but, du suprême intérêt national, pour lequel on devrait réserver toutes les forces intactes, unies, irrésistibles. Le second danger, c'est qu'à ce jeu d'antagonismes quotidiens et mal définis le système parlementaire lui-même s'énerve, risque d'être atteint dans son prestige et dans son efficacité. Il s'émousse dans ces batailles confuses, et il donne un futile prétexte à ses détracteurs vulgaires et intéressés, toujours prêts à répéter que c'est un régime plus propre à l'étalage des vanités personnelles, aux luttes stériles de la parole, qu'à l'action. Et voyez où l'on arrive, où l'on peut arriver du moins, si on n'y prend garde : d'un côté, aux yeux de tous ceux qui réfléchissent, le maintien de l'état actuel est un intérêt de premier ordre, rien ne peut, rien ne doit être changé, tant qu'il y a un Prussien en France, tant que la libération du sol n'est point accomplie; d'un autre côté, assemblée et gouvernement pourraient sans le vouloir aboutir à de véritables impossibilités par des divisions qui usent toutes les forces, qui sont l'espoir des radicaux, des bonapartistes, de tous ceux qui cherchent une victoire jusque dans les malheurs publics, au risque de préparer des malheurs plus grands encore.

On ne veut point évidemment en venir là; c'est dès lors le plus simple devoir de patriotisme d'éviter tout ce qui pourrait y conduire. Disons le mot, ce qui manque dans la marche des affaires, par la faute des circonstances peut-être autant que par la faute des hommes, c'est une certaine vue simple des choses, une certaine décision, une certaine grandeur. Le pays, quant à lui, ne demanderait pas mieux que de se sentir guidé et entraîné, de se remettre à l'œuvre, de renouveler l'exemple qu'il a déjà offert une fois en 1815, à cette époque où il avait à supporter des charges qui étaient relativement aussi lourdes que celles qu'il a aujourd'hui à subir. Le pays n'a que de la bonne volonté. Qu'on prenne cet exposé financier qui a été récemment présenté à l'assemblée et qui est réellement instructif. Malgré toutes les épreuves qui ont marqué cette cruelle année 1871, les rentrées de la contribution foncière sont à peine en retard de 3 ou 4 millions. Les recettes des impôts indirects égalent celles des années les plus prospères. Le commerce général, pour les dix premiers mois, est de plus de 5 milliards, et n'est que de 100 millions au-dessous de celui de 1869. Avec un tel pays si prompt à se relever, à reprendre son activité, que ne pourrait-on pas faire! L'essentiel est de lui inspirer de la confiance, de lui parler avec

une mâle simplicité. On peut avoir la meilleure intention de le ménager par un système de demi-mesures, on ne fait que le dérouter, et c'est surtout sensible dans les finances. Ici la situation est simple, terriblement simple. Il y a encore 250 millions à trouver sur les 650 millions d'impôts nouveaux à créer : d'où tirera-t-on cette ressource nécessaire? L'assemblée s'occupe précisément de cette question dans une discussion des plus intéressantes. Évidemment, c'est bien entendu, tous les impôts sont durs, ennuyeux, et l'impôt sur le revenu qu'on discute aujourd'hui a particulièrement des inconvéniens que M. Thiers a démontrés avec sa supériorité habituelle. Il peut être un moyen de taxation arbitraire dans la main des partis. S'il s'applique à tout le monde, il peut être cruel; s'il s'arrête à un certain chiffre de revenu, il ne produira pas assez. Il faut cependant trouver de l'argent, et la question est de savoir s'il ne vaut pas mieux encore frapper le revenu qu'atteindre les sources du travail en grevant les matières premières. Un député a dit que la solution du problème était dans la balance du commerce, dans le développement du travail, dans l'excédant de nos exportations sur nos importations. Oui, sans doute, mais nous revenons ici à la politique qui seule peut assurer au travail la garantie et la protection d'une paix durable extérieure et intérieure.

Une de nos faiblesses qui survit à nos malheurs, c'est de remettre sans cesse tout en question dans nos affaires, même dans celles qui ont échappé au naufrage, comme si après la justesse du coup d'œil dans le choix des entreprises l'esprit de suite n'était pas la marque la plus décisive de la vitalité d'une nation. Nous avons la singulière et dangereuse manie de faire de la politique avec des impressions, et à la moindre difficulté de vouloir tout recommencer ou tout abandonner, sans nous souvenir que la patience et le temps sont de moitié dans toutes les œuvres humaines. Depuis le jour, et il y a quarante ans de cela, où le drapeau de la France est allé flotter sur la terre d'Afrique, n'est-ce point notre histoire à l'égard de l'Algérie? que de fois n'a-t-on pas vu les meilleurs esprits passer des illusions au découragement, les systèmes se succéder, le conflit des opinions mettre en doute et en péril l'avenir de cette conquête française! Un incident suffisait pour raviver toutes ces questions de l'occupation restreinte ou de l'occupation indéfinie, de l'assimilation à la France ou du royaume arabe, du régime civil ou du régime militaire, qui en définitive ne pouvaient avoir d'autre résultat que de paralyser l'essor de notre colonie africaine par l'incertitude des idées et la confusion des directions, par le peu de foi et de fixité que nous semblions porter dans une telle œuvre. Il n'est pas jusqu'à la dernière insurrection, contre-coup peut-être inévitable de nos derniers revers, qui n'ait servi à remettre en mouvement toutes les polémiques, à réveiller ces défiances dont le général Ducrot lui-même se faisait récemment l'organe dans un livre, *la Vérité sur l'Algérie*, qu'on pourrait ap-

peler le testament d'un *Africain* désabusé. Le général Ducrot, qui est un officier des plus instruits et un esprit des plus vifs, en est là effectivement; peu s'en faut que dans cette Afrique, où il a fait sa carrière comme tant d'autres, il ne voie une grande déception, une fantaisie ruineuse pour la France : il est découragé et décourageant.

Sans doute, dans ces quarante années passées à conquérir ou à civiliser le nord de l'Afrique, on n'a pas toujours su ce qu'on voulait, il y a eu bien des contradictions, bien des erreurs auxquelles les militaires n'ont pas été étrangers. A travers tout, l'Algérie ne s'est pas moins développée assez pour que la France s'y attache plus que jamais; elle n'a pas coûté autant qu'on le dit, elle n'est pas aussi inféconde qu'on l'assure, et c'est là justement ce que montre un ingénieur expérimenté, qui a dirigé les travaux du port d'Alger, M. E. Ducos, en répondant par un exposé rapide et sensé aux pages chagrines du général Ducrot. C'est le conflit du civil et du militaire en matière de colonisation africaine. Le soldat ne croit plus à l'Afrique, l'ingénieur croit toujours à notre colonie et à ses destinées. La vérité est que l'Algérie entre peut-être aujourd'hui dans une phase nouvelle. Jusqu'ici, elle a eu le prestige d'une active et forte école de guerre où passaient tour à tour nos officiers et nos soldats, d'où sortaient par intervalles de brillans généraux; on la voyait surtout à travers la fumée des fantasias, des razzias, des hardis coups de main et des expéditions aventureuses. L'Arabe avait son charme et son pittoresque. Les derniers événemens ont détruit cette poésie et quelque peu atteint ce prestige en montrant que cette école de guerre n'a peut-être point été aussi favorable qu'on le pensait à l'esprit militaire. Le temps des fantaisies est passé, la légende africaine est finie. Il reste en revanche une colonie utile, sérieuse, suffisamment productive, à qui il n'a manqué, selon le mot fort juste de M. Ducos, que d'être bien étudiée pour elle-même, dans ses conditions et ses ressources économiques. C'est faute de cette étude attentive et pratique qu'il y a eu tant de déceptions sur le sol algérien. Assurément on n'oubliera pas la période héroïque, la période des Bugeaud, des Lamoricière, des Mac-Mahon, et il ne faut pas croire que l'armée n'ait encore et pour longtemps un rôle de protection nécessaire; mais l'essentiel aujourd'hui, c'est de savoir se résigner à une œuvre plus simple, plus prosaïque si l'on veut, de savoir chercher tous les moyens de tirer parti d'une colonie dont le commerce dépasse déjà 200 millions, où les Anglais eux-mêmes nous tracent quelquefois le chemin en allant découvrir des produits qui servent à leur industrie. Avant tout enfin, la première condition est de ne point commencer par désespérer quand il s'agit d'une création nécessairement lente et laborieuse. Le gouvernement s'occupe avec raison de l'Algérie; des hommes comme M. Ducos, qui ont pour eux le talent de l'ingénieur, l'expérience de l'Afrique, sont des coopérateurs

naturels et utiles dans une telle œuvre, où la France peut trouver dans ses malheurs un supplément de richesse et de force.

Quand on nous enlève des provinces par la toute-puissance de la conquête, c'est bien le moins que par notre faute nous ne laissions pas stérile un territoire dont nous pouvons faire un royaume sur l'autre bord de la Méditerranée, que nous ne négligions rien de ce qui peut maintenir le juste ascendant de notre pays dans le monde. C'est le vrai moyen pour la France de reconstituer sa situation, de se faire respecter, de retrouver des alliances, un rôle aussi utile à l'Europe qu'à elle-même. La Prusse, à la vérité, veut bien nous dire aujourd'hui qu'elle a pourvu à tout, qu'elle assure la paix par les relations cordiales qu'elle a su renouer ou entretenir avec les deux empires voisins de l'Allemagne. Plusieurs fois depuis quelques mois elle a voulu nous donner le spectacle de ses intimités, tantôt avec l'Autriche cet automne à Salzbourg, tantôt avec la Russie dans ces fêtes récemment données par l'empereur Alexandre au prince Frédéric-Charles et au général de Moltke, qui se sont rendus à Saint-Pétersbourg pour assister à un chapitre des chevaliers de Saint-George. M. de Bismarck cultive ses voisins, il s'efforce d'intéresser la Russie et l'Autriche à la paix, qu'il prétend n'être menacée que par la France. Soit; seulement il est fort probable que la Russie et l'Autriche ne se laisseront persuader que dans la mesure de leurs intérêts, et les autres états de l'Europe, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, feront comme l'Autriche et la Russie. Sans rien exagérer, on peut dire que, si la France a eu des envieux dans ses prospérités, elle ne compte guère d'ennemis dans son infortune. Tous les autres peuples sont bien plus intéressés à la voir se relever de ses ruines, reprendre sa place dans le monde, et c'est encore une des conditions heureuses de cette année qui commence.

CH. DE MAZADE.

THÉATRE-FRANÇAIS.

Christiane, comédie en quatre actes, par M. Edmond Gondinet.

Le principal mérite de la pièce aimable qui vient d'être représentée au Théâtre-Français est d'avoir quelque chose de doux, de bon, qui calme et repose. C'est une boisson rafraîchissante, acceptée d'autant plus volontiers par le public qu'il est plus las des liqueurs diaboliques qu'on lui sert avec tant d'insistance dans des verres si bien taillés. L'auteur de *Christiane* n'aurait-il eu que la seule intention de protester contre les audaces et les violences malsaines dont abuse notre théatre, que nous applaudirions des deux mains. La pièce nouvelle, fort heureusement, a d'autres titres encore à l'estime des honnêtes gens : elle renferme des scènes agréables, des mots piquans, des situations heureuses. Son

tort, il faut bien le dire aussi, c'est d'être tracée d'une écriture trop menue sur un papier trop grand. Cela produit l'effet d'un mobilier d'entre-sol transporté dans l'appartement du premier étage. Je n'ai jamais si bien compris qu'une accumulation de jolies petites choses puisse encombrer sans remplir, que l'esprit et l'œil puissent être occupés par une suite de sensations agréables sans être satisfaits pour cela. Le point de départ de l'auteur est bien moins l'étude d'un caractère que la mise en scène d'une situation; encore cette situation, laborieusement amenée par trois actes et demi de préparatifs, n'aboutit-elle qu'à une seule et unique scène très dramatique, il est vrai, mais bien longtemps attendue.

Voici en deux mots quel est le sujet de cette comédie. Le comte Robert de Noja, le plus aimable et le plus séduisant des hommes, eut autrefois des relations coupables avec la femme du banquier Maubray, le plus glacial, le plus inflexible, le plus désagréable, le plus ténébreux des banquiers. Grâce à l'honnête influence d'un ami nommé Briac, le comte a compris que ces amours ne pouvaient durer indéfiniment, et, prenant un courageux parti, il s'est expatrié au Pérou, où il a bientôt acquis une immense fortune et le titre de ministre plénipotentiaire. Or, après seize ou dix-sept ans de diplomatie, le comte, fort jeune encore, revient à Paris, où il apprend que la femme qu'il aima si follement est morte en mettant au jour une fille appelée Christiane, qui est maintenant une ravissante personne, toute pleine de grâces et de vertus. Cette nouvelle agit sur le diplomate d'une façon électrique pour ainsi dire. Ma fille ! mon enfant! s'écrie-t-il immédiatement dans un élan passionné, qui n'est pas sans causer aux gens moins exaltés une certaine inquiétude, car enfin c'est aller, ce me semble, un peu vite en besogne, et, si nécessaire que soit à la pièce cette paternité du comte Robert, il faut encore que celui-ci nous produise ses titres, s'il veut que son émotion nous gagne.

Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, la vie de M. de Noja n'est plus qu'un continuel frémissement; une idée constante le poursuit : se rapprocher de Christiane, la voir, s'en faire aimer... Il y parvient sans peine, gagne bientôt sa confiance, et apprend que la chère petite aime en secret un gentilhomme du nom de Kerhuon, tout à fait digne de sa tendresse. Le désir de marier ces deux enfans si bien faits l'un pour l'autre s'empare du comte de Noja. Malheureusement l'autre père de Christiane, le vilain, le légal, le banquier Maubray, s'est mis en tête, pour des raisons qui ne sont pas assez clairement expliquées, de donner la main de sa charmante fille à un certain Achille de Beaubriand, fils d'un ministre, il est vrai, mais impudent, ridicule, vicieux, personnage assez banal que nous avons vu bien souvent, ce me semble, au théâtre sous la qualification de *petit crevé*.

Christiane épousera-t-elle celui qu'elle aime ou deviendra-t-elle la

femme de ce Beaubriand? autrement dit : qui l'emportera du père véritable, le comte de Noja, ou du père légal, le banquier Maubray? Cette lutte entre ces deux hommes, qui se prépare depuis si longtemps, éclate bientôt en une scène finale et passionnée. Devant l'insistance cruelle du banquier à prendre pour gendre Achille de Beaubriand, M. de Noja s'emporte, s'exalte, puis implore à genoux. « De quel droit vous intéressez-vous au sort de ma fille? dit enfin Maubray, je vous défends désormais de prononcer son nom. — Vous savez que je suis son père, — s'écrie le diplomate, et comme à ce moment la jeune fille entre, attirée par le bruit : — Eh bien, dites-lui donc à elle, monsieur, — ajoute le banquier. Le comte de Noja, qui ne peut sans honte révéler son titre de père à Christiane, baisse la tête : « je me suis trompé, mademoiselle, lorsque j'ai cru que je pouvais vous défendre; nous sommes étrangers l'un à l'autre. — Moi seul je peux faire ton bonheur, murmure le banquier en attirant violemment dans ses bras la jeune fille, qu'il embrasse avec une sorte de rage; tu aimes M. de Kerhuon! Je consens à ce mariage. — Et, tandis que le rideau s'abaisse, le diplomate annonce son prochain départ pour le Pérou.

Comme on le voit, ce feu de paille allumé si lentement dure peu, et pourtant la pièce est tout entière dans ce commencement de drame étouffé dès son début. Le reste est un grand vaudeville sympathique, quoique confus. On sent que l'auteur, parti pour chasser la grosse bête dans le grand bois, s'est attardé sous le taillis à courir le papillon.

Sur une autre scène, les défauts seraient sans doute moins apparens, mais au Théâtre-Français comment oublier qu'il n'est pas de vraie comédie sans l'étude consciencieuse et délicate d'un caractère, comment ne pas se souvenir que les jeux de scène, les situations, n'y ont de valeur qu'autant qu'ils aident à pénétrer plus avant dans l'âme des personnages, et que, si en beaucoup d'endroits on se trouve satisfait de voir des acteurs s'agiter agréablement, on entre ici pour trouver sur la scène des êtres vivant d'une vie individuelle, logique et vraie?

L'acteur de talent qui joue le personnage du comte de Noja vibre dès le début avec une intensité qui choque. Cette ardeur passionnée est bien plutôt celle d'un jeune premier très jeune que celle d'un père dont la paternité est aussi peu évidente. En se trouvant tout à coup en face de cette inexplicable exaltation, on éprouve ce malaise que l'on ressent lorsqu'on arrive au milieu d'une conversation très animée et dont on ne connaît pas le sujet. Pourquoi ces visages colorés, ces yeux brillans, cette violence de geste? se dit-on. Si l'émotion trop facile de M. de Noja est une particularité maladive de sa nature, que l'auteur me la fasse comprendre, c'est son devoir, qu'il nous fasse pénétrer dans le cœur de cet homme qu'on voit et qu'on entend vibrer, mais que l'on ne connaît pas.

Le banquier Maubray, terrible, étrange, masqué, est tout à fait un personnage de drame violent, qui, durant deux actes, attend le moment de charger l'ennemi,... machine de guerre qui n'intéresserait qu'autant qu'on vous ferait voir l'homme qui se cache là-dessous. Le banquier est sombre, glacial; il parle d'une façon sèche et rapide, c'est fort bien; mais ces particularités sont précisément celles qui distinguent l'acteur chargé de ce rôle, de sorte qu'il y a excès, et ce débit saccadé, bref, rapide, est tout près d'être simplement un bredouillement qui révèle bien moins un caractère qu'un défaut de prononciation.

Le confident Briac est charmant d'un bout à l'autre, il est impossible de jouer avec plus de tact et de finesse, de dire avec plus d'esprit; ce rôle d'ailleurs me paraît être, quoique accessoire, le plus complet et le plus logique.

Le vicieux petit jeune homme qu'on appelle Achille de Beaubriand manque absolument d'individualité. Ce n'est qu'un composé légèrement banal de tous les mots et de tous les gestes que l'on attribue communément aux gens de son espèce. Il n'y a là que l'enveloppe d'un caractère, l'apparence d'une personnalité, et, en dépit du talent de l'acteur, de son érudition, de sa mémoire, ce personnage, trop important, sonne bien creux. La jeune actrice qui joue Christiane a une beauté, une fraîcheur et un charme qui la dispenseraient presque d'avoir du talent, et font qu'on est doublement sympathique à celui qu'elle a.

Rien à dire des autres rôles, qui sont fort décemment remplis. En somme, le succès de cette pièce me paraît assuré, et à un certain point de vue on doit s'en féliciter; mais il serait bon que le Théâtre-Français ne s'aventurât pas avec trop de confiance dans cette petite voie, qui n'est qu'un chemin de traverse.

***

ESSAIS ET NOTICES.

—

L'EXPÉDITION DU MÉKONG ET SON HISTORIEN.

Atteint déjà par la maladie à laquelle il a succombé, mon fils avait préparé la publication intégrale du voyage dans lequel se sont épuisées ses forces, et j'achève aujourd'hui ce qu'il avait commencé (1). Ce livre, dont la rédaction a été sa dernière joie, conservera du moins une trace de lui sur cette terre, où l'attendait un grand avenir, selon des appré-

(1) Sous presse, pour paraître en janvier à la librairie Dentu, *Voyage dans l'Indo-Chine et dans l'empire chinois*, par Louis de Carné, membre de la commission d'exploration du Mékong; 1 fort volume avec cartes et gravures. — Voyez aussi l'*Exploration du Mékong*, dans la *Revue* de 1869 et 1870.

ciateurs plus sûrs et plus désintéressés qu'un père. J'ai lieu de croire qu'on entreverra dans ce récit sincère quelques traits de la noble nature où l'ardente séve de la jeunesse s'associait à une maturité précoce, et qui laissait percer, à travers les saillies d'un esprit charmant, un fonds de tristesse trop en accord avec la destinée de l'écrivain. Terminée à vingt-sept ans, sa courte carrière est venue se résumer dans la longue expédition qui fut l'objet de ses souhaits les plus vifs, et dont il ne regretta jamais ni les périls ni les fatigues, lors même qu'il ne se fit plus illusion sur le prix auquel il serait bientôt condamné à les payer.

Admis en 1863, après avoir terminé son droit, au ministère des affaires étrangères, Louis de Carné y fut attaché à la direction commerciale. Le service consulaire présentait l'avantage d'ouvrir devant lui, en l'isolant alors de la politique, ces vastes perspectives lointaines vers lesquelles il se sentait entraîné comme par une sorte de vocation. Ayant le goût de l'économie politique et de l'ethnographie, il se voyait servi à souhait par les documens nombreux qu'il était chaque jour en mesure de consulter. Au printemps de 1865, l'amiral de La Grandière, mon beau-frère, obtint un congé pour venir chercher sa famille en France et la conduire dans la Cochinchine, dont il se préparait à doubler le territoire sans verser une goutte de sang. Mon fils intervenait dans les fréquentes conversations que provoquait entre nous l'avenir de ce riche pays, habité par une race intelligente, nullement hostile à la nôtre; il interrogeait son oncle sur l'état du Cambodge, dont la France venait de s'assurer le protectorat, et entendait l'amiral exprimer l'espoir de voir un jour notre colonie reliée à la Chine par une magnifique voie fluviale, dont l'embouchure venait d'être placée sous la domination de la France.

Le gouverneur de la Cochinchine croyait pouvoir attirer vers Saïgon, ville dessinée pour 500,000 âmes, l'important commerce qui s'opère par caravanes entre le Laos, la Birmanie, le Thibet et les provinces occidentales de l'empire chinois, et ne considérait point comme impossible de lui ménager pour principale artère le Mékong, qui vient déverser dans l'Océan indien les eaux sorties des plateaux de l'Himalaya. Procurer à l'Europe pour ses échanges avec le Céleste-Empire un vaste entrepôt d'accès facile, en affranchissant la route de la Chine, diminuée de 1,200 milles, de la portion du voyage que fait surtout appréhender l'obstacle périodique des moussons, c'eût été rendre un service considérable au commerce général du globe, comme à notre jeune colonie, appelée à en devenir l'un des centres principaux. Depuis l'établissement de la France en Cochinchine, l'Angleterre avait redoublé ses efforts pour découvrir enfin ce passage des Indes à la Chine par la Birmanie et le Yunan, si vainement cherché jusqu'alors : efforts naturels, puisque ce passage la mettrait en mesure de faire dériver vers ses possessions asiatiques ce grand courant commercial par les vallées supérieures où coulent les

fleuves de l'Indo-Chine. Devancer nos rivaux était donc un point d'une importance capitale.

Ces considérations frappèrent vivement M. le marquis de Chasseloup, alors ministre de la marine et des colonies, à l'insistance duquel la France a dû la conservation de la Cochinchine, longtemps menacée dans les conseils du second empire. Ce ministre approuva le projet d'une grande mission scientifique chargée, en remontant le Mékong depuis son embouchure jusqu'à ses sources encore ignorées, de statuer en pleine connaissance de cause sur la navigabilité problématique de ce grand fleuve, alors à peu près inconnu au-dessus du lac d'Angcor; il crut surtout indispensable de montrer le pavillon de la France aux nombreuses populations riveraines avec lesquelles un établissement dans ces contrées nous conduisait à entamer des relations. M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, s'associa avec empressement à la pensée de son collègue. Il voulut bien conférer à mon fils la mission de représenter son département, en l'autorisant à correspondre avec lui durant le cours du voyage, et, si brisé que soit aujourd'hui mon cœur, il conserve de cette désignation un reconnaissant souvenir, car sur les champs de bataille de la science on peut aussi mourir pour son pays.

Louis de Carné quitta la France dans l'automne de 1865. Il passa quelques heureuses semaines en Égypte, où il retrouvait son frère, alors attaché à l'entreprise de M. de Lesseps. Arrivé à Saïgon à la fin de décembre 1865, il consacra les premières semaines de son séjour à visiter les trois provinces de la Basse-Cochinchine, les seules qui appartinssent alors à la France, et, dans une correspondance adressée au département des affaires étrangères, il en exposa la situation avec l'entière liberté qui était dans son caractère comme dans ses devoirs. Cette visite terminée, le gouverneur de la Cochinchine l'envoya au Cambodge, où il put, durant les quelques mois encore nécessaires pour recevoir les passeports réclamés à Bangkok et à Pékin, continuer le cours de ses observations personnelles avant de venir rejoindre à Saïgon les membres de la mission scientifique, enfin réunis. Ce fut durant ce premier séjour au Cambodge qu'il rencontra M. de Lagrée, désigné par la confiance de l'amiral pour conduire cette difficile entreprise. Nature sympathique et forte, M. de Lagrée cachait un cœur généreux sous l'inflexible rigueur du commandement militaire, dont il semblait être l'expression vivante. Toujours maître de lui-même dans les plus terribles extrémités, il prenait, afin de protéger la sûreté d'autrui, de minutieuses précautions qu'il aurait dédaignées pour garantir celle de sa personne. Déjà menacé dans sa santé, l'éminent officier, dont le nom ouvrit la liste funèbre close par celui de Louis de Carné, n'accepta la mission à laquelle l'appelait la voix publique que par dévoûment à la science, emportant, au début du voyage, le pressentiment du sort qui l'attendait. Le commandant de

Lagrée requit, comme indispensables à l'unité de direction et au succès de l'entreprise, des modifications profondes au plan concerté à Paris; sous la discipline de bord dont il fit prévaloir le principe, la position de l'agent spécial des affaires étrangères se trouva gravement affectée, car il se vit jusqu'à la fin du voyage privé du droit de correspondre directement avec le département auquel il appartenait. Cette injonction le plaça dans l'alternative la plus délicate. Il fallait en effet ou l'accepter contrairement au texte de ses propres instructions, ou renoncer à s'embarquer au risque de paraître déserter son poste à l'heure même où commençait le danger. Louis de Carné comprit que ceci était impossible; il déposa une protestation et partit.

L'expédition qu'accompagnaient tant de vœux quitta Saïgon en juin 1866. Une canonnière la porta sur les eaux profondes du Mékong, qui se déploie comme un lac vaste et tranquille avant de révéler son courant de foudre, ses rapides infranchissables et l'horreur de ses gouffres sans fond. Elle prit ses dernières dispositions dans les états du prince vassal de la France, et consacra quelques jours d'étude et de recueillement aux ruines d'Angcor, aussi imposantes et plus mystérieuses que les ruines de Thèbes et de Memphis. Bientôt on atteignit le Laos, dont les émanations putrides avaient été fatales à tous les missionnaires qui les avaient affrontées et plus récemment encore à M. Mouhot, le seul voyageur sérieux qui, depuis deux siècles, eût mis le pied sur cette terre mal famée. Ce fut le moment des derniers adieux et des plus poignantes émotions. Dans ces eaux tantôt profondes, tantôt obstruées par les sables, il fallut monter sur des barques manœuvrées par les indigènes, et se séparer, en la chargeant de lettres pour la France, de cette canonnière à vapeur dont le drapeau et le noir panache symbolisaient encore dans ces déserts la civilisation et la patrie.

Je ne décrirai pas ce voyage, durant lequel des marins d'expérience et de grand savoir durent mettre leur vie à la discrétion des barbares, en demandant à l'adresse de ceux-ci des secours que la science ne pouvait plus fournir : navigation sans exemple qui conduisait les voyageurs, d'une nappe d'eau dont l'œil mesurait à peine l'étendue, à des gorges insondables au-dessus desquelles surplombaient des roches géantes, et qui les faisait passer des ardeurs d'un ciel de feu sous l'ombre des bois impénétrables où s'engageait le Mékong dans un méandre d'îlots, de lianes et d'arbres émergeant du sein des flots. Je n'ai à retracer ni les hasards de cette vie d'aventure, principalement alimentée par la pêche et par la chasse, ni les fureurs d'un fleuve torrentiel dont l'innavigabilité ne tarda pas à s'imposer comme un fait éclatant d'évidence aux trois officiers de marine, désespérés d'avoir à le constater. Je ne dirai rien de ce long hivernage dans les marais de Birmanie, où les voyageurs, épuisés par la fièvre et les privations, les pieds nus et les jambes

déchirées, disputaient les restes d'un sang appauvri à des myriades de sangsues. On verra, dans le livre qui va paraître, ce que furent ces épreuves dont chaque journée varia, durant dix-huit mois, la nature et l'angoisse. Il révélera les ruses d'une diplomatie semi-barbare, et fera toucher au doigt les difficultés presque insolubles que rencontra le chef de l'expédition chez les petits princes indépendans de l'Asie centrale. Tout cela est exposé, ce me semble, avec une précision et un naturel qui placent le lecteur en présence de la réalité même. Si le récit est coloré, c'est que le pittoresque sort du fond des choses; si, malgré la gaîté avec laquelle sont supportées tant de misères, les yeux parfois se baignent de larmes, ce sont vraiment là ces *lacrymæ rerum* que ne provoque ni un effet de l'art, ni un calcul de l'écrivain. Les jours durant lesquels il fallait ou lutter contre les cataractes du fleuve, ou disputer sa nourriture aux hôtes des forêts vierges, n'étaient pas cependant les plus douloureux à passer, car on échappait ainsi aux angoisses de l'esprit et aux tortures du cœur. J'ai souvent ouï dire à mon fils que les membres de l'expédition préféraient ces temps de lutte aux époques de bien-être relatif pendant lesquelles la sécurité des personnes, passagèrement assurée, remettait les voyageurs, privés depuis dix-huit mois de toute nouvelle d'Europe, en présence des tristesses qu'éveillait la pensée de la famille absente et de cette France dont le nom même était ignoré autour d'eux. Alors il se faisait de longs silences, et l'on se gardait d'aborder le seul sujet qui les touchât tous; mais lorsqu'au bruit du tambour on levait le campement surmonté des couleurs nationales, chacun pouvait voir sur les fronts assombris quelles chères images avaient passé dans les rêves agités de la nuit!

Cependant on avançait un peu chaque jour, et la perspective du retour, entrevue comme possible, commençait à relever les courages. S'il avait fallu renoncer à l'espérance de faire du Mékong la grande route maritime de l'Indo-Chine, et de Saïgon l'un des premiers ports du monde, si en cela le but principal de l'exploration avait été manqué, la géographie et les sciences naturelles allaient devoir aux courageux explorateurs des observations fort importantes et des collections précieuses. D'ailleurs on avait été en mesure de constater la parfaite navigabilité du Songkoï, beau fleuve qui, se jetant dans le golfe du Tongkin, pourrait singulièrement profiter au mouvement commercial du Céleste-Empire avec notre nouvelle colonie. Aussi redoubla-t-on d'ardeur pour trouver enfin ce passage vers la Chine dont la découverte réservée à la France marquerait enfin l'heure bénie où l'on pourrait se préparer à l'inexprimable bonheur de la revoir.

Arrivés, en janvier 1868, à travers un massif de montagnes réputées inaccessibles, jusqu'aux confins du Yunan, les voyageurs rencontrèrent tout à coup, sans l'avoir soupçonné, le sol du grand empire. De quels cris

de joie fut saluée cette terre poursuivie si longtemps, sur laquelle, grâce à une centralisation puissante, ils furent, à huit cents lieues de Pékin, aussi efficacement protégés par les lettres ministérielles du prince Kong qu'ils auraient pu l'être dans un faubourg de cette capitale! Malgré l'obséquieux respect témoigné par les fonctionnaires à globules aux étrangers en haillons que couvrait, à défaut d'une mise décente, le prestige d'une dépêche officielle, ceux-ci rencontrèrent en Chine leur plus cruelle épreuve. Afin de pénétrer, selon ses instructions, jusqu'aux sources du Mékong cachées dans les derniers contre-forts du Thibet, le commandant de Lagrée, alors couché sur un lit de douleur, décida qu'une partie de la commission se dirigerait par le nord-ouest dans la portion du Céleste-Empire bouleversée par l'insurrection musulmane, et qu'elle tenterait, moyennant des lettres obtenues au Yunan des chefs secrets de cet étrange mouvement, de pénétrer jusqu'à la capitale du nouveau royaume fondé par les rebelles. Désigné pour cette mission avec deux officiers, Louis de Carné a pu donner à l'Europe les premiers détails certains sur l'immense convulsion souterraine qui, partie du fond de l'Arabie, ébranle aujourd'hui le bouddhisme jusqu'à Pékin et jusqu'à Lhassa.

Les débuts de cette chanceuse entreprise, favorisés par un de nos dévoués missionnaires, permirent un moment d'en espérer le succès; mais, si les audacieux explorateurs purent, à travers une contrée couverte de ruines et d'ossemens, pénétrer jusqu'à Tali-fou, citadelle d'une croyance égarée à mille lieues de son berceau, ce fut pour s'y rencontrer en face d'un tyran fantasque et d'une population ameutée qui réclamait leur tête. Échappés comme par miracle de cet antre sanglant, mais déçus dans leur plus chère espérance géographique, ils rentrèrent sur le territoire soumis au *fils du ciel*, pour y apprendre la mort récente du chef qui, après avoir dirigé si heureusement l'expédition, venait de succomber sous le fardeau de sa responsabilité plus encore que sous le coup de ses souffrances. Mais l'œuvre de M. de Lagrée était accomplie, et son nom y demeurera indissolublement attaché. Arrivés, grâce à ses soins, à quelques jours de marche du Fleuve-Bleu, qui de l'ouest à l'est baigne l'empire dans toute son étendue, les membres de la commission purent s'embarquer avec les restes précieux qu'ils rapportaient. Une jonque chinoise, bientôt remplacée par un beau *steamer* américain, conduisit jusqu'à Shang-haï en quelques semaines d'une navigation facile les *grands ambassadeurs* de l'Occident, qui avaient eu quelque peine à se procurer des chaussures, et les Français de cette ville accueillirent les voyageurs, longtemps tenus pour morts, avec un enthousiasme auquel s'associa toute la population européenne.

Quoiqu'en dehors des provinces du Yunan et du Sutchuen il ne se fût guère arrêté que dans les cités baignées par le fleuve, Louis de Carné avait emporté de ce pays des impressions ineffaçables. Dans ses conver-

sations journalières, il revenait sans cesse sur ces étranges contrées, qu'il nommait les antipodes intellectuels du monde chrétien. La pétrification de toute une race qui n'a pas changé dans le cours de la plus longue histoire connue lui paraissait un phénomène moral inexplicable. « Les Chinois ne sont pas seulement vieux, ils sont décrépits, écrivait-il dans ses notes inédites de 1869, et le prodige, c'est que ce peuple de vieillards n'a jamais eu de jeunesse, si loin que l'on remonte dans ses annales. Il parle, pense et sent aujourd'hui comme il y a trois mille ans. L'idiome, le système d'écriture, les lois et les rites, combinés pour éteindre toute spontanéité humaine, ont paralysé dès son berceau cette race fossile qui a vieilli sans grandir. On s'étonne quelquefois du peu de progrès fait par les missionnaires en Chine, on ne comprend pas que des doctrines aussi élevées n'exercent pas d'action sur ces nombreux mandarins qui passent leur vie à étudier; mais comment ne voit-on pas que, plus les Chinois sont lettrés, plus dans ces machines perfectionnées la mémoire gagne aux dépens de l'intelligence? Le christianisme, qui aspire à développer la personnalité humaine, lutte vainement dans ce triste pays contre la doctrine qui est parvenue à l'étouffer; c'est la vie s'efforçant de galvaniser la mort. »

Ce problème moral et politique de la Chine obsédait l'esprit du jeune voyageur. C'était le sujet sur lequel il revenait le plus volontiers aux derniers temps de sa vie : il fallait que la fièvre fût bien ardente ou la prostration des forces bien complète pour qu'une conversation sur cette matière ne parvînt pas à ranimer mon bien-aimé malade en me donnant de courts momens d'illusion. Lorsqu'il reprenait à la vie, et par suite à l'espérance, Louis de Carné se complaisait à esquisser le plan d'un travail dans lequel il aurait rencontré l'occasion naturelle d'aborder cette grande question. Il se proposait d'exposer un jour l'état du christianisme dans l'extrême Orient, et souhaitait être envoyé au Japon afin de pouvoir y étudier ce sujet sur place. Dans un tableau dont les missions catholiques auraient occupé le premier plan, il jouissait par avance de la satisfaction de consigner une foule de détails sur ces pauvres *chrétientés* toujours tremblantes sous un joug à peine allégé; il aurait surtout aimé à redire ce qu'il éprouva lorsque, durant une nuit de Noël, il ententit retentir pour la première fois sous un toit de bambous, au centre des montagnes qui séparent la Chine du Thibet, les chants qui avaient bercé son enfance, et que, voyageur épuisé, il reçut le fortifiant viatique des mains mutilées d'un vieux confesseur.

Après un séjour de quelques semaines dans la Cochinchine, qu'il trouva complétée par l'adjonction de trois belles provinces, Louis de Carné put enfin s'embarquer pour la France. Il y rentrait à la fin de 1868, portant dans son sein, sans nul symptôme encore apparent, le germe du mal mortel par lequel l'antique Asie semble vouloir se défendre

contre l'invasion de l'Europe. Je ne me trouve pas le courage de rappeler les joies de ce retour, que la Providence a rendues si courtes, et que de si longues angoisses allaient suivre. Délégué par le ministère des affaires étrangères à l'exploration du Mékong, le jeune voyageur réunit toutes ses forces pour adresser à son département dans le courant de 1869 un rapport étendu sur cette mission; il en consacra le reste à ces travaux de la *Revue des Deux Mondes,* reproduction souvent textuelle d'un journal rédigé durant le voyage, tantôt sur le banc d'une pirogue emportée au cours du fleuve, tantôt en pleine forêt sous une tente dressée pour la nuit. Une bonne constitution contint longtemps les progrès d'un mal que le malade cachait aux autres sans se les dissimuler à lui-même, progrès que ne purent conjurer ni les lumières de la science, ni les soins assidus du plus cher compagnon de ses périls.

Afin de correspondre à la sollicitude de ses chefs, qui voulaient bien lui ménager en Égypte un poste à sa parfaite convenance, il tenta, aux premiers mois de 1870, une sorte d'essai de ses forces, en faisant une courte excursion en Angleterre. Cette tentative ne fut point heureuse, et mon fils, pressentant trop bien le sort qui l'attendait, vint s'enfermer, pour ne plus le quitter, au séjour de son enfance, où nous le réchauffions sous nos tendresses, mais dont les horizons aimés souriaient à ses yeux sans ranimer son cœur. L'agitation fébrile augmenta lorsqu'il apprit nos premiers désastres; quand il m'arrivait de sinistres bulletins, j'avais à supporter avec ma souffrance comme Français celle que le contre-coup me faisait éprouver comme père. Les tortures devinrent plus cuisantes lorsque partit pour défendre le territoire toute notre jeunesse bretonne. En déposant sur le front de ses frères le baiser d'adieu, il demeura comme foudroyé par la révélation de sa propre impuissance. De ce jour-là, le monde, où il ne restait aucune place pour lui dans l'extrémité des périls publics, sembla se voiler pour disparaître à ses yeux; se détachant sans effort de l'avenir qui lui manquait en même temps qu'à son pays, sa pensée monta comme d'elle-même vers les seuls horizons où l'avenir ne manque point. En parcourant, après que tout a été consommé, des feuilles éparses tracées d'une main tremblante, j'y ai trouvé ceci :

« La vie de l'homme n'a de valeur que dans la mesure où il arrive à la mépriser en s'élevant au-dessus d'elle. Se dévouer, c'est vraiment vivre; et se dévouer jusqu'à la mort, c'est survivre. »

Ces paroles sont peut-être les dernières qu'il ait écrites avant de quitter ce monde : elles contiennent l'expression de sa confiance et de la mienne.

Cte DE CARNÉ.

C. BULOZ.

ap-
et
ère
éu-
ant
e à
elle
gue
res-
rès
lui-
, ni

bien
aux
une
use,
ner,
auf-
ses
ap-
ins,
e le
rent
jeu-
ieu,
nce.
l'ex-
eux;
mps
ho-
été
y ai

rive
nent

de
t de